



HAL
open science

Entre financiarisation et logiques coopératives de développement local, les tensions de la microfinance illustrées par le cas ivoirien

Kouassi N’Goran

► **To cite this version:**

Kouassi N’Goran. Entre financiarisation et logiques coopératives de développement local, les tensions de la microfinance illustrées par le cas ivoirien. Sciences de l’Homme et Société. Université Paul Valéry - Montpellier 3, 2024. Français. NNT : . tel-04956347

HAL Id: tel-04956347

<https://hal.science/tel-04956347v1>

Submitted on 19 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

EN SCIENCES ECONOMIQUES

ÉCOLE DOCTORALE D'ÉCONOMIE ET GESTION EDEG
PORTEE PAR L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER

UNITE DE RECHERCHE : UMR 5281 - ART-DEV

TITRE DE LA THESE

**Entre financiarisation et logiques coopératives de développement local,
les tensions de la microfinance illustrées par le cas ivoirien**

Présentée par : **Kouassi Kanh Armand N'GORAN**

Le **25 NOVEMBRE 2024**

Sous la Direction de : **Benoît PREVOST**

DEVANT LE JURY COMPOSE DE

BENOIT PRÉVOST, MCF- HDR, ART-DEV, UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER 3

DIRECTEUR DE THESE

SOLENE MORVANT-ROUX, PR ASSOCIEE, IDESO, UNIVERSITE DE GENEVE

RAPPORTEURE

BRUNO BOIDIN, PR - CLERSE -UNIVERSITE DE LILLE,

RAPPORTEUR

BENEDICTE THIBAUD, PR- LAM, UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE.

EXAMINATRICE

LUCILE MEDINA, PR, LAGAM, UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER 3

EXAMINATRICE

AMELIE ARTIS, PR, PACTE, SCIENCES PO GRENOBLE - UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

EXAMINATRICE



**UNIVERSITÉ
DE MONTPELLIER**

Entre financiarisation et logiques coopératives de développement local, les tensions de la microfinance illustrées par le cas ivoirien

Présentée en vue de l'obtention du grade de docteur
en **Sciences économiques** de l'**Université Paul-Valéry Montpellier 3**

Ecole Doctorale n°231 – Ecole Doctorale D'Economie et de Gestion (**EDEG**)

Présentée par Kouassi Kanh Armand **N'GORAN**

Dirigée par **Benoît PREVOST**

Soutenue publiquement **25 NOVEMBRE 2024** devant le jury composé de

Solène MORVANT-ROUX Professeure associée, IDESO, Université de Genève	Rapporteuse
Bruno BOIDIN , Professeur - CLERSE -Université de Lille	Rapporteur
Benedicte THIBAUD Professeure- LAM, Université Bordeaux Montaigne	Examinatrice
Lucile MEDINA Professeure, LAGAM, Université Paul Valéry Montpellier 3	Examinatrice
Amélie ARTIS , Professeure, PACTE, Sciences Po Grenoble - Université Grenoble Alpes	Examinatrice
Benoît PREVOST MCF- HDR, Art-dev, Université Paul Valéry Montpellier 3	Directeur de thèse

Comité de suivi individuel

Le **comité de suivi individuel** (CSI) est déterminé par l'article 11 de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 : « *Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et de la convention de formation* ».

Le rôle du comité de suivi individuel est d'assurer un accompagnement du doctorant pendant toute la durée du doctorat au regard de la charte de la convention de formation.

Pour la préparation de cette thèse, le comité de suivi individuel a été composé de :

Isabelle GUERIN , Directrice de Recherche IRD , CESSMA, Université Paris Diderot	Membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de thèse
Lucile MEDINA Professeure, LAGAM , Université Paul Valéry Montpellier 3	Membre non-spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de thèse
Amélie ARTIS , Professeure, PACTE , Sciences Po Grenoble - Université Grenoble Alpes	Membre extérieur à l'établissement dans lequel s'est déroulée la thèse

Les comités de suivi individuel se sont déroulés :

1. **Le 22 novembre 2018** à 10h00, via Visioconférence
2. **Le 10 octobre 2019**, par visioconférence
3. **Le 9 juillet 2020**, de 16H30 à 18H30 par visioconférence.
4. **Le 08 septembre 2021** de 15 h 30 à 16 h 45, par visioconférence.
5. **05 juillet 2022** de 09h30 à 10h30 par visioconférence.
6. **14 septembre 2023**, à 12H30 par visioconférence

DÉDICACE

Ce travail de thèse est dédié à mes parents, ma principale source de motivation :

*M. N'GORAN Kouamé
Mme BROU Oussou Viviane, Epse N'GORAN*

Mes sœurs

*KOUAME Aya Jacqueline
N'GORAN Amino Chantal
N'GORAN Amino Nadège, Epse NEGBLE
N'GORAN Aho Alladjé Mariette*

Mes filles

*N'GORAN Mienrassou Miah- Marianne
N'GORAN Miniwah Maëlle-Maryline
À qui je souhaite de trouver la cause qui les anime et qui les entraîne.*

REMERCIEMENTS

La fin de la rédaction de ce manuscrit de thèse représente une étape importante de ma vie. Elle marque la fin d'un cycle et le début d'un nouveau tout aussi passionnant.

Ce manuscrit de thèse est le fruit d'un effort collectif. J'ai bénéficié de conseils et instructions de plusieurs personnes à divers titres. Aussi, je tiens à exprimer notre gratitude pour cette aide inestimable.

Je tiens à exprimer ma gratitude, à l'endroit de M. Benoît PREVOST qui a bien voulu diriger ce travail malgré ses multiples occupations et contraintes. Ces commentaires, corrections et critiques ont enrichi considérablement cette thèse en économie. Tout au long de mon travail, il a été présent pour moi et a su me garder dans le droit chemin et me donner des conseils avisés. Son expertise, son soutien constant, sa patience, sa solidarité et sa disponibilité m'ont non seulement aidé à surmonter les divers obstacles qui se sont dressés sur mon chemin, mais m'ont également inspiré à repousser mes limites intellectuelles. Sa capacité à m'encourager, à stimuler ma réflexion critique et à me guider vers les solutions les plus appropriées a été inestimable tout au long de cette aventure intellectuelle.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance envers le comité de suivi de cette thèse pour les interactions productives :

- **Amélie ARTIS**, UMR PACTE, Sciences Po Grenoble -Université Grenoble Alpes
- **Isabelle GUÉRIN**, Directrice de Recherche IRD, UMR 245, CESSMA, Université Paris Diderot
- **Lucile MEDINA**, UMR LAGAM, Université Paul-Valéry Montpellier 3

Ce comité de thèse pluridisciplinaire était d'une richesse inestimable pour ce travail de recherche. Elles ont, toutes les trois, su me donner des instructions, nourrir ma réflexion et me signaler des problèmes importants sur ce travail. Elles ont consacré leur temps, leurs connaissances et leur expertise à l'évaluation et à l'amélioration de mon travail de thèse.

Aux membres du jury, leurs commentaires judicieux et leurs suggestions constructives ont grandement enrichi mon manuscrit

Je tiens également à remercier l'intégralité des interlocuteurs rencontrés : représentants d'organisations sociales, professionnels, enseignants-chercheurs qui nous ont accordé du temps et mis à disposition leurs connaissances, leurs ressources au service de cette étude, lors des différents entretiens sur le terrain d'études : M. Sylla de l'AFD en Côte d'Ivoire, la COOP-CA COVIMA-Bouaflé, Mme DAO GABALA, Hélène DOLLO et M. ASSI Maxime de la Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés, Serge N'DRI, Larissa KOUAME.

Enfin, je ne saurais trop remercier ma famille, mes amis et tous ceux qui ont été présents tout au long de cette aventure. Je pense particulièrement à YAO Koffi Sylvain, BLA N'DA Claude, Hermann KOFFI, Lucien MANGA, Jean-Luc GNEPLOU, la Famille SEKONGO à Saint Martin d'Hères, Isabelle CIREDEM, Georges Stanislas GUIGMA, Bini YAO, Mme Djamila ZITOUNI, Gaëlle BOUTOLINI-MOUNANGA, KENA Lou Cynthia Annick, BROU Aya Cynthia, ALLAH ETTY Anita. Leur soutien infaillible, leurs prières et leur encouragement constant m'ont donné la force et la motivation nécessaires pour atteindre cet objectif académique majeur.

Tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce travail trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude. Merci encore une fois pour votre soutien indéfectible, votre mentorat inspirant et votre dévouement sans faille.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABRIS : Base pour la Reconstruction/Réinstallation et l'Intégration Sociale

ACDI : Agence Canadienne de Développement International

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Économique

AFD Agence Française de développement

APIF : Agence de la promotion de l'inclusion financière au sein du ministère des Finances

AVEC : Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit

BAD : Banque Africaine de Développement

BCD : Banques Communautaires de Développement

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BM : Banque Mondiale

BNP : Banque Nationale de Paris

CFA : Communauté financière en Afrique

CGAP : Groupe consultatif d'assistance aux pauvres

COOP. CA - COVIMA ou COVIMA : Coopérative avec Conseil d'Administration des femmes pour la Production, la Transformation et la Commercialisation des produits agricoles de la Marahoué

COOPEC : Coopératives d'Épargne et de Crédit

CRAC : Comités Régionaux d'Agrément

DGTCP : Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DGI : Dotation Globale d'Investissement

DRSSF : Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés

DSRP : Documents Stratégiques de réduction de la pauvreté

ENV : Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages

ESS : Économie Sociale et Solidaire

FAFCI : Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire

FIMF : Fonds d'Investissement en Microfinance

FMI : Fonds Monétaire International

GBM : Groupe de la Banque Mondiale

GBAD : Groupe de la Banque Africaine de Développement

GIZ : Agence de coopération Allemande pour le développement

GVC : Groupements à Vocation Coopérative

INS : Institut national de la statistique

IHPI : Indice Harmonisé de Production Industrielle

JNP : Journée nationale du Partenariat

MAEP : Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

MMD : Mata Masu Dubara

NEI : Nouvelle Économie Institutionnaliste

NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

ODD : Objectifs du Développement Durable

OESS : Organisations de l'Économie Sociale et Solidaire

OHADA : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMF : Organisations de Microfinance

ONGD : Organisations Non Gouvernementales de développement

PARMEC : Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Épargne et de Crédit

PARP : Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté

PAS : Programmes d'Ajustement Structurels

PASU : Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PND : Plan National de Développement)

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RSE : Responsabilité sociale des Entreprises

SDID : Société Développement International Desjardins

SFD : Système Financier Décentralisé

SNIF : Stratégie Nationale d'Inclusion Financière

SCOOPS : Sociétés Coopératives Simplifiées

SCOOP-CA : Sociétés Coopératives avec Conseil d'Administration

SRIF : Stratégie Régionale d'Inclusion financière

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

UNACOOPEC : Union Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit

DÉDICACE.....	I
REMERCIEMENTS	II
SIGLES ET ABREVIATIONS	III
INTRODUCTION GÉNÉRALE	5
CHAPITRE 1 : La dynamique des discours d'économie politique sur la microfinance	13
Section 1 : les rôles supposés de la microfinance : entre lutte contre la pauvreté et développement local	14
I. La pauvreté, un concept dynamique au cœur de l'analyse de la microfinance	14
1. Les différentes approches de la pauvreté.....	14
2. Le développement local : une approche de lutte contre la pauvreté.....	19
3. Place du développement local dans les dynamiques de lutte contre la pauvreté.....	23
II. L'essor du microcrédit.....	30
1. Le cadre théorique initial : les imperfections du marché du crédit.....	30
2. Le microcrédit : un outil de lutte contre la pauvreté.....	35
3. Institutionnalisation de la microfinance comme outil de développement : un discours institutionnel vers une gestion néolibérale.....	50
Section 2 : Les risques liés aux logiques de financiarisation de la microfinance	59
I. La financiarisation et ses implications dans la microfinance.....	60
1. La financiarisation : de quoi parle-t-on ?.....	60
2. La financiarisation et le secteur du microcrédit : quelles articulations ?	64
II. Conséquences de la financiarisation en microfinance	73
1. Les dérives apparentes de mission et la question de la rentabilité des OMF	73
2. Proximité des relations entre OMF et Banques	77
3. Les risques liés aux logiques de financiarisation de la microfinance	80
CHAPITRE 2 : Présentation du système d'économie politique de la microfinance ivoirienne : Une illustration des tendances institutionnelles identifiées.....	84
Section 1 : Présentation des dynamiques de la microfinance en Côte d'Ivoire	85
I. Caractérisation de la pauvreté et stratégies de lutte mises en place.....	85
1. Présentation de la Côte d'Ivoire et état des lieux de sa pauvreté	85
2. Les stratégies de lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire	92
II. Dynamique ivoirienne de la microfinance et ses acteurs dans la lutte contre la pauvreté.	101
1. Evolution historique et transformation de la microfinance en Côte d'Ivoire	101
2. Les limites du secteur	113
Section 2 : La Microfinance ivoirienne comme un système d'économie politique	116
I. Concept Schumpétérien de système d'économie politique	117
1. Politiques économiques marquées par des paradigmes dominants	117
2. Des paradigmes dominés par des logiques de marché.....	119
II. La microfinance marquée par les systèmes d'économie politique ?.....	120
1. Reconnaissance internationale de la MF marquée par un discours dominant axé sur le marché.....	121
2. Importance à travers le cadre réglementaire	122

3. Ouverture de la microfinance au secteur privé.....	122
III. La microfinance ivoirienne dans un système d'économie politique.....	123
1. La réforme du cadre réglementaire dominant.....	124
2. Les stratégies d'inclusion financière	125
3. Accroissement du rôle des acteurs privés en microfinance	127
CHAPITRE 3 : Cadre d'analyse et méthodologie de la recherche.....	132
Section 1 : Précision de la problématique et choix du terrain	132
I. Protocole de la recherche	132
1. Présentation de la problématique.....	133
2. La posture épistémologique de recherche liée au paradigme institutionnaliste	137
II. Le choix du terrain d'étude : 3 raisons principales.....	139
1. La particularité de ce département.....	140
2. Raisons personnelles.....	141
3. Raisons d'ordre intellectuel et académique	141
Section II : Collecte, analyse et traitement des données	142
I. Modalités de collecte de données terrain, de traitement et d'analyse des données	142
1. Procédures d'échantillonnage et de recrutement	143
2. A l'échelle du terrain	149
II. Déroulement de la collecte de données de terrain	152
1. Première phase d'enquêtes	152
2. Deuxième phase d'enquêtes	154
3. Troisième phase d'enquête	154
III. À propos du traitement et à l'analyse des données	156
1. Le traitement et l'analyse des données qualitatives.....	156
2. Le traitement et l'analyse des données issues du questionnaire	157
3. Difficultés rencontrées et limites de l'étude	158
CHAPITRE 4 : La sélection des projets et le biais en faveur des projets commerciaux et de services à court terme.....	160
Section 1 : Présentation du terrain d'études et des initiatives locales de microfinancement	161
I. Situation géographique et données sociodémographiques du département de Bouaflé	161
1. Présentation de la zone d'enquête et de ses différentes caractéristiques	161
2. Les organisations de microfinance dans le développement des activités locales.....	168
II. Méthodes et pratiques de financement des initiatives locales	177
1. La typologie des activités microfinancées.....	177
2. Les types de prêts et cautions exigées	181
3. Évaluations et mesures d'impact des services offerts dans les organisations de microfinance.....	185
III. Le rôle dominant des acteurs privés du secteur et leurs pratiques de sélection de projets dans le financement des initiatives locales	189
1. Les acteurs privés dans le financement des initiatives locales	189
2. Les pratiques de sélection de projets individualisés.....	194

CHAPITRE 5 : Les effets spatiaux des dynamiques de microfinancement à l'échelle urbaine : quelle implication pour les politiques publiques nationales de développement	200
Section 1 : Les effets spatiaux liés au financement des activités en zone urbaine	200
I. Concentration d'activités autour de commerces, services	201
1. Financement d'activité présente dans des quartiers plus dynamiques.....	201
2. Présentation des quartiers de la ville de Bouaflé et de leurs initiatives financées.....	202
II. La portée opératoire des projets microfinancés	204
1. Réponse au financement des initiatives locales.....	205
2. Portée caractérisée par le renforcement des proximités professionnelles et risque de la fragmentation spatiale	206
Section 2 : Le regard des politiques publiques de développement face aux enjeux de spatialisation et de concentration	211
I. Organisation et Rôles.....	212
1. Présentation de la commune	212
2. Quels modes de financement des initiatives locales : Les contraintes financières face aux défis de financement des initiatives locales	215
II. Relation entre les OMF et les pouvoirs publics en charge des dynamiques de développement.....	217
1. Intervention publique dans l'intermédiation financière : Question en débat.....	217
2. Comment expliquer empiriquement cette faible interaction entre politiques publiques et OMF ? Quelle est la place des OMF dans les politiques publiques de développement ?....	219
3. Risque lié au laxisme et à la dépendance des politiques publiques en charge du développement local	220
CHAPITRE 6 : Les principes du développement rural et communautaire dans la mise en œuvre du microcrédit	224
Section 1 : Le rôle de l'ESS dans les projets de développement local	224
I. Les sociétés coopératives agricoles dans la gestion des services financiers communautaires aux pauvres	225
1. Les dynamiques coopératives ivoiriennes pour le développement local.....	225
2. Le rôle des coopératives dans les formes de coopération mises en œuvre	229
II. Les ONG dans les formes de coopération	231
1. Caractérisation des ONG en Côte d'Ivoire et leur émergence dans les zones rurales ..	231
2. Rapport des ONG et les coopératives.....	235
3. Les implications des services financiers communautaires	248
III. Les risques liés à la concurrence avec le secteur privé	252
1. Risque d'éviction.....	252
2. La non prise en compte des objectifs du développement local	254
Section 2 : Mise en œuvre du microcrédit pour le développement local	257
I. Une place centrale au développement local.....	257
1. Approches par les proximités / l'économie des proximités	258
2. La question de la gouvernance locale.....	262
3. Implication du microcrédit dans une dynamique de développement	265
II. Le microcrédit comme un commun / la construction des communs en microcrédit : une ressource financière au service des communautés.....	268

1. Les communs : quelles définitions ? : Spécificités et pratiques	268
2. Les Communs : Une application à la monnaie et à la finance : L'intérêt d'une conceptualisation d'un microcrédit comme commun	271
3. Quelle(s) formes de microcrédit pour le développement local plus inclusif?	273
CONCLUSION GÉNÉRALE	279
Les sources bibliographiques	281
Liste des figures	307
Liste des tableaux	308
Liste des Encadrés	309

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Amorcé au début des années 2000, le processus d'institutionnalisation de la microfinance correspond à sa reconnaissance en tant qu'outil majeur dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, promues par les institutions internationales (Banerjee et al., 2006; Guérin, 2000; Morduch, 1999a). Cette dynamique a permis de faire connaître, de répliquer et de médiatiser les premières initiatives réussies entreprises au Bangladesh dans les années 1990, qui ont eu un impact significatif dans la majorité des pays en développement (Labie, 2004; Labie & Vanroose, 2013). En intégrant progressivement l'offre de solutions de lutte contre la pauvreté, la microfinance s'est imposée comme un outil stratégique permettant aux populations défavorisées d'améliorer, par leurs propres moyens, leur situation (Prévost, 2005).

Sa méthodologie propose un ensemble diversifié de dispositifs financiers, offrant des possibilités de prêts et d'épargne à des populations qui n'ont pas accès aux services financiers formels des banques, souvent soumises à des contraintes de rentabilité immédiate et au respect de ratios prudentiels (Pérès, 2013). L'histoire des programmes de microfinance s'inscrit dans une dynamique institutionnelle qui a connu, dès ses débuts, une première phase de développement couronnée de succès en termes d'impacts locaux sur la réduction de la pauvreté. Cependant, les différentes crises survenues et leurs répercussions sur les emprunteurs ont conduit à une nouvelle phase de développement de la littérature, des pratiques et des stratégies sur le sujet. Cette phase est caractérisée par un certain nombre de dérives qui remettent en question la vocation sociale originelle de la microfinance (Guérin, 2015; Fouillet et al., 2016; Guérin et al., 2018; Bateman, 2022).

Ce constat controversé souligne notamment des processus d'exclusion financière, avec la marchandisation de la microfinance (financiarisation) comme l'un des facteurs déterminants qui tendent à l'éloigner de sa mission sociale initiale. Ces deux dimensions marquantes de l'histoire de la microfinance sont souvent qualifiées dans la littérature de « schisme de la microfinance », auquel sont généralement associées deux écoles de pensée : l'approche Welfariste et l'approche institutionnaliste (Morduch, 1999a, 2000). La première défend les principes de solidarité en microfinance et sa portée sociale, pratiquée par des ONG ou des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC). La seconde, soutenue par les instances internationales de développement, inscrit les organisations de microfinance (OMF) dans une logique de marché, visant à permettre aux pauvres de saisir les opportunités de croissance. Cette approche promeut la pérennité des systèmes de microfinance, ainsi que leur efficacité, rentabilité et durabilité financière. Ces deux visions théoriques mettent en évidence un passage d'objectifs sociaux et solidaires vers des logiques de marché. Cette mutation dans les approches liées au microfinancement favorise l'émergence d'organisations de microfinance privées, souvent plus individualisées, au détriment d'acteurs historiques tels que les ONG et les coopératives d'épargne et de crédit, qui adoptent des méthodologies de crédit et des pratiques de gestion plus solidaires et communautaires. Contrairement aux COOPEC, les acteurs privés, par leur capacité de financement, dominent la structure de financement du secteur, s'inscrivant dans des logiques d'action et des orientations politiques axées sur la rentabilité, reléguant au second plan le caractère social et solidaire de la microfinance, tel qu'il était promu dans les années 1990-2000 (Doligez, 2017a).

Sous l'influence des instances internationales de développement, l'approche "solidaire" du microcrédit a laissé place à une nouvelle perspective caractérisée par la financiarisation, portée d'une part par les acteurs du secteur privé et d'autre part par de nouvelles logiques d'inclusion financière. Ces dernières visent non pas à répondre aux dynamiques de développement local, mais à inclure les populations pauvres dans des logiques de marché ou de rentabilité (Johnson, 2013; Berndt, 2015; Fouillet et al., 2016; Doligez, 2017a; Cull & Morduch, 2017a). Parallèlement, les objectifs assignés à la microfinance ont connu plusieurs mutations, accompagnées de nouvelles rhétoriques émanant d'institutions telles que les Nations Unies et la Banque mondiale. De l'évolution du microcrédit à celle de la microfinance, le secteur a aujourd'hui laissé place à l'inclusion financière, qui propose une nouvelle approche des services financiers aux pauvres, s'inscrivant pleinement dans les politiques de réformes et d'ajustement dites de seconde génération (Baumann & Servet, 2007; Prévost, 2008). Dans ce cadre, la microfinance est censée jouer un rôle de levier pour permettre aux populations vulnérables de se prémunir contre les risques liés à la pauvreté (Palier & Prévost, 2007) et de saisir les opportunités offertes par la "croissance pro-pauvres" (Prévost, 2011).

Le développement de ces logiques de financiarisation à l'échelle macroéconomique entraîne des conséquences qui se ressentent au niveau territorial, à travers la mise en œuvre de diverses logiques d'adaptation tant au sein des organisations professionnelles historiques (coopératives d'épargne et de crédit, associations, ONG) que des nouveaux acteurs privés. Aujourd'hui, cette influence se traduit par la vulgarisation de microfinancements d'initiatives plutôt individualisées, orientées vers une logique de marché qui privilégie la sélection de projets commerciaux et de services à court terme. Cela favorise des effets de spatialisation et de concentration de ces activités au détriment d'une dynamique de développement local qui requiert des actions collectives.

S'inscrivant au cœur de ce schisme, au sens de (Morduch, 2000), notre recherche interroge ce double mouvement d'exclusion dans l'inclusion et la coexistence de différentes logiques et finalités au sein d'un même contexte national. Plus précisément, nous nous interrogeons sur la mesure dans laquelle les contextes territoriaux sont déterminants dans l'inflexion vers une microfinance au service de la réduction de la pauvreté et du développement local.

Le système d'économie politique de la microfinance ivoirienne, ne demeurant pas en marge de ces dynamiques évolutives, a connu plusieurs mutations au cours de son histoire, constituant ainsi un cadre empirique favorable à l'analyse. Nous mobilisons des choix de terrain différenciés pour appréhender divers contextes territoriaux de microfinancement et leur contribution aux dynamiques locales de développement et de réduction de la pauvreté. En effet, la structure globale du système de microfinance ivoirien s'est transformée progressivement suite à l'adoption, en 2012, d'un cadre juridique uniformisé pour les pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), favorisant l'émergence et l'expansion du secteur privé. Après s'être initialement cantonnées aux zones urbaines, les activités privées de microfinance s'étendent aujourd'hui dans les zones rurales, où un système public, fondé principalement sur l'Union Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit (UNACOOPEC) au début des années 1970, avait prospéré. Avec le soutien des politiques publiques, ces OMF se sont développées sous

forme de coopératives, visant à dynamiser le développement rural, notamment avec l'appui d'organisations professionnelles coopératives et plus récemment des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), dont le fonctionnement peut être associé à une forme évoluée de tontines. L'expansion du secteur privé, sous l'égide du Ministère de l'Économie et en lien avec la BCEAO, s'inscrit davantage dans une perspective d'inclusion financière que de développement local. Cette mutation de discours, associée à l'émergence d'acteurs privés dans l'économie politique de la microfinance ivoirienne, soulève de nombreuses questions et chaînes de conséquences (voir figure 1 ci-dessous) qui sont au cœur de notre démarche de recherche :

- S'agit-il d'une mutation profonde des objectifs assignés à la microfinance, ou bien d'une diversification d'objectifs attribués à des opérateurs différenciés aux sources de financement variées en vue de dynamiser le développement local ? La coexistence d'un secteur public et d'un secteur privé de la microfinance favorise-t-elle des synergies au service du développement local, ou bien accélère-t-elle les processus de financiarisation observés ailleurs, au détriment d'une action publique en faveur du développement local ?
- Le développement du secteur privé s'accompagne-t-il nécessairement d'une concurrence interne à ce secteur, dans une logique marchande, qui pourrait compromettre les objectifs d'inclusion financière et de réduction de la pauvreté ?
- Quelles sont les conséquences des objectifs d'inclusion financière sur les projets individuels et collectifs de création d'activités et, par conséquent, de développement local ?

Cette thèse représente, à notre connaissance, l'une des premières tentatives de compréhension des dynamiques institutionnelles de la microfinance au service de la réduction de la pauvreté et du développement local en Côte d'Ivoire. La problématique centrale, au cœur de ces interrogations, se présente comme suit :

Dans quelle mesure les processus de financiarisation de la microfinance sont-ils compatibles avec des objectifs stratégiques de développement local ?

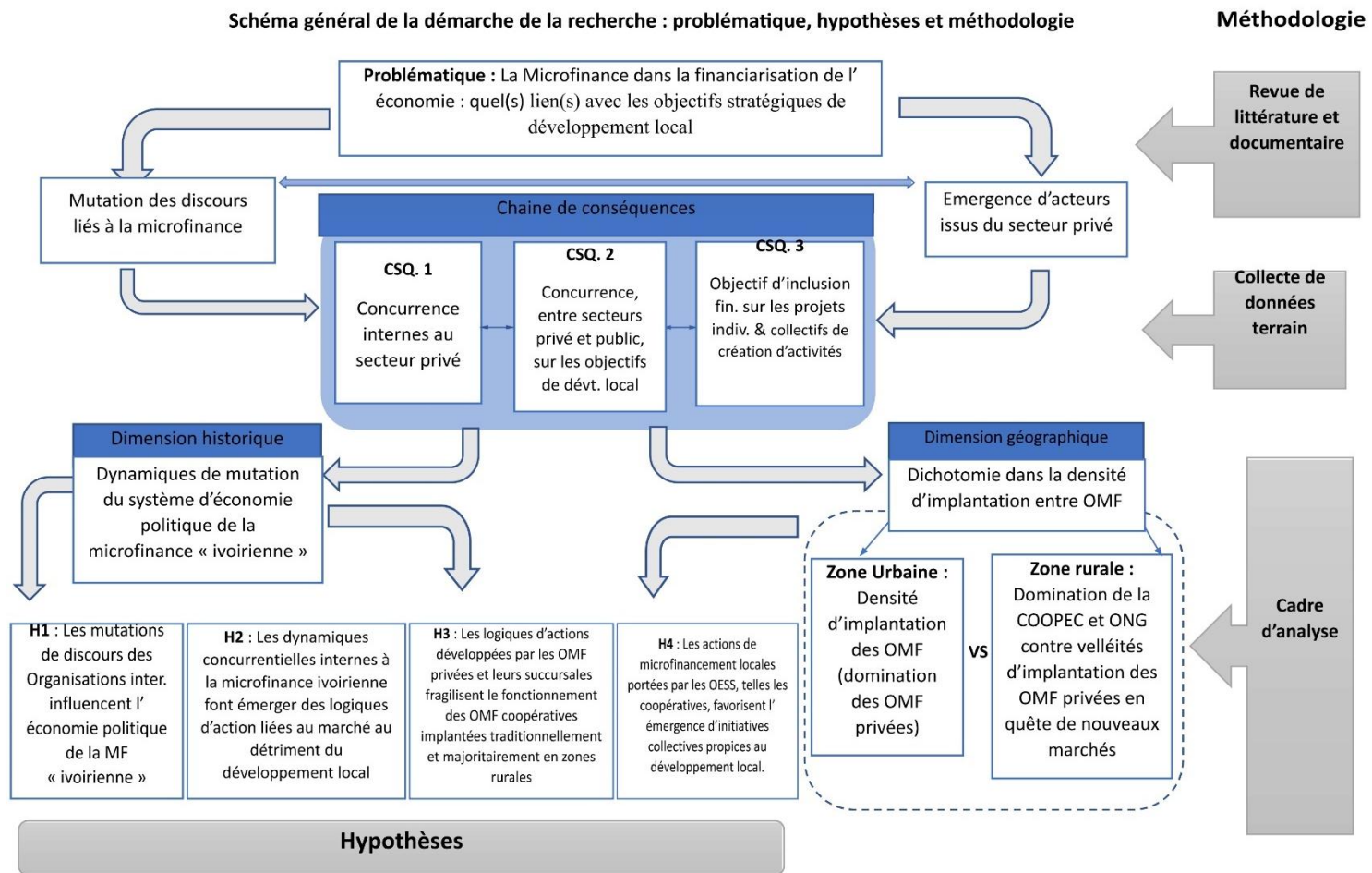


Figure 1: Schéma général de la démarche de la recherche : problématique, hypothèses et méthodologie

Source : Auteur

D'un point de vue théorique, cette thèse analyse les dynamiques de mutation des systèmes d'économie politique, en interrogeant le rôle des hypothèses théoriques et politiques fondatrices et leur importance dans l'étude de la microfinance. Nous examinerons ainsi, à un niveau macroéconomique, les fondements théoriques, des préconisations des institutions internationales et les différentes pratiques de microfinance auxquelles correspondent ces préconisations, afin de comprendre leur implication dans la conception des politiques économiques de développement qui s'appuient sur la microfinance. D'autre part, nous étudierons les arrangements institutionnels qui déterminent l'adoption et la mise en œuvre des politiques économiques, en menant une analyse méso économique des formes de coordination ou des tensions institutionnelles entre les organisations de microfinance (OMF) et une analyse microéconomique des impacts des politiques de microfinancement sur le terrain, tant en milieu urbain que rural. Nous porterons également une attention particulière aux initiatives alternatives de microfinancement soutenues par les organisations de l'économie sociale et solidaire à l'échelle locale.

Dans le souci de comprendre les systèmes d'économie politique liés à la microfinance dans des contextes territoriaux variés, cette thèse mobilise plusieurs sources théoriques majeures : une approche institutionnaliste inspirée des travaux de North (North, 2005), le concept schumpétérien du système d'économie politique (Schumpeter, 1981, p.36), la question de la financiarisation (È. Chiapello, 2017a) et la marchandisation de la microfinance, comme l'illustrent plusieurs travaux critiques (Guérin, 2015; Fouillet et al., 2016; Storm, 2018; Guérin et al., 2018; Bateman, 2022). Nous examinerons également la participation de la microfinance à l'accroissement des capacités, en nous appuyant sur les travaux de Sen (Sen, 1987, 1990, 1999, 2003) et d'Ostrom (1990) sur la gouvernance locale, ainsi que sur les théories du développement local (Pecqueur, 2005; Torre, 2015), afin d'interroger les différentes logiques susceptibles de générer du capital social local dans le cadre du microfinancement. L'approche socioéconomique des Communs, au sens d'Ostrom, sera par ailleurs mobilisée pour mettre en évidence la place centrale des communautés dans la gestion solidaire, démocratique et collective des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC).

Pour mieux structurer cette thèse, nous adoptons quatre niveaux d'analyse. Le premier niveau, fondé sur les approches institutionnelles et en termes de capital social, a une portée littéraire et interroge le mode de sélection des individus, influencé par les dynamiques institutionnelles

macroéconomiques dans le cadre des politiques de microfinancement. Les données empiriques du second niveau nous permettront d'analyser le discours des acteurs institutionnels de la microfinance et de mettre en lumière la spécificité de l'économie politique de la microfinance ivoirienne ainsi que les activités microfinancées dominantes. Le troisième niveau d'analyse mobilise également des données empiriques pour établir une comparaison du capital social généré par les initiatives de microcrédit local, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Enfin, le quatrième niveau reviendra à la littérature en mobilisant les concepts du développement local pour établir un lien entre les activités microfinancées et les dynamiques de développement, tout en interrogeant les conditions dans lesquelles ces activités engendrent réellement un développement local et les logiques qui en découlent. Ces quatre niveaux d'analyse s'organisent autour de six chapitres, afin de comprendre la contribution de la microfinance aux dynamiques de développement local à travers le cas de la Côte d'Ivoire.

Le chapitre 1 adopte une approche chronologique pour décrire le système général de la microfinance, en insistant sur la régulation et le rôle des institutions dans ce domaine. À travers une revue de littérature, nous montrerons que, au fil de son évolution, la microfinance s'est inscrite dans une dynamique de discours d'économie politique changeante. De la notion de microcrédit à celle de microfinance, l'évolution du secteur a abouti à l'inclusion financière, qui propose désormais une nouvelle approche des services financiers destinés aux populations pauvres. L'analyse présentée dans ce chapitre s'appuie sur l'évolution du discours des agences internationales de soutien et de développement (Fonds Monétaire International, Banque mondiale, ONU), des agences de coopération au développement, ainsi que des instances régionales et nationales chargées de la microfinance. Parallèlement, une revue de littérature sera réalisée de manière chronologique afin de mettre en évidence l'évolution sémantique du secteur. Nous interrogerons également la place du développement dans les travaux sur le microcrédit, dans le but d'analyser la dynamique des discours institutionnels, tant internationaux que nationaux, liés à l'économie politique de ce secteur.

Le second chapitre aborde la question de la financiarisation en microfinance. Considérée comme la conséquence d'une dynamique de discours des instances internationales sur les politiques de développement, cette financiarisation est influencée par des logiques de marché, soutenues par les politiques publiques et mises en œuvre par les OMF. Dans ce chapitre, nous présenterons également le système d'économie politique de la microfinance ivoirienne, en

soulignant qu'il s'inscrit dans le discours dominant de ces acteurs institutionnels internationaux, axé sur l'inclusion financière, qui ouvre la voie à l'hégémonie d'acteurs privés issus du marché.

Le chapitre 3 a une portée méthodologique et rend compte du protocole de recherche adopté pour explorer notre question de recherche.

Le chapitre 4 illustre comment les logiques de financiarisation et de privatisation de la microfinance marginalisent certains porteurs de projets au profit des plus commerciaux et rentables. Ce chapitre permet de comprendre les dynamiques urbaines dans la pratique de la microfinance et les différents enjeux qui y sont associés. En se concentrant sur la commune de Bouaflé, notre objectif est d'inscrire cette étude dans un contexte local afin de comprendre la contribution des dispositifs locaux de microfinancement à l'émergence d'écosystèmes territoriaux favorables au développement local. La dynamique urbaine de ces microfinancements étant au centre de ce chapitre, nous mettrons particulièrement en exergue leur caractère sélectif en faveur des projets commerciaux et des services à court terme.

Dans le chapitre 5, nous questionnons l'effet de la structure des activités économiques locales en matière de spatialisation, de concentration et de dépendance aux dynamiques macroéconomiques. Face à ces enjeux locaux, nous analyserons la perception des politiques publiques nationales de développement. Dans les deux sections de ce chapitre, nous décrirons, d'une part, les effets spatiaux liés au financement des activités en milieu urbain, afin de mieux comprendre les logiques d'action des OMF en matière de financement des entrepreneurs et la portée opératoire des projets locaux microfinancés. À ce niveau, nous mobiliserons à la fois une approche géographique pour analyser la structure productive locale et une approche sectorielle pour étudier la répartition spatiale des activités microfinancées. D'autre part, nous mettrons en lumière la question des politiques publiques nationales de développement, en particulier au niveau local, à travers une analyse des discours des acteurs concernés, ce qui permettra de mieux apprécier leurs perceptions face aux dynamiques de microfinancement locales opérées par les OMF.

D'une portée à la fois empirique et théorique, **le chapitre 6** mettra en évidence les dynamiques rurales afin de souligner les impacts des actions collectives générées par la mise en place de systèmes de microfinancement locaux. Nous l'illustrerons à travers le cas des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), dont les initiatives correspondent

aux réalités d'épargne et de crédit vécues par les populations rurales. Les impacts induits par la pratique des AVEC, en présentant successivement les principes liés au développement rural et communautaire ainsi que le rôle des organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) dans le territoire, afin de mieux comprendre leur contribution au développement local. Ce dernier chapitre abordera la mise en œuvre du microcrédit pour le développement local, en examinant la question des capacités à travers le prisme du développement local, tout en intégrant les pratiques communautaires et les communs. En se basant sur les dynamiques communautaires rurales, ce chapitre mettra en avant le développement local, notamment à travers le concept de Community Driven Development, ainsi que les notions de gouvernance et de développement local. Ce chapitre permettra ainsi de revenir à la littérature en mettant en lien les activités financées en zone rurale et le développement local. Il mettra en lumière de quelles manières ces activités microfinancées en zone rurale, dans une dimension solidaire, démocratique et collective, peuvent durablement enclencher un développement local plus inclusif.

Chapitre 1 : La dynamique des discours d'économie politique sur la microfinance

Les dynamiques institutionnelles en microfinance doivent être analysées à l'aune des discours et recommandations stratégiques officiels en matière de politiques de développement et de lutte contre la pauvreté portée par les instances internationales depuis les années 1990. La microfinance intègre l'offre de solutions proposées afin de donner aux pauvres des possibilités d'améliorer, par eux-mêmes, leur propre situation (Prévost, 2005). Traiter des dynamiques institutionnelles dans le champ de la microfinance revient à analyser à la fois les théories portées par le monde académique et leur transformation en discours et préconisations au sein des organisations internationales qui influencent la conception des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté mises en place dans les pays en développement. Ce chapitre traite des enjeux liés aux différentes pratiques de microfinance. Porté, initialement par les instances internationales, comme étant une pratique innovante de lutte contre la pauvreté, le discours politique associé à la microfinance a connu plusieurs mutations qui s'orientent, dans sa vision actuelle, vers des logiques d'inclusion financière. En s'appuyant sur ces mutations d'objectifs assignées à la microfinance, nous analysons les différents contextes institutionnels qui déterminent les logiques d'action des organisations de microfinance (OMF) dans leurs pratiques de microfinancement ainsi que leur influence dans différents contextes territoriaux (régional ou national). Ce chapitre étaye le cadre théorique dans lequel nous inscrivons cette thèse et en particulier le rôle des institutions dans le processus d'élaboration des politiques de développement afin de mieux comprendre les logiques d'actions qui les incarnent.

En mobilisant les principes clefs de la Nouvelle Economie Institutionnelle (NEI) et en analysant la dynamique des discours sur la microfinance, ce chapitre reprend les rôles supposés de la microfinance et leur influence sur les choix politiques des États ou les institutions locales des pays en développement (section 1). Il démontre de quelle manière la mobilisation de ces instruments inspirés de l'idéologie néolibérale, dominés par des politiques favorables au marché, permet la financiarisation des politiques de développement, telle la microfinance. Dans la section 2, nous abordons les risques liés aux logiques de financiarisation de la microfinance qui entachent la réputation du secteur (dérives, commercialisation, sélection de projets rentables, etc.) dérives mettant en doute sa vocation sociale originelle (Fouillet et al., 2007; Guérin, 2015; J.-M. Servet, 2015; Fouillet et al., 2016; Beisland et al., 2019).

Section 1 : les rôles supposés de la microfinance : entre lutte contre la pauvreté et développement local

Les conséquences sociales et les limites des politiques inspirées du consensus de Washington (Stiglitz, 2001)¹ ont graduellement conduit à la mise en place de nouvelles stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté qu'on qualifie souvent de réformes de seconde génération (Prévoist, 2008). Au nombre des outils mis en évidence au sein de ces politiques figure la microfinance, reconnue au cours des années 1990 comme l'une des approches les plus dynamiques de la coopération au développement (Ledgerwood, 1999) et de la réduction de la pauvreté (Yunus, 2007). Le rôle central assigné à la microfinance dans l'ère post-Consensus de Washington sur la lutte contre la pauvreté va rapidement connaître une série de mutations institutionnalisées dans le discours des instances internationales de développement autour d'enjeux allant de la lutte contre la pauvreté au développement local via l'interface des capacités et de l'empowerment. Nous décrivons, dans cette section, quelles ont été ces grandes mutations opérées dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

I. La pauvreté, un concept dynamique au cœur de l'analyse de la microfinance

Dès la fin des années 1990, l'éradication de la pauvreté occupe une place centrale dans le discours des organisations internationales de développement. Inscrite dans les réformes dites de nouvelle génération, ce nouveau discours visait à régler les conséquences sociales des programmes d'Ajustement structurels implémentés dans les pays en développement, il était alors question d'offrir des conditions de vie plus humaines et plus acceptables aux populations des pays pauvres (Prévoist, 2005). L'institutionnalisation² de la pauvreté dans la rhétorique des instances internationales de développement (Banque mondiale, 2001) reste complexe du fait des multiples caractéristiques qu'elle renferme.

1. Les différentes approches de la pauvreté

La pauvreté s'appréhende le plus souvent de deux manières (Lasida et al., 2009; Auzuret, 2017) : d'un côté l'approche en termes de ressources et de l'autre l'approche en termes de besoins de base, approche à partir de laquelle on peut s'intéresser aux nombreuses tentatives

¹ J. Stiglitz, prix Nobel d'économie en 2001, fait partie des précurseurs à remettre en cause ce Consensus, issu d'une série de mesures néo-libérales destinées à stabiliser les économies des pays en développement en difficulté économique. Ses propos lors d'une série de conférences sur les limites de ces stratégies sont justement publiés sous l'intitulé « Stiglitz, J. E. (2001). *Joseph Stiglitz and the World Bank: the rebel within*. Anthem Press. »

² Confère la publication du Rapport sur *le développement dans le Monde de 2000-2001* intitulé *Combattre la pauvreté* révèle clairement cette institutionnalisation de la pauvreté par la Banque mondiale dans ce nouveau discours.

théoriques déployées pour mettre en exergue le caractère multidimensionnel de la pauvreté (Alkire et al., 2011).

1.1.L'approche de la pauvreté en matière de ressources

La conception de la pauvreté qui s'appuie sur le manque de ressources met en évidence une série de biens et services à la disposition d'un individu pour atteindre un certain niveau de bien-être. S'appuyant, d'une part, sur le niveau de revenu ou de consommation, cette conception de la pauvreté est monétaire et correspond, de fait, à une insuffisance de ressources monétaires qui entraîne une consommation insuffisante. Dans cette conception, l'idée de la pauvreté renvoie également à la privation, au manque, au dénuement et à l'absence de ressources monétaires qui influencent les conditions de vie, les actifs possédés, la qualité de vie, les relations sociales, les droits, etc. d'un individu. Ainsi, l'insuffisance de ressources financières confronte les populations concernées, à deux types de pauvreté largement décrits dans la littérature. L'une étant dite absolue, se caractérise par l'absence de revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins vitaux élémentaires. L'autre dite relative est décrite comme absence de revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins essentiels au-delà de l'alimentation : habillement, énergie, logement, etc.

La conception monétaire de la pauvreté se retrouve également au cœur de l'analyse des théories utilitaristes ou Welfaristes. D'inspiration néoclassique, les théories utilitaristes sont associées à "*l'approche revenu de la pauvreté*". Le bien-être étant central dans cette approche, les ressources monétaires permettent de juger le niveau de bien-être des individus. Cette approche recommande, par conséquent, des politiques axées sur l'augmentation de la productivité, de l'emploi, etc., et donc du revenu, pour alléger la pauvreté. Elle est la plus dominante et la plus utilisée dans les travaux de recherche et les indicateurs mis en place par les organisations internationales, comme la Banque Mondiale (Ravallion, 1996)³ et le FMI, dans le cadre de leurs programmes de développement et de lutte contre la pauvreté amorcée au début des années 1990 en lien avec les États des pays en développement (Cammack, 2004). Considérées comme des références dans les politiques de lutte contre la pauvreté à l'échelle internationale, ces instances de développement élaborent des politiques globales et encouragent les États à mettre en place des politiques publiques qui réduisent la pauvreté basée sur la croissance via l'augmentation de la productivité, et par conséquent du revenu

³ Pour plus de précision, lire document de travail n°112 de la Banque Mondiale « comparaison de la pauvreté : Concepts et méthodes » (M. Ravallion, 1996)

(Cammack, 2004)⁴. Cette conception de la pauvreté, qui s'attache aux caractéristiques monétaires et financières pour vivre décentement, est donc inscrite dans des paradigmes liés à l'économie du marché.

Toutefois, bien qu'elle soit prédominante dans la conception de l'action publique, la perception monétaire de la pauvreté est loin d'être universelle. Bien que portée et soutenue par les institutions de Bretton Woods, a fait l'objet de fortes critiques par de nombreux auteurs venus aussi bien de la philosophie que de l'économie (Rawls, 1987; Sen, 1987, 2003). Pour ces derniers, l'approche monétaire proposée ne permet pas de définir et de cibler suffisamment les populations pauvres ; et de fait, ne rends pas suffisamment compte de tous les éléments entrant en jeu dans les situations vécues de pauvreté. Ils défendent donc, dans le cadre de leurs travaux, des approches multidimensionnelles et non exclusivement monétaires de la pauvreté. Leurs analyses s'appuient sur d'autres cadres théoriques, critiques de l'utilitarisme, et se référant aux besoins de base ou essentiels ou sur la rhétorique des « capacités ».

1.2. Les approches non monétaires de la pauvreté

L'approche multidimensionnelle de la pauvreté se retrouve dans la seconde conception qui porte sur les approches non monétaires de la pauvreté. Cette approche prend essentiellement appui sur la définition du bien-être social qui se traduit en termes de libertés et d'accomplissements (Lasida et al., 2009). Tout en plaçant l'humain au cœur de l'analyse, elle appréhende la question de la pauvreté au-delà des biens et ressources.

1.2.1. L'approche par les besoins de base

L'approche par les besoins de base insiste particulièrement sur la manière dont les ressources sont utilisées pour fonctionner quotidiennement et pour accroître les capacités de faire, d'être ou de devenir des personnes, individuellement ou collectivement (Lasida et al., 2009). Théoriquement, cette conception s'appuie principalement sur les travaux d'abord initiés par John Rawls (1987) à travers les concepts de justice, de liberté et d'équité par la suite amendés et complétés par d'Amartya Sen (1987, 2003). Elle met en évidence l'obligation de prendre principalement en considération l'ensemble des facteurs qui réduisent ou empêchent l'accès aux biens premiers sociaux (Rawls, 1971) comme l'éducation, l'alimentation, la santé, à l'hygiène, à l'assainissement, à l'eau potable, à l'habitat, infrastructures de base, comme des

⁴ La description du rôle de ces instances dans les politiques de lutte contre la pauvreté sera traitée largement plus loin.

caractéristiques d'une situation de pauvreté ou de privatisation de libertés réelles élémentaires (Sen, 2003).

En effet, ils sont qualifiés « de base », car leur satisfaction est considérée comme un préalable à l'atteinte d'une certaine qualité de vie et de fait, perçus comme contribuant au bien-être au sens d'Asselin et Dauphin (2000). Les politiques de développement liées à cette approche visent la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre d'actions sociales et la fourniture de services essentiels dans le but de répondre aux besoins sociaux des populations pauvres. Les vastes politiques de logements sociaux, de gratuité de l'éducation primaire, de vaccination et d'éradication des maladies, de réduction de la malnutrition, etc. observées dans les pays en développement s'appuient notamment sur cette approche. Cette conception axée sur les besoins de base met ainsi en évidence une approche multidimensionnelle de la pauvreté qui se traduit par un cumul de privation et considère comme pauvres, les personnes privées régulièrement d'un certain type de biens par rapport à un certain standard de base, nécessaire à la réalisation d'un projet de vie.

1.2.2. De la pauvreté à l'empowerment : une approche portée sur la perspective des capacités

L'approche par les capacités est le résultat des travaux d'Amartya Sen (1987, 1999, 2003). Introduite dans les années 1980, cette approche est une nouvelle perception de la pauvreté comparativement aux approches précédentes. S'appuyant sur les capacités des individus «de faire» et «d'être», sur la base des ressources mises à leur disposition, cette approche dite « par les capacités » (ou capacités) définit la pauvreté non comme une faiblesse de revenus, mais comme une privation de capacités élémentaires, c'est-à-dire de possibilités de choisir entre différentes conditions de vie. La définition de la pauvreté selon Amartya Sen (1999) dans son œuvre "Development as Freedom" se distingue par son approche capacitaire qui met l'accent sur le manque de libertés et de capacités réelles des individus à mener une vie qu'ils ont des raisons de valoriser. Cette vision holistique va au-delà de la simple privation matérielle, en incluant les obstacles à la liberté de choix et d'action des individus. Les cinq catégories de libertés instrumentales pour acquérir l'empowerment sont au cœur du travail de Sen et impliquent la liberté politique, économique, sociale, de base et de développement personnel. Selon l'auteur, ces libertés sont considérées comme étant essentielles pour permettre aux individus de s'épanouir pleinement et de lutter efficacement contre la pauvreté dans toutes ses dimensions.

En référence aux travaux d'Amartya Sen, l'approche par les capacités a largement été reprise par la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement dans les années 1990 (Dubois & Rousseau, 2001; Rousseau, 2007) pour l'analyse des nombreuses dimensions entrant en jeu dans les politiques de lutte contre la réduction de la pauvreté. Ces nouvelles stratégies de développement et de réduction de la pauvreté insistent, depuis, sur les dotations et ressources permettant aux pauvres d'acquérir des capacités nécessaires à la prise en charge de leurs besoins de base.

L'empowerment s'inscrit dans les politiques de développement portées sur les capacités au sens de Sen (1987). Considéré comme un pilier de lutte contre la pauvreté, l'empowerment s'institutionnalise progressivement dans le discours des organisations internationales de développement au milieu des années 1990 dans le cadre des politiques de lutte contre la pauvreté (Narayan, 1995; Calvès, 2009). Le concept désigne, dans ce cadre, toutes démarches de développement s'adressant aux populations pauvres en insistant sur les dotations et les moyens attribués aux individus pour qu'ils puissent acquérir des capacités au sens d'Amartya Sen. Avec la notion d'empowerment les pauvres se voient attribuer certaines dotations et ressources qui leur permettent non seulement d'accroître leurs avoirs et capacités (individuelles ou collectives), mais aussi à transformer pertinemment leur choix (Calvès, 2009). Par exemple, le discours axé sur la microfinance, en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté, s'inscrit, au même titre que d'autres variables, dans ces nouvelles orientations politiques de développement. En tant qu'outil de lutte contre la réduction de la pauvreté, la mobilisation de cet instrument financier permet aux personnes ciblées de tirer parti, de jouir réellement des opportunités, d'acquérir des capacités et faire face, via des ressources financières, à leurs situations de manques⁵.

Le discours autour de la réduction de la pauvreté a évolué et prend forme au sein d'approches à la fois monétaires et non monétaires. Son intégration dans la rhétorique des instances internationales est pensée en termes de manques, d'irrégularité et d'absence de ressources qui empêchent la personne concernée d'agir. La réduction de la pauvreté en termes de capacités revient donc à donner à l'individu des capacités de rebondir en cas de chocs. Ces capacités produites influencent considérablement la préservation du capital humain et donc d'une certaine façon à la capacité de développement d'une société (Garrabé, 2007). Outre la prise en

⁵ Nous reviendrons plus loin, sur l'analyse de la microfinance en lien avec l'empowerment pour comprendre la responsabilisation des pauvres à travers cet instrument financier.

compte des capacités des populations pauvres dans le discours dédié aux stratégies de lutte contre la pauvreté, les initiatives de développement local sont également privilégiées.

2. Le développement local : une approche de lutte contre la pauvreté

Le développement local est un concept prépondérant dans les travaux sur les politiques de lutte contre la pauvreté dans les années 1990. Le concept fait suite, à l'image des autres concepts consubstantiels au nouveau discours sur le développement, aux répercussions des programmes d'Ajustement structurel orchestrés par la Banque mondiale dans plusieurs pays en développement qui rencontraient des difficultés d'adaptation à l'économie de marché. Rappelons que ces programmes de restructuration économique, en mettant l'accent sur l'équilibre monétaire et la croissance comme facteurs de recul de la pauvreté, ont négligé les conséquences de ces politiques engagées, sur la vulnérabilité des populations et les inégalités économiques et sociales (Ballet et al., 2004, 2007).

Le développement local comme pilier de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans la rhétorique participative et les modèles bottom-up des années 1970 pour prôner un développement dont le moteur est le ressort des acteurs locaux plutôt que l'État et le marché. Plusieurs appellations hybrides sont mobilisées pour qualifier ce concept (Ouattara, 2003). Ainsi, on le désigne souvent par des concepts variés comme : développement communautaire, gestion des territoires, développement rural décentralisé, auto développement, Community Driven Development, etc. Quelle que soit la forme qu'elle prend, elle met l'accent sur la participation d'une population ayant les capacités de se développer par ses propres moyens (Conger & Kanungo, 1988).

2.1. Les caractéristiques du développement local

Les caractéristiques du développement local sont décrites et mises en évidence, dans la littérature, au travers de deux principales approches. La première, dite productive, prône la création de richesse ou la création de croissance économique à l'échelle locale. La seconde, plus communautaire, sociale et solidaire, développe un cadre de recherche visant la transformation socio-économique adaptée aux besoins des acteurs locaux.

2.1.1. La dimension libérale du développement local

Le développement local peut être appréhendé dans le cadre d'une approche néoclassique de la croissance qui distingue les dynamiques macroéconomiques décidées par l'Etat et les dynamiques locales/territoriales sur lesquelles sont plaquées les représentations de la

croissance comme mobilisation de facteurs de production au service d'un accroissement du revenu. Dans cette perspective, le "local" renvoie à des milieux possédant des ressources spécifiques sur lesquelles la croissance peut s'appuyer (Campagne & Pecqueur, 2014). Cette conception du développement local s'est développée dans le cadre des vastes mouvements de décentralisation impulsés par les Etats, notamment européens, pour favoriser en ce sens le développement économique de territoires hétérogènes (Alvergne & Taulelle, 2002). Son approche repose, avant tout, sur une vision pragmatique des découpages administratifs et des grands équilibres régionaux (Capello, 2009; Stimson et al., 2006) mettant au cœur de l'analyse la dimension productive créée par les acteurs locaux.

- **La dimension libérale du développement local** s'appuie sur une approche de la production créée par les acteurs locaux, cette dynamique locale peut également prendre le qualificatif de développement régional, local ou "par le bas" (Stohr & Taylor, 1981). Dans cette perspective, la volonté d'implication des acteurs et la prise en compte des spécificités locales sont donc considérées comme des indices d'analyse importants pour l'élaboration d'un processus de développement (Pecqueur, 2005) créateur de richesse et de croissance économique à l'échelle locale. Ce processus s'appuie sur les initiatives productives et leur ancrage est marqué par l'innovation technologique et le caractère systémique des relations locales (Torre, 2015, 2018) auxquelles s'ajoutent des aspects politiques et compétitifs.
- **L'aspect productif des territoires** est basé sur l'intégration locale d'entreprises et d'acteurs sociopolitiques. Souvent qualifiée de Système Productif Locaux ou de district industriel, cette approche repose sur le regroupement géographique de différentes entreprises et d'acteurs d'une même branche afin de produire une dynamique de développement local. Ce regroupement d'acteurs est la résultante de la proximité spatiale qui les caractérise. Cette proximité spatiale est combinée à des formes de proximité relationnelles (Filippi & Torre, 2003; Grossetti & Bes, 2003; J. L. Laville & Nyssens, 2005) basée sur l'intermédiation entre les acteurs (Nadeau & Pecqueur, 2020) et entraîne de nouvelles formes d'échanges entre réseaux d'entreprises.
- **L'aspect technologique** met l'accent sur les configurations sociales susceptibles d'induire l'innovation technologique au sein des entreprises présentes localement. A ce titre, les travaux d'Aydalot (1985) et d'autres

chercheurs réunis au sein du Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs (GREMI) mettent l'accent sur des milieux facilitant les liens entre l'innovation technologique, l'entreprise et le territoire tout en analysant les mécanismes endogènes de production et de diffusion des innovations (Camagni & Maillat, 2006). Au cœur de ces recherches, la gouvernance et les milieux innovateurs sur les relations entre acteurs économiques locaux prennent une place importante.

- **L'aspect politique** s'appuie, quant à lui, sur le concept de coalition d'acteurs (publics ou privés) d'une entité territoriale (Stone, 1989, 1993). Les travaux de (Kantor et al., 1997) précisent que cette coalition d'acteurs repose sur trois critères : la position par rapport au marché, les interrelations des acteurs de l'économie privée avec les institutions gouvernementales, la participation à la vie démocratique dans une dynamique plus inclusive (Detrick, 1999).
- **L'économie résidentielle dans la dynamique de développement local** : Dans l'étude du développement local, la captation des ressources en faveur du territoire représente un enjeu majeur pour les acteurs. Étroitement lié au critère de compétitivité et d'attractivité des territoires, l'économie résidentielle ou la base résidentielle est considérée dans la littérature comme un moteur majeur des économies locales (Talandier & Davezies, 2009). Intimement lié aux aménités des territoires (qualité du cadre de vie, ensoleillement, proximité de la mer ou de la montagne, etc.), l'espace local se compose des pensions de retraite, des dépenses touristiques marchandes et non marchandes (liées à la présence de résidents secondaires), des revenus des capitaux mobiliers et fonciers liés à la présence de leurs titulaires sur le territoire et des revenus dont bénéficient les actifs qui résident sur le territoire, mais travaillent ailleurs (appelés revenus "dortoirs"). Le niveau et la dynamique de l'économie résidentielle est, en effet, axée sur la capacité des territoires à attirer, en leur sein, des activités aussi bien productives que touristiques (Bourdeau-Lepage et al., 2015) qui lui permettent de survivre, de se perpétuer et d'éviter la fuite des populations ou des compétences les plus importantes (Torre, 2015). Cette dimension locale est appuyée par plusieurs recherches pour démontrer le mode de résilience des territoires (Davezies, 2009) et leur capacité à capter des

ressources extérieures afin de répondre à leur besoin de financement et faire face aux différents chocs exogènes.

L'ensemble de ces caractéristiques décrites inscrit le développement local dans une approche néolibérale où la dimension productive est au cœur des préoccupations. Face à cette approche, émerge progressivement une autre dimension du développement revendiquée, à l'échelle locale, par une diversité d'acteurs ou de parties prenantes dans les processus de prise de décision et de gestion des affaires publiques.

2.1.2. La dimension sociale et solidaire du développement local

Cette nouvelle approche du développement porte une attention toute particulière aux attentes, souhaits, exigences et/ou besoins de la population ou des acteurs du territoire. Elle est dite solidaire et est en lien avec les problématiques de lutte contre la pauvreté dans la mesure où les dimensions sociales et communautaires priment au détriment de l'aspect économique (Fontan, 2003).

Le développement local de type solidaire considère le territoire comme un cadre générateur de liens sociaux et d'actions collectives (Denieuil & Laroussi, 2005; Denieuil, 2008) en relation avec les mouvements sociaux (Tremblay, 2002; Klein & Champagne, 2011). Le sentiment d'appartenance crée des espaces communautaires divers et encadrés dans la société (Klein & Champagne, 2011; Klein & Raufflet, 2014). Dans ce cadre, des initiatives de production de biens et services ainsi que le partage des bénéfices seront donc activés à partir de problématiques locales portées directement par les citoyens (Laville, 2007). Cette approche concilie l'économie et la société (Lévesque, 2008; Bourque, 2017) et entraîne l'insertion d'acteurs sociaux dans le champ du développement économique local (Lévesque et al., 2014). Dans une dynamique de développement locale, cette approche prône des processus participatifs et ascendants (Klein & Raufflet, 2014). Elle implique une gouvernance à multinationaux et incorporant des actions économiques, les instances politiques et les dimensions culturelles. Ces stratégies socialement innovantes regroupent par exemple les entreprises de l'économie sociale et solidaire telles des crèches partagées, des épiceries solidaires, la microfinance solidaire ou les laboratoires d'idées sociales. Elles participent aussi bien à la résilience locale au travers de liens de proximité et de maintien des solidarités

locales qu'au développement de formes de solidarité et des dynamiques économiques alternatives au sein des territoires⁶.

C'est ce second cadre d'analyse qui inscrit le développement local dans les politiques de lutte contre la pauvreté. Sa mise en œuvre s'appuie sur des modèles d'intervention axés sur la participation et le développement des communautés (Bénicourt, 2001). Elle s'appuie sur la dimension collective et la capacité des acteurs à s'engager eux-mêmes dans le processus de développement dans l'optique d'une inclusion et d'une justice sociale bénéfique à eux et au territoire. Dans une autre section, nous verrons comment, à travers le concept de capital social, les institutions internationales ont fini par inscrire le développement local dans les politiques de lutte contre la pauvreté.

3. Place du développement local dans les dynamiques de lutte contre la pauvreté

La place du développement local dans les politiques de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans une approche solidaire en réponse aux approches productives et libérales initiales⁷. Dans la perspective de lutte contre la pauvreté, le territoire est perçu comme un cadre générateur de liens sociaux et d'actions collectives qui impliquent la participation collective et le développement des communautés (Benicourt, 2001; Denieuil, 2008).

L'articulation de la microfinance au champ du développement local dans le cadre de programmes de financement particuliers à l'endroit des populations pauvres met en évidence l'importance des services financiers dans un contexte local. Cette application exige une action collective de la part des acteurs concernés. Cette dimension collective du développement local, est abordée, dans cette partie de thèse, à travers les concepts de capital social et de Community Driven Development (CDD).

3.1.Principes théoriques et implication du Capital Social dans les dynamiques de développement local

Le concept de capital social est utilisé en économie pour traiter d'une variété de questions touchant généralement à l'économie du développement (Woolcock & Narayan, 2000; Requier-Desjardins, 2003; Baudassé & Montalieu, 2007; Marinos, 2016). Le concept de

⁶ Nous reviendrons sur cette approche solidaire au sein des territoires dans une autre réflexion qui sera abordée dans la troisième partie de cette thèse à travers une illustration par des dynamiques rurales.

⁷ Les différentes approches du développement local ont été longuement présentées dans la section 1 de ce chapitre qui consistait à décrire les différentes politiques de lutte contre la pauvreté mises en œuvre par les instances de développement.

capital social démarre dans les années 1990 et met en évidence un mode opératoire permettant aux acteurs d'agir collectivement sur la base de la confiance qu'ils ont les uns pour les autres (Baudassé & Montalieu, 2007). L'entrée par le capital social dans le cadre de cette thèse permet d'étudier, à l'échelle microéconomique, la pertinence des dynamiques collectives de développement, à la fois sous l'angle économique et social, à travers une intégration du rôle des services financiers dans la perspective de lutte contre la pauvreté.

3.1.1. Définitions et approches du capital social

L'idée du capital social repose sur un ensemble de règles et de normes qui permettent aux acteurs d'agir collectivement dans le but de gérer les risques et résoudre leurs vulnérabilités (Narayan, 1995; Moser, 1996; Harriss & De Renzio, 1997), résoudre leurs différends (Varshney, 2001) et profiter de nouvelles opportunités (Isham & Kähkönen, 1999). Le capital social repose sur des réseaux et interactions (familles, amis, associés, etc.). Dans une contribution, Requier-Desjardins (2003) identifie deux définitions susceptibles de mieux décrire le concept de capital social. D'un côté, il présente le capital social comme un actif individuel constitué par des relations sociales, qui sont une source de revenu et d'utilité pour certains individus. De l'autre, le concept de capital social est perçu comme un montant agrégé de capital, qui implique, grâce à son niveau d'accumulation, des externalités, généralement vues comme positives, mais peuvent parfois être négatives, notamment lorsqu'elles se manifestent au niveau d'un groupe particulier dont l'action collective génère des externalités négatives pour les autres (Requier-Desjardins, 2003).

L'analyse microéconomique du capital social permet d'appréhender cette notion comme un moyen d'analyser l'action sociale à la fois sous l'angle économique et social. Dans la littérature, trois idées de base sont liées à cette notion. D'abord la perception individualiste du capital social, clairement décrite et soutenue par Pierre Bourdieu (1980). Pour lui⁸, « *le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées (...) ou, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe* » (Bourdieu, 1980, p. 2). Ensuite, l'idée du capital social qui génère que des effets positifs via les normes et les règles mises en place au sein d'un collectif. En effet, en tant que ressource (Coleman, 1988), le capital social est considéré comme actif privé engendrant des revenus privés (Becker, 1996; Coleman, 1988). Selon les travaux de

⁸ Pierre Bourdieu est considéré dans la littérature liée au capital social comme le fondateur de cette notion. Il définit clairement cette notion dans l'introduction des Actes de la recherche en sciences sociales consacrée au capital social (Bourdieu, 1980, p.2)

Coleman (1988), le capital social génère des effets positifs via les normes et les règles. Il acquiert les caractéristiques d'un bien public dans la mesure où ces bénéfiques produisent des externalités, quelle que soit la taille ou la nature du groupe qui internalise ces externalités (Requier-Desjardins, 2003). Enfin, les capacités d'action collectives générées par le capital social sont mises en avant dans la compréhension du capital social, notamment avec les travaux de Putnam (1995; 2000). Celles-ci impliquent des relations, des organisations sociales comme les réseaux, les normes qui réduisent les incertitudes, facilitent la coordination, la coopération, développent des liens sociaux et de la confiance en vue d'un profit mutuel bien coordonné (Putnam et al., 1994). Cette coopération volontaire au sein de la communauté locale conduit d'importantes externalités positives des membres ou des individus adhérents (Requier-Desjardins, 2003).

Cette notion du capital social est également adoptée par la Banque mondiale à la fin des années 1990 et début 2000, pour traiter les questions liées à la pauvreté. De nombreuses références ont ainsi fait cas du programme de recherche entrepris par la Banque à la fin des années 1990 sur le lien entre le capital social et la pauvreté (Grootaert, 1998; Narayan & Pritchett, 1999; Knack, 2002). De même, avec Woolcook (1998, 2000), la question du développement par les analyses du capital social est soulignée, entre autres, à travers des dynamiques locales autour de la microfinance notamment. Ses travaux mettent particulièrement en évidence l'impact majeur de la dynamique collective sur le revenu et le bien-être des pauvres. En lien avec le microfinancement, cette dynamique collective ou communautaire à l'échelle locale améliore les gains issus des activités auxquelles les individus prennent part (Grootaert, 2001, P.11).

Toutefois, selon Baudassé & Montalieu (2007), la dimension collective ou la relation intra-groupe du capital social peut alternativement générer deux types de liens dans une action sociale particulière. D'un côté, des liens forts peuvent émerger. Ils constituent une forme de "ciment" (*bonding social capital*) entre les individus d'un même groupe (ethnique, religieux, familial, etc.). Ces liens ont l'avantage de produire plus de satisfaction émotionnelle. De l'autre, des liens faibles, considérés comme des passerelles (*bridging social capital*) entre différents groupes. En effet, plus ouverts, ces liens permettent aux individus de se connecter à d'autres réseaux ou agents hors de leurs communautés qui peuvent s'avérer importants dans une action sociale particulière comme la recherche d'opportunités (emploi). De même, analysant la dualité des liens sociaux générés par le capital social, plusieurs auteurs (Coleman, 1988; Durlauf, 1999; Portes, 1998) indiquent par ailleurs que les liens forts peuvent produire

des effets pervers qui débouchent souvent sur le népotisme et l'allocation inefficace des ressources. Autrement, ces dynamiques de groupe ou des logiques de groupe peuvent générer certaines inégalités ou des logiques de domination au sein du groupe. Dans le cadre de la microfinance en zone rurale, par exemple, l'autorité sera détenue par les personnes maîtrisant mieux la comptabilité ou des dominations exercées par les hommes ou encore certaines familles plus puissantes (Rankin, 2001; Guérin, 2015; Guérin et al., 2018).

3.1.2. La portée opératoire du concept de Capital social dans la microfinance

Le capital social est un outil analytique utilisé empiriquement pour observer l'effet des dynamiques collectives sur les individus. L'idée du capital social repose à la fois sur les relations sociales informelles de l'individu (relation de voisinage, les réseaux, les normes et règles de confiance, etc.), son implication dans sa communauté ou son investissement dans la vie sociale (participation politique), son inclusion dans les dynamiques collectives et le renforcement de la confiance généré. Le capital social est mobilisé en économie pour mettre en exergue la valeur économique des liens sociaux (Baudassé & Montalieu, 2007). Au travers des liens sociaux ou des interactions sociales, il est une variable explicative de la performance économique locale (Requier-Desjardins, 2003). Cette performance économique locale est due à l'investissement des individus qui tirent individuellement ou collectivement les bénéfices des dynamiques collectives. Dans le secteur de la microfinance, le capital social est perceptible sous une double dimension : individuelle et collective.

En microfinance, la dimension individuelle du capital social s'appuie sur les déterminants de réussite individuelle générés par l'octroi du crédit. Dans ce secteur, l'instauration d'un régime de confiance passe par la mise en place d'un ensemble de dispositifs ou méthodes, par les OMF. En effet, ces dispositifs et méthodes tiennent compte d'un ensemble de facteurs (Wamba et al., 2015) liés non seulement au remboursement (la fréquence de remboursement, les garanties) à la possibilité d'octroi de crédit (réception des subventions, la possibilité de recourir au refinancement); et d'autre part les facteurs liés à l'OMF (la situation et la proximité géographique par rapport au client, le nombre de pièces du dossier de crédit, le nombre de produits d'épargne et de crédit offerts, l'effectif du personnel et le taux d'intérêt (Wamba et al., 2015). Géographiquement, ce dispositif est plus adapté aux zones urbaines où la dynamique du microfinancement est fortement individualisée.

La dimension collective du capital social en microfinance se traduit par des bénéfices liés à l'investissement collectif des individus. Ainsi, dans les zones rurales où les dynamiques

collectives, les pratiques communautaires et la solidarité sont fortes, l'accent sera mis sur les crédits groupés pour favoriser un fort taux de remboursement du crédit. Les membres du village se connaissant parfaitement vont filtrer l'accès au crédit et faciliter un remboursement régulier du crédit via la pression sociale afin de bénéficier d'autres financements futurs (Wamba et al., 2015). Nous étudions la pertinence du concept du capital social pour l'analyse du développement des AVEC en zone rurale. Nous relierons ce capital au rôle des communautés villageoises dans la structuration des systèmes de crédit qui privilégient l'action collective au sein des communautés villageoises et de leur efficacité de l'action collective. Cette dimension rurale étant plus à mesure d'impulser le développement à l'échelle locale, nous l'abordons théoriquement ci-dessous à travers le concept de Community Driven Development.

3.2. Les dynamiques collectives en zone rurale : Community Driven Development (CDD)

La dimension collective du capital social est une approche centrale du *Community Driven Development* (CDD). Cette gestion communautaire du développement émerge dans les années 2000 avec le soutien remarquable des instances internationales de lutte contre la pauvreté, notamment la Banque mondiale (Dongier et al., 2003; Strand & Samset, 2003; Kumar, 2005; Wong, 2012). Le CDD traite de la gouvernance locale en donnant un rôle central aux bénéficiaires dans la mise en œuvre des projets de lutte contre la pauvreté. En introduisant le concept de CDD dans le cadre de cette thèse, nous examinons la dimension collective et participative du capital social afin de mieux comprendre son adaptation à la pratique du microcrédit à l'échelle locale.

3.2.1. Community Driven Development (CDD) : Théorie et pratiques

La gestion des programmes de développement pilotés par la communauté (CDD) est une approche beaucoup répandue dans les pays en développement, depuis la fin des années 1990 à la suite des recherches et des travaux politiques concernant le capital social, les capacités et l'autonomisation (McCarthy et al., 2017) et dans des contextes fragiles et touchés par des conflits tels que l'Afghanistan, la République démocratique Congo, le Myanmar et la Somalie (Bennett & D'Onofrio, 2015). Les principes du CDD reposent sur l'autonomisation de la communauté et du gouvernement local, de la décentralisation et de l'amélioration de la qualité de vie locale, de la responsabilité (descendante et horizontale), la transparence, l'apprentissage par la pratique ou le renforcement de la capacité locale renforcée (Davis, 2006). Reconnu comme une stratégie importante de lutte contre la pauvreté et de développement durable par la

Banque mondiale⁹ (World Bank, 2022), elle est utilisée pour décrire “*le contrôle des décisions et des ressources exercées par les groupes communautaires*” (Dongier et al., 2003), considérés comme pauvres, pour conduire les activités de développement.

Bien qu'elle soit déployée dans de nombreux secteurs et dans un contexte donné (S. Bennett & D'Onofrio, 2015), la gestion des biens et services liés aux programmes CDD ont un potentiel plus grand à petite échelle et non complexe qui nécessitent une coopération locale (Dongier et al., 2003). En outre, la durabilité des programmes CDD dépend d'un certain nombre de caractéristiques, incluant notamment : la création d'un comité local pour gérer le processus ou le projet ; une facilitation externe pour soutenir la prise de décision dans le cadre du CDD ; et une contribution de la communauté en espèces ou en travail (Banque mondiale, 2021)¹⁰. Avec le soutien de la Banque mondiale, d'autres instances sensibles aux questions du développement (gouvernements locaux, élus, le secteur privé, des ONG, les agences gouvernementales centrales, etc.), le programme de CDD permet précisément de fournir des services sociaux et d'infrastructures, organiser l'activité économique et la gestion des ressources de propriété commune (lacs, forêts communautaires,...), autonomiser les pauvres via la fourniture de services financiers et des crédits pour des biens privés aux ménages ou aux groupes, améliorer ou renforcer des institutions telles que l'amélioration du capital social, la gouvernance locale et renforcer la sécurité des plus pauvres par l'introduction de cadres de prise de décision plus démocratiques et inclusifs (Dongier et al., 2003; Mansuri & Rao, 2013).

3.2.2. Portée du CDD dans le développement local

Considéré comme un mécanisme de réduction de la pauvreté, le CDD présente plusieurs avantages. Les avantages liés aux programmes CDD ont permis un large investissement au niveau des praticiens du développement et une poursuite des travaux au niveau de la recherche (Mansuri & Rao, 2013; S. Bennett & D'Onofrio, 2015; Buntaine et al., 2018). Les données de la Banque mondiale indiquent, à ce titre, que les instances gouvernementales ainsi que les donateurs dépensent beaucoup pour les projets CDD, et la Banque mondiale a investi à elle seule plus de 100 milliards de dollars au cours des vingt-cinq dernières années. En juin 2020, le portefeuille CDD de la Banque comprend 327 projets en cours dans 90 pays,

⁹ Banque mondiale (2022), Community-Driven Development (CDD) programs operate on the principles of transparency, participation, local empowerment, demand-responsiveness, greater downward accountability, and enhanced local capacity. Consulté le 07/10/2022

<https://www.worldbank.org/en/topic/communitydrivendevelopment#1>

¹⁰ Banque mondiale (2021), Where and When is Community-Driven Development (CDD) Effective ? Consulté le 07/10/2022

<https://blogs.worldbank.org/impactevaluations/where-and-when-community-driven-development-cdd-effective>

représentant 33 milliards de dollars de financement actif et 11 % des prêts du GBM (banque mondiale, 2022)¹¹. Au niveau de la recherche, plusieurs études empiriques ont mis en exergue le capital social lié aux programmes du Community Driven development tant dans la gestion des ressources de propriété commune locale (Dongier et al., 2003) que dans l'autonomisation des pauvres (Woolcock & Narayan, 2000).

Une synthèse des études empiriques menée par Dongier et al., (2003) sur le développement local mené par les communautés indique que les programmes CDD complètent les activités du marché et sont gérées par l'Etat en obtenant des résultats immédiats et durables à l'échelle locale (Dongier et al., 2003; Banque mondiale, 2021). En effet, face aux insuffisances liées aux marchés (secteur privé) dans la fourniture des biens publics (route, santé, éducation de qualité, et soins de santé pour les pauvres) et lenteur des programmes nationaux gérés par l'État, les approches CDD représentent un complément des actions de réduction de la pauvreté au niveau local (Dongier et al., 2003). Les programmes CDD peuvent, en outre, renforcer la durabilité et rendre les efforts de réduction de la pauvreté plus réactifs à la demande (Dongier et al., 2003). De même, des programmes de CDD bien conçus incluent les groupes pauvres et vulnérables, créent un capital social positif et leur donnent une plus grande voix à la fois dans la communauté et auprès des entités gouvernementales (idem). Mieux placés pour identifier les besoins de développement et les solutions qui leur correspondent (Cliffe et al., 2003; Dongier et al., 2003), les programmes CDD bien gérés répondent aux besoins des communautés, renforcent l'appropriation et augmentent la capacité de développement local et de gouvernance et améliore la cohésion sociale (Chase et al., 2006).

Toutefois, malgré les avantages et les résultats généralement positifs des pratiques du CDD mis en avant par la Banque mondiale et d'autres organisations de développement (S. Bennett & D'Onofrio, 2015), des évaluations d'impact rigoureuses conduites sur plusieurs sites ont donné des résultats limités (King, 2013; S. Bennett & D'Onofrio, 2015). Ces études reprochent au CDD des impacts mitigés et difficiles à évaluer sur la gouvernance, le capital social ou la gestion des conflits (Wong, 2012), notamment en Afghanistan (Beath et al., 2013), voire des résultats nuls en République Démocratique du Congo (Humphreys et al., 2019). Ces résultats limités sont souvent liés au manque de clarté des décisions auxquelles ne sont pas associées par les participants cibles, l'absence d'objectifs clairement formulés et inadaptés au

¹¹ Banque mondiale (2021), Where and When is Community-Driven Development (CDD) Effective ? Consulté le 07/10/2022
<https://blogs.worldbank.org/impactevaluations/where-and-when-community-driven-development-cdd-effective>

contexte d'intervention. De même, les interventions CDD sont généralement trop ambitieuses et sont liées à une compréhension limitée du contexte de réalisation et à une faible action collective au niveau communautaire (Dongier et al., 2003; Bennett & Onofrio, 2015; Sardan, 2021).

Face à ces résultats souvent mitigés dans la lutte contre la pauvreté, la réussite et la durabilité d'un programme CDD nécessite, selon certains tenants du développement communautaire et de la gouvernance locale (Ostrom, 1990; Dongier et al., 2003; Chase et al., 2006) l'investissement et la participation effective et collective des populations cibles au niveau communautaire. La dimension collective est donc prégnante et nécessaire dans cette approche du *Community Driven Development*. La gouvernance, la participation, l'empowerment des populations au sein des programmes CDD participent à l'augmentation du capital social des populations pauvres dans la gestion de leurs vulnérabilités socio-économiques et de leurs ressources communes.

II. L'essor du microcrédit

La microfinance intègre, au début des années 2000, les politiques de développement des institutions internationales, comme étant l'un des outils les mieux adaptés au développement durable des populations défavorisées. L'analyse de l'accès au crédit dans les politiques de développement s'est inscrite dans le changement de paradigmes prescrit par les économistes des institutions de Bretton Woods. Théoriquement, cette analyse s'appuie initialement sur les imperfections du marché du crédit soumis aux problèmes d'informations entre l'emprunteur et le prêteur. Politiquement, elle va gagner progressivement en notoriété et reconnaissance grâce aux succès de l'expérience de la Grameen Bank qui va influencer les institutions internationales.

1. Le cadre théorique initial : les imperfections du marché du crédit

La littérature théorique sur le marché du crédit se développe dans les années 1980. Celle-ci met en lumière l'influence des contraintes de financement sur le comportement des agents économiques et leur rôle dans les fluctuations macroéconomiques (Bloch & Cœuré, 1995). Dans cette analyse théorique, l'accent est particulièrement mis sur les imperfections du marché du crédit soumis aux problèmes d'informations entre l'emprunteur et le prêteur. Dans la littérature économique, on qualifie cela d'asymétrie d'information. On peut considérer que

ces premiers travaux ont constitué le socle d'une analyse standard du microcrédit et de son introduction dans les théories standard du développement et de la lutte contre la pauvreté.

1.1. Les asymétries d'information dans l'analyse du marché du crédit

Le cadre de référence d'analyse du marché du crédit en asymétrie d'information se retrouve dans les travaux de Stiglitz et Weiss (Stiglitz & Weiss, 1981). L'existence d'asymétries d'information entre prêteurs et emprunteurs constitue le point de départ de leur analyse. L'asymétrie d'information pose le problème de la transparence de l'information entre les deux acteurs du marché. Elle intervient lorsqu'un individu dispose d'un avantage informationnel sur l'autre dans le cadre d'un échange. Introduit, en effet, par Akerlof (Akerlof, 1970) sur le marché des voitures d'occasion, l'asymétrie d'information dans l'analyse du marché du crédit, se caractérise par deux types d'effets délétères qui représentent la manifestation respective en amont et en aval de la signature du contrat de prêt : L'antisélection (ante) et L'aléa moral (ex-post) :

1.1.1. L'antisélection

Le phénomène d'antisélection intervient lorsque la décision de commercer d'un individu dépend de son information privée (son expérience, la qualité de ses salariés...) et que cette décision affecte négativement l'autre agent (client) non informé. Développée par Akerlof (Akerlof, 1970), l'antisélection met en évidence, le dysfonctionnement des marchés liés à l'asymétrie d'information. Dans sa démonstration adaptée au marché des voitures d'occasion, l'auteur montre qu'en situation d'asymétrie d'information, « les mauvais produits chassent les bons » et empêchent le marché de fonctionner de façon optimale. Ainsi, de manière analogue, les banques dans le développement de leurs activités d'octroi de crédit cherchent à distinguer les « bons » emprunteurs, ceux qui seront pleinement en mesure de rembourser leur prêt, des « mauvais » emprunteurs qui ne le seront pas ou pas autant. Cette adaptation au marché du crédit, est qualifiée au *Stiglitz et Weiss* (Stiglitz & Weiss, 1981) au rationnement du crédit. Cette dernière consiste à limiter quantitativement l'offre de crédit au-delà d'un certain seuil de taux d'intérêt pour éviter que les mauvais risques engagés dans des projets risqués et qui sont insensibles au niveau du taux d'intérêt ne puissent pas bénéficier du prêt. Toutefois, si le prêteur, en souhaitant améliorer son profit, élève le taux d'intérêt au-delà d'un certain seuil, les bons risques quitteront le marché, créant un phénomène d'antisélection au sens d'Akerlof (Akerlof, 1970). Pour éviter un tel phénomène, le prêteur limite son volume de prêt.

1.1.2. L'aléa moral ou effets « incitatifs »

L'aléa moral ou effets « incitatifs » est une situation (ex post) qui se caractérise par la méconnaissance du comportement d'un consommateur après achat d'un bien « comportement caché ». Dans le marché du crédit, l'aléa moral décrit une situation ex-post au contrat de prêt. En effet, une fois ce dernier établi, l'emprunteur adopte un comportement significativement plus risqué, se trouvant alors en mesure de désavantager son créancier. Concrètement, celle-ci prend diverses formes : les *emprunteurs* disposant d'informations privilégiées sur la qualité effective du projet à financer, sur les rendements anticipés de leur projet d'investissement (Bernanke & Gertler, 1986), sur les risques associés à ces projets (Calomiris & Hubbard, 1987); ou encore l'usage qu'ils font des sommes empruntées pour financer un projet d'investissement précis et leur mode peut différer de celui préconisé par l'organisme prêteur (Banque, OMF, assureur, etc.) ou encore sur leur capacité de remboursement (Gertler & Hubbard, 1988). Le gestionnaire peut ainsi solliciter une allocation de fonds pouvant privilégier la croissance de court terme pour des raisons d'affichage de résultats. *Du côté du prêteur*, en absence de sa capacité de contrôle parfaite des comportements des emprunteurs, adopte des attitudes ou mécanismes incitatifs qui se traduisent par la mise en place de contrat de crédit optimal qui prend en compte les coûts d'audit pour la vérification des résultats obtenus par les entrepreneurs ainsi que les frais liés à la connaissance des probabilités individuelles de faillite des projets. En absence de ce contrat de dette standard.

Malgré sa capacité à caractériser l'équilibre du marché du crédit ainsi que l'émergence de situations favorables, la logique du rationnement du crédit à la Stiglitz et Weiss (Stiglitz & Weiss, 1981) n'est pas universelle. Les critiques précisent que la théorie du rationnement du crédit ne permet pas d'anticiper ou de prédire les caractéristiques des emprunteurs qui vont être rationnés. Elle n'explique pas non plus comment le prêt réalise sa sélection (Eber, 2001).

1.2. Asymétrie d'information et matrices des contrats

Face aux limites liées au rationnement du crédit, les critiques introduisent, en complément, la demande d'une garantie en cas de faillite et qui soit gagée sur la richesse personnelle des emprunteurs pour les inciter à se révéler (Bester, 1985). Et par conséquent à récupérer l'information manquante quant à l'estimation de la probabilité de faillite. Ainsi, le dispositif de résolution des problèmes d'asymétries d'information, deux mécanismes sont mobilisés par le prêteur (Mayoukou & Kertous, 2015). Le premier mécanisme qualifié d'auto Sélection est un contrat qui permet de distinguer les différents types d'emprunteurs (Bester, 1985). Le

premier contrat favorise un taux d'intérêt faible, mais très exigeant en garanties. Le second, adossé à un taux d'intérêt élevé, est faible en garantie. La mise en place d'un tel menu de contrat implique plusieurs conséquences qui permettra à l'emprunteur de révéler son type lors du choix du contrat. Le deuxième mécanisme permettant de sélectionner les différents profils d'emprunteur s'appuie sur un menu de contrat qui influence à la fois le coût du crédit et d'autres éléments du contrat, dont les garanties. En pleine émergence en microfinance (Mayoukou & Kertous, 2015), il s'appuie sur un ensemble de critères (situation financière, la réputation du client, la situation sociale) permettant au prêteur d'accorder ou pas le crédit. Du côté du client de décider de solliciter le prêt ou de s'auto exclure. Les entreprises les plus soumises aux contraintes liées à ses mécanismes de financement externes sont, selon plusieurs auteurs (Fazzari et al., 1988; Gertler & Hubbard, 1988) : les entreprises de petite taille, jeunes ou encore distribuant peu de dividendes. Ces dernières manquent de réputations et ont du mal à se faire connaître, par manque de garanties exigées, ou à établir une relation de confiance avec les prêteurs.

L'analyse du marché du crédit, en situation d'asymétrie d'information, prend également tout son sens à travers les travaux Williamson (Williamson, 1985) sur la matrice des contrats. Partant du postulat comportemental des individus au sein de la firme et sur le marché, l'auteur précise que la mise en place d'un contrat clair entre les parties prenantes, permet d'enrayer les comportements opportunistes et d'aboutir à une meilleure transaction (Williamson, 1985). La meilleure transaction est, selon l'auteur, celle qui minimise les coûts dans sa mise en œuvre. Adossée à une matrice de contrats clairs, elle favorise un arrangement institutionnel qui réduit, non seulement les frictions, mais produit un résultat satisfaisant pour l'ensemble des parties engagées dans ledit contrat. La théorie des contrats de Williamson est donc capitale pour comprendre l'intérêt des contrats pour résoudre les imperfections du marché du crédit.

1.3. Le rôle de la confiance dans l'accès au microcrédit

Comme indiqué précédemment, le rationnement du crédit provient de l'asymétrie d'information qui prévaut sur le marché du crédit (Stiglitz & Weiss, 1981). Cette asymétrie d'information étant plus marquante dans les micro petites entreprises (MPE) du fait de l'opacité de l'information (tenue des comptes et de la nature des activités) qui est généralement gérée de façon informelle (Wamba et al., 2015). L'accès au microcrédit s'appuie de ce fait sur une relation de confiance entre deux principaux acteurs engagés dans le

processus de microfinancement : les offreurs de services financiers (OMF) et les demandeurs (Clients) qui sont reliés par l'offre de produits et services. Comme vu précédemment, la confiance est introduite comme un indicateur du capital social qui facilite la coordination en vue d'un profit mutuel (R. D. Putnam, 1995), réduit les incertitudes et favorise la coordination entre acteurs. Cette notion de confiance est cruciale dans la décision d'accorder ou pas des services financiers et d'adopter certaines pratiques financières (Shipton, 2007) au profit des populations exclues ou limitées dans l'accès au système financier formel. Bennett (S. E. Bennett, 1997) indique à ce titre que dans les sociétés à fort capital social, où des systèmes et des structures créent un climat de confiance et dynamisent les rapports sociaux et économiques au-delà de la sphère familiale ou de parenté, il sera plus facile et moins coûteux de développer des systèmes d'intermédiation financière pérennes (Bennett, 1997).

Cette relation de confiance, instaurée par l'agent de crédit au travers de l'OMF, est une condition nécessaire pour l'octroi et l'effectivité du crédit. Elle permet de créer une proximité sociale et spatiale entre l'institution de microfinance et le bénéficiaire. Au travers de cette proximité créée par le canal de la confiance, l'OMF évalue la situation économique des bénéficiaires ainsi que la pérennité de l'activité afin de mieux adapter le montant du crédit sollicité, favorise d'autres collaborations dans le cadre d'autres programmes de microfinancement. La confiance est donc capitale dans la structure de microfinancement, car elle permet de réduire les asymétries d'information entre l'emprunteur et le prêteur qui ne connaît qu'imparfaitement le niveau de risque afférent au projet d'investissement qu'il finance (Brana & Jégourel, 2011a; Artis, 2013).

Cette littérature autour du marché du crédit en asymétrie d'information prend tout son sens dans les questions de développement dans la mesure où elle permet de justifier théoriquement l'intégration d'intermédiaires financiers dans les questions de lutte contre la pauvreté (Morduch, 2000; Palier & Prévost, 2007; Prévost, 2005). C'est sur cette base théorique que vont se développer les initiatives de microcrédit en lien avec la réduction de la pauvreté. Dans le nouveau discours sur le développement, le mérite des organisations de microfinance sur le marché du crédit est très tôt reconnu. Elles vont apparaître dans les pays en développement comme des intermédiaires financiers capables de gérer les asymétries d'information. La légitimité de cet instrument financier dans le marché du crédit réside dans sa capacité à améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires. Ainsi, dotés d'une capacité institutionnelle soutenue par les instances internationales de développement, des intermédiaires financiers dédiés se retrouvent à prêter de l'argent à l'échelle mondiale et, de

manière rentable, aux ménages pauvres pourtant exclus des mécanismes de financement formels, du fait de leur manque de garanties suffisantes.

2. Le microcrédit : un outil de lutte contre la pauvreté

La microfinance intègre les politiques de lutte contre la pauvreté au début des années 2000, souvent présentée comme l'un des outils les mieux adaptés au développement durable des populations les plus éloignées du financement d'activités propres à la fois à réduire la vulnérabilité et à créer un contexte économique favorable à la croissance. Elle apparaît comme une idée novatrice de lutte contre la pauvreté dans les pays à faibles revenus à travers une méthodologie de financement adaptée aux populations défavorisées. A travers les mécanismes financiers mobilisés, elle est censée concilier l'accès au financement des ménages pauvres et la rentabilité pour les organismes prêteurs. Sa méthodologie vise ainsi à inscrire une population défavorisée (*des personnes n'ayant pas accès aux produits bancaires conventionnels*) dans un processus socio-économique durable. Les histoires de réussite des programmes de microfinance, écrites à travers le monde, ont les reconnaissances institutionnelles majeures des instances internationales à l'échelle mondiale (Armendariz & Morduch, 2005) ainsi que sa diffusion internationale et sa mise en œuvre dans des contextes locaux de développement.

2.1. Une expérimentation dupliquée à l'échelle internationale

Le processus d'adoption de la microfinance dans les politiques de développement s'observe à travers une série de reconnaissances : d'abord, une reconnaissance internationale par des institutions publiques, puis une reconnaissance par la médiatisation et le storytelling, enfin une reconnaissance par la communauté de chercheurs.

2.1.1. Reconnaissance internationale de la MF par des institutions publiques

Le processus de développement de la microfinance est marqué par l'interventionnisme et la reconnaissance des institutions internationales. En effet, depuis les premières initiatives à succès de la Grameen Bank au Bangladesh dans les années 1990, les institutions internationales soutiennent activement le secteur (Morduch, 1999a). Ainsi, en 2000, le microcrédit fait partie des outils mis en avant dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Cette dynamique est favorablement soutenue par deux institutions financières internationales majeures, la Banque mondiale (BM) et le Fonds Monétaire

International (FMI), qui considèrent cet outil prometteur dans le processus de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (Blondeau, 2006). Ce mouvement va être renforcé en 2006, par la distinction du prix Nobel de la paix au Professeur Yunus (Adams & Raymond, 2008) qui marque un moment important dans la communication autour de la microfinance, car elle a permis de faire connaître et de répliquer le modèle et l'expérience de la Grameen Bank dans la majeure partie des pays en développement. A bien des égards, c'est le même mouvement qui a conduit au Nobel d'économie 2019 attribué à Esther Duflo, Abhijit Banerjee et Michael Kremer pour leurs travaux et expériences sur "l'allègement de la pauvreté globale" et pour avoir développé des approches en rapport avec la microfinance¹².

La microfinance a donc pris une part croissante dans le discours des politiques publiques et des organisations internationales et occupe une place de plus en plus visible dans les stratégies de développement des pays du sud (Balkenhol, 2009, 2018; Cull et al., 2015; Cull & Morduch, 2017a). Cela se traduit notamment par une forte ouverture du crédit aux populations vulnérables. Avec le soutien des agences de coopération et des institutions internationales, les Etats centraux et régionaux ont développé des mécanismes réglementaires pour faciliter la mise en place et la diffusion de l'activité microfinancière promulguée par les instances internationales. Cette reconnaissance de la microfinance par ces différentes instances internationales concourt à façonner et à instituer de nouvelles pratiques sociales dans les pays en développement. À travers ce canal, la Microfinance a pu s'intégrer, s'imposer et diffuser ses règles dans les politiques de développement.

2.1.2. Une reconnaissance par la médiatisation et le storytelling

Le succès de la microfinance est aussi marqué et facilité par une reconnaissance et une diffusion dans les médias. Cette forte audience médiatique renforce sa légitimité en tant qu'outil de développement. A cet effet, présenté comme un palliatif aux problèmes de pauvreté, les Nations unies ont dédié l'année 2005 à la Microfinance. Cette reconnaissance marque ainsi un pan important dans le processus de développement de cet outil dans la mesure où elle a favorisé l'adhésion d'autres instances internationales. Parmi ces instances, nous notons la création du CGAP (*Consultative Group to Assist the Poor*) en 2005 pour

¹² Pour des informations concernant ce prix attribué à cette équipe de chercheurs, confère : The Prize in Economic Sciences 2019. NobelPrize.org. Nobel Prize Outreach AB 2022. Sat. 22 Oct 2022. <<https://www.nobelprize.org/prizes/economic-sciences/2019/summary/>>

l'assistance des populations pauvres via la promotion de l'inclusion financière¹³. De même, la Journée européenne dédiée à la microfinance organisée par le Réseau européen de la microfinance¹⁴ et la Microfinance Center¹⁵ se charge de diffuser une vaste sensibilisation sur la microfinance en tant qu'outil de lutte contre l'exclusion sociale et le chômage en Europe. Dans ce cadre, une journée européenne dédiée à la microfinance a été célébrée le 17 octobre 2019. En Afrique, se tient également, depuis 2013, la Semaine Africaine de la Microfinance (SAM) dédiée au développement de ce secteur d'activité. Cet événement représente une plateforme d'échanges et de réflexion entre tous les praticiens de la microfinance : investisseurs, institutions de microfinance, chercheurs, banques, gouvernement, ONG, etc. La SAM offre aux principaux acteurs du secteur l'occasion de se rencontrer pour évaluer l'apport de cette finance inclusive à la réalisation des ODD. Elle est organisée par l'agence luxembourgeoise l'ADA Microfinance (Appui au Développement Autonome).

La microfinance est ainsi acceptée et perçue comme un outil de lutte contre plusieurs formes d'exclusions dans le monde du développement (Roodman, 2012; Johnson, 2013) et s'inscrit ainsi dans une logique de lutte contre les différentes dimensions de la pauvreté. Par effet de contagion et avec le soutien des institutions internationales, cette approche est acceptée et adoptée par les autorités des pays en développement. Dans ce cadre, elle est considérée comme un outil permettant aux populations pauvres de se sortir de leur situation et de se prendre en charge. Dans les pays développés, elle est considérée comme une arme efficace de lutte contre le chômage et d'autres formes d'exclusion socio-économique. Par exemple, en France, l'ADIE permet, au travers de dispositifs financiers, à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel de créer des activités économiques et à se prendre en charge¹⁶. Cette reconnaissance médiatique contribue à diffuser largement les pratiques et les idéaux de cette innovation sociale par les instances internationales de développement.

¹³ Composé de 34 organisations, le Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres (CGAP) est un partenariat mondial qui vise à promouvoir l'inclusion financière. Il est hébergé par la Banque mondiale

¹⁴ Le réseau Européen de Microfinancement (REM) est une organisation à but non lucratif basée à Bruxelles, qui promeut la microfinance en tant qu'outil de lutte contre l'exclusion sociale et financière en Europe, par le travail indépendant et la création de microentreprises. La mission du réseau est de faciliter le renforcement des capacités et de défendre les intérêts du secteur. <https://www.european-microfinance.org/about>

¹⁵ Le centre de microfinance est un réseau de finance sociale qui promeut l'équité, l'inclusion, l'égalité et le service responsable. Il regroupe 113 organisations (dont 77 OMF) dans 36 pays d'Europe, d'Asie centrale et au-delà, qui fournissent des services de microfinance responsables à près de 2 000 000 de clients à faible revenu. <http://mfc.org.pl/about-mfc/>

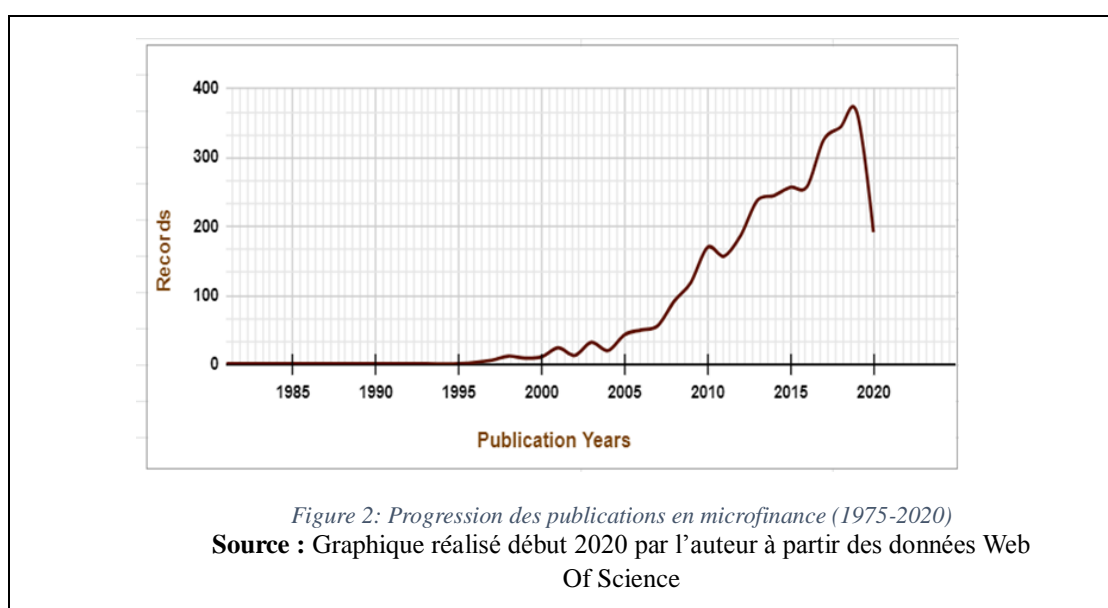
¹⁶ Raynal J. (2019), Le microcrédit : une arme efficace de lutte contre le chômage, La tribune.

En ligne :

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/comment-l-adie-lutte-efficacement-contre-le-chomage-grace-au-microcredit->

2.1.3. Une reconnaissance par la communauté de chercheurs

En trente ans d'expérience, les études sur la microfinance par des chercheurs ont cru de façon importante. En effet, plusieurs travaux de recherche sont construits autour de son orientation et de sa portée. Ainsi, une multitude de thématiques dédiées à la pratique de la microfinance sont discutées dans la littérature. Parmi la diversité de thèmes discutés, il faut noter les questions liées aux institutions/organisations de microfinancement et à leur financement, l'empowerment ou le renforcement de la position des femmes dans l'octroi de crédit, les dérives de mission qui mettent en évidence les pratiques de commercialisation et les logiques de rentabilité mises en œuvre par les OMF, la question des taux d'intérêt et des coûts de transaction liés à la pratique du micro financement, le crédit solidaire, la réglementation du secteur, les mesures d'impact en microfinance et l'inclusion financière impliquant, de fait, la promotion d'une diversité de services financiers en faveur des populations pauvres, etc. Ces différentes recherches sur la microfinance alimentent ainsi les réflexions autour du secteur et permettent aux différents acteurs (historique ou nouveaux à la finance solidaire) de mieux adapter leurs initiatives (Labie & Montalieu, 2019) aux besoins des usagers pauvres. La récente recherche bibliographique réalisée dans le cadre de cette thèse présente l'intérêt croissant des chercheurs au regard de l'évolution temporelle croissante du nombre d'articles référencés dans la base de données numériques Web of Science de 1997 jusqu'à la fin des années 2010.



Au travers du déploiement de ses activités, plusieurs éléments viennent témoigner de la reconnaissance du secteur par les chercheurs et professionnels comme un instrument central mobilisé, parmi tant d'autres, dans les politiques de lutte contre la pauvreté et comme une source de création de revenus pour les plus démunis¹⁷.

Souvent accompagnées et financées par les instances internationales de développement, leurs contributions scientifiques permettent d'expliquer, à travers des études de cas pour la plupart, les mécanismes de cette pratique socioéconomique. Elles participent ainsi à la dynamique initiée et impulsée favorablement par les instances internationales dans leur politique de lutte contre la pauvreté¹⁸. A travers cette reconnaissance et ce positionnement à tous les niveaux et dans toutes les strates de la population mondiale (Fouillet & Morvant-Roux, 2018), la recherche scientifique participe à instituer et à faire accepter la microfinance tel que théorisé par les économistes de la nouvelle économie institutionnaliste en termes de diffusion, d'acceptation, d'adaptation partagée de valeurs et de règles dans de nouveaux contextes de développement à l'échelle mondiale. Au travers de sa démarche en direction des populations exclues des canaux de financement traditionnels, la microfinance est présentée et illustrée comme une innovation sociale par les instances internationales de développement. Adoptée et soutenue par ces derniers, elle représente une politique sociale, parmi tant d'autres, de lutte contre la pauvreté. Ces caractéristiques liées au développement de la microfinance viennent donner une légitimité au secteur avec des règles de fonctionnement propres diffusées à l'échelle mondiale.

2.2. Le rôle des instances internationales de lutte contre la pauvreté

La Banque mondiale et le Fonds Monétaire International sont considérés comme deux institutions phares de Bretton Woods pour accompagner les dynamiques de développement durable à l'échelle internationale. Créés en 1944, ces deux instances internationales œuvrent conjointement à la mise en place de politiques de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

¹⁷ Dans sa journée de réflexion et d'échanges sur l'évolution du secteur de la finance inclusive, tenue le 4 février 2019, le GRET (*Groupe de recherche et d'échange technologique*) s'est intéressé à la Microfinance et au rôle des organisations de solidarité internationale. Dans les discussions, la microfinance a été adoptée et reconnue comme un instrument central dans ses politiques de lutte contre la pauvreté.

¹⁸ La récurrence de centaines de références et de citations (Google Scholar, Web of Science, Cairn Info, etc.) à certains auteurs francophones comme Guérin, Duflo, Servet, Lelart, Mayoukou, Labie démontre du positionnement non négligeable de ce secteur dans la littérature scientifique.

2.2.1. Analyse des logiques institutionnelles dans le champ de la microfinance

L'analyse des logiques institutionnelles nécessite une restitution de l'histoire du courant institutionnaliste qui implique une distinction entre l'institutionnalisme (ou l'ancien institutionnalisme) et l'économie institutionnelle (ou le néo-institutionnalisme). Le lien entre l'ancien institutionnalisme et le nouvel institutionnalisme permettra de préciser et de définir le rôle des institutions en insistant particulièrement sur les travaux de North.

- De l'ancien institutionnalisme au néo institutionnalisme : quels liens ?

Le champ de recherche de la théorie institutionnaliste est axé sur la compréhension du rôle des institutions pour la modélisation du comportement économique (Veblen, 1898)¹⁹. Les recherches sur la théorie institutionnaliste s'intéressent, en effet, à la stabilité et à l'ordre dans la vie sociale par le biais d'institutions qui établissent et maintiennent une structure de règles de conduite, de normes et routines pour la mise en place d'interactions capables de produire une vie sociale plus bénéfique (Wijk et al., 2018). Dans la littérature, l'étude du rôle des institutions est analysée à travers deux grandes approches : ancien et le nouvel institutionnalisme ou néo institutionnalisme.

- Les caractéristiques d'une institution pour l'institutionnalisme originel

Courant de pensée peu dominant (10% à 20%) dans les productions en sciences économiques (Tremblay, 2002), le courant institutionnaliste constitue une source d'inspiration non négligeable pour certains travaux s'inscrivant dans le courant de l'économie politique (Tremblay, 2002). En effet, le courant institutionnaliste s'est constitué à partir des œuvres de Veblen et de Commons (*considérés comme les deux fondateurs essentiels*). Le champ de recherche de cette théorie est axé sur la compréhension du rôle des institutions pour la modélisation du comportement économique (Veblen, 1898) et la compréhension des phénomènes sociaux (Corei, 1995). Les économistes institutionnalistes considèrent, dans ce sens, que les institutions ont un rôle déterminant dans l'économie (Veblen, 1898) car elles représentent la source d'une régulation qui permet à un ordre temporaire d'exister dans un système complexe (Bazzoli & Dutraive, 2002). De fait, les institutionnalistes voient l'activité économique comme le résultat de l'action volontaire (Commons, 1950), de stratégies d'acteurs. Ainsi, Commons considère que les institutions sont nécessaires pour que se dégage un certain ordre social, malgré l'existence de conflits d'intérêts (Commons, 1934). Pour eux,

¹⁹ Veblen B. (1898), Why Economics is not an Evolutionary science? Quarterly Journal of Economics, July.

l'ordre social repose sur l'existence d'institutions qui établissent et maintiennent une structure de règles de conduite pour les interactions capables de produire une vie sociale plus bénéfique (van Wijk et al., 2018). A ce titre, au sein d'une organisation, les individus sont contraints par un ensemble de règles de fonctionnement communes qui modèlent leurs opinions individuelles en vue de construire une action collective plus organisée (Commons, 1950). Les institutions pour Commons sont incarnées par une association ou un collectif d'acteurs qui développe des pratiques (règles), des dispositifs de coordinations, des modèles d'actions, etc., spécifiques qui vont encadrer la réalisation ou la mise en œuvre de son activité et de ses transactions (internes et externes) au sens de Bazzoli et al. (Bazzoli & Dutraive, 2002).

L'institutionnalisme dans sa forme originelle repose sur l'élaboration d'un ensemble de règles et d'idéaux types qui sont rendus opérationnels par divers acteurs qui façonnent leur environnement selon leur représentation du monde. Les travaux de Commons (Commons, 1934, 1950) précisent à ce titre que la nature institutionnelle d'une institution dépend de sa permanence et de son évolution et son fonctionnement survie dans le temps c'est-à-dire si elle parvient dans son évolution à résister aux différents changements et à influencer les choix et les actions des agents économiques par ses valeurs, ses règles de travail et ses fondements comportementaux (*Going concern*)²⁰. Dans ce sens, une organisation est considérée comme une institution si elle a un pouvoir d'action et de contrôle sur son environnement (Commons, 1950; Veblen, 1898). C'est-à-dire que ses règles du jeu, ses représentations, ses routines sont appliquées, adoptées et partagées collectivement par la communauté et encadrées dans les organisations. A travers ces dispositifs, l'institution vise à rendre sa représentation opérationnelle dans un cadre social.

- Les caractéristiques d'une institution pour le néo institutionnalisme

Vers la fin des années 1970, un regain d'intérêt pour les théories institutionnalistes. Cet intérêt intervient en réaction aux théories behavioristes et des choix rationnels précédents Imberti, 2016 en inscrivant l'étude des institutions dans un contexte théorique fortement nouveau dans la recherche en science sociale. Désigné par le terme nouvel institutionnalisme ou néoinstitutionnalisme, il s'oppose aux hypothèses d'un ancien institutionnalisme promouvant la perspective comportementaliste et rationnelle, idéal de l'homo-economicus au profit de l'intégration du comportement de l'homme dans sa dimension sociale individuelle et collective (March & Olsen, 1984). James March et Johan Olsen introduisent le nouvel

²⁰ Commons définit un *going concern* comme un comportement collectif.

institutionnalisme afin de décrire la négligence des approches comportementalistes et rationalistes dans l'étude du rôle des institutions dans l'explication des phénomènes sociaux. Reprenant l'idée de Thomas Hobbes sur rationalité limitée (bounded rationality), les auteurs soutiennent l'idée selon laquelle l'action humaine tend à opérer des choix et à satisfaire des attentes propres à un contexte donné et ancré dans des structures culturelles socioéconomiques et politiques (March & Olsen, 1984; Simon, 1955). L'action des humains, malgré son caractère de liberté, devrait s'inscrire dans les limites posées par le contexte institutionnel mis en place (March & Olsen, 1984).

Cette vision de la nouveauté du nouvel institutionnalisme intègre à la fois le facteur humain (dans la théorie de croissance endogène) et le facteur institutionnel dans la théorie économique (Imberti, 2016). Cette inscription implique deux grandes économies dans l'analyse des institutions. La première est liée à leur annexion aux marchés afin de pallier leurs dysfonctionnements (asymétrie informationnelle, rationalité limitée de l'agent économique, l'incertitude). La seconde au rôle de catalyseur des institutions dans la croissance économique. Leur influence affecte, de fait, le processus de développement économique par plusieurs canaux, en particulier la protection des droits de propriété et l'état des droits ((Rodrik & Subramanian, 2003), la réduction des coûts de transaction(Williamson, 1979), la canalisation des comportements déviants des agents économiques qui forment selon cet apport théorique la première source de la performance économique tant recherchée.

Adopté par plusieurs courants théoriques (la théorie des droits de propriété, la théorie des incitations, la théorie de l'agence, la théorie des coûts de transaction), ce nouvel institutionnalisme diffuse son influence dans les sciences économiques. Dans cette perspective, la spécificité de ce nouvel institutionnalisme réside en trois principaux points : d'abord, les institutions comptent dans le processus de développement économique (North, 2005), ensuite, il met en évidence l'importance des règles informelles et les normes communes dans la sphère marchande et enfin, il rejette la rationalité illimitée et le caractère a-social de la doctrine néoclassique en réaction à l'ancien institutionnalisme.

Malgré les contractions entre les hypothèses développées par les deux formes d'institutionnalisations (ancien ou nouveau), Peters (Peters, 2019) indique que, dans leurs différentes approches en lien avec la science politique, qu'elles ont en commun certaines caractéristiques essentielles qui permettent de parler d'institutionnalisme. L'institution est décrite comme un élément structurel de la société ou du système politique. La seconde est relative à la stabilité dans le temps. La troisième est liée à son influence formelle ou

informelle sur le comportement des individus. Outre ces caractéristiques essentielles aux institutions, il faut associer le sens de valeurs et de significations partagées par les membres. North montrait, à juste titre, que les valeurs sociales, les habitudes et les normes jouent un rôle primordial dans la formation des institutions formelles et dans le processus de développement économique (North, 2005). C'est donc dans cette perspective néo institutionnelle que nous inscrivons notre analyse sur les dynamiques institutionnelles dans les politiques de développement.

2.2.2. Les dynamiques institutionnelles dans les politiques de développement

- La NEI comme base théorique des réformes institutionnelles dans les politiques de développement

Théoriquement, les recherches sur les stratégies de développement et de réduction de pauvreté, en lien avec les institutions, s'appuient principalement sur la Nouvelle Économie Institutionnelle (NEI) qui, depuis le début des années 1990, est devenue la principale influence concernant l'analyse des arrangements institutionnels (Prévost, 2008; Chavance, 2018). Fondé sur les travaux originels de Coase (Coase, 1937), le cadre analytique de la théorie néo-institutionnelle est porté sur le rôle central des institutions et leurs déterminants dans l'analyse des instruments économiques standards (Nabli & Nugent, 1989). De différentes branches, les théoriciens de la NEI introduisent les institutions dans l'analyse économique pour nous éclairer sur les différentes conceptions ou caractéristiques des institutions. Les auteurs de la NEI proposent, dans leurs travaux, une approche renouvelée de la croissance par les institutions en expliquant, d'une part, les différents aspects de la coordination sociale (Coase, 1937; Williamson, 1985). Dans cette analyse, l'institution favorise la coordination des comportements individuels. La seconde analyse de l'institution est en lien avec l'efficacité économique (North, 2005; Prévost, 2008). Son hypothèse permet de mesurer la qualité des institutions sur la base de leur capacité à garantir, ou pas, les droits de propriété, censés assurer de meilleures performances économiques. Leur influence et leur imbrication dans des réseaux sociaux (DiMaggio & Powell, 1983) de croyances, de valeurs et de normes qui les amènent à adopter les pratiques les plus légitimées par les institutions de leur environnement. Les logiques des organisations sont donc le produit des institutions qui les influencent dans leurs représentations de la réalité (Pelletier & Mesny, 2021).

Variante de l'orthodoxie néoclassique (Prévost, 2008), la NEI va inspirer les nouvelles politiques de développement défendu au début des années 1990 par les instances dédiées. Le nouveau discours sur le développement associé à ces politiques se caractérise par la continuité

des croyances néoclassiques qui met au cœur de l'analyse des institutions l'efficacité économique en ce sens qu'elles réduisent l'incertitude sur les transactions (Williamson, 1985). Influencés, en effet, par les hypothèses de performance et d'efficacité de la NEI, les instances internationales intègrent le nouveau discours sur le développement à l'économie marchande étroitement liées aux idéologies néolibérales dominantes.

2.2.3. Le rôle central des institutions

Le rôle central des institutions et de leurs échanges a été théorisé par North (North, 1981, 1990, 2005). Pour lui, l'émergence des formes alternatives de gestion des échanges ne dépend pas uniquement de la présence des coûts de transaction, elle est aussi responsable, à une échelle macro, de l'émergence des institutions (North, 1990). Dans ses travaux, il pose la distinction entre institution et organisation qui permet d'analyser différentes structures économiques (de l'État à l'entreprise, en passant par l'Organisation des Nations-Unies). Dans cette distinction, il indique (North, 1990), un jeu, tel un échange entre deux agents économiques, ne peut être joué que s'il existe des règles (les institutions) communément acceptées par les joueurs (les organisations). Ces règles, ainsi que leur crédibilité, ont pour rôle fondamental de réduire la complexité du monde dans lequel le jeu est pratiqué, en réduisant à la fois le champ des choix possibles et le degré d'incertitude associé à ce champ (*et par conséquent les coûts de transaction que l'incertitude génère pour les organisations*) (North, 1990). Il indique de manière précise que le marché émerge lorsqu'il est « encadré » et « fondé » sur des règles, formelles ou informelles, légales ou culturelles, qui spécifient les limites du champ d'action ainsi que les modalités d'action des joueurs, en rendant le comportement des autres moyennement prévisible, le développement d'échanges impersonnels possible et la division du travail profitable (North, 2005).

Dans la même dynamique d'analyse, North (2005) propose une classification des institutions formelles selon leur champ d'action. A ce titre, il distingue trois types d'institutions : économiques, politiques et sociales. Les institutions économiques assurent la régulation et l'ajustement des interactions entre les différents agents économiques. La littérature met en évidence plusieurs classes d'institutions politiques parmi lesquelles, les méta-institutions. Ces dernières couvrent les lois fondamentales d'une société, la constitution et les normes suprêmes assurant la régulation des interactions sociales. Cette configuration institutionnelle façonne le reste des institutions définissant la nature du régime politique et la manière de prendre la décision. L'importance de cette catégorie réside dans le fait qu'elles déterminent la

qualité de toutes les autres catégories d'institutions ainsi que les choix et les comportements individuels. Incarné, appuyé et encadré par des organisations qui régissent les pratiques dominantes, elles donnent, à travers leurs rôles, les grandes orientations macroéconomiques d'un secteur. Par exemple, les Nations Unis, le FMI ou encore la Banque Mondiale, etc. peuvent être considérés comme des acteurs internationaux, influents, capables et aptes à conduire le processus d'institutionnalisation d'une innovation sociale comme la microfinance. Leur autorité et leur implication facilitent les acteurs, à divers degrés, à s'inscrire dans des routines organisationnelles et à diffuser leur mode opératoire. Quant aux institutions sociales, elles organisent les interactions sociales.

Développé et précisé dans les travaux de North (1981, 1990, 2005), l'émergence des institutions permet l'articulation des comportements des agents économiques et les institutions qu'ils incarnent. L'étude de l'approche théorique du rôle des institutions est donc le référent qui permet de saisir et d'expliquer la structuration et la qualité des structures institutionnelles nationales en charge du microfinancement ainsi que les choix organisationnels opérés sur le comportement des agents économiques (OMF).

2.2.4. Présentation des instances internationales de développement

L'idée des institutions dans le champ du développement découle des crises économiques qui ont fracturé le tissu social. Ces dernières ont favorisé l'émergence d'une nécessité de réformer dans le but de régler les conséquences des crises et de répondre aux besoins sociaux, économiques des populations. La naissance des institutions de Bretton Woods (Banque mondiale, FMI) émerge de ce contexte de sortie de crise. La Banque mondiale et le FMI sont considérés comme les piliers de l'ordre économique mondial (Petiteville, 2021) mandatées pour accompagner les dynamiques de développement durable à l'échelle internationale. Créés en 1944, ces deux instances internationales œuvrent conjointement à la mise en place de politiques de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

- Le groupe de la Banque mondiale

Aux côtés des autorités étatiques des pays en développement, le groupe de la Banque mondiale mène des politiques de réduction de la pauvreté à travers ses cinq grandes institutions internes. Les deux premières : la BIRD (*La Banque internationale pour la reconstruction et le développement*) et l'IDA (*L'Association internationale de développement - IDA*) sont chargées des financements, des conseils stratégiques et de l'assistance technique

aux pouvoirs publics des pays en développement. Malgré la similitude de leurs missions, ces deux institutions ont des cibles différentes : pendant que l'IDA vise les pays les plus pauvres du monde, la BIRD aide les pays à revenu intermédiaire et les pays pauvres solvables. En ce qui concerne les institutions IFC (La Société financière internationale), la MIGA (*Agence multilatérale de garantie des investissements*) et le CIRDI (*Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements*), elles s'attachent à renforcer le secteur privé dans les pays en développement. Par le biais de ces trois institutions, le Groupe de la Banque mondiale apporte aux entreprises privées (*y compris aux établissements financiers*) des financements, une assistance technique, des services d'assurance contre les risques politiques et des mécanismes de règlement des différends²¹.

- **Le Fonds Monétaire International**

Le FMI est un instrument au service de la coopération monétaire internationale permettant d'assurer la stabilité financière, faciliter le commerce international, favoriser un niveau élevé d'emploi et une croissance économique durable et à faire reculer la pauvreté dans le monde. L'objectif central de cette institution est de veiller à la stabilité du système monétaire international permettant la facilitation des échanges de biens et services entre pays (et à leurs citoyens). Par ce mécanisme, le fonds permet également de suivre l'évolution économique à l'échelle mondiale et nationale, apporte une assistance financière aux pays confrontés à des problèmes de balance des paiements et fournit une aide technique à ses pays membres²².

Complémentaires dans leurs approches, la Banque mondiale et le FMI exercent une influence considérable dans les politiques de financement des Etats membres. Elles expérimentent des réformes et véhiculent de nouvelles politiques afin de faire face aux dysfonctionnements des modèles de développement économique dans le cadre des politiques et pratiques dominantes de lutte contre la pauvreté. Considérées, comme des acteurs internationaux, influents, capables et aptes à conduire les politiques sociales de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales à l'échelle internationale, leur autorité et leur implication facilitent les acteurs à s'inscrire dans des routines organisationnelles et à diffuser leur mode opératoire.

Aux côtés de ces instances internationales, d'autres organismes de soutien participent au mouvement de soutien à la dynamique de lutte contre la pauvreté à travers d'importants dons

²¹ Les informations sur ces deux institutions sont issues du site de la Banque mondiale, consultable via la Source : <https://www.banquemondiale.org/fr/about/history/the-world-bank-group-and-the-imf> . Consulté le 22 octobre 2022

²² Idem.

financiers pour faciliter la mise en œuvre de programmes de microfinancement dans des contextes locaux de développement. Il s'agit principalement des agences de coopération et donateurs représentés par l'Agence américaine pour le développement international (USAID), l'ONU à travers son agence pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), son programme pour le développement (PNUD). Au niveau régional et national, les politiques publiques contribuent et participent par ailleurs à cette dynamique en s'associant à la mise en œuvre opérationnelle des outils et des programmes soutenus internationalement.

2.3. L'influence des instances internationales de développement

Les instances internationales, citées précédemment, sont les principaux acteurs en charge des politiques de développement. Le rôle stratégique conféré à ces organisations internationales fait de ces dernières, des acteurs clés dans la conception et l'orientation des dynamiques de développement à l'échelle mondiale.

2.3.1. Analyse des logiques dominantes des instances internationales en charge des politiques de développement

Amorcée dans les années 1990, l'analyse du rôle de ces institutions dans les politiques de développement prend une place importante dans les travaux d'économistes pour expliquer d'une part l'échec des politiques en lien avec les stratégies d'ajustement structurels menées dans les années 1980 (Ménard & Marais, 2008) et de l'autre, les déterminants et les effets du changement institutionnel dans le contexte du développement (Nabli & Nugent, 1989). Afin d'accroître leurs politiques de réduction de la pauvreté, les institutions internationales s'appuient sur une série de relations, d'institutions sociales et gouvernementales pour accroître leurs stratégies à l'échelle mondiale (Sardan, 2021). A travers différentes instances (FMI, la BM, le PNUD, etc), elles élaborent des politiques ou des programmes de lutte contre la pauvreté, fondés sur un cadre général global (Prévost et al, 2018), qui s'appliquent aux dispositifs nationaux des gouvernements. Les politiques publiques, en s'associant à la mise en œuvre au sein de ces programmes et outils d'ordre international, contribuent et participent, de fait, à cette dynamique macro-institutionnelle qui consiste à les opérationnaliser. Cette adhésion conditionne, ainsi, leur légitimité auprès des institutions internationales (THORNTON et al., 2012). C'est à ce titre que la Banque mondiale et ses partenaires sociaux financent, par exemple, les enquêtes sur les conditions de vie des ménages dans le monde et plus particulièrement dans les pays en voie de développement qui adoptent des pratiques qui

s'inscrivent dans des croyances, des valeurs et de normes légitimées. Ces enquêtes ont pour objectif de collecter des informations et de dresser, de façon ponctuelle, un panorama détaillé des revenus, de la situation financière et des conditions de vie des ménages afin d'améliorer la planification et l'évaluation des politiques économiques et sociales dans ces pays. De même, dans les politiques de réduction de la pauvreté, elle intègre sa logique dans une gamme de politiques économiques et sociales via les initiatives PPTE/DSRP et les initiatives connexes dans le but de permettre aux gouvernements nationaux d'adopter et de s'approprier des stratégies qui s'inscrivent dans un projet de gouvernance mondiale porté par la Banque mondiale en collaboration avec le FMI (Cammack, 2004).

A l'instar des autres actions sociales de lutte contre la pauvreté, les instruments d'intervention au sein de la Banque Mondiale et le FMI interviennent également dans le secteur de la microfinance. Ainsi, par leurs interventions globales dans la réduction de la pauvreté, elles sont reconnues comme étant les instances qui se saisissent des questions liées à l'évolution et au développement de la microfinance. Leur hégémonie est prédominante dans la diffusion et la mise en œuvre, à l'échelle des territoires, de leurs mécanismes.

2.3.2. Limites des décisions de la Banque mondiale et du FMI

Malgré leur vision globale dans les politiques de développement mise en œuvre pour lutter contre la pauvreté, ces institutions internationales, dominantes par leur vision du développement, font l'objet de critiques. Ces critiques pointent notamment la recherche économique en son sein qui est dominé par le poids idéologique des économistes en chef (Stern & Ferreira, 1997; Stiglitz, 2006). En effet, son organisation fortement pyramidale donne une place majeure aux idées promues par les économistes en chef. Ces idées dominantes dans la vision globale de la banque sont diffusées à l'échelle mondiale pour leur opérationnalisation, souvent dans des contextes peu adaptés (Banerjee et al., 2006; Cammack, 2004; Peet, 2003). La critique sur cette lourdeur idéologique au sein de la BM est également dépeinte dans un article de Ostry et al., (2016). Dans la littérature économique, ce poids des institutions dominantes dans des choix politiques est appelé "*path dépendance*" ou "*dépendance au chemin emprunté*". Notion centrale pour les approches néo-institutionnalistes, elle permet de rendre compte de la continuité des trajectoires des politiques publiques héritées des institutions politiques dominantes qui y jouent un rôle essentiel (North, 1990). Les économistes de la NEI indiquent que cette continuité des trajectoires suivies tend à se consolider, au travers de réseaux, de processus d'apprentissages des organisations et les

modélisations subjectives des individus conditionnés historiquement (Chavance, 2018). C'est dans le cadre de cette trajectoire économique que tente d'appliquer mécaniquement la Banque dans des contextes locaux de développement afin de mieux maintenir les paradigmes et sentiers théoriques adoptés (Prévost et al, 2018) et en affinité avec des définitions économiques très standardisées. Les politiques de réduction de la pauvreté, élaborées et mises en place par ces Organisations Internationales et leurs différentes instances partenaires, sont donc en cohérence avec des logiques néolibérales de privatisation et de libéralisation dans un cadre orienté vers le marché (Hibou, 1998; Cammack, 2004; Prévost & Rivaud, 2018).

Par ailleurs, dans la dynamique de l'aide au développement, émergent, parallèlement aux actions de la Banque mondiale, des banques multilatérales de développement (*BMD*) dont l'objectif est de faire le contrepoids à l'échelle régionale avec l'apparition de financements alternatifs (Christiaensen & Kanbur, 2016). Les actions de ces banques multilatérales sont renforcées par les entités sous-régionales. A l'initiative de certains pays, plusieurs banques de développement ont récemment vu le jour. Il s'agit notamment de la Banque Islamique de Développement (*BID*), la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (*BAII*), lancée en Chine 2014, la Nouvelle Banque de développement (*NBD*), créée en 2015 sous l'impulsion des BRICS. A cette émergence des banques multilatérales de développement, s'accompagne l'accroissement de source de financement en dehors de la Banque mondiale dans le cadre de programmes bilatéraux financés par des organismes non gouvernementaux, tels Bill et Melinda Gates. D'autres financements privés se sont accrus sur le terrain du développement. Ces fonds atténuent probablement les sources de financement de la banque au profit d'acteurs sous-régionaux, inscrits dans une logique opérationnelle, plus proche du terrain (Christiaensen & Kanbur, 2016).

Nous revenons sur cette culture économique dominante adoptée par la Banque mondiale dans le chapitre 2 de cette thèse pour mieux décrire le système d'économie politique de la microfinance ivoirienne qui est dépendant de cette vision de la banque mondiale qui reste, elle-même, ancrée dans l'utilitarisme libéral tel que décrit dans les travaux de Prévost et Rivaud (Prévost & Rivaud, 2018). Le concept de système d'économie politique, défini par Schumpeter, (Schumpeter, 1981) nous servira de référence à juste titre. Dans ce qui suit, nous traitons la dynamique de discours opérée dans le champ de la microfinance et adoptons une analyse descriptive de son évolution vers une gestion inspirée du dispositif néolibéral appuyé et encadré par des organisations qui en régissent les pratiques dominantes.

3. Institutionnalisation de la microfinance comme outil de développement : un discours institutionnel vers une gestion néolibérale

Cette partie vise à explorer l'évolution des rhétoriques autour de la microfinance en analysant les caractéristiques de la trajectoire historique des discours tenus par les instances institutionnelles chargées de son développement. L'analyse implique deux groupes d'acteurs : d'un côté, le discours dominant d'acteurs internationaux (*BM et FMI*) dans lequel s'intègre, de l'autre, celui des instances régionales et nationales.

3.1. Promotion de la microfinance : Trajectoire historique et enjeux

La trajectoire des discours tenus par les instances institutionnelles est questionnée à travers une double analyse qui nous permettra de décrire les principales thématiques défendues par les instances institutionnelles chargées de la microfinance. À partir d'une analyse de contenu (Bardin, 1998), nous mettrons en évidence les thématiques majeures des discours portés, d'un côté, par les instances internationales, et, de l'autre, par les instances régionales et nationales. Pour chaque acteur, nous décrirons les prises de position mises en évidence dans chaque discours. Outre ces positions, nous décrirons les thématiques mises en évidence dans le champ de la recherche.

3.1.1. L'Analyse de la microfinance dans le discours des instances internationales

L'analyse des discours sur la microfinance recueillis au sein des instances internationales fait ressortir une variation de thématiques dans l'octroi de services financiers aux populations pauvres : d'un discours porté initialement sur le microcrédit, les instances internationales sont passées de la microfinance à l'inclusion financière. Trois facteurs permettent de mieux expliquer cette mutation du discours en microfinance. Dans le manuel de la microfinance (Ledgerwood et al., 2013), les auteurs indiquent et synthétisent pertinemment cette évolution en trois points :

- Les initiatives de microcrédit

La promotion du microcrédit a été incarnée par les instances internationales dans la plupart des pays en développement. Cette sémantique s'appuie sur l'histoire édifiante des initiatives portées par le charismatique Muhammad Yunus via la Grameen Bank dans les années 1990. Son institutionnalisation au début des années 2000 lui a conféré une dimension internationale.

Cette phase marque le début de son exportation mondialisée, de sa transposition²³, de son introduction et de son ancrage dans les programmes de développement des pays du sud comme une solution, une révolution, parmi tant d'autres, de lutte contre la pauvreté (Robinson, 2001). Historiquement, la pratique du microcrédit se fondait essentiellement, *“par un seul produit, le prêt productif, investi dans une microentreprise, et octroyé principalement par un seul type de fournisseur, une institution de microfinance”* (Ledgerwood et al., 2013).

Ce discours historique des Organisations Internationales sur le microcrédit avait une visée solidaire. Elle a permis de mettre en évidence l'efficacité du dispositif dans la structure de la pauvreté au sein des pays en développement. Cette première phase d'évolution était portée par des discours mentionnant le rôle central joué par les subventions, la place des femmes dans l'économie rurale non agricole, les formes locales de contrôle social, etc. (Morduch, 2000; Sardan, 2021). De la même manière, la large diffusion des documents professionnels de la *Banque Mondiale* sur la mise en avant microcrédit, des travaux de la communauté de chercheurs et sa médiatisation décrite plus haut démontrent ainsi de son importance dans les politiques de développement des institutions de Bretton Woods. Considérée à l'époque comme une innovation sociale dans les politiques de lutte contre la pauvreté, le microcrédit faisait partie intégrante des nouveaux concepts universels de développement mis en œuvre depuis la fin des années 1990 et début 2000.

- **Du microcrédit à la microfinance**

La microfinance fait son apparition dans le discours des instances internationales vers la fin des années 2000. Elle marque la rupture avec une approche étroite basée sur l'offre et le basculement vers une vision plus large centrée sur l'écosystème financier basé sur la variété de prestataires et de services, dont l'apparition des acteurs privés et leur logique de marché dans l'offre de crédit aux pauvres en coordination avec les pouvoirs publics nationaux et régionaux.

- **De la microfinance à l'inclusion financière**

La thématique plus large de l'inclusion financière en lien avec le développement durable (Balkenhol, 2018) succède au discours sur la microfinance dans les années 2015, à la suite d'une succession de dérives de mission et controverses observées dans sa pratique

²³ Cf. les modèles voyageurs face à l'épreuve des contextes, décrits par JP Olivier de Sardan (2021). Il souligne dans son ouvrage comment une intervention sociale importée ou transposée produit des effets inattendus ou contraires dans un contexte de mise en œuvre local.

commerciale et sur la qualité de ses services vis-à-vis des plus vulnérables (Guérin, 2015; Fouillet et al., 2016; Fouillet & Morvant-Roux, 2018). La plupart des programmes de microfinance, portés par les grandes organisations multilatérales, n'ont pas été à la hauteur des espérances (Ledgerwood et al., 2013; Servet, 2015). La microfinance étant, de plus en plus, absorbée par l'inclusion financière, cette mutation apparaît comme un troisième changement dans le discours des organisations, des décideurs et acteurs du secteur. Ce discours s'appuie sur les opportunités offertes par les nouvelles technologies pour rompre avec les échecs et dérives dans la mission des organisations (pratique commerciale, taux d'intérêt élevés, les gains des actionnaires liés à l'introduction en bourse de certaines OMF, la concentration d'investissements dans un petit nombre de pays et d'institutions, Prêts risqués, méthodes de recouvrement agressives en cas de défaut de paiement, concurrence entre acteurs, etc.). Dans cette phase de mutation, plusieurs dénominations sont utilisées aujourd'hui dans le discours des décideurs et acteurs du secteur. Outre les politiques « d'inclusion financière », on parle également de « finance inclusive », d'« accès au financement », d'« écosystèmes financiers » ou même la « digitalisation ou les paiements numériques » qui émergent depuis la pandémie de la COVID-19 avec les mesures de distanciation sociale associée. Les politiques publiques, dites « d'inclusion financière » à présent au centre des priorités de la Banque mondiale,²⁴ impliquent la présence d'une diversité d'acteurs : les pouvoirs publics, les employeurs privés et les prestataires de services financiers. Leurs actions visent, selon les données du Global Findex,²⁵ d'élargir l'accès aux services financiers pour les 1,4 milliard d'adultes non encore bancarisés.

Du point de vue des instances internationales, le secteur a subi une évolution : il est passé des programmes de crédit aux femmes en milieu rural vers de vastes programmes d'inclusion financière. Face aux critiques, une évolution thématique apparaît fortement dans le discours des instances internationales sur les pratiques du secteur de la microfinance. Ces dernières s'adaptent et s'actualisent en vue de mieux répondre aux besoins des populations exclues du système financier classique.

²⁴ La Banque mondiale identifie inclusion financière comme un catalyseur pour 7 des 17 objectifs de développement durable. Le Groupe de la Banque mondiale considère l'inclusion financière comme un moyen essentiel de réduire l'extrême pauvreté et de favoriser une prospérité partagée, et s'est fixé un objectif mondial ambitieux visant à atteindre l'accès financier universel (UFA) en 2020.

²⁵ World bank (2022), La base de données Global Findex 2021 en cinq graphiques, Consulté le 22 octobre 2022 via le site :

https://blogs.worldbank.org/fr/voices/la-base-de-donnees-global-findex-2021-en-cinq-graphiques?cid=ecr_fb_worldbank_fr_ext&cid=ecr_fb_worldbank_fr_ext

Présentés hier comme une innovation financière par la Banque Mondiale, le microcrédit et la microfinance ont laissé place à l'inclusion financière, comme pratique alternative et émergente répondant mieux aux besoins des populations pauvres. Comment la mutation de ces discours institutionnels incarnés à l'échelle internationale influence celui des instances régionales et nationales ?

3.1.2. Analyse du discours des instances régionales et nationales : une mise en œuvre influencée par le discours des instances internationales

Théoriquement, le discours porté par les instances régionales et nationales s'appuie sur les logiques institutionnelles portées par les économistes de la nouvelle économie institutionnaliste. En effet, les routines institutionnelles ou l'isomorphisme institutionnel (DiMaggio & Powell, 1983) permettent de mieux décrire le mimétisme des instances régionales ou nationales de gestion de la microfinance. Dans le cadre de ce concept, les institutions ou organisations, dans un champ donné, tendent à se comporter de façon identique (par mimétisme) ou par l'adoption de règles similaires. Le mode d'application de ces règles influence fortement les comportements des fournisseurs de services financiers ainsi que la participation ou pas des clients du système.

Dans les pays en développement, le secteur de la microfinance est porté par les institutions régionales et nationales officielles. Ces instances sont chargées de superviser et d'encadrer la bonne mise en œuvre du secteur de la microfinance en lien avec les thématiques abordées par les instances internationales. Chargés de façonner les versions nationales de mise en œuvre des programmes de microfinance à l'échelle des pays au travers des règles formelles, les instances régionales et nationales mènent, dans des conditions de financement, d'encadrement et d'appui des organisations internationales, les programmes de microfinancement sont soumis aux orientations dominantes et à l'hégémonie des discours tenus par les instances internationales. Le concept institutionnaliste de "Dépendance de sentier" ou "*path dependency*" (Kay, 2005) décrit plus haut prend toute sa place dans cette dynamique de mimétisme promue par les instances internationales.

En matière de microfinance, le discours tenu par les instances nationales ou régionales est inscrit dans un cadre général dominant institué par les instances internationales. À travers des mécanismes réglementaires adoptés par les instances régionales et nationales, ces dernières facilitent l'expansion du discours dominant mis en avant tout en respectant le mécanisme central du modèle défini par les instances internationales (Sardan, 2021). Le rôle des États

s'inscrivant dans le discours dominant sur l'inclusion financière est décrit dans la note focus du CGAP, rédigée par Ehrbeck & al. (2012). Dans cette note, il est indiqué que le rôle des Etats susceptible d'avoir un impact sur le discours de l'inclusion financière est de trois ordres : celui de promoteur d'infrastructures de marché et de distribution, (ii) celui d'instance réglementant ces infrastructures et leur contribution à un développement du marché, et (iii) celui de moteur des volumes de transaction²⁶.

Dans le cadre des entretiens réalisés récemment pour la constitution de la base empirique de cette thèse, les échanges menés auprès d'instances institutionnelles ivoiriennes, ont mis en évidence la prégnance et la dominance de la thématique de l'inclusion financière. Dans ce cadre, les gouvernements facilitent la mise en place d'écosystèmes financiers plus efficace, plus inclusifs (Cull et al., 2014) en façonnant, avec le soutien des agences de développement résidentes et les représentants des organisations internationales, des stratégies d'inclusion financière s'inscrivant dans le cadre global à l'échelle internationale. Ce marché financier plus efficace et plus inclusif est porté par un discours mettant clairement en évidence l'extension des frontières d'accès au marché financier pour les personnes exclues d'un côté et l'extension de l'offre des services répondant aux besoins des populations de l'autre.

3.2. Du microcrédit à l'inclusion financière : vers une logique de marché

D'une approche initialement limitée à l'OMF et sa performance (*approche du microcrédit*), l'évolution du discours élargit la vision de la microfinance, qui ne se limite plus au financement des microentreprises, mais englobe désormais l'ensemble des services financiers et la manière dont ils sont fournis pour répondre aux besoins des populations pauvres ((Ledgerwood et al., 2013). Cette mutation de discours influence la méthodologie et la pratique de gestion des OMF, qui sont, à présent, dominées par des modes de gestion issus du marché.

3.2.1. Discours néolibéral : emprise du marché dans la pratique du microfinancement

L'analyse de la mutation du discours consacré à la microfinance laisse apparaître une évolution du secteur vers de nouvelles logiques s'inscrivant dans un dispositif néolibéral. En effet, les paradigmes dominants des instances internationales font émerger de nouvelles tendances qui sont notamment influencées par des grands principes économiques généraux.

²⁶ Selon les auteurs, les États jouent parfois un quatrième rôle dans le cadre de la promotion de l'accès à des services financiers formels : celui de propriétaire ou de promoteur (via des subventions) de prestataires de services financiers.

Celles-ci déterminent selon Prévost et al. (2018), la production de diagnostics, d'approches, de principes directeurs inspirés de la NEI qui se traduit par des politiques liées au marché. Dans une analyse sur les stratégies environnementales de la BM, Prévost & al. (2018) démontrent que les idées incarnées par les instances internationales du développement sont influencées par le courant économique dominant favorables au marché (Prévost, 2016; Prévost & Rivaud, 2018). L'affirmation du référentiel marchand dans les dynamiques de développement dénote de la transformation et de l'évolution des paradigmes qui nourrissent les politiques sociales de lutte contre la pauvreté dans la plupart des pays en développement.

Cette influence de l'idéologie et du discours des instances internationales en charge du développement sur les politiques nationales des pays en développement (Prévost, 2005; Surel, 2010; Della Faille et al., 2016) touche également le secteur de la microfinance. Comme dit précédemment, dans la plupart de ces pays, les gouvernements appliquent, par l'entremise des instances régionales, les idéologies prescrites par les instances internationales. Initialement véhiculé comme un outil de lutte contre la pauvreté, le paradigme associé à l'idéologie de la microfinance est à présent axé sur le référentiel de marché (Fouillet et al., 2016) et l'inscrit dans des systèmes d'économie politique inspiré du dispositif néolibéral. Les crises dénoncées dans la microfinance sont la résultante de pratiques liées au marché (pratique commerciale, taux d'intérêt élevés, les gains des actionnaires liés à l'introduction en bourse de certaines OMF, la concentration d'investissements dans un petit nombre de pays et d'institutions, Prêts risqués, méthodes de recouvrement agressives en cas de défaut de paiement, concurrence entre acteurs, etc.).

3.2.2. Nouvelle Gestion Publique (NGP) ou New Public Management (NPM) adoptée dans les pratiques de gestion

Ce nouveau mode de gestion dans les questions de développement, en particulier dans la microfinance, s'inscrit dans ce qu'on appelle, dans la littérature, les approches de la Nouvelle Gestion Publique (NGP) ou du New Public Management (NPM). Ces approches sont intégrées dans les questions de développement dominées par des logiques gestionnaires et de marché (Whyte & Wiegratz, 2016; Sardan, 2021). En effet, le New public Management décrit un ensemble d'instruments, de leviers et de techniques de gestions issues de la sphère privée, et introduit tout d'abord dans le champ public des pays développés, puis dans les organisations internationales et à présent dans la sphère publique des pays en développement (Sardan, 2021). Adoptée par les instances internationales, l'introduction de ces pratiques managériales dans les services de l'Etat et surtout dans les politiques de développement est

initiée par la Banque mondiale dans les années 1990 (Sardan, 2021). Le NPM est, en effet, un référentiel politico-économique devant servir de guide pour la modernisation des services de l'Etat vers approche gestionnaire afin d'accroître l'efficacité et la flexibilité des services de l'Etat (Pesqueux, 2006; Pesqueux., 2024)²⁷). Adaptés très tôt aux politiques de développement, ces pratiques managériales sont mises en œuvre dans des dynamiques institutionnelles au travers des politiques régionales et nationales. Ces dernières, étant influencées par les discours des instances internationales, les politiques de développement mises en œuvre découlent de valeurs et de principes de cette Nouvelle Gestion Publique (NGP) qui influencera *in fine* les comportements des acteurs du système politique.

A l'instar des politiques de développement, ces pratiques de gestion issues de la sphère privée sont également visibles dans le fonctionnement et les pratiques des OMF. Les initiatives de privatisations, la sous-traitance et le partenariat public privé, la création d'agence autonome (*implantation géographique des agences*), la gestion axée sur les résultats, le paiement basé sur la performance, les budgets par objectifs, etc., qui sont à l'œuvre dans les organisations de microfinance relèvent des approches de ce nouveau management public. Ces outils intégrés dans la gestion des OMF viennent standardiser l'inscription du secteur dans des mécanismes adoptés initialement par les acteurs du marché. Poursuivant un objectif d'efficacité, ces outils entrent en conflit avec l'enjeu social du microcrédit qui exige une sensibilité face à la situation économique fragile des populations pauvres. Ces modes de gestion issus du marché rendent donc de plus en plus insensibles les acteurs OMF qui sont orientés vers l'efficacité et la performance financière exigée par les actionnaires. Ainsi, les modèles véhiculés et évalués au sein des structures de microfinance, s'appuient sur l'observance et l'évitement des risques, et la performance des OMF est évaluée sur la base d'indicateurs quantitatifs (croissance du portefeuille clients, crédits distribués, montants octroyés, etc.) sans tenir compte des difficultés et des problèmes, des habitudes liées au contexte local (Sardan, 2021). Par ce mode de gestion inspiré du marché, les contraintes contextuelles spécifiques sont donc ignorées (Hood, 1995; Sardan, 2021) au profit de la quête de rentabilité des organisations obéissant à la logique universelle du néolibéralisme dans laquelle s'inscrit désormais le monde développement (Whyte et Wiegatz, 2016 ; Sardan, 2021).

²⁷ Une version plus actualisée est accessible via : <https://shs.hal.science/halshs-02506340/document>

3.2.3. L'influence de la mutation de discours dans le champ de la recherche en microfinance

La contribution scientifique est influencée par l'évolution du discours dans le champ de la microfinance. Les thématiques abordées dans les travaux scientifiques liés au secteur de la microfinance suivent de la même manière cette mutation du discours porté par les instances internationales. Considérée comme un allié important dans l'interprétation et la diffusion internationale des pratiques émergentes (Sardan, 2021), la communauté de chercheurs, à travers des publications dans des revues spécialisées ou même des évaluations d'impact réalisées aux côtés d'acteurs de terrain, met bien en évidence cette dynamique évolutive. En effet, construits autour de son orientation et de sa portée, une multitude de thématiques dédiées à la pratique de la microfinance sont discutées et mettent clairement en lumière cette mutation. La figure ci-dessous présente l'évolution des différentes thématiques qui apparaissent dans le changement du langage en microfinance. Elle a été réalisée à partir du logiciel d'analyse bibliographique VosViewer sur la base des données bibliométriques issues de l'éditeur scientifique Web of Science. En visionnant de la droite vers la gauche, on constate qu'à partir de 2014, le secteur a subi une évolution : il est passé des programmes de crédit aux femmes en milieu rural vers de vastes programmes d'inclusion financière en passant la microfinance vers les années 2015.

En scindant cette carte, nous observons également que l'évolution de la microfinance est partagée entre les deux visions : d'un côté (à gauche), une vision liée à la compréhension du rôle des institutions et des organisations de microfinance. Dans le champ de la recherche, cette vision est dominée par une logique de marché illustrée par l'importance des nœuds : Institution de microfinance, performance financière, dérive de mission, crise, gouvernance, régulation, rentabilité, sensibilisation, remboursement, efficacité. De l'autre, (à droite) une vision plus sociale et solidaire qui traite des questions liées à l'impact des opérations de microcrédit avec une forte occurrence des mots pauvreté, santé, rural, genre, programme de crédit, empowerment, etc.

L'évolution des approches et principes développés en microfinance est, d'une part, caractérisée par un passage social et solidaire vers des logiques de marché portées majoritairement par des Organisations issues du secteur privé qui contribuent fortement à sa performance financière. D'autre part, l'importance des politiques « d'inclusion financière »,

émergentes dans la littérature²⁸ depuis les années 2015, illustre davantage ce changement de discours et renforce, de fait, sa crédibilité à la suite des crises qui ont entaché sa réputation à la fin des années 1990 (Guérin, 2015, 2019).

Sous l'influence des principes néolibéraux, le processus d'institutionnalisation en MF s'arrime à des discours et à des orientations politiques favorables au développement des logiques de marché, à la performance économique des organisations, plus adaptée aux acteurs privés, qu'à des objectifs de développement. Ce tournant marque, par conséquent, les organisations de microfinance, en particulier avec le passage d'organisations coopératives impliquant une méthodologie de crédit plus solidaires et communautaires, à la gestion du crédit par les organisations privées plus individualisées. Par leur capacité de financement des demandes de crédits, les OMF privées dominent, avec leurs succursales, le secteur de la microfinance. Elles s'inscrivent pertinemment dans les orientations politiques dominées par un souci de rentabilité reléguant en arrière-plan le caractère social et solidaire de la microfinance reconnu initialement dans les années 1990- 2000. Les conséquences de la financiarisation de la microfinance accordent peu de place au développement local. Dans la section dédiée aux conséquences de la financiarisation en lien avec la microfinance (Section 2) nous mettrons en évidence plusieurs impacts liés aux inégalités économiques, sociales, territoriales.

Dans cette section consacrée aux rôles supposés de la microfinance, nous avons examiné successivement les différentes logiques et objectifs portés par le secteur. Sur la base des travaux mobilisés, notre cadre analytique a tenté d'inscrire les objectifs de la microfinance entre lutte contre la pauvreté et développement local du point de vue des instances internationales chargées du développement. D'un point de vue théorique, nous avons présenté les grandes approches de la pauvreté ainsi que celles du développement local articulé au secteur de la microfinance. Cette articulation nous a permis de mettre en exergue les approches du capital social pour analyser aussi bien sa dimension individuelle et collective sur les bénéficiaires, notamment avec le concept de CDD qui implique les communautés dans la prise en charge de leurs vulnérabilités. Les bases théoriques de la gestion collective développées ici, nous permettront d'illustrer, dans le chapitre 6 de cette thèse, des dynamiques collectives de microfinancement mises en œuvre en faveur du développement local.

²⁸ Dans la littérature, du seul microcrédit, on est passé à la microfinance, puis à l'inclusion financière.

Soutenue par les instances internationales de développement, la dynamique de microfinancement adoptée à l'échelle locale va dépendre de ces orientations macroéconomiques définies par ces instances. Toutefois, ces politiques, ces orientations macroéconomiques définies ces dernières années dans la microfinance conduisent de plus en plus les organisations de microfinance à la pratique de stratégies financières ou la recherche d'autres sources de financement censées répondre à la fois à la demande microcrédit et à la pérennité de leurs activités. Nous abordons dans la section suivante, les questions financières en microfinance en pointant précisément les risques liés aux logiques de financiarisation pratiquées par certaines OMF avec le soutien des instances de Bretton Woods.

Section 2 : Les risques liés aux logiques de financiarisation de la microfinance

L'emprise et le rôle croissant de la financiarisation dans le champ du développement et précisément dans la microfinance, favorisé par les institutions internationales, comme la BM et le FMI, ont conduit, à la fin des années 2000, à une émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles organisations (Morvant-Roux et al., 2010; Gabas et al., 2017; Doligez, 2017b; Morvant-Roux & Carmona, 2019). En effet, le poids de la finance dans le champ de la microfinance se traduit, pour les Organisations de microfinance, par le recours à d'autres sources de financements censées renforcer le développement de leurs activités de microfinancement (Morduch, 1999b). Toutefois, ces opérations financières, qui se traduisent souvent par des logiques de rentabilités (Servet, 2015 ; Guérin et al., 2015 ; Bateman, 2018), entraînent des biais dans le choix des clients et des demandeurs de microcrédits. Dans cette section, nous mobilisons le cadre théorique de la financiarisation pour questionner ses implications et ses effets dans les logiques de financement des OMF à l'échelle locale.

Il s'agira d'interroger l'articulation entre la financiarisation et le secteur de la microfinance, tout en montrant comment l'emprise et le développement de l'ingénierie financière dans ses opérations défavorisent les populations pauvres. Nous mettons en exergue la manière dont le microcrédit mobilise les outils et instruments financiers du marché pour le développement de ses activités ainsi que les implications liées à ce processus de financiarisation. La section s'attache, d'une part, à expliciter le concept de la financiarisation et ses implications dans le champ de la microfinance (I) et, d'autre part, à analyser les risques et les conséquences de cette relation dans les questions de développement comme la microfinance (II).

I. La financiarisation et ses implications dans la microfinance

Nous l'avons précédemment, le discours autour de la microfinance s'inscrit à présent dans les objectifs d'inclusion financière, soutenu par une dynamique institutionnelle portée par les instances internationales. En mobilisant le concept de la financiarisation dans le champ de la microfinance, nous cherchons à comprendre les implications et les répercussions de ce concept dans les politiques de microfinancement. À travers la définition de la financiarisation, différentes perceptions sur le poids de la finance et son développement dans la sphère économique sont mises en évidence. Les activités de la microfinance n'étant pas épargnées de cette influence financière, nous présentons, dans un second temps, les conséquences et les risques liés aux logiques de financiarisation dans ledit champ.

1. La financiarisation : de quoi parle-t-on ?

Avec la mondialisation, le processus de la financiarisation prend une place de plus en plus importante dans l'activité socio-économique de différentes sociétés. Son fonctionnement implique des règles et des modes opératoires qui ne sont pas sans conséquences aussi bien pour les activités socioéconomiques que pour les individus ou ménages, qui subissent les règles du marché imposées par sa pratique.

1.1. Définition (théories et pratiques)

S'inscrivant dans le mouvement de mondialisation financière accompagnée par les politiques néolibérales (Lapavistas, 2013), la financiarisation a suscité un fort intérêt au niveau des sciences sociales précisément en sciences économiques et politiques (Baud et al., 2015; Lazarus & Luzzi, 2015; Chiapello, 2017a; Chiapello, 2023). Dans la littérature, la financiarisation est décrite par la croissance et l'emprise des activités financières dans l'activité économique. La diversité des travaux sur le sujet décrit de différentes manières la mobilisation de la financiarisation. Dans une première série de travaux (E. Chiapello, 2015; È. Chiapello, 2017a; Erturk et al., 2007; Lazarus & Luzzi, 2015; Zelizer, 1994), la financiarisation est perçue comme une influence croissante des normes (valeurs et techniques) issues du monde financier sur les pratiques quotidiennes : domestiques, publiques, économiques et religieuses (Chambost et al., 2018a). La caractérisation du phénomène de la financiarisation dans l'ensemble de ces travaux met clairement en lumière le poids et le rôle économique important des acteurs financiers. Dans ces travaux sont décrits notamment l'émergence de systèmes économiques dirigés par la finance ainsi que les processus et les

pouvoirs croissants des valeurs et des techniques financières sur les entreprises, les individus et les ménages. Son développement provient, en effet, du développement d'outils et pratiques des opérations financières tant par les entreprises et autres institutions que par les particuliers motivés par la recherche de rentabilité et de rendements croissants à court terme. Depuis les années 1980, la mise en place de politiques de dérégulation²⁹ et le développement des marchés financiers ont favorisé l'extension de son emprise sur les activités économiques (Guérin, 2019). D'autres études portées sur la financiarisation mettent en évidence l'emprise des activités financières sur les espaces non financiers et même dans des secteurs d'activité jadis éloignés de la sphère financière (Chambost et al., 2018b). Dans ces travaux, différentes acceptions de la financiarisation sont abordées. D'un côté, les travaux issus de l'économie politique (Boyer, 2000; Aglietta, 2001; Krippner, 2005; Epstein, 2006) abordent ce concept sous l'angle macroéconomique et la considèrent comme une accumulation de capital des organisations issue de la sphère financière. Cette rente financière captée par ces dernières est favorisée (directement ou indirectement) par les politiques mises en œuvre par les États (privatisations, déréglementations, ouvertures de services publics de nature financières, etc.). De l'autre, la financiarisation est abordée comme une affirmation de valeur actionnariale dans la gouvernance des entreprises (Lazonick & O'Sullivan, 2000; Aglietta & Rebérioux, 2004; Montalban & Sakinç, 2013; Lazonick, 2013). Cette affirmation se caractérise par l'influence de l'idéologie des actionnaires (Erturk et al., 2007) sur la vie des entreprises aussi bien dans l'organisation de leur gouvernance que dans leur fonctionnement, porté sur la recherche de valeurs financières et de bénéfices plus rapides.

Les différents travaux sur la financiarisation rendent clairement compte du rôle croissant des marchés financiers sur le déroulement de l'activité économique. Ce processus implique, en effet, un recours massif au financement sur les marchés financiers et surtout à l'endettement des agents économiques. Toutefois, ce processus de financiarisation qui implique l'intégration du monde financier dans l'activité économique quotidienne n'est pas sans conséquence.

1.2. Les conséquences de la financiarisation

La financiarisation implique l'hégémonie financière dans les activités économiques. Celle-ci génère des répercussions dans la vie sociale contemporaine (Van Der Zwan, 2014). Selon les

²⁹ Engagé d'abord en Grande-Bretagne et aux États-Unis (fin des années 70 et années 80) puis en Europe (années 80 à aujourd'hui).

travaux de Van Der Zwan (Van Der Zwan, 2014), les répercussions issues du processus de financiarisation se ressentent à diverses échelles.

A l'échelle macro, le processus de financiarisation favorise généralement l'accroissement de l'endettement (Fligstein & Goldstein, 2015; Lemoine, 2016), des inégalités de revenus (Piketty, 2001; Godechot, 2015; Stockhammer & Wildauer, 2016), la montée des inégalités (Dore, 2008) et de l'évolution du rapport de classes sociales (Lemoine & Ravelli, 2017). Dans la plupart de ces travaux qui abordent ce concept sous l'angle macroéconomique, il est indiqué que la financiarisation est rendue responsable des instabilités économiques et des crises financières connues ces dernières années. De même, par ces différents mécanismes, elle est à l'origine de la pression exercée par les marchés financiers sur les entreprises.

À l'échelle méso économique, la financiarisation conduit à un bouleversement et à une nouvelle structuration des organisations aux directions des entreprises, au pouvoir financier (Palpacuer et al., 2006; Fine, 2012) et par l'apparition de nouveaux pouvoirs (Morales & Pezet, 2010; Montalban & Sakinç, 2013) capables de mobiliser des rendements sur les marchés financiers. Ces nouveaux pouvoirs étant formatés pour la recherche de valeurs financières maximale en faveur des actionnaires (Erturk et al., 2007). Ce mécanisme pousse les entreprises à s'adapter aux nouvelles exigences. En effet, grâce à l'ingénierie financière, les entreprises vont privilégier, dans ce contexte, la recherche de bénéfices à court terme en offrant des actions plus rémunératrices au détriment des salaires (Erturk et al., 2007). En effet, animées par des obligations de résultats, ces entreprises raisonnent en fonction d'objectifs financiers en prenant des décisions à court terme influencées par la recherche de rentabilité. Ce processus de financiarisation à l'échelle des entreprises pousse à la compétitivité et engendre des instabilités dans la mesure où elle éjecte du jeu les entreprises incapables de mobiliser des ressources financières sur le marché financier. Elle crée, ainsi, selon Erturk et al., (Erturk et al., 2007) des divisions profondes en faveur d'une minorité, "les chanceux de la financiarisation" qui tirent profit des mécanismes du marché via l'augmentation de leur valeur actionnariale. Les moins chanceux disparaîtront de manière systématique et mis en difficulté, voire à la fermeture d'entreprises avec une perte massive d'emplois.

À l'échelle microéconomique, les conséquences s'observent au niveau des individus. Le processus de financiarisation formate et inscrit ces derniers dans le marché financier où ils recourent au crédit (Poon, 2009; Lazarus, 2012) pour faire face aux étapes de la vie (*financement du logement, des études, couverture des risques maladies, gestion de la retraite,*

etc.) (Chambost et al., 2018) ou de plus en plus, à la prise de risque et à la réalisation d'investissement sur les marchés financiers. Ce processus s'observe également chez les individus au travers de primes d'assurances et l'épargne des ménages qui sont mis en commun et gérées par des investisseurs institutionnels chargés d'accroître la valeur de ces actifs (Erturk et al., 2007). Les fonds de pension et autres formes alternatives de financement dit solidaires, à travers, notamment, la promotion des fonds communs de placement éthiques, les comptes d'épargne solidaire, obéissent de plus en plus, à cette logique de financiarisation, car ils sont souvent réinvestis sur le marché financier afin de maximiser les rendements. Ces pratiques étant observées en microfinance poussent certaines entreprises à utiliser indûment ses principes dans le but de réaliser égoïstement des bénéfices (Yunus, M., 2007) et capter des clients plus solvables.

Au niveau des politiques publiques, on observe également l'emprise des règles de la financiarisation dans le fonctionnement et les décisions des gouvernements. Cette influence se traduit particulièrement par la soumission des Etats aux règles et aux pratiques de la sphère financière (Fine, 2012). Selon Chiapello (2017a), le travail de la financiarisation au sein de politiques publiques consiste “ à transformer le langage et les instruments qui l'organisent et à y importer des pratiques et des modes de pensée issus du monde financier”. En effet, le déficit de financement des pouvoirs publics pousse ces derniers à trouver des sources de revenus complémentaires et à mettre en place d'instances institutionnelles favorables au discours de la financiarisation. Cela s'observe via des dispositifs de la déréglementation des marchés financiers, du financement du déficit public, des politiques macroéconomiques, des privatisations ou de la mise en œuvre de certaines formes de politiques monétaires, (Morin, 2000; Krippner, 2005; Lemoine, 2016) censées accompagner et rendre efficace les services publics. A ces règles de financiarisation, s'accompagne un nouveau management adopté par les pouvoirs publics. Ce nouveau management, issu des approches de la Nouvelle Gestion Publique (NGP) ou du New Public Management (NPM), est axé sur des approches gestionnaires permettant d'accroître l'efficacité et la flexibilité des services publics. Au travers de ce nouveau management, s'observe dans les services publics la simplification des procédures administratives et une plus grande autonomie qui impliquent une obligation de résultats au travers de méthodes de management issues du secteur privé via des démarches de gestion de qualité et de contrôle de gestion, la focalisation sur la figure du client, un assouplissement des procédures, la création d'agences, la contractualisation, le partenariat public-privé, etc. (Pesqueux, 2006).

L'articulation des pratiques de financiarisation dans les questions publiques mobilise également la mise en place de montages financiers complexes tels les partenariats public-privé ou par le couplage de la diminution du financement par l'Etat des services publics et de leur ouverture à des entreprises privées, financées par des fonds d'investissement ciblant les clientèles les plus solvables (Chiapello, 2017b; Chambost et al., 2018a). Elle implique, de plus, *la prise en compte des attentes des investisseurs en termes de rendements, de risques ou de liquidités et requiert des efforts et des investissements considérables qui aboutissent souvent (...) aux conceptualisations théoriques, l'écriture de nombreux textes programmatiques et juridiques, à l'élaboration de contrats, la naissance de nouvelles organisations* (Chiapello, 2017a) favorable au marché et à la sphère financière. C'est par ce mécanisme que les politiques publiques financiarisent les questions sociales habilitées à recevoir des fonds privés issus du marché financier.

Dans les lignes précédentes, l'hégémonie du processus financiarisation dans l'activité économique a été décrite à différents niveaux. Les principes développés par la financiarisation (le pouvoir de la finance, les méthodes de gestion et de contrôle, la performance financière, privatisation, partenariat public-privé, la gestion axée sur les résultats, etc.) sont de plus en plus intégrés dans les espaces non financiers et même dans des secteurs d'activité jadis éloignés de la sphère financière (Chiapello, 2017a). La microfinance, initialement reconnue pour son innovation sociale et sa dimension solidaire, n'échappe pas au pouvoir et aux règles de la financiarisation. Comment cette dernière influence-t-elle le secteur de la microfinance ? Comment s'opère le travail de la financiarisation au sein de la microfinance ? Nous tentons de répondre à ces questions dans ce qui suit.

2. La financiarisation et le secteur du microcrédit : quelles articulations ?

Les travaux sur le financement des questions de développement mettent en exergue la présence de nouveaux acteurs, investisseurs financiers ainsi que l'hybridation à d'autres sources de financement (Gabas et al., 2017) qui caractérisent présence de logiques financières dans le financement du développement (E. Chiapello, 2023; Doligez, 2017a). L'emprise des investisseurs financiers dans le champ du développement ne dédouane pas le secteur de la microfinance de ce dispositif de financiarisation. Dans la microfinance, ces logiques sont liées à l'émergence de nouveaux acteurs et mécanismes purement financiers. Ce dispositif s'accompagne d'impératifs de rentabilité financière auxquels sont soumises les OMF qui y sont attachés. Elles se caractérisent par la mobilisation et le recours à une diversité de

financements censée renforcer l'efficacité du secteur et accroître l'offre de financement aux porteurs de projets exclus des canaux de financement traditionnels. Au regard d'une demande toujours croissante de services financiers, les OMF sont de plus en plus soumises à la sphère financière. Ainsi, face à ce besoin, les OMF recherchent et mobilisent des ressources financières nécessaires pour le développement de leurs activités et étendre leur offre de microfinancement à destination des microentreprises et des ménages à faibles revenus ou défavorisés, exclus aux services bancaires traditionnels. En complément à leurs sources de financement traditionnelles (épargne, clients, subventions, etc.), les OMF se tournent, de fait, vers des instruments financiers relevant des marchés internationaux ou des acteurs de la finance privée, pour lever des fonds (Fouillet et al., 2016; Godechot, 2015). Cependant, cette mobilisation de diverses sources de financement influence les pratiques liées à l'offre de crédit développée à l'échelle locale et implique des logiques d'actions tendant à défavoriser et exclure les populations vulnérables porteurs de petits projets à faible rentabilité économique.

2.1.Trajectoire historique du processus de financiarisation en MF/ Caractérisation chronologique

Afin de mieux comprendre le processus de financiarisation opéré dans le champ de la microfinance, il est important de revenir sur l'évolution de la microfinance en nous appuyant sur le modèle ouest africain dans lequel s'intègre l'économie politique de la microfinance ivoirienne. Cette évolution, marquée initialement par des actions de microfinancement solidaires (Doligez, 2017b), a connu plusieurs mutations avant d'intégrer le mouvement de la financiarisation. Doligez (Doligez, 2017b) décrit ce processus d'évolution en trois grandes étapes : la période 1990, caractérisée par des actions solidaires en réponse aux programmes d'Ajustement structurel initiés par les institutions de Bretton Woods, la fin des années 2000 est marquée par la diversification du secteur à d'autres types d'organisations qui débouche actuellement sur l'arrivée de nouveaux acteurs provenant de la sphère financière traditionnelle.

2.1.1. Les années 1990 : visée solidaire du microcrédit

La plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest initient des programmes d'intermédiation financière gérée initialement les organisations professionnelles ou d'association au travers de la loi dite « PARMEC³⁰ ». Mise en place pour favoriser l'émergence et le développement de la

³⁰ Le Projet d'Appui à la Réforme des Mutuelles d'Épargne et de Crédit.

finance décentralisée ou de proximité au sein de l'UEMOA, la loi PARMEC est un instrument spécifique aux organisations mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit pour soutenir l'intermédiation financière naissante et lutter contre la pauvreté grandissante via la mobilisation de l'épargne locale. Lancé en juin 1992, par la BCEAO, sur financement de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) avec l'appui technique de la Société Développement International Desjardins (SDID)³¹, le projet a pris forme au sein des réglementations nationales des pays membres de l'UEMOA chargés de vulgariser son contenu. Ce dernier permettait aux pays, via leurs ministères des Finances nationaux, de délivrer des licences d'exploitation exclusivement aux coopératives de crédit et aux coopératives financières. Ces derniers étaient perçus, de fait, comme organe légal pour gérer les services financiers (épargne et crédit) à destination d'opérateurs économiques exclus du système de financement classique (*agriculteurs familiaux, microentreprises, petits commerçants, etc.*), le microfinancement avait une visée solidaire. Avec le cadre réglementaire mis en place, plusieurs coopératives, caisses d'épargne et de crédit se sont développées et renforcées dans l'ensemble des Etats de l'espace UEMOA. Dans ce contexte, cette finance décentralisée était considérée comme un filet social axé sur des actions de solidarités. Cette phase correspond au modèle initial du microcrédit tel que pratiqué par la Grameen Bank en Amérique latine.

2.1.2. La fin des années 2000 : ouverture à d'autres organisations relevant du secteur privé

A la fin des années 2000, le secteur du microcrédit, initialement dominé par des acteurs à but non lucratif, a connu une révision réglementaire (loi PARMEC, 2007) qui favorise l'entrée et le développement d'acteurs, d'organisations, de services et de fournisseurs à but lucratif dans le but de favoriser les organisations existantes. Sur la base de cette nouvelle réglementation et sous le prétexte de la performance et de l'efficacité financière, les organisations de petites tailles et plus fragiles se voient progressivement évincées au profit des sociétés de capitaux, d'établissements de crédits et entreprises bancaires (Doligez, 2017b). Théoriquement, nous retrouvons ce phénomène dans la grande transformation de Polanyi (Polanyi, 1944) dans la mesure où ce nouveau paradigme du microfinancement s'accompagne de mouvements de privatisation des organisations de microfinance, une proximité et une influence non négligeable des acteurs privés issus du secteur financiers et bancaires. Ainsi, à l'initiative

³¹ <https://www.bceao.int/fr/content/les-projets-dappui>

d'investisseurs privés, on voit émerger graduellement de nouvelles logiques axées sur les outils et les formes de pensées de la financiarisation (È. Chiapello, 2017b). Il s'agit de nouvelles organisations sur un modèle de type « micro-banques » (Gentil & Servet, 2002; J.-M. Servet, 2007; Fouillet et al., 2007), des logiques plus urbaines et centrées sur des crédits aux petites entreprises (Doligez, 2017b)).

2.1.3. Le début des années 2010 : l'emprise de la financiarisation en microfinance

L'emprise de la financiarisation en microfinance tant dans la pratique de ses services que dans le financement de ses activités est effective. Accompagnés d'un système de normes financières et sociales, construites et diffusées à l'échelle internationale (Bédécarrats & Lapenu, 2013; Doligez et al., 2016), la financiarisation dans la microfinance se caractérise par une ouverture aux acteurs du secteur privé. Intégrant la sphère de la microfinance, ces derniers développent des pratiques et des méthodologies de financement similaires au marché. L'efficacité et le développement de la performance financière étant au cœur de leurs activités, elles recourent constamment aux financements hybrides et s'ouvrent aux sociétés de capitaux et aux investisseurs financiers privés guidés par des logiques de rentabilité (Fouillet et al., 2016). C'est dans ce contexte que des sociétés commerciales, comme Microcred, Fiedes, Advans et bien d'autres (Brown & Falgon, 2015; Darie-Rousseaux & Brown, 2016), avec le soutien des agences de coopération, ont par exemple pu intégrer la sphère de la microfinance dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest (Doligez, 2017a) à partir des années 2010. Cette troisième phase de développement de la microfinance, où les ressources financières sont en partie issues du marché financier, influence et diffuse ses pratiques de microfinancement au sein des territoires.

La trajectoire historique de la microfinance est marquée par une forte évolution vers les règles de la financiarisation marquées par l'hégémonie des acteurs privés. En partenariat avec des institutions financières, ils ont une position hégémonique dans le microfinancement, car ils détiennent de fortes capacités de mobilisation de ressources sur le marché financier, contrairement aux structures coopératives d'épargne et de crédit, leader historique qui ont des financements reposant majoritairement sur le dépôt des membres, les subventions de l'Etat et des partenaires publics au développement. Dans ce qui suit, nous abordons la question de la croissance et du financement des organisations de microfinance. Il s'agit de montrer comment, dans une perspective de croissance et de développement des activités de

microcrédits, les logiques financières influencent à présent les méthodologies de financement des organisations de microfinancement.

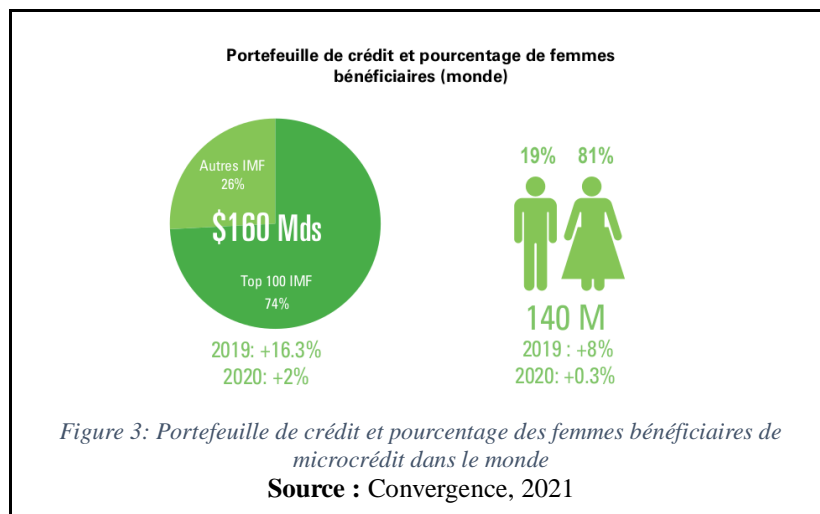
2.2. Croissance et diversité de financement du secteur

Au cours de ces dernières années, l'on constate que le développement des activités de la microfinance repose sur l'intervention d'une diversité d'acteurs et d'instruments financiers, aux logiques souvent divergentes. Cette progression d'acteurs recourt à une diversité de ressources financières afin de satisfaire les exigences de financement des micro-entrepreneurs. Nous présentons dans la section qui suit les besoins de financement des usagers de microcrédit avant d'analyser l'origine des fonds mobilisés par les OMF pour y satisfaire.

2.2.1. La satisfaction des besoins de financement

Les services financiers à destination des pauvres visent à répondre aux besoins de trésoreries et de fonds de roulement à court terme des micro-entrepreneurs. Depuis son émergence à la fin des années 1980, le microcrédit a considérablement progressé ainsi que les montants investis. La microfinance sert aujourd'hui 139,9 millions d'emprunteurs qui ont bénéficié des services des OMF, contre seulement 98 millions en 2009 (Baromètre de la microfinance, 2019). En 10 ans, le secteur a connu une progression considérable à l'échelle mondiale (Doligez, 2017). En dépit de cette progression, l'offre de crédit des OMF reste encore inférieure à la demande (Morduch, 2000). Il est indiqué dans diverses études, par exemple, que sur 1,6 milliard des travailleurs pauvres, moins de 500 millions sont des micro-entrepreneurs ou des salariés (Ghosh, 2013; Ledgerwood et al., 2013). De même, les revenus des travailleurs pauvres vivant en zone rurale proviennent essentiellement de l'agriculture, du travail occasionnel, de la pêche et des activités pastorales (Christen et al., 2003). Dans le cadre de leurs activités, ces populations ont besoin de services financiers pour gérer au mieux leur vie quotidienne. Malgré leurs besoins importants de financements, ces derniers ne sont toujours pas couverts par les offreurs de services financiers. Face à ce besoin important de financement, les OMF proposent aux populations une gamme de produits répondant à une multiplicité de besoins en services financiers. Ces produits financiers présentent des caractéristiques adaptées à chaque besoin (Ledgerwood et al., 2013). Ils sont généralement accessibles en termes de solde minimum (épargne), de critères d'éligibilité, de frais associés, d'avantages perçus, etc. Pour toujours satisfaire cette demande croissante de microfinancements, les OMF doivent également s'appuyer sur un ensemble d'acteurs

financiers. Les données du baromètre 2021 de la microfinance indiquent qu'en 2020, le portefeuille brut de crédits (GLP) total des OMF s'élevait à 159,9 milliards de dollars. Le secteur est dominé à 74% par les 100 premières OMF. La plupart des institutions financières ou bancaires privées concentrent à elles seules la majorité des crédits accordés (Baromètre, 2021). Environ 140 millions d'emprunteurs ont bénéficié d'une offre de crédit en 2020. Ces chiffres traduisent une forte demande de crédits des usagers, en particulier, les femmes, qui demeurent les principales emprunteuses des OMF, soit 80,9 % en 2020 (Convergence, 2021). Ces données du baromètre de la microfinance en 2020 sur le portefeuille de crédit et le pourcentage des bénéficiaires de microcrédit dans ce monde sont synthétisées dans le graphique ci-dessous :



Avec cette forte demande de services financiers, le secteur doit mobiliser des sources de financement nécessaires et importantes pour répondre aussi bien à ces besoins qu'à son développement. Les encours de crédit étant initialement couverts par la collecte des dépôts et l'épargne des clients, les OMF se tournent désormais vers d'autres sources de financement (Jegourel, 2008) censées répondre à ce besoin de financement considérable.

2.2.2. Le financement des activités de microcrédits des OMF

Le financement des activités de microcrédit demande la mobilisation et la présence de ressources financières importantes. Ainsi, dans la trajectoire d'évolution du secteur, on assiste à l'intégration d'une diversité d'acteurs impliquée dans son financement interne et externe. Historiquement porté par les coopératives d'épargne et de crédit, les financements reposent

majoritairement sur le dépôt et la collecte de l'épargne volontaire des membres, l'Etat et des partenaires publics au développement. Ce modèle géré par les coopératives, jusqu'au début des années 2000, avait une visée solidaire. Mais, depuis la fin des années 2000, l'on constate l'intégration de logiques financières dans le processus d'évolution du secteur (Doligez, 2017/2). En effet, dans sa croissance, la rareté de financement et de fonds propres a contraint les OMF à rechercher des ressources financières complémentaires censées accroître, d'une part, l'offre de financement à destination des porteurs de projets exclus des canaux de financement traditionnels et, d'autre part, renforcer l'efficacité et la pérennité de leur activité. Selon Morduch (2000), seuls 1% des OMF seraient financièrement autosuffisantes³². Les 99% de l'offre de crédit des structures de microfinance est ainsi influencée par divers mécanismes de financement apportés par les structures bancaires ou privées.³³ Cette dynamique amène les OMF à s'orienter vers les marchés financiers où résident de nouvelles communautés d'investisseurs privés internationaux avec des logiques de rentabilité financières prégnantes. En s'appuyant sur les marchés financiers pour leur développement, les organisations de microfinance offrent à ces acteurs du marché un rôle central dans le financement de l'activité de microfinancement. Parmi ces acteurs, figurent entre autres : les sociétés de capitaux, les réseaux internationaux, les établissements de crédit et entreprises bancaires, les fonds de placements, les entreprises privées, etc., avec des logiques économiques axées sur la rentabilité et la rémunération des actionnaires. Cette ouverture des OMF au marché rend ces dernières dépendantes des financements privés accompagnés de mécanismes de coopération, des attitudes de concurrence, des pratiques de segmentation de marché, voire, à l'échelle locale, des comportements oligopolistiques (Labie, 2007), de sélection, des pratiques, instruments et acteurs, etc. de la sphère financière.

Toutefois, malgré le recours aux financements privés, les financeurs externes historiques de la microfinance (*Banque mondiale, Organisations des Nations Unies, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Fonds européens d'investissement, les fondations, etc.*) demeurent très présents dans le dispositif actuel de financement du secteur.

³² Cité par A. Ayayi et C. Noël (2005) dans Défis et perspectives de la recherche en microfinance.

³³ À défaut de pouvoir couvrir les coûts de fonctionnement et financiers par l'intermédiaire des taux d'intérêts pratiqués, les OMF nouent plusieurs types de partenariats (commerciaux ou sociaux en vue de mobiliser des ressources financières importantes pour le bon fonctionnement de leur activité de crédit.

2.2.3. Le recours aux financements hybrides

Afin d'assurer la diffusion et la pérennité de leur offre de services, les OMF s'appuient sur le fonctionnement de l'écosystème financier pour le financement de leurs activités de microfinancement (Gonzalez & Rosenberg, 2006). Elles développent des stratégies permettant de mobiliser des ressources financières hybrides au sein du marché financier (Ehrbeck et al., 2012) pour soutenir leur croissance et leur développement. En effet, les caractéristiques financières particulièrement intéressantes de la microfinance accroissent ses perspectives d'investissement, tant au niveau de la performance financière de certaines OMF matures qu'au niveau de leur capacité à offrir des services diversifiés adaptés à la demande (Brana & Jégourel, 2011b). Plusieurs exemples de financement direct et indirect des OMF sur les marchés financiers sont clairement présentés dans la littérature. Elles mobilisent, grâce à leur aura, autour des années 2000, des capitaux sur les marchés internationaux, attire l'attention des investisseurs. Bancosol, opérant en Bolivie, a émis en 1996, trois emprunts obligataires sur les marchés de capitaux internationaux d'une valeur totale de 3 Millions de Dollars américains. Déjà le 3 avril 2001, le journal *le Temps*³⁴ annonçait la conception, par la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED), d'une bourse à destination des acteurs de la microfinance. Il s'agissait de mettre en place « un système d'échange d'informations destiné à faciliter les flux financiers entre institutions de microfinance, investisseurs privés, gouvernements et tout autre participant à ce marché. Selon le journal *le temps*, le site recensait, à sa création, 140 institutions spécialisées dans le microcrédit³⁵. De même, Equity Bank, spécialisé dans la microfinance et le crédit aux groupes à faibles revenus, s'est introduit sur la bourse de Nairobi en 2006. Compartamos, une OMF mexicaine, a introduit en Bourse, en avril 2007, 30% de son capital, soit près de 480 millions de dollars, non seulement sur le Mexico Exchange, mais aussi sur le New York Exchange (Gonzalez & Rosenberg, 2006).

À partir de ces exemples beaucoup diffusés dans la littérature, l'on observe deux modes de financement des OMF : le premier, dit direct, met directement en lien les Organisations avec les partenaires financiers du secteur ou le marché boursier. Il est extrêmement rare. Tandis que le second, plus répandu et dit indirect, est un mode de financement obtenu via des fonds

³⁴ Christophe Roulet (2001), Les acteurs de la microfinance ont désormais leur propre Bourse, *Le Temps*, Economie & Finance. Christophe Roulet du journal *le temps* publiait le mardi 3 avril 2001, la création, par la CNUCED, d'une bourse pour les acteurs de la microfinance. L'article est consultable via : <https://www.letemps.ch/economie/acteurs-microfinance-ont-desormais-propre-bourse>

³⁵ Idem

d'investissement en *microfinance*³⁶ (FIMF) auprès d'opérateurs majoritairement privés. Ces fonds d'investissement collectent des capitaux à destination des OMF. C'est par ce mécanisme, réalisé auprès de donateurs, d'investisseurs individuels ou institutionnels, que les OMF drainent des capitaux pour leur développement (opération de prêt, d'assistance technique, mais aussi d'investissement en capital). Le classement des fonds d'investissement est fonction de leurs objectifs financiers et sociaux et le type d'investisseur ciblé. Classés en trois catégories, *fonds de développement, fonds quasi commerciaux et fonds commerciaux*, (Goodman, 2003), ces fonds d'investissement sont en majorité des sociétés privées, holding ou des sociétés d'investissement à capital variable ou à risque, etc., mais certains FIMF dit de développement, sont majoritairement des ONG, des fondations, des agences de développement ou encore des coopératives de crédit (Jégourel, 2008). Tandis que les FIMF de développement favorisent la croissance et la maturité des OMF par des dons, des prêts à des conditions avantageuses, des investissements en capital et de l'aide technique, les FIMF commerciaux feront de la rentabilité, une condition indispensable à leur engagement (Jégourel, 2008). Ces fonds commerciaux vont par conséquent permettre le refinancement des capitaux propres et/ou la dette des institutions de microfinance (Goodman, 2006).

Avec le mouvement de commercialisation de la microfinance a ainsi engendré une explosion des investissements socialement motivés à la fois par le rendement financier et social, ou développemental (Reille & Forster, 2008). Certains fonds peuvent se concentrer sur un niveau de rendement plus élevé, et d'autres peuvent être plus orientés socialement, en mettant l'accent sur un rendement de réputation avec des avantages financiers suffisants ou marginaux. Par ailleurs, les fonds créés, dans un but caritatif, en faisant des dons ou en fournissant des financements à des OMF à des taux subventionnés ne sont pas considérés comme des véhicules d'investissement (Köhn, & Jainzik, 2006).

Avec l'ouverture du secteur aux acteurs privés, l'emprise des financements privés dans le fonctionnement et la gouvernance des organisations de microfinance s'est accéléré. Afin de concilier implication sociale et performance financière (Jégourel, 2008), les organisations de microfinance recherchent des sources de financement en dehors des financeurs externes historiques. Cette démarche les conduit à s'inscrire dans un processus de financiarisation qui implique le recours à une diversité de financements privés ainsi que l'extension de l'activité

³⁶ Ces fonds d'investissement ont récemment été rebaptisés *Microfinance Investment Vehicles* (MIVs) en raison de la diversification de leurs structures, objectifs et statuts juridiques. Ces « véhicules » ne sont donc plus seulement des fonds, mais prennent aujourd'hui diverses formes.

microfinancière à d'autres types d'organisations (*comparativement aux acteurs traditionnels comme les coopératives, les Associations, les ONG, etc.*) avec une priorité de gain pour les actionnaires et des logiques de recherche de rentabilité évidentes (Fouillet et al., 2016). Ainsi, l'alignement entre les actions prises par l'OMF sur les marchés financiers internationaux et les motivations de ses investisseurs conduit les OMF à adopter des pratiques et des logiques d'actions similaires aux acteurs du marché, et qui génèrent des externalités sur les demandeurs de microfinancements. Dans ce qui suit, nous abordons les conséquences liées à l'implication des logiques de financiarisation en microfinance ?

II. Conséquences de la financiarisation en microfinance

La recherche de financement pour le développement et la croissance des activités de microfinance (*opérations de prêts et d'assistance technique, investissement en capital au service des OMF*) a conduit les offreurs de services financiers (OMF) vers des financements extérieurs détenus par des donateurs, investisseurs individuels ou encore institutionnels. L'importance de ces financements internationaux en microfinance la lie aux outils et mécanismes de la financiarisation qui l'orientent désormais vers les marchés de capitaux internationaux privés. Ainsi, cette proximité de la microfinance avec ces outils et mécanismes de la financiarisation n'est pas sans conséquence.

1. Les dérives apparentes de mission et la question de la rentabilité des OMF

Le processus de financiarisation de la microfinance a engendré des pratiques d'exploitation³⁷ de grande ampleur (Hudon & Sandberg, 2013; Hudon et al., 2017) liées à des mouvements de commercialisation et de la rentabilisation. Ces allégations sont qualifiées, dans la littérature, de dérives apparentes missions et assimilées à des logiques de rentabilité aussi bien au profit des OMF que de leurs actionnaires.

La financiarisation dans laquelle s'inscrivent les acteurs de la microfinance pousse les OMF à certaines pratiques de gestion qui les éloignent de plus en plus de leur mission sociale initiale (Morduch, 1999b; Armendariz & Morduch, 2005). Les exigences et les règles de la financiarisation adoptée par les OMF les inscrivent dans les logiques de marché, de rentabilité et de commercialisation (Bateman & Chang, 2009; Guérin, 2015; Servet, 2015; Bateman,

³⁷ Dans leur article, Hudon et al, (2017) qualifient les OMF de pratique d'exploitation quand elles adoptent des logiques similaires au marché en appliquant par exemple des prix et des taux d'intérêt élevés aux clients/emprunteurs dans le but de rémunérer leurs actionnaires et propriétaires.

2022) afin d'accroître la performance financière de leur activité. Dans la littérature, ce phénomène est qualifié de “dérives de mission” (Armendariz & Szafarz, 2011; Beisland et al., 2019, 2021). Guidées par ces logiques de rentabilité, les organisations de microfinance adoptent des pratiques de divers ordres ou exigent des conditions rigoureuses aux demandeurs de microfinancement.

1.1.Pratiques axées sur la sélection de projets

Dans le cadre des pratiques axées sur la sélection de projets, une forte priorité est accordée aux clients ou porteurs de projets les plus riches offrant des garanties de remboursement plus satisfaisantes. Dans un article rédigé sur la base de données empiriques collectées dans un contexte rural, Emran, Morshed et Stiglitz (2021) indiquent que la composition des emprunteurs (auto-sélection) évolue en faveur des riches en terre. Ce changement dans la composition des emprunteurs a également été perçu au sein de la Grameen Bank ainsi que de la BRAC au Bangladesh où les crédits ont également évolué en faveur des ménages riches en terre (Hossain, 1988). Dans leurs travaux, les auteurs précisent que les ménages possédant plus d'une demi-acre de terre étaient à moins 5 % des emprunteurs de la Grameen Bank au début des années 1980 (Hossain, 1988), mais a augmenté à 15, voire 20 % au milieu des années 1990 (Matin et al., 2002). Ce changement de composition est considéré dans la littérature comme une dérive de mission.

De même, Le caractère commercial développé par la plupart des organisations de MF expose les populations pauvres à une certaine exploitation dans la mesure où ils sont soumis à des conditions de remboursement drastiques induites par des agents de recouvrement³⁸ ou de crédit qui sont rémunérés en fonction du taux de remboursement des crédits octroyés et des nouveaux emprunts souscrits. A travers ces mesures incitatives proposées aux agents de crédit, ces derniers adoptent des stratégies de pression sur les emprunteurs pouvant mener, ces derniers, à de lourdes conséquences tels les endettements croissants, les crises d'impayés et même les suicides (Isabelle Guérin et al., 2018; Labie & Montalieu, 2019).

Dans une autre critique faite à la microfinance, Fouillet, Guérin, Morvant-Roux et Servet (2016) présentent ce secteur comme un dispositif néolibéral. En effet, ces derniers démontrent, à partir de trois terrains d'enquêtes (*Inde, Maroc et République dominicaine*), que

³⁸ Des mesures incitatives proposées aux agents de crédit, en fonction du nombre de crédits qu'ils réussissent à faire rembourser et de nouveaux emprunts qu'ils parviennent à faire souscrire, poussent ces derniers à faire pression sur les emprunteurs.

le microcrédit relève d'un dispositif néolibéral et resitue son essor dans l'évolution des politiques de développement axées sur l'inclusion des pauvres au marché³⁹(Fouillet et al., 2016). En effet, après plusieurs années d'expériences terrains, les travaux critiques autour de la microfinance, présenté précédemment, ont démontré que la mise en œuvre n'a pas produit les effets escomptés. De même, certains résultats contradictoires observés montrent que celle-ci est loin de garantir une stabilité socio-économique aux ménages pauvres (Van Rooyen et al., 2012). Dans cette perspective, les travaux de Bateman et Chang (Bateman & Chang, 2012) précisent que les programmes de microfinance ont conféré une légitimité sociale à l'endettement des pauvres. De fait, leurs résultats sur le développement restent limités et sont largement théoriques sur le long terme(Bateman, 2017, 2022; Bateman & Chang, 2012; Guérin et al., 2015).

1.2.Changement d'objectif des Organisations de microfinance

La tension entre buts sociaux et rentabilité financière a conduit les initiatives des OMF à un certain nombre de dérives mettant en doute leur vocation sociale initiale. Dans une analyse théorique et empirique, De Quidt et Ghatak (2018) expliquent, dans un article, le changement d'objectifs des OMF, de non-profit à but lucratif et de l'augmentation de la concurrence et de la commercialisation. Ce changement d'objectif est observable dans des organisations privées présentes dans l'écosystème de la microfinance. Guidées par des objectifs de rentabilité, ces organisations impriment, par leur fonctionnement, leurs marques dans la gouvernance et la méthodologie d'octroi de crédit.

1.3.Distribution d'excédents aux actionnaires et propriétaires (logiques de rentabilité ou de profit)

La distribution d'excédents de gestion générée aux actionnaires ou aux propriétaires des OMF est un élément central de leur gouvernance (Labie & Mersland, 2011; Hudon & Sandberg, 2013). Ainsi, dans le cadre des mécanismes de financiarisation mis en place, l'excédent de gestion et la rentabilité générée en microfinance rapprochent ce dernier d'un paradigme profitant aux actionnaires et au marché plutôt que sur l'amélioration de la situation des clients (Hudon et al., 2017). À travers leurs différents financements, les actionnaires prennent part à la gouvernance et interagissent avec les OMF (Labie, 2004). Guidés par la nécessité de

³⁹ Il s'agit du crédit à la consommation, octroyé aux pauvres. Cela les inscrit dans le cercle vicieux de l'endettement dans la mesure où ces derniers recourent à d'autres formes de crédit pour financer l'ancienne dette).

maximiser les bénéfiques, cette logique influence naturellement les différentes méthodologies de crédit pratiquées par les OMF bénéficiaires de ces fonds internationaux.

1.4.Dérives axées sur la facturation de taux d'intérêt

Le taux d'intérêt représente le coût lié au crédit supporté par les emprunteurs. Ce taux, souvent appliqué de façon similaire à tous les emprunteurs (Cornée & Szafarz, 2014), fait l'objet de surveillance par de nombreuses parties prenantes externes tels les régulateurs et gouvernants (Hudon et al., 2017). Le coût du crédit reste élevé pour la population pauvre. De fait, cette facturation génère d'énormes marges aux OMF. Le débat sur le taux d'intérêt met en opposition deux groupes d'acteurs : d'un côté, les critiques des taux d'intérêt élevés affirment que ces taux liés à la demande de financement sont usuraires et ne pourraient contribuer à la réduction de la pauvreté (Hudon et al., 2017) sur le long terme. De l'autre, les promoteurs indiquent que la hausse de ces taux d'intérêt favorise le développement et la maturité des activités du secteur (Morduch, 2000; Gonzalez, 2007; Campion et al., 2010; Wijesiri et al., 2015; Berguiga & Adair, 2019; Faye & Ratsimalahelo, 2020). Dans cette approche, la rentabilité générée par la pratique du taux d'intérêt est considérée comme une condition nécessaire pour remplir la mission sociale (Dees, 1998). D'autres discussions sur la portée de la microfinance mettent en évidence le compromis dans lequel le modèle économique de la microfinance est encastré. Dans ce compromis, les auteurs pensent que le secteur est partagé entre les performances financières et sociales (Copestake, 2007 ; Zhao et Wry 2016 ; Wry et Zhao, 2018). Dans la littérature, il est indiqué que ce modèle économique est similaire aux pratiques des institutions financières traditionnelles. Les pratiques de ces derniers conduisent à la recherche de profits excessifs et des taux d'intérêt élevés au sens de Yunus (2007).

Dans les études axées sur la portée de la microfinance, plusieurs travaux postulent que pour que le microcrédit contribue efficacement à la réduction de la pauvreté, les taux d'intérêt doivent être revus suffisamment à la baisse (Hudon et al., 2017). Cette baisse devrait être bénéfique aux micro-entrepreneurs, rentabiliser et augmenter la marge de leurs activités (Hudon et al., 2017). De même, il est indiqué à juste titre que le taux d'intérêt appliqué par les organisations est fonction de leur structure opérationnelle (Hudon et al., 2017). A ce titre, les taux d'intérêt appliqués par les OMF à but non lucratif sont généralement plus élevés que ceux des organisations de type privé plus commercialisées, car la gestion du rationnement du crédit, en de petits montants, qu'elles proposent est coûteuse (Cull et al., 2009). Par

conséquent, le poids du taux d'intérêt élevé⁴⁰ impactent négativement les emprunteurs qui peuvent rencontrer des problèmes socio-économiques qui les empêchent de respecter les délais de remboursement ou même, voire, à une situation basée sur la chaîne de Ponzi⁴¹ qui les poussent au surendettement. De telles situations ont produit, pour la plupart des cas, des conséquences lourdes telles que les suicides, les endettements croissants et les crises d'impayés chez les populations pauvres (Guérin, 2015) dans bon nombre de pays comme le Bangladesh, l'Afrique du Sud, le Mexique ou encore dans le sud de l'Inde (Andhra Pradesh).

Afin de réduire ces pratiques d'exploitation⁴², notamment au sein des OMF africaines et asiatiques, certains auteurs, préconisent dans la littérature le recours aux subventions (Hudon et al., 2017), qui permettent souvent une meilleure performance sociale, en termes de pauvreté ou de sensibilisation au genre conduit dans des contextes locaux, amène les OMF à appliquer des taux plus élevés que leurs homologues subventionnés (D'Espallier et al., 2017). Ces fonds collectés auprès de donateurs permettent le ciblage d'une clientèle pauvre, de facturer des taux d'intérêt plus bas ou transférer tout surplus global aux emprunteurs sous forme de taux d'intérêt réduits (Hudon et al., 2017).

2. Proximité des relations entre OMF et Banques

La proximité des relations entre les OMF et les banques s'observe du point de vue des pratiques similaires développées par ces acteurs.

2.1. Influence des pratiques de microfinance dans le secteur bancaire

Les principes développés par la microfinance sont de plus en plus repris par les établissements financiers traditionnels. En effet, ces dernières, dans le cadre de leur responsabilité sociale et environnementale (Delaite & Poirot, 2016), recourent aux formes alternatives de financement à travers, notamment, la promotion des fonds communs de placement éthiques, les comptes d'épargne solidaire, etc. (Moulin & Villa, 2010). Ces fonds (Investissement Socialement Responsable) sont en forte expansion aujourd'hui en Occident et participent en partie au financement de la microfinance. Ces financements sont souvent apportés par les clients

⁴⁰ L'Organisation de microfinance, Compartamos, a été critiquée dans les années 2010, pour avoir pratiqué des taux d'intérêt élevés afin de couvrir ses dépenses opérationnelles relativement importantes (Armendariz et Morduch, 2010).

⁴¹ La chaîne de Ponzi tient son nom de Charles Ponzi pour avoir mis en place une opération basée sur un montage financier qui consiste à rémunérer les investissements effectués par les clients, essentiellement au moyen des fonds procurés par les nouveaux entrants. En microfinance cela s'applique lorsque les emprunteurs mobilisent de nouveaux financements pour le remboursement d'un microcrédit existant. Cette situation les plonge dans le cycle infernal de l'endettement.

⁴² Pour comprendre les logiques d'exploitation des OMF, voir Hudon et al, (2017).

bancaires au travers de dons directs ou de dons incitatifs. À ce titre, Berthe (2013) précise qu'en France, plusieurs banques font des dons aux associations de microfinance ou incitent leurs clients à faire des dons tout en favorisant le rapprochement entre les épargnants souhaitant investir dans le domaine de la finance solidaire et les porteurs de projets à forte utilité sociale (Delaite & Poirot, 2016). Par exemple, en 2012, BNP Paribas et le Crédit Agricole ont fait des dons aux Restaurants du cœur (Berthe, 2013)⁴³. Plusieurs contributions soutiennent qu'à travers leurs dispositifs microfinanciers, les structures bancaires accompagnent de petits commerçants, artisans, des Organisations de l'ESS et bien d'autres acteurs qui ont du mal à accéder aux financements traditionnels (Delaite et Poirot, 2016). En adoptant ces pratiques, les banques commerciales font usage des principes de solidarité et d'inclusion sociale au service des citoyens et des entreprises (Delaite et Poirot, 2016). Ces principes étant initialement réservés aux ONG et autres institutions en faveur du développement,⁴⁴ Certaines entreprises utilisent, bien souvent, indûment ces principes afin de réaliser égoïstement des bénéfices (Yunus, 2008, p. 45) et capter des clients sur ce nouveau marché (Fall & Servet, 2010) fortement dominé par les organisations de microfinance.

2.2.Nature des relations OMF/Banques

Malgré l'influence des pratiques de microfinance dans le secteur bancaire, ces deux acteurs aux logiques de financement différents entretiennent des relations pour la survie de leurs activités. De fait, l'activité de crédit pratiquée par les structures de microfinance facilite leur relation avec les banques. En effet, la plupart des relations entre ces deux acteurs est principalement financière dans la mesure où, dans le cadre de leurs relations, les banques accordent des lignes de crédit aux structures de microfinance pour un meilleur fonctionnement de leurs opérations financières. A ce titre, plusieurs établissements bancaires ont noué un partenariat avec une organisation de microcrédit.

En France par exemple, des entreprises comme BNP Paribas propose, dans le cadre de leur politique et de leurs engagements à la RSE, des fonds d'investissement (à la fois dans les pays matures et émergents) ou investissent partiellement dans la microfinance. Elle favorise, à travers d'autres canaux financiers, l'accès au plus grand nombre de bénéficiaires à ses

⁴³ Delaite et Poirot (2016) indiquent, dans une contribution récente, que l'ensemble des banques commerciales, mutualistes ou coopératives - ont financé en 2013 70 % du total des encours de microcrédits de l'ADIE.

⁴⁴ De Serres Andrée, Roux Michel, « Les stratégies de responsabilité sociale dans les banques : comment contribuer à renforcer la cohésion sociale à travers les activités de la finance ? », *Gestion*, 2006/2 (Vol. 31), p. 101-109.

microcrédits⁴⁵. A ce titre, la BNP soutient financièrement en nouant des partenariats avec les principales OMF en Europe comme l'Adie en France ou Permico en Italie, avant de renforcer son implication par la co-crédation des OMF MicroStart en Belgique et Microlux au Luxembourg⁴⁶. Depuis 1989, la Banque est engagée dans la microfinance. Les chiffres clés de son engagement auprès des OMF est estimé à : 900 M€ (montant total dû au soutien à la microfinance dont 1/3 en Europe), 84 OMF financées dans 33 pays, 1,8 M de femmes ont bénéficié d'un soutien financier et 79/100 note moyenne des OMF soutenues par BNP Paribas (contre 64/100 pour les autres OMF)⁴⁷. De même, l'étude comparée entre les partenariats entre la Caisse d'Épargne Ile-de-France et l'ADIE Île-de-France (France) et entre la Caisse Populaire Desjardins de Lévis et ACEF Rive-sud (Québec) s'inscrivent également dans des démarches partenariales (Lapoutte & Malo, 2002; Malo & Lapoutte, 2002).

La concrétisation de ces partenariats entre banques et OMF repose sur une configuration organisationnelle et institutionnelle fortement influencée par des logiques de marché où la rentabilité prend une place importante. En effet, articulé, principalement, autour d'un consensus sur le besoin social, la coexistence de logiques d'acteurs différentes, qui sont sur certains points en désaccords sur les valeurs intrinsèques respectives, s'appuie sur des ajustements, des arrangements, de la flexibilité (Lapoutte & Malo, 2002; Malo & Lapoutte, 2002), créant ainsi une tension entre portée sociale (les valeurs intrinsèques des organisations de microfinance) et performance financière propre au modèle économique des structures bancaires. Au niveau des usagers (épargnants, micro-entrepreneurs), ils sont faiblement intégrés dans la gouvernance des organisations de microfinance : ils sont mobilisés directement dans la construction de leur cas individuel. Toutefois, dans certains cas, notamment celui des coopératives d'épargne et de crédit, on observe des représentations intermédiaires (par des commissions d'administrateurs ou de salariés ou de partenaires) qui participent collectivement à la gouvernance des organisations de crédit (Lapoutte, 2002).

D'autres formes de financements sont souvent apportées par les clients bancaires au travers de dons directs ou de dons incitatifs ponctuels (Berthe, 2013). À cet effet, plusieurs banques font des dons aux associations de microfinance ou incitent leurs clients à faire des dons tout en favorisant le rapprochement entre les épargnants souhaitant investir dans le domaine de la

⁴⁵ <https://group.bnpparibas/actualite/fonctionne-institution-microfinance>

⁴⁶ <https://group.bnpparibas/actualite/bnp-paribas-acteur-engage-faveur-microfinance-europe>

⁴⁷ Données provenant du site internet de la banque

finance solidaire et les porteurs de projets à forte utilité sociale (Yunus, 2008 ; Delaite & Poirot, 2016).

Au niveau des pays en développement, cette relation entre microfinance et banques est marquante. De fait, la plupart des banques commerciales, à défaut de s'investir pleinement dans le secteur⁴⁸, participent, à côté d'autres acteurs, au financement des encours de microcrédits⁴⁹ (Fall, 2011). Au travers des principes initialement développés par la microfinance, les structures bancaires offrent un ensemble très diversifié de services aussi bien à leurs clients longtemps marginalisés qu'aux acteurs de la microfinance. Sur la base du principe de responsabilité sociale, les banques contribuent à réduire les inégalités dans le domaine de l'accès aux services bancaires et à favoriser l'émergence de la microfinance dans différents pays (Delaite & Poirot, 2016). Servet (2006) indique à juste titre que la surliquidité des banques dans ces pays les amène à placer une partie de leur argent dans plusieurs organisations, notamment sociales, pour des interventions dans des zones rurales et urbaines.

D'autres études empiriques, décrivent, néanmoins, l'investissement de structures bancaires dans les activités de microfinance. À cet effet, elles reprennent systématiquement les pratiques des acteurs de la microfinance en créant des filiales spécialisées dans l'octroi de microcrédits⁵⁰ (Lelart et al., 2019). Ces dernières développent des relations concurrentes avec les structures de microfinance pour gagner des parts de marché au sein de leur environnement et atteindre une niche de clientèle à revenu plus faible (Fall & Servet, 2010).

3. Les risques liés aux logiques de financiarisation de la microfinance

Comme indiqué ci-dessus, la microfinance obéit désormais aux règles et aux lois de la financiarisation au travers de la démarche de recherche de financement des organisations. Cette mutation au sein de la microfinance vers des logiques de marché fait apparaître plusieurs dérives et risques pouvant affecter la vocation sociale initiale du secteur des années 1990. Dans les lignes qui suivent, nous présentons quelques risques liés à la dynamique de financiarisation du secteur.

⁴⁸ Un séjour doctoral réalisé en Côte d'Ivoire nous a permis de constater la proximité entre Banque et OMF. Certaines banques commerciales ont même créé des structures de Microfinance pour répondre, disent-ils, aux besoins des personnes exclues du système financier classique.

⁴⁹ A défaut de pouvoir atteindre les populations exclues vivant dans les zones rurales et éloignées des différentes agences, les banques s'associent et financent les OMF pour leurs actions sociales en faveur des pauvres.

⁵⁰ C'est le cas notamment de la Deutsche Bank qui intervient dans 33 pays dans le monde ou de la City Group qui intervient en Amérique latine (Mayoukou, 2013)

3.1. Les financements internationaux en faveur des OMF privées plus efficaces : structure asymétrique des financements

La structure de financement des OMF met en exergue une prégnance des OMF privées favorisées par de nouveaux cadres réglementaires nationales en construction en faveur d'une libéralisation du secteur, nourrit d'un système de normes financières et sociales construites à l'échelle internationales par des instances telles la BM et le FMI (Bedecarrats, 2013). Cette configuration donne à voir un secteur fortement dominé par les opérateurs privés qui détiennent de fortes capacités de financement accompagnées et soutenues par les investisseurs internationaux. En effet, sur les marchés financiers ou à l'échelle internationale, les organisations les plus matures, qui sont financièrement plus performantes, s'intègrent facilement dans la sphère financière traditionnelle, accèdent aux marchés financiers internationaux et attirent des capitaux. La mobilisation de ces financements implique l'intervention d'acteurs financiers privés et des banques commerciales guidés une logique lucrative au détriment de la mission sociale de la microfinance (Christen, Cook, 2003 ; Felloni, Seibel, 2003 ; Creusot et Poursat, 2009/1). Cette tendance conduit généralement les OMF à transformer leur statut en structure bancaire formelle, étendre leur gamme des produits financiers en vue de capter davantage de besoins et de clients. De plus, des contributions (Creusot et Poursat 2009 ; Cull et al., 2018) rappellent que l'offre de financement des OMF semble considérablement être au profit des OMF les plus matures ou sur quelques start-ups « clé en main » créées par des fonds spécialisés (Creusot et Poursat, 2009). Par ailleurs, les OMF plus faibles, qui parviennent à maintenir, de façon équilibrée, leur pérennité financière et leur mission sociale, sont généralement dépendantes des subventions provenant des gouvernements et autres donateurs (*ONG de développement, agence de coopération, investisseurs sociaux, etc.*) pour couvrir leurs charges et leurs coûts de fonctionnement (Armendariz & Morduch, 2005; Guérin et al., 2015; Cull & Morduch, 2017); Guérin, 2015 ; Cull et al., 2018). Par conséquent, les financements les plus importants seront prioritairement orientés vers les emprunteurs appartenant souvent aux organisations les plus commercialisées (Cull et al., 2018) qui détiennent une forte capacité de mobilisation de ressources financières sur les marchés financiers. Toutefois, contrairement aux précédentes, les financements sont de moins en moins disponibles pour les clients des ONG, des structures coopératives d'épargne et de crédit (leader historique du secteur) représentés majoritairement par des plus pauvres et des femmes (Cull et al., 2017) détenant moins de garanties satisfaisantes.

3.2. Les logiques de concurrence, de sélection de projets et de spatialisation

La structure de financement asymétrique des OMF et en absence complète d'accès au crédit, se substitue parfois la concurrence ou la compétition excessive entre OMF (Guérin et al., 2015 ; Cull et al., 2017). Cette concurrence entre organisations de microfinance entre en contradiction avec les principes de développement et lutte contre la pauvreté. Ces logiques concurrentielles sont prédominantes au sein des territoires dans une logique où chaque acteur souhaite accroître son portefeuille client. Ces logiques mettent ainsi en évidence la dimension commerciale du microcrédit fortement présente dans les territoires. Cette pratique génère des inégalités entre clients ou zones géographiques et renforce, de fait, l'exclusion des pauvres aux canaux de financements (Creusot & Poursat, 2009). L'approche géographique de la microfinance repose sur un regroupement d'offreurs de microfinancement pour le développement de leur activité. En effet, le développement du secteur donne à voir les organisations de microfinancement regroupées dans les zones urbaines où résident une importance et une forte diversité d'activité économique. Ainsi, malgré l'augmentation croissante de la pauvreté, les Organisations de microfinance ont fait le choix de s'implanter dans les grandes métropoles pour non seulement accroître leur portefeuille client, mais aussi réduire leurs coûts de transactions et les risques liés aux microcrédits (Lanha, 2002; Labie, 2004).

Par la logique d'implantation géographique ou de spatialisation, les OMF s'inscrivent dans des politiques de minimisation des risques liés aux défauts de paiement, les coûts de fonctionnement élevés, endettement croissant, insolvabilité et dépendance vis-à-vis des subventions. La prise en compte de ces risques dans les stratégies d'implantations, identifie cependant le secteur à un produit financier intégré à une stratégie d'entreprise à but lucratif où le caractère très sélectif des projets rentables est prégnant. Dans cette logique, les conditions d'accès et de distribution sélectives des microfinancements proposés par les OMF limitent la demande ou excluent certains demandeurs (Djoutsa Wamba & Takoudjou Nimpa, 2014). Cette démarche d'implantation géographique adoptée par la plupart des OMF ne suit pas complètement la structure de la pauvreté ou de la précarité dans les territoires des pays en développement. Et sa pratique, dans ces conditions, ne permet pas de produire les effets escomptés comme décrits dans plusieurs travaux empiriques (Cull et al., 2009 ; Guérin, 2015 ; Servet, 2015).

En mobilisant un cadre théorique lié à la financiarisation de la microfinance, l'implication des financements privés dans le développement du secteur de la microfinance a clairement été démontrée dans cette section. De divers ordres : financement privé, fonds d'investissement, agences de coopération, Banques, etc., la mobilisation de ces ressources financières censées participer à l'efficacité et au développement des activités des OMF entraîne souvent des biais et des logiques institutionnelles aussi bien dans la méthodologie de crédit que dans le traitement des opérations de microfinancement locales. En plus de favoriser les acteurs qui les soutiennent (*actionnaires et investisseurs privés, etc.*), les acteurs bénéficiaires de ces fonds liés à cette financiarisation, les plus puissants du secteur (notamment les OMF privées), l'utilisent fréquemment, au travers des comportements opportunistes, pour des pratiques impliquant des logiques de rentabilité ou de profit, de sélection de projets et des dérives mettant à mal l'aura dont bénéficiait le secteur dans les années 1990 et 2000.

Ces logiques de financiarisation dans lesquelles s'inscrivent désormais les organisations de microfinance constituent, avec d'autres éléments fondamentaux, une composante du système politique de la microfinance à l'échelle des pays. La microfinance en Côte d'Ivoire ne faisant pas exception à la règle, nous allons tenter de le montrer, à l'aide d'une analyse portant sur l'économie politique de la microfinance ivoirienne, de quelle manière, la complexité des réformes institutionnelles vient bouleverser les équilibres et créer des effets "pervers".

Chapitre 2 : Présentation du système d'économie politique de la microfinance ivoirienne : Une illustration des tendances institutionnelles identifiées

Connue sous le terme de Système Financier Décentralisé (Doligez et al., 2016; Wélé & Labie, 2016a; Koné, 2019; Togba & Ntamack, 2019), la microfinance ivoirienne s'inscrit, à l'instar des autres outils promus par les instances internationales de développement, dans les politiques de lutte contre la pauvreté. Historiquement dominé par les structures coopératives d'épargne et de crédit dont les financements dépendent en partie de l'épargne de leurs membres et d'autres financements provenant d'acteurs publics de développement dont l'Etat ivoirien, le secteur est désormais dominé par la présence d'acteurs issus du secteur privé dans un contexte où les objectifs d'Inclusion financière sont promus et défis à l'échelle internationale par les instances de développement. Cette dépendance aux logiques et principes définis par ces organisations internationales inscrit la microfinance ivoirienne dans un système d'économie politique marqué par l'affirmation d'un "référentiel de marché" et une logique de financiarisation au sens de Schumpeter (1981, 36).

À l'aide d'une analyse portant sur l'économie politique de la Microfinance en Côte d'Ivoire, nous montrons, dans ce chapitre, comment les réformes institutionnelles viennent bouleverser les équilibres et, de fait, générer des "effets pervers" (exclusion et/ ou sélection). S'appuyant sur le rôle des institutions, les théories institutionnalistes nous permettront d'expliquer et de mieux comprendre la complexité et la diversité des formes d'arrangements à l'échelle des territoires. Ainsi, nous montrerons de quelle manière la microfinance ivoirienne s'inscrit dans un système d'économie politique sur la base des éléments théoriques présentés dans le chapitre 1.

Section 1 : Présentation des dynamiques de la microfinance en Côte d'Ivoire

L'histoire de la Côte d'Ivoire laisse entrevoir un processus de croissance contrasté par plusieurs chocs (endogènes et exogènes) qui ont entraîné les populations dans des situations de vulnérabilité renforcée selon les indicateurs sociaux de mesure de la pauvreté promus par les instances de développement : l'espérance de vie, à l'alimentation, au revenu, à la santé et la disponibilité, des services sociaux de base, à l'éducation, etc., la vulnérabilité des populations. Avec le soutien des partenaires au développement, dont la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), le pays a entrepris une série de mesures permettant de répondre à ces vulnérabilités. Cette section tente de décrire la pauvreté en Côte d'Ivoire et de montrer les conditions d'émergence de la microfinance, comme solution de lutte contre la pauvreté grandissante ainsi que ses dynamiques de développement.

I. Caractérisation de la pauvreté et stratégies de lutte mises en place

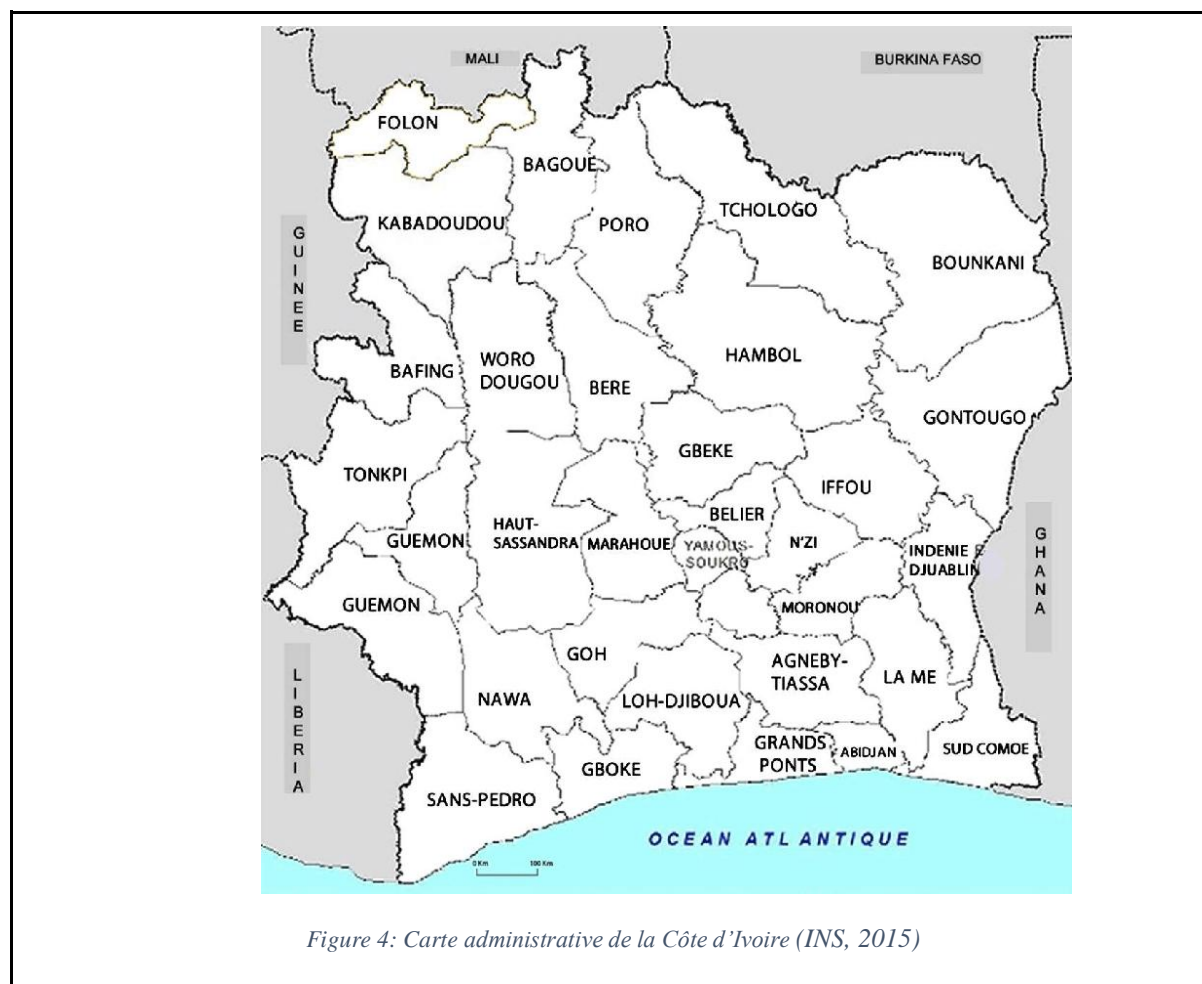
La dynamique économique et le rythme de croissance de la Côte d'Ivoire sont marqués par plusieurs chocs économiques et politiques qui ont conduit à la faiblesse des indicateurs sociaux évalués par les instances internationales. Dans les lignes qui suivent, nous présentons les caractéristiques de la pauvreté en Côte d'Ivoire ainsi que les stratégies mises en place pour lutter contre leur réduction, voire leur éradication.

1. Présentation de la Côte d'Ivoire et état des lieux de sa pauvreté

La structure de la pauvreté en Côte d'Ivoire a connu plusieurs mutations au cours des différentes phases de son développement.

1.1. Présentation de la Côte d'Ivoire

Pays d'Afrique occidentale, la Côte d'Ivoire est limitée au nord par Le Mali et le Burkina, à l'est par le Ghana, à l'ouest par le Liberia et la Guinée, au sud par l'Océan Atlantique (ouvert sur le golfe de Guinée). Couvrant une superficie totale de 322 462 km², la Côte d'Ivoire compte administrativement 14 districts dont deux autonomes (Abidjan et Yamoussoukro), les 12 autres sont subdivisés en 31 régions (sous-districts) (voir figure : carte administrative).



Au recensement général de la Population de 2021, la population ivoirienne était estimée à environ 29.4 millions d'habitants (RGPH, 2021). Le district autonome d'Abidjan, en tant que capitale économique du pays, concentre à lui seul près du quart de la population nationale (soit 36%). La population ivoirienne est composée essentiellement de jeunes (plus de 75,6% de la population ivoirienne a moins de 35 ans). L'importance de cette population jeune en quête d'emploi renforce le défi de leur insertion sur le marché du travail (Ehrhart, 2018). La population rurale représente 47,5% (13.960.193 habitants) de la population totale contre 52,5% en zone urbaine (RGPH, 2021).

Au niveau économique, la Côte d'Ivoire se distingue dans l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest par une croissance économique importante. Logée au rang de leader de son espace économique et monétaire sous régional, la Côte d'Ivoire contribue à 40% du PIB de l'UEMOA et des exportations de la zone (Banque mondiale, 2018; Agence France Trésor,

2024)⁵¹). Son économie est caractérisée par un secteur primaire axé sur l'agriculture, 22% du PIB, un secteur secondaire qui compte 22% du PIB, est dominé par la raffinerie du pétrole, l'énergie, l'agroalimentaire et le BTP. Le secteur tertiaire avec 56% du PIB est dominé par les télécommunications, les transports, le commerce et les activités financières.

Après trois décennies de crises politiques et économiques, le pays connaît une croissance économique importante, notamment grâce à sa richesse en ressources naturelles et la diversification des exportations dont bénéficie son secteur agricole dominé par le cacao⁵², qui a connu une hausse des cours jusqu'en 2016 et aux investissements dans diverses infrastructures économiques (Ehrhart, 2017 ; Agence France Trésor, 2024). Avec une croissance économique de 8,2% en 2019, le pays a toutefois subi l'impact mondial de la COVID-19, ralentissant ainsi sa croissance économique à +2% en 2020, puis un rebond à +7% en 2021, avant de s'établir à 6.9% en 2022 et 6.4% en 2023 (Banque mondiale, 2024). Considéré comme la capitale économique du pays, Abidjan est la plaque tournante de l'économie ivoirienne : elle développe, à elle seule, 80% de l'activité économique du pays. Selon les indicateurs de la Banque mondiale, cette croissance économique est favorisée par un investissement public important dont le niveau et par le dynamisme de l'investissement privé (Banque mondiale, 2024). Toutefois, l'économie du pays est caractérisée par un secteur informel avec une estimation de 51% du PIB. L'emploi informel occupe plus de 90% de la force de travail en Côte d'Ivoire.

Au niveau de la production industrielle, des données officielles de l'Institut national de la statistique (INS), indiquent qu'à fin décembre 2018, l'Indice Harmonisé de Production Industrielle (IHPI) de la Côte d'Ivoire se situe à 249,1 points. Cette production en quantité du pays enregistre une hausse de 4,2% au cours de l'année 2018 comparativement à l'indice de l'année 2017 qui s'établit à 3,3%. Selon les données 2018 de l'INS, cette bonne tenue des activités de production industrielle du pays provient essentiellement de la performance des branches « Fabrication de produits alimentaires et de boissons » (+9,0%), « Fabrication de produits en caoutchouc ou en matières plastiques » (+15,6%), « Raffinage pétrolier, cokéfaction, industries nucléaires » (+10,2%), et « Travail du bois et fabrication d'articles en

51 Banque mondiale, Côte d'Ivoire : Présentation, 2021), accessible via <https://www.banquemondiale.org/fr/country/cotedivoire/overview#1>

52 La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao. L'exportation de ses fèves de cacao génère d'importantes devises dont dépend son économie. Avec la chute des prix en 2016, la pérennité de la croissance économique du pays est fortement menacée.

bois ou de vannerie » (8%). Toutefois, la branche « Extraction de pétrole brut et de gaz naturel ; activités annexes » (-6,2%) connaît un recul de production. L'ouverture du pays sur les eaux riches du golfe de Guinée (la côte atlantique) facilite le développement de la pêche et du tourisme pourvoyeurs de ressources pour le pays.

Les performances économiques en Côte d'Ivoire restent assez encourageantes. Toutefois, sa dépendance et sa vulnérabilité face aux chocs mondiaux, notamment sur la baisse des prix des matières premières, et plus particulièrement sur le cacao⁵³, poumon de son activité économique, ainsi que la limitation de son espace budgétaire (Banque mondiale, 2024), mettent en mal la pérennité de sa croissance économique. De plus, les disparités socioéconomiques et géographiques visibles au sein des populations ivoiriennes (Banque mondiale, 2024), ainsi que la faiblesse des indicateurs sociaux tels que l'espérance de vie, à l'alimentation, au revenu, à la santé et la disponibilité, des services sociaux de base, à l'éducation, etc. mettent en évidence une situation de pauvreté et de vulnérabilité de la majeure partie des populations ivoiriennes.

1.2. La pauvreté en Côte d'Ivoire : État des lieux

La pauvreté en Côte d'Ivoire est liée à une série de crises qui a exacerbé la situation de vulnérabilité des populations. Deux raisons nous éclairent sur l'aggravation de la pauvreté en Côte d'Ivoire : l'une caractérisée par la conjoncture économique des années 1980, a abouti à la mise en place de réformes structurelles macroéconomiques. La seconde raison de la pauvreté en Côte d'Ivoire est marquée par une longue crise sociopolitique

- **Une pauvreté marquée par une crise économique dans les années 1980 :** Après une période de prospérité économique connue au cours des vingt premières années de son indépendance (Bamba, 2016), le pays a connu une crise économique majeure dans les années 1980, l'entraînant inexorablement dans la catégorie des pays pauvres très endettés le 31 mars 2009⁵⁴ (GBAD, 2009). Cette situation de crise économique

⁵³ Depuis 2016, des prix mondiaux du cacao (Ehrhart, 2017).

⁵⁴ À la fin de l'année 1999, la Banque mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI) ont lancé l'initiative Pays Pauvres et Très Endettés (PPTTE). Cette initiative destinée aux pays à bas revenus désireux de bénéficier d'une aide financière ou d'un allègement de la dette est basée sur la production d'un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015). Il s'agit de généraliser l'accès aux services sociaux de base, en accélérant la mise en place des infrastructures de base (santé, éducation, accès à l'eau, etc.) ; la sécurité et la protection – l'accroissement des opportunités de revenus et d'emploi (promotion de microcrédit, de micro et petites entreprises, etc.) pour les plus démunis dans le but de renforcer le capital humain d'ici à 2015 (Cling et al., 2004).

découle de deux situations majeures : d'une part, de l'effondrement du cours des matières premières, notamment avec la baisse des prix du café et du cacao⁵⁵. D'autre part, au cours de son embellie économique, l'Etat a entrepris parallèlement des politiques de dépenses publiques, peu efficaces et financées par un endettement extérieur onéreux (Banque mondiale, 2016). Ainsi, les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS), initiés par les instances du Bretton Woods dans les années 1980 pour rétablir les équilibres externe et interne, ont amorcé plusieurs réformes structurelles (privatisation, libéralisation de l'économie, réformes douanières...) (Berthélemy et al., 1996) renforçant, en conséquence, la vulnérabilité des populations qui ont dû payer les répercussions pendant de longues années.

- **Une pauvreté marquée par une longue crise sociopolitique :** La longue crise sociopolitique⁵⁶ survenue en Côte d'Ivoire à la fin des années 1990 jusqu'en 2010 a fragilisé davantage l'économie du pays avec des répercussions négatives sur le niveau de vie des populations (GBAD, 2009)⁵⁷. En plus de 10 années de crise **sociopolitique**, les services sociaux publics de base se sont considérablement détériorés, notamment dans le centre, le nord et l'ouest du pays (GBAD, 2009). Cette série de crises a fait de nombreuses victimes et plongé le pays dans une situation économique précaire et aggravant, en conséquence, les vulnérabilités des populations.

Ces deux événements majeurs ont eu des conséquences majeures sur les indicateurs sociaux évalués par les instances internationales de développement. En Côte d'Ivoire, la pauvreté est mesurée à travers sa dimension monétaire qui s'appuie sur l'indicateur de bien-être et le seuil de pauvreté selon le rapport de l'Enquête Nationale du niveau de Vie des ménages (INS. ENV, 2015). L'approche monétaire de la pauvreté se caractérise par une insuffisance de ressources monétaires qui entraîne une consommation insuffisante. La théorie du bien-être est la référence pour l'analyse de la pauvreté monétaire (Heitz, 1999). Elle s'appuie soit sur le revenu, soit sur la consommation traduite en valeur monétaire. Cette approche est dominante

⁵⁵ Cette embellie économique connue par le pays était le fait de son secteur agricole marqué par le binôme café-cacao. La baisse des prix influence négativement cette embellie et ce "miracle ivoirien" (Bamba, 2016).

⁵⁶ Crise militaro-politique (amorcé par le coup d'Etat de 1999), coup d'Etat manqué de 2002 qui a conduit à la division du pays en deux zones (zone Centre Nord-Ouest, dirigée par les mutins et la Zone gouvernementale gouvernée par l'Etat) jusqu'en 2011 qui a vu la réunification du pays jonchée par une crise postélectorale)

⁵⁷ Le document relatif au point de décision au titre de l'initiative PPTE renforcée de la Côte d'Ivoire est consultable sur :

<https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Financial-Information/Cote%20d%27Ivoire%20-%20PPTE%20Document%20de%20d%C3%A9cision.pdf>

et la plus utilisée par les institutions internationales, surtout la Banque Mondiale (Benicourt, 2001).

Dans la dernière enquête réalisée en 2015, le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire était de 46,3 %. Est identifié comme pauvre en 2015, toute personne qui a une dépense de consommation inférieure au seuil de pauvreté défini à 947 FCFA (1,4 euro) / Jour, soit 345 655 F CFA (527 euros) / An. La dernière enquête réalisée en 2015 sur le niveau de vie des ménages (INS. ENV, 2015) indique que sur une période récente, c'est-à-dire de 2008 à 2015, il y a un repli de la pauvreté au niveau national dont l'incidence a été ramenée de 48,9% à 46,3%. Selon les données récentes de la Banque mondiale⁵⁸, l'indice de la pauvreté en Côte d'Ivoire est estimé à 39,5 en 2018, puis 37,5 en 2021. Le tableau ci-dessous indique une évolution contrastée de la pauvreté est contrastée d'un milieu à l'autre. En effet, si la pauvreté recule nettement en milieu rural (de 62,5% en 2008, elle a baissé de près de 6 points et se situe à 56,8% en 2015), elle continue en revanche de progresser en milieu urbain : 24,5% en 2002, 29,5% en 2008 et 35,9% en 2015. Il y a donc un transfert de pauvreté des zones rurales vers les zones urbaines selon l'ENV (2015). Cette pauvreté monétaire est appréhendée et se caractérise par un taux élevé de chômeurs, un sous-emploi, une précarité du travail rémunéré et une forte présence de la population active dans le secteur informel ou de l'économie populaire urbaine et un faible niveau de dépenses de consommation (INS. ENV, 2015).

Année d'enquête	1985	1995	1998	2002	2008	2015	2018	2021
Zone rurale	NC	NC	NC	NC	62,5%	56,8%	NC	NC
Zone urbaine	NC	NC	NC	24,5%	29,5%	35,9%	NC	NC
Echelle nationale	10%	36,8%	33,6%	38,4%	48,9%	44,4%	39,5	37,5

Tableau 1: Progression de la pauvreté en Côte d'Ivoire

Source: World Bank, 2021; INS. ENV, 2008 et 2015; DGTCP, 2016⁵⁹

⁵⁸ Données de la Banque mondiale accessibles au : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SI.POV.NAHC?end=2021&locations=CI&start=2015&view=chart>

⁵⁹ Informations issues du site du gouvernement consultable via : <https://www.tresor.gouv.ci/tres/lutte-contre-la-pauvrete-en-cote-divoire-des-efforts-considerables-realises-selon-le-gouvernement/>

En Côte d'Ivoire, la pauvreté a la plus forte prévalence en zone rurale (INS. ENV, 2015) où l'on enregistre une réelle augmentation. Cette tranche de la population vivant en zone rurale dépend principalement de l'Agriculture et subit les conséquences liées aux aléas climatiques et à la baisse des cours des matières premières : Difficulté à générer des revenus agricoles et au manque de ressources pour s'approprier des intrants adéquats à la production (Whitehead & Kabeer, 2003; INS. ENV, 2015) : ce qui renforce la vulnérabilité de cette population et la pousse à l'exode vers les grandes villes. Au-delà du caractère marqué de la pauvreté en zone rurale, la persistance de ces vulnérabilités s'accompagne généralement d'absence ou de faiblesses de revenus des ménages tenus par les retraités, les veuves, les agriculteurs, les sans-emploi (chômeurs et inactifs), les travailleurs du secteur informel tels que les petits commerçants. Les ménages soumis à la pauvreté sont confrontés à une variété de difficultés (le manque d'infrastructure, le manque d'emplois, les difficultés d'accès au crédit, aux services de santé, du mauvais état des logements et du manque d'assainissement) dans la prise en charge de leurs besoins primaires : alimentation, soins de santé, éducation, logement, électricité, eau, assainissement, etc. (INS. ENV. 2015).

Avec un Indice de Développement Humain de 0,53 en 2019, le pays est passé à un score de 0.55 dans le rapport 2021/2022 (PNUD, 2023). Rappelons que cette mesure sociale est calculée par le PNUD, à partir d'indicateurs synthétiques servant à mesurer le niveau d'éducation, de santé et de revenu. Classé dans la catégorie des nations à IDH moyen, la Côte d'Ivoire était à la 159^e position mondiale dans la période 2021-2022 sur 189 pays (PNUD, Rapport sur le développement humain, 2023⁶⁰).

L'évolution contrastée de la croissance en Côte d'Ivoire a renforcé le niveau de pauvreté des populations ivoiriennes. Les données des instances nationales et internationales montrent clairement les tendances de cette pauvreté. Toutefois, malgré sa légère progression, due à l'ouverture d'un cycle de relance économique du pays en 2012, la pauvreté reste encore présente dans le pays et encore plus visible dans les zones rurales. Afin d'améliorer le niveau de pauvreté cumulé par les populations ivoiriennes, le pays a engagé plusieurs initiatives et réformes de relance de sa croissance économique et de lutte contre la pauvreté.

⁶⁰ Consulter le rapport du PNUD sur l'IDH via : <https://www.undp.org/fr/cote-d-ivoire/publications/rapport-annuel-2023>

2. Les stratégies de lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire

Les stratégies de lutte contre la pauvreté s'inscrivent notamment dans des programmes spécifiques d'appui à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD. Elles sont mises en œuvre sous la houlette de l'Etat ivoirien en lien avec l'appui de ses partenaires au développement. Ces mesures démarrent dans les années 1980 avec les programmes d'ajustement structurel prônés par les institutions internationales (FMI et BM) dans le but de permettre au pays de rétablir les équilibres externes et internes. Cette période s'est accompagnée de plusieurs réformes structurelles (privatisation, libéralisation de l'économie, réformes douanières...) (Berthélemy et Bourguignon, 1996). Ces réformes n'ont malheureusement pas atteint les résultats escomptés. Elles ont plutôt affaibli l'État, l'ont paupérisé, dépossédée de sa puissance économique (Gambotti, 2015). Après plusieurs décennies de politiques et programmes de redressement économique, la pauvreté est toujours présente en Côte d'Ivoire avec un taux estimé à 39,4% % en 2020 malgré une légère tendance baissière de ce taux)⁶¹. Ci-dessous, quelques tentatives engagées par l'État en lien avec ses partenaires au développement.

2.1. Historique des stratégies de lutte contre la pauvreté

Les stratégies politiques de lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire accompagnent le processus de croissance économique du pays. Ces stratégies sont mises en œuvre sous la houlette de l'Etat ivoirien en lien avec l'appui de partenaires au développement et des instances internationales. De différentes formes, les programmes de réduction de la pauvreté ont connu plusieurs phases de développement.

Phase 1 : le miracle économique ivoirien

Une première phase, marquée par le miracle économique ivoirien, s'est caractérisée par une forte disponibilité financière qui ont conduit à d'importantes dépenses publiques en équipement et infrastructures dans divers secteurs (sociaux, agricoles, sanitaires, éducation, industrielle, etc.). Ces politiques volontaristes de croissance, impulsées par l'Etat ivoirien nouvellement indépendant, seront soutenues par divers partenaires (la France notamment)

⁶¹ Six évaluations du niveau de la pauvreté et des conditions de vie des ménages réalisées en 1993, 1995, 1998, 2002, 2008 et 2015 ont permis de situer l'indice de pauvreté, respectivement à 32.3 %, 36.8 %, 33.6 %, 38.4 %, 48.9 % et 46.3 %. Voir les références sur le site de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique via : <https://www.tresor.gouv.ci/tres/lutte-contre-la-pauvrete-en-cote-divoire-des-efforts-considerables-realises-selon-le-gouvernement/>

dans le cadre des politiques d'aide publiques au développement. En lien avec les stratégies de lutte contre la pauvreté, on voit émerger, au cours de cette phase, un mouvement d'assistance au développement en Côte d'Ivoire à travers l'instrument de l'Aide publique au Développement (APD). Mise en œuvre à partir des années 1950, l'Aide Publique au Développement est l'outil mobilisé pour agir sur les phénomènes de pauvreté et de sous-développement dans les pays d'Asie et d'Afrique nouvellement indépendants. Outre son rôle de propulser le développement, l'APD s'inscrit également dans le cadre d'alliances stratégiques d'Alliance dont la mise en place permettait d'étendre l'hégémonie coloniale dans les métropoles d'alors (Bayart, 2007; Pacquement, 2011). Prônée comme un système d'aide aux anciennes métropoles, la configuration de l'APD était portée aux instances internationales de développement, notamment la BIRD, l'agence principale de la Banque mondiale. Sa mise en place a permis aux pays du Nord d'initier, d'une part, des d'importants investissements et d'inaugurer des infrastructures cofinancées par leur banque de développement⁶² activités de développement dans lesdites métropoles. D'autre part, accompagner les nouveaux États à s'inscrire dans un ensemble de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales⁶³ orientées vers la croissance.

En Côte d'Ivoire, ce système d'aide intervient dans la phase du miracle économique pour accompagner l'Etat dans sa politique volontariste d'investissement. Aux côtés des donateurs bilatéraux, l'APD est mobilisée pour accélérer les investissements en cours et soutenir l'Etat vers la croissance économique. Ainsi, un ensemble de programmes de développement communautaire en faveur du monde rural et des paysans. Avec le soutien d'Agence de coopération, notamment française, la modernisation de l'agriculture ainsi que l'amélioration des conditions de vie des acteurs ruraux seront au cœur de ces programmes. Cette initiative dans le domaine agricole va booster la production agricole sur laquelle reposait l'économie ivoirienne. L'importance de l'APD et des dépenses publiques, notamment dans le secteur agricole, était l'une des stratégies prônées en Côte d'Ivoire pour lutter contre la pauvreté. Cette dynamique va se poursuivre jusque dans les années 1980 qualifiée dans la littérature de mirage "économique ivoirien".

Phase 2 : redressements macroéconomiques

⁶² Les banques de développement sont notamment création du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

⁶³ Cf. Document stratégique Banque mondiale/ FMI, 1999, accessible via le lien suivant : <https://www.imf.org/external/np/pdr/prsp/fre/poverty1.htm>

La seconde phase des stratégies de lutte contre la pauvreté est celle des années 1980 qui s'inscrit dans le cadre de redressements macroéconomiques imposés par les programmes d'ajustement structurels des Instances de Bretton Woods et son kit de réformes structurelles en lien avec la privatisation, le libre commerce et l'intégration économique, la promotion des services, la décentralisation, etc. En effet, ces réformes structurelles font partie des systèmes d'assistance créés pour aider les pays en développement à faibles revenus aux prises avec les difficultés de balance des paiements et effectuant des efforts d'ajustement⁶⁴. Malgré l'application de ces réformes généralisées d'assistance, la pauvreté, dans de nombreux pays en développement, n'a cessé de progresser, même si, au plan économique, des éclaircies non négligeables ont été signalées dans certains contextes territoriaux⁶⁵. Le FMI ayant d'ailleurs pris conscience de l'échec de ses programmes d'assistance (Prevost, 2008), a fini par les remplacer, au début des années 2000, par un autre programme dénommé "Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance" (FRPC). L'objectif étant l'application de stratégies économiques renouvelées orientées vers la croissance via la mise en place d'un plan consensuel par pays⁶⁶.

En Côte d'Ivoire, les conséquences des conditionnalités exigeantes de stabilisation macroéconomique et d'« ajustement structurel » promues par les instances internationales de lutte contre la pauvreté, n'ont pas épargné le pays. Elles ont contribué à l'amplification du phénomène de pauvreté (Akindès, 2000) dans le pays. Les observateurs ont même qualifié cette période de "Mirage économique ivoirien" (Akindès, 2000). Akindès (2000) nous explique, à ce titre, qu'au cours de cette période, l'économie ivoirienne sombre dans une profonde récession et l'État, à bout de souffle, suspend unilatéralement le remboursement de sa dette extérieure (Akindès, 2000). Les PAS, comme outil pour lutter contre la pauvreté, n'ont pas permis au pays de sortir de la situation de précarité économique dont elle fait face et de résoudre la situation de pauvreté grandissante. Les conséquences sociales de l'ajustement structurel ont renforcé la souffrance et la précarité des populations ivoiriennes jusqu'au début des années 2000. En zone rurale, cette situation a contraint le gouvernement ainsi que les partenaires au développement à réduire leurs investissements dans le développement rural.

⁶⁴ La facilité d'ajustement structurel (PAS) puis la facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR) créées respectivement en 1986 et 1987 à destination des pays en développement, étaient les mesures phares des systèmes d'assistance promus par les instances internationales.

⁶⁵ Cf. le document relatif aux questions d'ordre opérationnel du FMI accessible au : <https://www.imf.org/external/np/pdr/prsp/fre/poverty2.htm> , Consulté le 15 mai 2024.

⁶⁶ Idem

Phase 3 : une longue crise sociopolitique

La troisième phase est celle marquée par une longue crise sociopolitique éprouvante. Fragilisant le pays, elle a conduit à plusieurs conséquences socio-économiques qui renforcent ainsi la précarité des populations. Les tentatives de sorties de crises mises en place ont permis au pays d'aboutir à des élections en 2010. Après quelques luttes de pouvoir des différents protagonistes, le pays a fini par se reconstituer et relancer son économie à partir de 2011. Les conséquences de cette situation de crise ont conduit le pays à son éligibilité à la liste des pays pauvres très endettés et à la mise en place du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) validé en janvier 2009. Commandité par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) décrit les politiques et programmes qu'un pays entend mettre en œuvre sur le plan macroéconomique, structurel et social afin de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté, ainsi que les besoins de financement extérieur associés.

Phase 4 : la période post-crise et de relance économique

La phase post-crise démarre avec la mise en place effective d'une série de mesures découlant du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ces mesures visent non seulement à réduire la pauvreté de manière inclusive et durable, mais aussi d'inscrire le pays dans une phase de croissance soutenue (Agence France Trésor, 2023⁶⁷). Au cours de cette phase, les instances internationales de développement continuent de jouer un rôle crucial aux côtés du pays dans ses objectifs de réduction de la pauvreté conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies. Avec leur soutien⁶⁸ (financier, technique et institutionnel), les autorités nationales du pays ont mis en œuvre une série de cadres de référence de la politique économique et sociale. A ce titre, trois Plans Nationaux de Développement (PND), ont respectivement été mis en place. Le premier, pour la 2012-2015⁶⁹, avait pour objectif principal de relancer la croissance économique du pays. Inscrit dans la continuité du précédent, un second PND produit pour la période 2016-2020⁷⁰ avec l'enjeu, de réaliser des performances économiques appréciées des instances internationales et d'inverser près de trois décennies d'aggravation de la pauvreté et de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente en 2020 (SNIF, 2013). Le PND, 2021-2025, en cours de mise en œuvre,

⁶⁷ Cf. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CI/situation-economique-et-financiere>

⁶⁸ FMI et Banque mondiale notamment.

⁶⁹ Cf. le portail du gouvernement de Côte d'Ivoire via <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=4738&d=1>

⁷⁰ <https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2016/cr16388f.pdf>

a pour objectifs principaux : l'accélération de la transformation structurelle de l'économie, avec une croissance moyenne sur la période de 7,65%/an et l'accès de la Côte d'Ivoire, au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici à 2030 (Agence France Trésor, 2023). Ces différents plans de développement sont certes appuyés par les instances internationales de développement, mais sont portés au ¾ par le secteur privé dans le cadre d'une prévision d'investissement global sur la période 2021-2025 d'environ 90 Mds EUR (Agence France Trésor, 2023).

Outre ces plans nationaux de développement, le pays intègre à son programme de croissance socioéconomique, des pratiques de bonne gouvernance en adhérant principalement au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Ce dernier représente, en effet, un engagement de l'Etat ivoirien avec d'autres Etats africains, dans l'évaluation de la qualité de ses politiques publiques. Initié dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le principe du MAEP, précise, à juste titre, qu'il « *est important, voire indispensable, que le développement de l'Afrique et des programmes régionaux de coopération s'inscrivent dans un contexte de « bonne gouvernance » économique et politique. Le mandat du MAEP est de veiller à ce que les politiques et pratiques des États participants se conforment aux valeurs convenues dans les quatre domaines précis d'intervention suivants : démocratie et gouvernance politique, gouvernance économique, gouvernance des entreprises et développement socio-économique.* » (Gambotti, 2015). L'idée du MAEP s'inscrit dans la logique de la bonne gouvernance qui permettrait aux Etats (bien évalués) de lever des fonds sur les marchés financiers ou auprès des investisseurs pour financer à moindre coût le développement. En appliquant les principes de « bonne gouvernance » dans la gestion des affaires publiques, le gouvernement ivoirien souhaite bâtir une croissance économique durable, profitable à tous (Gambotti, 2015). En 2015, le MAEP comptait 35 États-membres, dont la Côte d'Ivoire, ces États-membres s'engageant à promouvoir la « bonne gouvernance » institutionnelle, politique, économique et sociale. L'adhésion de la Côte d'Ivoire au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs obéit à une volonté pour le gouvernement d'inscrire le pays sur la voie de l'émergence (Gambotti, 2015).

Récemment, la « vision perspective Côte d'Ivoire 2030 », présentée au cours de la 5^e édition de la Journée nationale du Partenariat (JNP 2021), est désormais l'indice qui guide la politique gouvernementale ivoirienne. Initié par le Président Ouattara depuis sa réélection en 2020, il espère maintenir la croissance du pays et bâtir son émergence (*qui a connu un ralentissement lié à la pandémie de la COVID-19*) en s'appuyant principalement sur la

participation du secteur privé pour de multiples objectifs parmi lesquels, la création de meilleurs emplois, l'amélioration de l'environnement des affaires, l'accès au financement des PME et TPE, le renforcement des capacités du monde agricole et le développement du capital humain (W, Côte d'Ivoire : Présentation, 2021)⁷¹.

Globalement, les stratégies de lutte contre la pauvreté, initiées en Côte d'Ivoire, ont connu différentes phases de développement. De l'aide publique au développement en soutien aux investissements socio-économiques pilotés principalement par l'Etat ivoirien en lien avec les partenaires au développement, ces stratégies intègrent désormais des logiques dominantes portées par les instances internationales de développement dans lesquelles les acteurs privés jouent un rôle prépondérant.

2.2. Historique des politiques de développement rural

En Côte d'Ivoire, les politiques de développement rural ont suivi les mêmes étapes d'évolution que celles développées précédemment. En effet, au lendemain des indépendances, la croissance économique rapide grâce à la production de cacao et de café. Le choix politique entrepris par les autorités politiques du pays était axé sur des mesures de modernisation et d'intensification de l'agriculture. Ces dernières ont permis de mettre en place de grandes plantations de cultures de rente, comme le cacao et le café. Les résultats de ces mesures de modernisation de l'agriculture ont contribué, de fait, à une croissance économique rapide du pays, décrite plus haut, mais a également entraîné une concentration des terres et une marginalisation des petits agriculteurs. Afin de mieux promouvoir le développement rural, la Côte d'Ivoire met en place des coopératives agricoles qui émergent dans les années 1970 en soutien aux initiatives politiques axées sur le développement économique et social (Kouamé & Schellekens, 2002; M. Koné & Diarra, 2017; Diarra, 2018). Avec le soutien des partenaires au développement, plusieurs sociétés de développement et de diversification du secteur agricole ont été mises en place. Il s'agit notamment de la CIDV (Compagnie de Développement des Vivriers), la SATMACI (Société Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire) et la SODEPRA (Société pour le Développement des Productions Animales). Ces sociétés ont favorisé l'émergence du mouvement coopératif en

⁷¹ Pour un aperçu de la Côte d'Ivoire du point de vue actualisé de la Banque mondiale, se référer au site de la Banque via le lien : <https://www.banquemondiale.org/fr/country/cotedivoire/overview>

faveur des acteurs du monde rural ivoirien⁷². Avec la crise économique et la chute des cours des matières premières, dans les années 1980, le gouvernement ivoirien a été contraint de revoir sa politique de développement rural. Malgré la baisse des investissements dans le secteur agricole, des programmes, en soutien aux initiatives coopératives, ont toutefois été mis en place pour promouvoir une agriculture plus diversifiée, soutenir les petits exploitants agricoles et développer les infrastructures rurales.

Cependant, dans les années 1990 et 2000, le gouvernement ivoirien a renforcé ses efforts en matière de développement rural. Soutenues par les instances internationales de développement, les autorités ivoiriennes ont mis en place des programmes de lutte contre la pauvreté rurale, de promotion de l'agriculture durable et de développement des infrastructures rurales. La création de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) en 1996 vient ainsi renforcer ces initiatives en faveur du développement rural. Sa création est à la faveur de la mise en œuvre du Programme National d'Appui aux Services Agricole (PNASA) issu de Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Elle est née de la fusion des sociétés citées précédemment⁷³. Depuis 2020, l'ANADER est devenue une Société à Participation Financière Publique avec un statut de société anonyme dont capital Social est détenu par trois catégories d'actionnaires : Participation Financière Publique (Etat) : 58,2%, Secteur Privé (22,28%) et Familles Professionnelles Agricoles (19,52%).

Avec l'adoption en 2010, de sa première politique nationale de développement rural, la Côte d'Ivoire, les stratégies de développement rural promeuvent une croissance économique inclusive et compétitive portée sur une agriculture durable, le renforcement des capacités des agriculteurs via les coopératives tout en améliorant leur accès aux marchés ainsi que la promotion de l'agro-industrie. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre plus large du Plan national de développement (PND) et des Objectifs de développement durable des Nations unies en faveur de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire pour tous (Banque mondiale, 2016). Décrits plus haut, ces PND sont soutenus par des partenaires internationaux de développement tels que la Banque mondiale et le Programme des Nations unies pour le développement et porté au 3/4 par des investissements issus du secteur privé (Agence France Trésor, 2023). A ce titre, le gouvernement ivoirien a également travaillé en étroite collaboration avec le FIDA (IFAD, 2017) pour mettre en œuvre des programmes de

⁷² Ces sociétés vont disparaître, à la suite des programmes d'Ajustement Structurels dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Appui aux Services Agricole (PNASA) au profit de l'ANADER

⁷³ Cf. site internet de l'ANADER, accessible au : <https://www.anader.ci/presentation/>

développement rural axés sur l'amélioration des conditions de vie des petits agriculteurs, la promotion de l'agriculture durable et la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Le FIDA a notamment soutenu des initiatives telles que le Programme Nationale de Sécurité Alimentaire (PNSA⁷⁴). Le PNSA est un programme sectoriel d'une portée nationale qui vise à contribuer de façon durable à lutter contre l'insécurité alimentaire et à améliorer les conditions de vie des populations par l'augmentation des productions et des revenus des ménages. Parallèlement, la Commission européenne a joué un rôle important dans le financement de projets de développement rural en Côte d'Ivoire, notamment à travers le Fonds européen de développement (FED) et le Programme indicatif national (PIN). Ces programmes ont visé à renforcer les capacités des agriculteurs, à promouvoir la diversification agricole, et à améliorer l'accès aux marchés pour les produits agricoles ivoiriens. Plus récemment, en 2019, le PNUD a apporté son soutien à la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement rural, en mettant l'accent sur la promotion de l'inclusion sociale, la participation des communautés locales et la durabilité environnementale. De même, une Stratégie Nationale d'Agroforesterie⁷⁵ (SNA) pour la période allant de 2025-2034 par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation (FAO).

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire, en partenariat avec les instances internationales de développement, continue de mettre en œuvre des politiques de développement rural visant à améliorer les conditions de vie des populations rurales, à accroître la productivité agricole et à favoriser une croissance économique et sociale inclusive. Depuis le début des années 2010, ces politiques de développement du monde rural s'inscrivent dans le cadre du Plan National de Développement en cours (PND). Ce dernier vise à renforcer les capacités des agriculteurs, à promouvoir la diversification agricole, et à améliorer l'accès aux marchés pour les produits agricoles ivoiriens.

Outre ces initiatives en soutien aux politiques de lutte contre la pauvreté, plusieurs actions initiées par d'autres acteurs, notamment les ONG, contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations. Parmi ces programmes d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des OMD, plusieurs initiatives peuvent être citées : le Réseau Afrique 2000 ; le projet. Micro-START ; les FEM/ONG-Micro-financement ; le programme Appui à la Lutte Contre la Pauvreté ; le programme Appui à la Base pour la Reconstruction/Réinstallation et

⁷⁴ Cf. https://executiveboard.wfp.org/document_download/WFP-0000101002

⁷⁵ Cf. https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/FAO-countries/Cote-dIvoire/docs/FichesProjetsFAOCI/FactSheet_Agroforesterie_upd3.pdf

l'Intégration Sociale (ABRIS); Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU), le projet d'appui institutionnel du MLS, le programme de pérennisation des cantines scolaires, le projet de vulgarisation des OMD, etc.

Étapes	Stratégies de lutte contre la pauvreté	
	En zone rurale	En Zone urbaine
Phase 1 : Miracle économique ivoirien	Modernisation et d'intensification de l'agriculture ; promotion du développement rural via la création de coopératives agricoles et investissement massif dans les infrastructures rurales	Importantes dépenses publiques en équipement et infrastructures dans divers secteurs (sociaux, agricoles, sanitaires, éducation, industrielle, etc.) accompagnée par l'APD.
Phase 2 : Redressements macroéconomiques	Révision de sa politique de développement rural : Baisse des investissements	Politiques de redressement sous l'injonction des instances internationales de développement : baisse des investissements
Phase 3 : Longue crise sociopolitique	Baisse des investissements	Baisse des investissements
Phase 4 : Post-crise et de relance économique	Croissance économique inclusive et compétitive portée sur une agriculture durable, le renforcement des capacités des agriculteurs via les coopératives	Relance économique avec l'implication du secteur privé

Tableau 2: Synthèse de l'évolution des stratégies de lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire
Source : Auteur

Les stratégies de lutte contre la pauvreté en faveur du développement rural ont connu plusieurs mutations au fil des années. Mises en place initialement par l'Etat ivoirien très centralisé au lendemain des indépendances pour promouvoir une politique nationale de modernisation technique des politiques de développement rural, ces dernières s'intègrent désormais au contexte mondial, en collaboration avec les instances internationales de développement (Djella, & Koudou, 2012). Ces politiques s'inscrivent dans cette dynamique vers des objectifs permettant aux acteurs ruraux d'intégrer, par la productivité et la compétitivité, le marché. Toutefois, depuis les années 1960 jusqu'à ce jour, les programmes de transformation structurelle et de lutte contre la pauvreté, initiés par les autorités ivoiriennes, en collaboration étroite avec les instances internationales de développement, ne sont toujours pas parvenus à sortir les populations de la pauvreté. En dépit des différentes mutations de politiques et programmes de redressement économique et de lutte contre la pauvreté, cette dernière est toujours présente en Côte d'Ivoire avec un taux estimé à 37,5 selon les données 2022 de la Banque mondiale (World Bank, 2022).

Parmi les outils de politiques de lutte contre la pauvreté promus dans la recherche de solutions pour l'amélioration des conditions de vie des populations ivoiriennes, la microfinance s'est introduite timidement à la fin des années 1970 en soutien aux initiatives rurales de développement et de lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités. A l'instar des pays en développement, la microfinance a été admise dans le champ financier ivoirien pour servir de canaux de distribution du crédit aux populations pauvres afin de leur permettre la mise en place ou le développement de microentreprises et d'activités économiques. Dans la seconde partie de cette section, nous décrivons l'économie politique de la microfinance ivoirienne en montrant particulièrement, à l'instar d'autres politiques publiques de lutte contre la pauvreté, son inscription dans un cadre macroéconomique dominé par les institutions internationales du développement (FMI et BM).

II. Dynamique ivoirienne de la microfinance et ses acteurs dans la lutte contre la pauvreté

L'activité de microfinance a gagné en importance dans l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) sous l'impulsion des Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC) qui s'étaient mises en place à la suite de la crise économique des années 1970-80 qui a sinistré le secteur bancaire de la zone, notamment les banques de développement, structures traditionnelles de financement de l'agriculture en zone rurale (Gazibo, 2005 ; Diop, 2016 ; Duchaussoy, 2018). Initialement tournées vers la collecte de l'épargne et l'octroi de crédit en milieu rural, ces coopératives ont désormais grandi, gagné le milieu urbain, diversifié leur sociétariat et leurs produits financiers, se sont professionnalisées et informatisées (Wélé et Labie, 2016 ; Doligez et al, 2016). A l'instar de ces pays ouest-africain, la Côte d'Ivoire n'est pas en reste de cette dynamique évolutive.

1. Evolution historique et transformation de la microfinance en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, le secteur a démarré précisément en 1976 avec la création des premières Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC) dans le nord du pays, plus précisément à Kouto dans le département de Boundiali (Kablan, 2012; Togba & Ntamack, 2019; Ouattara et al., 2020) dans le but d'accompagner les acteurs du monde rural. Depuis les années 1980, sous la coupole des autorités étatiques ivoiriennes et le soutien financier et technique de plusieurs organisations internationales dont le Groupe de la Banque mondiale (GBM), l'Agence française de développement (FDA) et l'Agence canadienne de développement

international (ACDI), le secteur va connaître une réelle expansion avec la création de nombreuses institutions et la formalisation du cadre juridique d'exercice des activités de microfinance en Côte d'Ivoire.

1.1.Cadre institutionnel et juridique de la microfinance en Côte d'Ivoire

La loi PARMEC ou loi n°96-562 du 22 juillet 1996 est l'instrument juridique qui régleme l'activité de microfinance dans tous les pays de l'espace UEMOA. Adoptée en décembre 1993 et mise en place par la Banque centrale régionale (BCEAO), elle relève d'une approche communautaire relative au cadre réglementaire pour les institutions de microfinancement (OMF). Avec l'appui financier de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) avec l'appui technique de la Société Développement International Desjardins (SDID), le Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Épargne et de Crédit avait pour mandat de concevoir et harmoniser le cadre juridique spécifique à la finance décentralisée dans les Etats membres de l'UMOA et de vulgariser son contenu (BCEAO)⁷⁶. La législation visant à appliquer la loi PARMEC a été édictée et inscrite dans l'ordre juridique de l'ensemble des huit pays de l'espace UEMOA après leur ratification par les parlements nationaux.

L'instauration du cadre juridique et réglementaire favorise l'émergence du secteur avec la mise en place, dans les différents pays de l'espace régional, de réseaux structurés regroupant plusieurs structures de base avec l'appui de partenaires techniques et financiers (Dannon et al., 2019). Cette loi offre aux OMF, au même titre que les banques, la capacité d'assurer l'intermédiation financière adaptée aux destinations des personnes exclues du système financier classique. La législation visant à appliquer la loi PARMEC en Côte d'Ivoire entrera en vigueur à partir de 1996 avec l'adoption de la loi n°96-562 du 22 juillet 1996⁷⁷, portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit qui dessaisit le ministère de l'Agriculture de la tutelle des institutions de microfinance pour la confier au Ministère chargé des Finances. D'autres textes juridiques viendront ensuite renforcer ce cadre, notamment :

- Le décret n°97-37 du 22 janvier 1997 portant application de la loi 96-562 du 22 juillet 1996 ;
- La convention cadre adoptée le 3 juillet 1996 par le conseil des Ministres de

⁷⁶ <https://www.bceao.int/fr/content/les-projets-dappui>

⁷⁷ Source : Direction du trésor / sous-direction des affaires monétaires et bancaires (2009), consultable via <https://finances.gouv.ci/index.php/fr/component/content/article/54-pages-generales/84-le-secteur-de-la-microfinance.html>

l'UEMOA ;

- Les instructions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ont été élaborées en mars 1998.

L'ensemble de ces cadres réglementaires participent à l'institutionnalisation de la microfinance dans l'espace UEMOA et favorisent, de fait, l'émergence des institutions de microfinance en Côte d'Ivoire.

En 2007, avec la participation d'un ensemble de partenaire au développement, la BCEAO a élaboré une nouvelle loi⁷⁸ portant réglementation des institutions de microfinance des pays de la zone UEMOA et visant à resserrer les contrôles et la surveillance de façon à accroître le professionnalisme, la consolidation et la transparence de leurs activités (Dannon & al., 2019). En Côte d'Ivoire, cette nouvelle loi élaborée a conduit les autorités ivoiriennes à définir une stratégie nationale de microfinance afin d'élargir l'accès des personnes pauvres aux services financiers (CGAP, 2008). Toutefois, avec les différentes crises connues au sein du pays, cette nouvelle loi a finalement été adoptée en novembre 2011.

Initialement spécifique aux institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, cette nouvelle réglementation ouvre le secteur aux organisations du secteur privé et permet à la plupart des fournisseurs de services financiers classiques de réviser leurs stratégies et perspectives.

En Côte d'Ivoire, l'activité de microfinance mobilise, à ce jour, la présence de deux types d'acteurs ou institutions : les mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit et les institutions non mutualistes (les ONGD et les sociétés anonymes). La présence de ces deux types d'acteurs découle de la réglementation instituée dans l'espace UEMOA⁷⁹. L'article 15 du chapitre 3 de la nouvelle loi portant réglementation des systèmes financiers décentralisés stipule que :

« Les systèmes financiers décentralisés doivent être constitués sous forme de sociétés anonymes, de sociétés à responsabilité limitée, de sociétés coopératives ou mutualistes ou d'associations »⁸⁰

⁷⁸ Cette loi - cadre a été transposée en Côte d'Ivoire par l'ordonnance N°2011-367 du 03 novembre 2011 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés. (<https://finances.gouv.ci/actualites/65-contenu-dynamique/actualite/630-systemes-financiers-decentralises-sfd-le-projet-de-loi>)

⁷⁹ UEMOA : Union Economique Monétaire Ouest Africain, regroupant la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Bénin, le Togo, le Niger, le Mali, la Guinée-Bissau

⁸⁰ Texte régissant l'organisation et la réglementation et la mise en place des SFD dans l'espace UEMOA (1993).

Depuis la nouvelle loi, le secteur de la microfinance ivoirien est actuellement dominé par les acteurs du secteur privé (en termes d'octroi de crédit) au détriment des mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit. Dans le cadre de l'inclusion financière, une mutuelle ou coopérative d'épargne et de crédit se caractérise par « un *groupement de personnes, dotées de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondé sur des principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir des crédits* »⁸¹. C'est sous ce statut coopératif que se sont développées les premières expériences publiques et non publiques d'épargne et de crédit aux populations exclues des banques traditionnelles dans la plupart des pays d'Afrique en général et d'Afrique francophone en particulier (Doligez et al., 2016; Wélé & Labie, 2016a).

L'harmonisation réglementaire sous régionale en matière d'inclusion financière instaure un niveau supérieur d'exigences vis-à-vis des OMF (reporting, audit des comptes) et renforce le rôle de la BCEAO/Commission bancaire dans l'octroi d'agrément et la supervision dans l'exercice de l'activité de microfinance⁸² en lien avec les Etats membres via leur Ministère de l'Economie et des Finances.

1.2. Tendances et portée de l'activité de microcrédit en Côte d'Ivoire

Connue sous le nom de Système financier décentralisé, la microfinance est devenue une composante essentielle du secteur financier ivoirien. Son fonctionnement implique aujourd'hui deux types d'institutions, les sociétés anonymes et les sociétés coopératives ou mutuelles. En effet, les tendances de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique/ Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire (DGTCP/DRSSFD, 2020) indiquent que ces dernières années, les Organisations de microfinance (OMF) présentes en Côte d'Ivoire ont prêté plusieurs milliards de francs CFA aux ménages et entreprises locales. La valeur des crédits distribués en 2020 est estimée à 411 007,7 milliards de FCFA (626 577 199 euros), soit une augmentation de 4,8% % par rapport à 2019. En 2020, plus de 3 493 766 emprunteurs ont bénéficié des services des OMF contre 1 844 129 en 2019 (+89,5%). Avec un encours du portefeuille de crédit estimé à 372,5 milliards de FCFA (567 872 589 euros) en 2020, les OMF ivoiriennes

⁸¹ Loi PARMEC, article 2 (Projet d'Appui à la Réglementation sur les Mutuelles d'Epargne et de Crédit de l'Afrique de l'Ouest)

⁸² Source d'information : <https://civ.abidjan.net/connaitre/economie/le-secteur-de-la-microfinance> ou https://www.bceao.int/sites/default/files/inline-files/historique_microfinance.pdf

enregistrent, comme les années précédentes, une croissance de 6,9% par rapport à 2019. L'analyse des données produites par la DGTCP/DRSSFD (2020), sur les quatre dernières années, indique clairement la pleine croissance de l'activité des Systèmes financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire⁸³. Les ressources financières restent importantes pour le développement de l'activité de prêt à l'endroit des populations. Toutefois, l'expansion de l'activité de microfinance aux acteurs privés n'est pas sans conséquence pour le secteur : elle a notamment renforcé, de fait, la concurrence entre acteurs et limité la progression du nombre des systèmes financiers décentralisés (SFD) moins performants (Dannon et al., 2019). Les OMF sont passées de 48 structures de MF en 2019 à 46 OMF⁸⁴ agréées en 2021. Parmi ces organisations, 19 sont des sociétés anonymes et relèvent du secteur privé contre 3 unions mutualistes et 27 caisses unitaires non affiliées à un réseau.

Type d'organisation	2019	2020	2021
Unions mutualistes	3	3	3
Sociétés anonymes	17	18	19
Caisses unitaires non affiliées à un réseau	28	25	27
Total	48	46	46

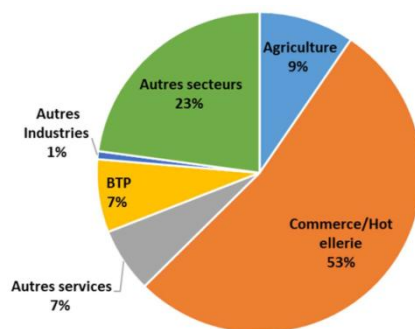
Tableau 3: Evolution de la structuration des SFD agréés au 31 octobre 2021 par typologies

Source : DGTCP/DRSSFD, 2021

Les indicateurs financiers montrent que trois acteurs influencent fortement la distribution de crédits. Il s'agit particulièrement de BAOBAB-CI, UNACOOPEC-CI et ADVANS-CI avec des parts respectives de 24%, 20% et 13,4%. Représentant plus de la moitié de l'ensemble des crédits distribués, ces acteurs participent au processus d'inclusion financière en finançant particulièrement les ménages et les micro-entreprises. De ces acteurs influents, deux sont du secteur privé et une de l'union mutualiste avec des dispositifs financiers fournis par les acteurs du secteur public. Par ailleurs, selon les données de DGTCP/DRSSFD (2021), la répartition des crédits distribués en 2020 indique que le secteur tertiaire enregistre la majorité des crédits distribués avec 53% des crédits décaissés. Comme l'indique le graphique ci-dessous, le secteur des bâtiments et travaux publics ainsi que le secteur agricole ont pour leur part enregistré respectivement 7,5% et 9,3% des crédits accordés par les SFD. Les autres services ont, quant à eux, capté environ 7% de crédit.

⁸³ La monographie fournie par la DGTCP/DRSSFD (2020) montre clairement l'évolution croissante du nombre de bénéficiaires sur les trois dernières années 1 703 978 (2018) 1 844 129 (2019) 3 493 766 (2020). La valeur des montants distribués a également connu une hausse de 350 690,1 (2018) 392 308 (2019) 411 007,7 (2020).

⁸⁴ <https://microfinance.tresor.gouv.ci/micro/liste-des-systemes-financiers-decentralisees-agrees/>



Source : DGTCP/DRSSFD
Autres services : transports, assurances, entrepôts, services aux entreprises, etc.
Autres secteurs : industrie extractive et manufacturière, industrie énergétique et crédits à la consommation, etc.

Figure 5: Répartition sectorielle des crédits distribués

Outre leur activité traditionnelle de mobilisation d'épargne et d'octroi de crédit, les OMF ivoiriennes proposent également plusieurs produits innovants allant de la micro-assurance, du transfert d'argent, des services de mini-hypothèque, des micro-garanties, des services de cartes, des programmes d'achat élevé et des microcrédits de santé.

1.3. Les acteurs institutionnels du système de microcrédit en Côte d'Ivoire

Le fonctionnement de l'écosystème de la microfinance ivoirienne repose sur un ensemble d'acteurs et organisations qui assurent de façon active à son développement. Ci-dessous, sont présentés les acteurs de la réglementation et autres entités ou organisations, qui prennent part à la définition et à la mise en application des règles formelles liées à la microfinance et à l'inclusion financière, ainsi que les OMF agréés et la caractéristique des clients (demandeurs de services financiers).

- La BCEAO et UEMOA : Organe de régulation régional

Cette organisation chargée d'encadrer le secteur dans l'espace régional a mis en place la réforme de la réglementation, avec l'adoption, en 2012, du deuxième cadre juridique uniformisé de la microfinance pour les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)⁸⁵. Elle se caractérise par son organisation et sa volonté à réunir l'ensemble des Etats membres, à coordonner et centraliser leurs politiques en matière de Système Financier à destination des personnes exclues du système bancaire classique. La Côte d'Ivoire, en sa qualité de pays membre de l'UEMOA, a confié la gestion de sa politique

⁸⁵ Texte régissant l'organisation et la réglementation et la mise en place des SFD dans l'espace UEMOA

monétaire à la BCEAO⁸⁶. Cette dernière surveille et contrôle la mise en œuvre de la politique nationale des SFD en Côte d'Ivoire et a un droit de regard sur l'instruction des dossiers de mise en place des structures de microfinance. En lien avec les autorités nationales, la BCEAO est chargée de délivrer tous les agréments officiels d'organisation de microfinance exerçant sur le territoire ivoirien. C'est au sein de la BCEAO et des États nationaux que sont prises conjointement les décisions de la politique de microfinance, c'est-à-dire la stratégie régionale de microcrédit. Les autorités de tutelle (*le ministère des Finances et du Budget des pays membres*) sont chargées de leur mise en œuvre et de superviser l'essentiel de leur propre système de microfinancement.

- **L'État ivoirien : Le régulateur national**

En Côte d'Ivoire, les pouvoirs publics jouent un rôle primordial dans le développement de la Microfinance grâce à une réglementation souple qui participe activement à son essor. En effet, en 2012, la parution successive d'une ordonnance puis de son décret d'application a permis la mise en place d'un cadre juridique favorable à la création de plateformes d'OMF et rassurant pour les investisseurs. Par son action, elle compile les informations et agit à divers niveaux de développement des OMF à travers l'octroi d'agrément, le contrôle et le retrait d'agrément en cas de non-conformité. Le ministère des Finances (Ministère chargé du Développement du secteur) détient deux organes majeurs de surveillance et de développement du secteur.

- ***La Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire (DRS SFD-CI)*** est l'organe de contrôle de l'Etat chargé de renforcer la supervision des acteurs des services financiers, d'assainir le secteur de la microfinance tout en encourageant les innovations dans le secteur. Elle a le droit de contrôler les OMF, leurs activités ainsi que leur gestion et le devoir de supervision des opérations liées aux systèmes financiers décentralisés. À ce titre, elle compile et agrège les informations sur le fonctionnement des SFD, les contrôle et évalue leurs pratiques. La Direction contraint les fournisseurs de services financiers décentralisés au respect de la réglementation et à diminution de comportements opportunistes. Le non-respect des règles harmonisées à l'échelle régionale et la pratique de comportements opportunistes conduisent la Direction au

⁸⁶ La loi cadre élaborée et introduite dans l'ordonnancement juridique ivoirien le 22 juillet 1996 autorisant au Ministère chargé des Finances la responsabilité d'assurer le contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). Désormais, cette responsabilité est confiée à la Banque Centrale régionale (BCEAO).

retrait d'agrément et à la fermeture de structures jugées illicites et inactives. En conséquence, elle joue un rôle capital dans la construction et le fonctionnement des structures de microfinancement formelles : ses actions renforcent le professionnalisme au sein du secteur.

Agissant pour le compte de l'Etat, elle protège les déposants et les emprunteurs. Dans ce cadre, la législation va imposer aux OMF d'avoir un fonds de garantie de dépôts. En effet, toutes les OMF doivent adhérer jusqu'à un certain montant à un fonds de garantie de dépôts (la solidarité de place). Lorsqu'une OMF connaît une défaillance de gestion, le fonds de garantie de dépôts se porte caution pour cette OMF, sur le plan national des problèmes financiers. Ce fonds permet également d'indemniser les déposants en cas de difficulté financière d'une OMF de la place.

- *L'APIF (Agence de la promotion de l'inclusion financière au sein du ministère des Finances)* est un organe opérationnel et d'exécution mis en place par le gouvernement ivoirien pour fédérer les politiques nationales d'inclusion financière en faveur des populations. L'APIF est chargée de faire la promotion de l'inclusion financière à travers ses programmes d'éducation financière auprès des personnes exclues du système classique de financement et à faible éducation financière (femmes, jeunes, population semi-urbaine et rurale) en vue de les inscrire dans le processus de financiarisation et de bancarisation. A travers sa Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) pour la période 2019-2024, le gouvernement accorde désormais une plus grande importance à la promotion des services financiers à destination des populations exclues du système bancaire. Le taux d'inclusion visé par l'APIF à l'échelle 2024 est de 60%. Les objectifs visés par sa stratégie sont exposés dans la figure ci-dessous :

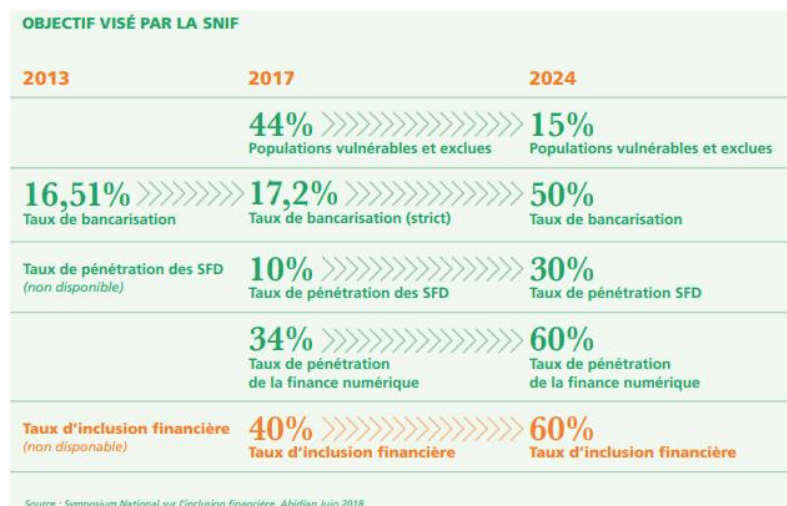


Figure 6: Objectifs de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF)

- **Association des Professionnels des Systèmes Financiers Décentralisés (APSFD)**

Porté par des acteurs de la microfinance ivoirienne, l'APSFD-CI représente les organisations de microfinance dans les cadres de réflexion, de concertation et d'échange sur la microfinance. Elle est l'interface entre les OMF de la Côte d'Ivoire et les partenaires au développement. Structure d'encadrement et de promotion, son rôle consiste notamment à organiser, moderniser et professionnaliser le secteur. Au travers des divers rapports d'activités des OMF, elle collecte les données sur leur fonctionnement et organisation et les met à la disposition des partenaires au développement, de l'Etat, ONG, etc. Sa mise en place a donné un coup d'accélérateur au processus de structuration, de professionnalisation et de modernisation du secteur. L'APSFD est l'acteur principal de mise en œuvre de formations pour le secteur.

- **Les fournisseurs (OMF)**

La microfinance a vu le jour en Côte d'Ivoire sous la forme coopérative avec l'UNACOOPEC. Désormais, le secteur compte une diversité de fournisseurs. Au nombre de 48 organisations agréées en 2019, les offreurs de services financiers sont aujourd'hui de 46 organisations⁸⁷ agréées en 2021 et sont classées en fonction de leur statut réglementaire. Parmi ces organisations, 19 sont des sociétés anonymes et relèvent du secteur privé contre 3 unions mutualistes et 27 caisses unitaires non affiliées à un réseau (voir tableau 3).

Les indicateurs financiers de la Direction de Réglementation et de Surveillance des Systèmes

⁸⁷ <https://microfinance.tresor.gouv.ci/micro/liste-des-systemes-financiers-decentralisees-agrees/>

Financiers Décentralisés (DRSSFD) montrent que trois acteurs influencent fortement la distribution de crédits. Il s'agit notamment de BAOBAB-CI, UNACOOPEC-CI et ADVANS-CI avec des parts respectives de 24,0%, 20,0% et 13,4%. Représentant plus de la moitié de l'ensemble des crédits distribués, ces acteurs participent au processus d'inclusion financière en finançant particulièrement les ménages et les micro-entreprises. De ces acteurs influents, deux sont du secteur privé et une de l'union mutualiste (UNACOOPEC) avec des dispositifs financiers fournis par les acteurs du secteur public. Au regard de l'offre commerciale d'octroi de crédit des OMF privées, l'UNACOOPEC représente l'acteur historique détenant le plus grand nombre de clients. Avec une forte implantation géographique depuis des décennies, en zone rurale spécifiquement, elle traduit sa proximité aux populations pauvres. Malheureusement, elle reste fragilisée par sa faible capacité de financement et les pertes financières constatées dans sa gestion. Ces difficultés ont conduit à sa mise sous administration provisoire depuis septembre 2013, avec un besoin urgent de restructuration, par les autorités nationales compétentes. Vu son importance de l'UNACOOPEC dans le système de microfinancement ivoirien, sa présentation mérite d'être illustrée. L'encadré ci-dessous présente clairement l'UNACOOPEC.

Encadré 1: UNACOOPEC - Coopérative financière avec un grand nombre de service mais financièrement instable

La plus grande institution du système financier décentralisé est UNACOOPEC -CI, une coopérative de crédit et d'épargne qui a été créée en 1976 grâce à différents financements. La mise en place de l'UNACOOPEC-CI s'est faite à partir de financement de l'Etat ivoirien, des fonds de partenaires financiers (Centre International du Crédit Mutuel) et acteurs de coopération au développement tels la Banque Mondiale, l'AFD (Agence Française de Développement), la Coopération Française et l'ACDI (Agence Canadienne de Développement International). Les données du site de la COOPEC indiquent qu'un montant de 9,3 milliards a ainsi été financé conjointement par l'Etat ivoirien. Elle compte près de 635 000 membres qu'elle sert dans 134 points de service dont 70% en milieu périurbain ou rural. Elle est l'institution financière avec le plus de points de services propres à l'institution. Tandis que pour les deux autres institutions, le portefeuille de crédit est presque le double des dépôts collectés, UNACOOPEC-CI a un portefeuille de dépôts de plus de 133,9 millions d'EUR, plus que le double de son portefeuille de crédit. L'institution fait face à des pertes financières et est sous administration provisoire depuis septembre 2013, avec un besoin urgent de restructuration.

Source : GIZ et Devimpact, Rapport global, 2017, Etude sur la structure des coûts et l'accès au financement des sociétés coopératives du projet PRO-PLANTEURS, p.34/68⁸⁸

Le nombre décroissant du nombre d'offeurs de crédit s'explique par la volonté politique de garder, dans l'écosystème des organisations de microfinance, des acteurs les plus efficaces

⁸⁸ En ligne :

https://www.kakaoforum.de/fileadmin/Redaktion/Downloads/Oeffentliche_Downloads/Infomaterial/2017_Rapport_golbal_etude_financement_PRO-PLANTEURS_FR.pdf

pouvant offrir des services financiers formels aux clients en lien avec la réglementation en vigueur. Dans cette démarche, les opérateurs défaillants ou faibles financièrement se voient évincés par les plus forts (OMF privés), détenant une forte capacité de financement issue des marchés financiers. Ne pouvant pas concurrencer avec ces derniers, les OMF moins fortes se voient donc exclues et sanctionnées via le retrait de leur agrément d'exercer par les autorités nationales.

- Les bailleurs de fonds et agences de développement

Considérés comme les facilitateurs de l'économie de la microfinance ou de l'inclusion financière, les bailleurs de fonds et agences de développement jouent un rôle capital à son bon fonctionnement et à son développement. Externes au système⁸⁹ de gestion opérationnelle du microfinancement, ils disposent de plusieurs instruments financiers (*subvention, cofinancement*) ou extra financiers (*encadrement, formation, politiques appropriées, etc.*) pour accompagner, appuyer et soutenir la capacité des acteurs du secteur en Côte d'Ivoire. Par exemple, l'Agence Française de Développement (AFD) étant l'un des financeurs principaux du secteur, a su apporter, grâce à ses différents programmes, cofinancer et encadrer différents acteurs du secteur (Etat, APSFD, OMF, PME, etc.). En effet, à travers sa filiale dédiée au secteur privé (Proparco⁹⁰), l'AFD dispose d'une large palette d'instruments financiers⁹¹ et extra financiers : subventions, prêts, lignes de crédits, garanties, prise de participation, assistance technique. Au travers de ces dispositifs, elle a notamment permis à certaines institutions de microfinance de se financer et de déployer leur activité de prêts. Parmi ces OMF, les sociétés anonymes Advans et BAOBAB bénéficient d'un grand soutien technique et financier de l'Agence de développement.

Encadrées par ces acteurs institutionnels, plusieurs structures de microcrédit coexistent en Côte d'Ivoire malgré leur répartition inégale de part de marché en termes de clientèle. Ces institutions sont représentées dans la plupart des grandes villes du pays pour offrir des services financiers, plus ou moins adaptés, aux populations « *dites pauvres* », marginalisées par les banques classiques. Caractérisé par sa jeunesse, le secteur est dominé, d'une part, par

⁸⁹ Les bailleurs et les partenaires au développement ne jouent pas un rôle permanent dans l'écosystème de la microfinance. Ils agissent de façon ponctuelle afin de permettre au secteur de fonctionner plus efficacement et de façon inclusive.

⁹⁰ <https://www.proparco.fr/fr/ressources/la-microfinance-en-cote-divoire-pour-lutter-contre-lexclusion-bancaire>

⁹¹ Le dispositif ARIZ (système de partage des risques), par exemple, est une garantie en perte finale proposée par l'AFD aux Institutions financières pour couvrir 50% à 75% d'un prêt individuel ou un portefeuille de prêts aux PME et aux OMF. Advans et Microcred sont bénéficiaires de ce programme.

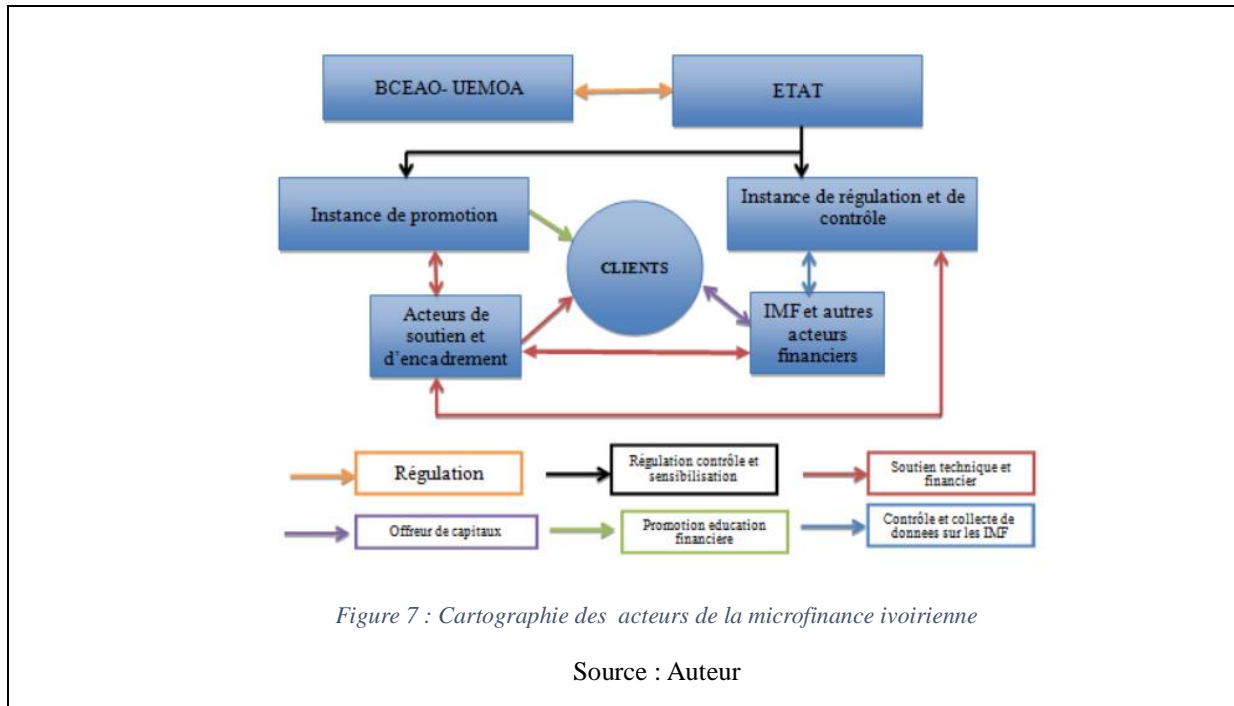
le réseau UNACOOPEC⁹². Plus ancienne et mieux implantée sur l'ensemble du territoire ivoirien, l'UNACOOPEC détient majoritairement la clientèle traditionnelle des services financiers décentralisés. L'encadré ci-dessous présente l'UNACOOPEC qui, malgré sa position dominante, demeure financièrement fragile. De l'autre par des sociétés anonymes, notamment BAOBAB et ADVANS⁹³. Rappelons qu'ils sont les principaux acteurs d'octroi de crédit dans le secteur avec, respectivement, 24,0%(BAOBAB) et 13,4% (ADVANS) du volume de crédits distribués dans le secteur. ADVANS et BAOBAB sont des groupes internationaux. Ils ont également des représentations dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest et ont l'avantage d'être soutenus par les institutions internationales, agences de coopération, fonds privés, etc. Ils sont présents en Côte d'Ivoire à la suite d'un appel à projet lancé en 2012 dans le but de redynamiser le secteur microfinancier ivoirien⁹⁴.

En termes de clientèle, plusieurs profils sont bénéficiaires de l'offre de crédit proposée par les OMF. Composée principalement de personnes physiques et morales, la clientèle est en constante augmentation. En décembre 2020, le secteur comptait 3 493 766 bénéficiaires directs. Ces bénéficiaires directs sont composés de 78,4% d'hommes (2 738 062 clients), de 18,5% femmes (647 537 clients) et de 3,1% de personnes morales (108 167 clients) selon les chiffres de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP/DRSSFD, 2020). Dans la monographie des SFD, il est indiqué que les OMF diversifient leur clientèle et se rapprochent davantage des salariés avec 1 942 101 bénéficiaires directs, soit 94,7% de la clientèle traditionnelle des SFD (DGTCP/DRSSFD, 2020).

⁹² L'UNACOOPEC-CI finance les acteurs individuels, Advans et MicroCred se concentrent actuellement au niveau de la société coopérative (les prêts de groupes notamment)

⁹³ Ces deux acteurs sont les principaux bénéficiaires de financement, de subventions des agences de coopération et financement privés extérieurs.

⁹⁴ Source : données enquêtes avec le responsable du pôle financier de l'AFD-Côte d'Ivoire.



La cartographie d'acteurs ci-dessus met en évidence les modes de coordination et d'interaction présents entre les différents acteurs qui participent, chacun à son échelle, au bon fonctionnement du système de microfinance ivoirien. Toutefois, malgré cette croissance rapide du secteur en Côte d'Ivoire, l'activité de microcrédit ivoirien n'est pas sans limites.

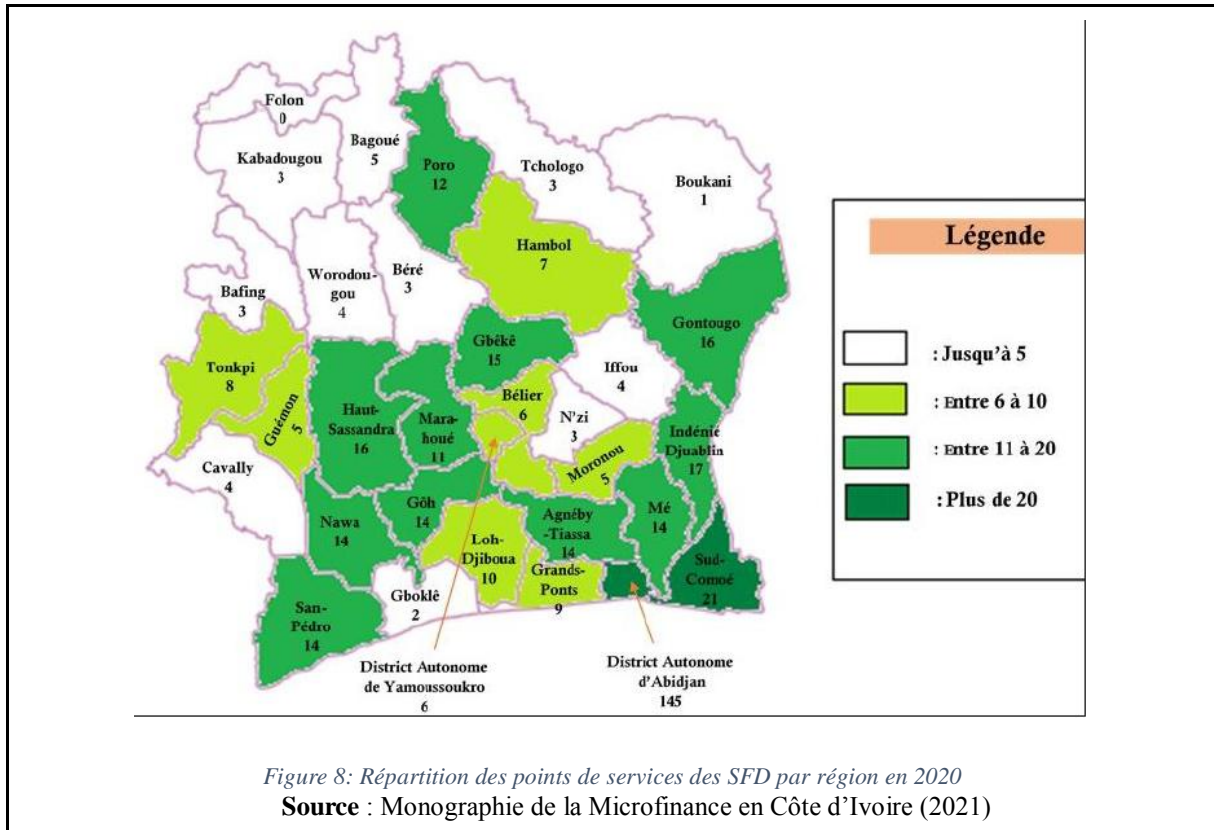
2. Les limites du secteur

Malgré sa forte croissance, le secteur de la microfinance fait face à certaines qui entachent son bon fonctionnement à l'échelle du territoire national. Nous présentons ci-dessous ces limites qui décrivent d'une part le caractère inégal de l'offre de crédit et de l'autre l'individualisation de l'offre de crédit.

2.1. Inégalités dans le secteur

La microfinance ivoirienne est marquée par une forte inégalité entre les zones rurales et les zones urbaines. Le ministère de l'Économie et des finances indique, à ce titre, un faible investissement des OMF dans les zones rurales et précise que les zones urbaines concentrent 70% des activités de microcrédit sur l'ensemble du territoire ivoirien (DGTCP/DRSSFD, 2021). L'activité est plus importante dans les territoires offrant des opportunités d'investissement plus grandes et des activités économiques plus denses. Le développement de ces activités suit notamment la structure économique des territoires. La figure ci-dessous montre, à juste titre, la répartition inégale des services des SFD par région en 2020. Les

données fournies par le DGTCP/DRSSFD dans la Monographie des SFD - Côte d'Ivoire 2020 indiquent une forte concentration des SFD au sud du pays (62,2%) avec 145 points de service pour le seul district d'Abidjan. Une représentation moyenne enregistrée dans le centre avec 13,7% de points de service. Dans les régions de l'est, du nord et de l'ouest, les points de service sont faiblement implantés avec respectivement 10,1% et 9,2% et 4,8%⁹⁵.



2.2.L'individualisation de l'offre de crédit

Outre cette répartition inégale, il faut noter le caractère individualisé et sélectif croissant de l'offre de crédit fournie. En Côte d'Ivoire, la structure des bénéficiaires de microcrédit met en exergue deux types de profils : d'un côté, les bénéficiaires des zones urbaines et de l'autre, celle des zones rurales. Dans les zones rurales, les principaux bénéficiaires de l'activité des SFD sont les agriculteurs et éleveurs. Bénéficiant généralement de faibles montants, du fait des risques liés à la pratique de leur activité et du manque de garanties suffisantes, ces acteurs ruraux utilisent les prêts accordés pour de petits investissements liés et/ou complémentaires à leur activité. En ce qui concerne les zones urbaines ou périurbaines, les bénéficiaires des SFD sont de divers profils. On remarque dans ces profils, des commerçants, des vendeurs de rue,

⁹⁵ cf. Monographie des SFD - Côte d'Ivoire 2020 consultable au https://microfinance.tresor.gouv.ci/micro/wp-content/uploads/2022/01/Monographie-2020_PDG.pdf

des prestataires de service et surtout des femmes entrepreneures et battantes⁹⁶. Cette clientèle fortement ciblée et prisée par les OMF à cause de leur forte capacité d'investissement dans des activités économiquement rentables. Le ciblage croissant des zones urbaines met en évidence des dynamiques de financement qui ne répondent pas véritablement au besoin des acteurs ruraux au regard des montants des faibles montants alloués. Ces zones sont majoritairement investies par l'UNACOOPEC. Développée sous forme de coopérative, l'UNACOOPEC est une OMF publique historique de financement ayant pour objectif de dynamiser le développement rural. Malheureusement, depuis plusieurs années, l'UNACOOPEC fait face à des difficultés financières, graves⁹⁷ et détient de faibles moyens financiers pour accompagner ces acteurs ruraux dans leurs besoins de financement. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme gouvernemental, l'institution abrite depuis 2012 des lignes de crédit pour la mise en œuvre du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire⁹⁸ (FAFCI), plusieurs groupements ruraux sont bénéficiaires de ces petits montants. De même, son appui aux Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit) dont le fonctionnement peut être associé à celui des tontines, répond également à la logique de dynamisation des initiatives économiques rurales.

En ce qui concerne les OMF privées, malgré l'importance des fonds propres disposés, leur pénétration en zone rurale reste encore faible. La marginalisation des acteurs ruraux dans le système de financement des OMF privés est une réalité dans la mesure où elles favorisent des niches d'exclusion dans l'offre de crédit.

La section consacrée à la dynamique ivoirienne de la microfinance dans les politiques de lutte contre la pauvreté a mis en exergue un secteur en forte croissance avec des acteurs bien organisés qui œuvrent pour son développement. Toutefois, par l'entremise de nouveaux dispositifs réglementaires généraux des Systèmes financiers Décentralisés, le secteur s'est ouvert, comme les autres outils de lutte contre la pauvreté, aux acteurs privés qui inondent le marché grâce à leur forte capacité de financement des micro-entreprises au détriment des

⁹⁶ Terme utilisé en Côte d'Ivoire pour désigner le caractère d'une femme entreprenante et dynamique qui se distingue par son travail dans son secteur d'activité. Cette notion de femme battante est beaucoup utilisée pour désigner les femmes du secteur agricole qui ont réussi à se construire ou à être autonome grâce à leurs activités rurales.

⁹⁷ Sa mise sous administration provisoire est la conséquence des difficultés rencontrées par l'UNACOOPEC.

⁹⁸ Ce programme est initié par le Cabinet de la première Dame depuis 2012. Pour en savoir plus sur le dispositif FAFCI, confère <https://www.adolebatisseur.org/service/fonds-dappui-aux-femmes-de-cote-divoire-fafci/> ou sur le site de l'UNACOOPEC consultable au <https://www.unacoopec.com/index.php/nos-partenaires/fafci>

structures coopératives ou mutualistes⁹⁹, considérées comme les pionnières des premières expériences de microcrédit en Côte d'Ivoire. Cette expansion du secteur privé dans les dynamiques de développement oriente le secteur vers une autre direction : celle de la financiarisation avec des offres de financement vers de nouvelles cibles (salariés) de nouveaux secteurs (immobilier) plus rentables. Comment s'explique ce changement d'approche ? La prochaine section se charge de l'expliquer en analysant l'écosystème du microcrédit ivoirien qui s'appuie désormais, avec ses nouvelles règles de jeu, sur un système d'économie politique régi par des principes dominants.

Section 2 : La Microfinance ivoirienne comme un système d'économie politique

Cette section présente une analyse de la microfinance ivoirienne tout en décrivant le système d'économie politique dans lequel elle s'inscrit. Nous définissons le cadre de la microfinance ivoirienne comme un système d'économie politique au sens de J. Schumpeter (1981 :36). En effet, dans la structure globale du système de microfinance ivoirien, nous identifions l'influence d'un cadre réglementaire et juridique uniformisé émanant d'un espace sous régional (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine) inspiré par les principes et paradigmes dominants des instances internationales (Schumpeter, 1981 ; Prévost, 2016). Ces derniers sont marqués par l'affirmation d'un « référentiel de marché » (Prévost et al., 2016) qui se traduit notamment par l'accroissement du rôle d'un secteur privé caractérisé par des financements (privés) étrangers. L'analyse consiste à mobiliser le concept schumpétérien de système d'économie politique pour appréhender la configuration empirique d'une stratégie de développement, comme la microfinance. Cette référence au concept Schumpétérien de système d'économie politique revêt un double intérêt dans l'explication et dans l'analyse de l'emprise des principes généraux théorique dominant dans le secteur de la microfinance. D'une part, elle permet d'identifier et de comprendre de quelle manière le mode de fonctionnement du microcrédit ivoirien découle des pesanteurs stratégiques et idéologiques des instances internationales de développement. D'autre part, elle permet de révéler les caractéristiques de ce système de financement qui est marqué par des logiques de marché dans la mesure où le secteur est dominé par des acteurs du secteur privé. Nous développons, dans ce qui suit, ces deux cadres d'analyse.

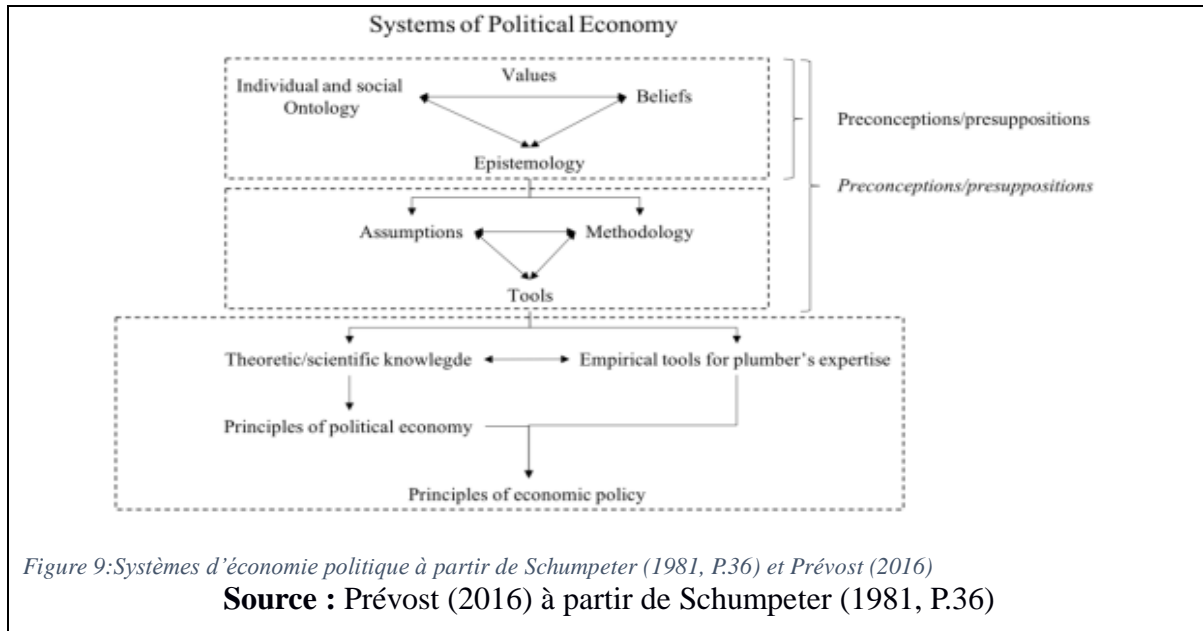
⁹⁹ C'est sous ce statut que se sont développées les premières expériences non publiques d'épargne et de crédit aux populations exclues des banques traditionnelles dans la plupart des pays d'Afrique francophone en particulier.

I. Concept Schumpétérien de système d'économie politique

Le concept schumpétérien mobilisé dans le cadre de cette thèse permet de mettre en exergue, d'une part, les politiques économiques marquées par des paradigmes dominants. L'adaptation de ces politiques économiques en matière de microfinance permet de comprendre les différentes mutations opérées dans l'évolution de son discours.

1. Politiques économiques marquées par des paradigmes dominants

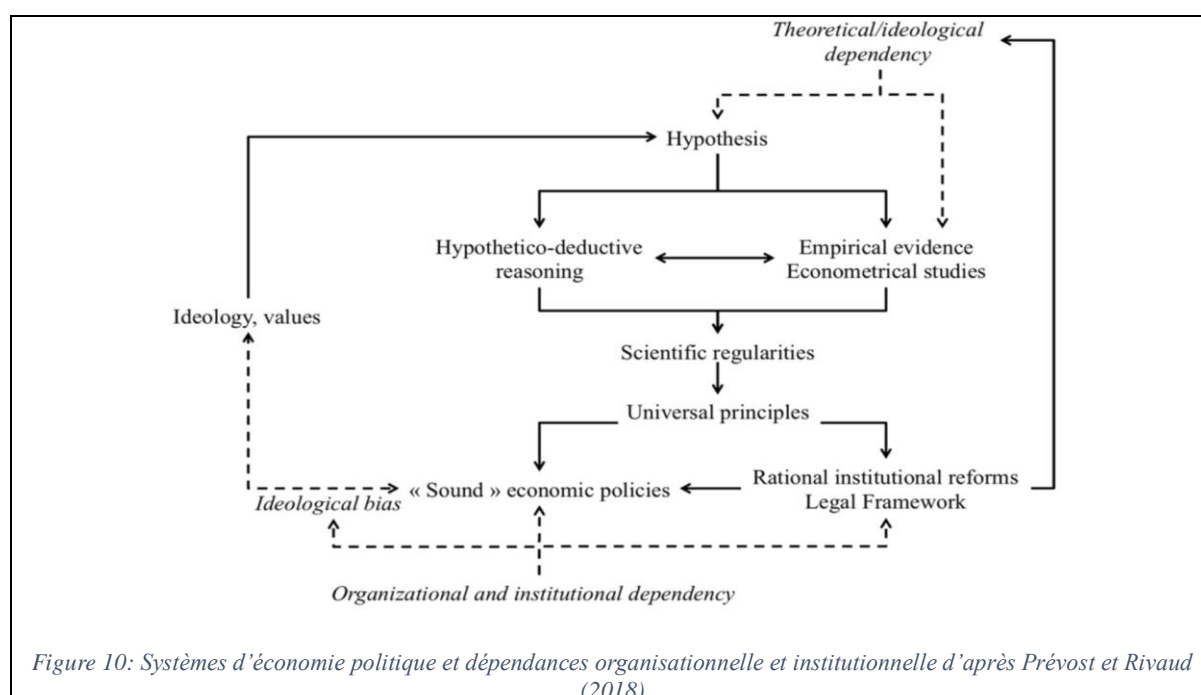
L'analyse de la microfinance ivoirienne s'inscrit dans la conceptualisation des systèmes d'économie politique donnée par Schumpeter (1981, 36). Cet auteur est rarement cité dans les travaux contemporains en économie du développement malgré l'importance de ses idées dans l'histoire de la pensée économique (Thanawala, 1994). Ainsi, l'influence de son œuvre sur les théories économiques nous conduit à se référer à la définition qu'il donne du système d'économie politique. Auteur de plusieurs œuvres, il a écrit entre autres "History of economics analysis" (1981 :36), dans lequel nous trouvons sa définition conceptuelle des systèmes d'économie politique qui nous sert de cadre pour aborder la microfinance ivoirienne. Dans un extrait de cet ouvrage, Schumpeter a écrit : "*Par système d'économie politique, j'entends l'exposé d'un ensemble complet de politiques économiques que son auteur préconise sur la base de certains principes unificateurs (normatifs) tels que les principes du libéralisme économique, du socialisme, etc.*". La définition donnée par Schumpeter consiste à expliquer l'idéologie et les facteurs qui permettent la mise en place de processus et mécanismes sociaux qui produisent une activité donnée. Dans ce passage, l'auteur met en exergue l'influence des principes unificateurs qui guident les politiques économiques nationales. Ces derniers sont, de fait, déterminés par des paradigmes dominants définis par des acteurs de macrostructures d'ordre international. À partir du cadre conceptuel de Schumpeter, on peut également constater, dans les contributions de Prévost et Rivaud (2018) que la configuration empirique d'une stratégie de développement n'est pas en reste de cette dynamique d'influence internationale.



Pour Prévost et Rivaud (2018.), ces stratégies de développement sont influencées par une dépendance de sentier théorique, appuyé et encadré par des organisations qui régissent les pratiques dominantes. Par exemple, les Nations Unis, le FMI ou encore la Banque Mondiale, etc. peuvent être considérés comme des acteurs internationaux, influents, capables et aptes à conduire le processus d'influence d'une innovation sociale. Depuis plusieurs années, ces acteurs internationaux ont défini les grands axes ou paradigmes dans divers domaines relatifs aux questions de développement ou de lutte contre la pauvreté (Paugam, 2005). Leur autorité et leur implication facilitent les acteurs à s'inscrire dans des routines organisationnelles et à diffuser leur mode opératoire. Au niveau régional et national, les politiques publiques contribuent et participent également à cette dynamique en s'associant à la mise en œuvre opérationnelle des outils et des programmes promus. C'est justement par ce mécanisme construit sur la base d'hypothèses et d'idéologies que les théories économiques et les paradigmes des Organisations Internationales ont été peu à peu intégrées, adaptées et diffusées par les autorités nationales (Surel, 2010). Ces dernières servent à produire de nouvelles connaissances et de nouvelles lignes directrices pour les politiques publiques (Surel, 2010). De fait, l'élaboration des politiques de développement et de ses règles s'apparentent à des ensembles cohérents de valeurs et de connaissances (Prevost et al., 2018) et s'intègrent dans ce cadre stratégique général. Cette dépendance idéologique ou théorique au sentier s'accompagne d'une mise en œuvre d'un certain nombre de mesures qui peuvent affecter selon eux :

- La manière dont il convient de concevoir des "politiques macroéconomiques bonnes et saines" (Stern et al., 2005), ainsi que des institutions bonnes et saines ;
- Les hypothèses et les croyances qui sous-tendent le raisonnement hypothético-déductif ;
- Les hypothèses et les croyances qui sous-tendent l'utilisation des outils économiques.

Dans le schéma, ci-dessous, inspiré des travaux de Schumpeter (1981, 36), Prévost et Rivaud (2018) décrivent clairement le circuit de l'influence des idéologies dominantes dans le cadre d'une stratégie de développement.



La dépendance est également et surtout marquée par différentes phases (expérimentation, développement et diffusion) dans le but d'acquérir une légitimité auprès d'acteurs institutionnels et les amener à adhérer aux pratiques, aux normes et aux discours développés (Bensebaa & Béji-Becheur, 2007). Cela implique, de fait, divers acteurs en vue d'influencer, par des règles et des dispositifs, les modes d'action dans des organisations formelles.

2. Des paradigmes dominés par des logiques de marché

Les paradigmes dominants des instances internationales font émerger de nouvelles tendances qui sont notamment influencées par des grands principes économiques généraux. Celles-ci déterminent selon Prévost et al. (2018), la production de diagnostics, d'approches, de principes directeurs inspirés de la NEI qui se traduit par des politiques liées au marché. Dans une analyse sur les stratégies environnementales de la Banque mondiale, Prévost & al., (2018)

démontrent que les idées promues par les instances internationales du développement sont influencées par le courant économique dominant favorable au marché (Prévost, 2016 ; Prévost & al., 2018). L'affirmation du référentiel marché dans les dynamiques de développement dénote de la transformation et de l'évolution des paradigmes qui nourrissent désormais les politiques sociales de lutte contre la pauvreté dans la plupart des pays en développement. Cette influence de l'idéologie et du discours des instances internationales en charge du développement sur les politiques nationales des pays en développement (Prévost, 2005; Surel, 2010; Della Faille et al., 2016) touche également le secteur de la microfinance. Dans la plupart des pays en développement, les gouvernements appliquent souvent, par l'entremise des instances régionales, les idéologies promues par les instances internationales. Initialement promue comme un outil de lutte contre la pauvreté, le paradigme associé à l'idéologie de la microfinance est désormais axé sur le référentiel de marché (Fouillet et al., 2016) et l'inscrit dans des systèmes d'économie politique inspiré du dispositif néolibéral.

II. La microfinance marquée par les systèmes d'économie politique ?

Depuis son processus d'institutionnalisation par les instances internationales chargées du développement (FMI, BM), la Microfinance est apparue dans les années 2000 comme un nouveau paradigme sur lequel devait s'appuyer l'ensemble des acteurs pour lutter efficacement contre la pauvreté (Christen et al., 2003)¹⁰⁰. Ces instances articulent l'ensemble des différents niveaux, depuis la recherche jusqu'à la préconisation de politiques publiques et de réformes institutionnelles, du secteur de la microfinance. La mise en œuvre de commissions, réunies pour formuler les nouveaux paradigmes de lutte contre la pauvreté, les politiques publiques et régulations nationales, découle de l'influence théorique et économique du discours tenu par les organisations internationales (Prévost, 2016). Le système d'économie politique requiert ainsi l'élaboration de conceptualisations théoriques, l'écriture de nombreux textes programmatiques et juridiques, l'élaboration de contrats, la naissance de nouvelles organisations. Le système d'économie politique de la microfinance peut être donc défini comme l'articulation d'une structure institutionnelle (règles juridiques, logiques de

¹⁰⁰ En septembre 2002, le CGAP et ses bailleurs de fonds ont officiellement adopté de façon concertée des directives pour la microfinance en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté. Le document final de ces directives est consultable à partir du site suivant :

<https://www.cgap.org/sites/default/files/researches/documents/CGAP-Consensus-Guidelines-Guiding-Principles-on-Regulation-and-Supervision-of-Microfinance-Jun-2003-French.pdf> . Pour le résumé de ces principes clés, Cf.

:
<https://www.cgap.org/sites/default/files/CGAP-Consensus-Guidelines-Key-Principles-of-Microfinance-Jan-2004-French.pdf>

financement et d'agrémentation) et de politiques de développement influencées de manière plus ou moins explicite par des principes généraux, théoriques et stratégiques.

Bénéficiant d'un soutien massif des instances internationales (organisations non gouvernementales, institutions multilatérales) et, après quelques réticences, de nombreux gouvernements des pays du Sud, la microfinance a connu un développement spectaculaire (Labie & Montalieu, 2019). Considérée, de fait, comme une pratique importante des stratégies de développement, nous démontrons, dans ce qui suit, l'inscription de la microfinance dans des systèmes d'économie politique (au sens de Schumpeter), à travers une réflexion en quatre points : une reconnaissance internationale de la MF par des institutions publiques, un cadre réglementaire évolutif et adapté au discours des instances internationales et une ouverture au secteur privé dans de nouvelles tendances orientées sur les objectifs de l'inclusion financière.

1. Reconnaissance internationale de la MF marquée par un discours dominant axé sur le marché

La microfinance fait partie des innovations et politiques sociales mises en œuvre pour apporter des solutions novatrices aux problèmes liés à la question de la pauvreté. Son processus de développement est marqué par l'interventionnisme et la reconnaissance des institutions internationales dans le développement du secteur. Comme indiqué précédemment (Cf. chapitre 1), les institutions internationales soutiennent activement le secteur en l'intégrant dans des approches de développement (Guérin et al. 2015). Dynamique particulièrement soutenue par des alliés internationaux : la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, qui considèrent cet outil prometteur dans le processus de lutte contre la pauvreté. En reconnaissant la MF comme outil de lutte contre la pauvreté, les Organisations Internationales produisent de nouvelles connaissances et de nouvelles lignes directrices pour les politiques publiques de développement. La microfinance est considérée, de fait, comme axe de développement légitime conduit par les États (Surel, 2010) dans des contextes de lutte contre la pauvreté. Ce processus de reconnaissance s'accompagne généralement de logiques dominantes, de réformes de plus en plus influentes et des paradigmes véhiculés sont marqués par des logiques de marché qui influencent et nourrissent les politiques de développement de la plupart des pays en développement via la réglementation.

2. Importance à travers le cadre réglementaire

Outre la reconnaissance des institutions internationales de développement et les différentes reconnaissances à travers des prix Nobels, la microfinance prend une part importante dans le discours des politiques publiques et des organisations internationales et occupe une place de plus en plus visible dans les stratégies de développement des pays du sud (Balkenhol, 2009; Ehrbeck, 2012). Cela se traduit notamment par une forte ouverture du crédit aux populations vulnérables. Avec le soutien des agences de coopération et des institutions internationales, les Etats centraux et régionaux ont développé des mécanismes réglementaires pour faciliter la mise en place et la diffusion de l'activité microfinancière promulguée par les instances internationales. Cette reconnaissance de la MF par ces différentes instances internationales concourt à façonner et à instituer de nouvelles pratiques sociales dans les pays en développement. A travers ce canal, de la Microfinance a pu s'intégrer, s'imposer et diffuser ses règles dans les politiques de développement parmi lesquelles l'ouverture au secteur privé.

3. Ouverture de la microfinance au secteur privé

A travers ses différents outils, la MF développe des approches ou formes hybrides novatrices tendant à répondre aux attentes des populations pauvres et à faire évoluer son mode opératoire (Cull et al., 2009). L'une des approches développées au cours des années 2000 se caractérise par la présence de nouveaux acteurs, notamment du secteur privé. En Afrique de l'Ouest comme dans la plupart des pays en développement, l'intégration de ces nouveaux acteurs marque un processus de changement institutionnel où l'effacement des frontières entre les acteurs du développement, du secteur financier classique, plus commercialisé (Doligez, 2017a), devient de plus en plus apparent. En tant que sociétés de capitaux, ces acteurs disposent d'un degré de financiarisation très important qui leur donne une légitimité dans le processus d'inclusion financière des populations pauvres (Labie & Montalieu, 2019).

La mobilisation de ces financements implique l'intervention d'acteurs privés guidés par une logique lucrative au détriment de la mission sociale de la microfinance (Creusot & Poursat, 2009; De Quidt & Ghatak, 2018). Pour ces auteurs, cette tendance conduit généralement les OMF à transformer leur statut en structures bancaires formelles, à étendre leur gamme des produits financiers en vue de capter davantage de besoins et de clients. De plus, les contributions de Creusot & Poursat, 2009/1 ; Cull & al., 2017 rappellent que l'offre de financement des OMFs semble considérablement être au profit des OMF les plus matures ou

sur quelques start-ups « clé en main » créées par des fonds spécialisés (Creusot & Poursat, 2009/1). Pour eux, les emprunteurs les plus financés appartiennent généralement aux institutions les plus commercialisées. Contrairement aux précédentes, les financements sont de moins en moins disponibles pour les clients des ONG représentés majoritairement par des plus pauvres et des femmes (Cull & al., 2017) détenant moins de garanties satisfaisantes. Guérin et al. (2015), Cull & al., (2017) notent par ailleurs qu'en absence complète d'accès au crédit se substitue parfois la concurrence et la compétition excessive entre institutions de microfinance. L'ouverture de la microfinance aux acteurs privés dénote de la pleine évolution et de la pleine transformation du secteur. Ces acteurs, fortement financiarisés et soutenus par les instances internationales de développement, mettent en œuvre différentes logiques d'actions qui tendent à conduire le secteur, sous le couvert de l'offre de crédits à l'endroit des plus démunis, vers un système favorable au marché. Cette dernière prend également forme dans les idées promues par les instances internationales (Prevost et al, 2018).

A travers son ouverture au secteur privé et la mobilisation de financements extérieurs importants, le secteur de la microfinance, par son fonctionnement, s'inscrit dans un système d'économie politique soutenu par les instances internationales. Sous l'appellation de l'inclusion financière, avec de nouveaux paradigmes, de nouvelles idéologies, des nouvelles approches, les instances internationales intègrent désormais, dans le secteur, des dispositifs, des acteurs issus du secteur privé et des règles de jeu similaires à celles du marché.

Constamment en pleine évolution et en pleine transformation, le secteur microfinancier est devenu un acteur important du système financier des pays en développement à travers sa politique d'offre de crédit à destination des communautés à faible revenu (Cull et al., 2017) et aux populations exclues du système bancaire. Dans sa dynamique évolutive, les organisations internationales participent à institutionnaliser et à faire adopter de manière consensuelle les idéaux sociaux et de marché. Ils renferment, par conséquent, des pratiques qui sont constamment répliquées et influencent le mode opératoire d'acteurs traditionnels du secteur partout dans le monde, notamment dans les politiques de lutte contre la pauvreté des pays en développement. La Côte d'Ivoire n'étant pas exclue de cette configuration, nous présentons dans la prochaine section, le système d'économie politique de la microfinance ivoirienne.

III. La microfinance ivoirienne dans un système d'économie politique

Dans le cadre de cette thèse, nous considérons que le secteur de la microfinance s'inscrit dans le système d'économie politique. L'observation du mode de fonctionnement de la

microfinance ivoirienne donne à voir, depuis quelques années, des logiques de microfinancement influencées par les principes généraux des instances internationales et une offre de crédit similaire aux approches du marché. Avec une réforme réglementaire sous régionale dominante, le SFD ivoirien favorise l'accroissement du rôle des acteurs privés qui bénéficie d'une structure de financement dominée par le marché et des stratégies d'inclusion financière incluant une diversité d'acteurs privés ou publics. Dans les lignes qui suivent, nous analysons le système d'économie politique de la microfinance ivoirienne.

1. La réforme du cadre réglementaire dominant

La nature des règles définies par les autorités dédiées peut influencer le type de services financiers mis en œuvre. Ces règles s'appuient sur un cadre global de régulation défini par les instances internationales. Mis en œuvre pour guider le mode d'organisation, le financement et le comportement des acteurs opérationnels du secteur, les stratégies développées par ces acteurs opérationnels vont s'appuyer, par conséquent, sur ce cadre commun de régulation. En matière de microfinancement, par exemple, si les réglementations soutenues par les institutions internationales, privilégiant le crédit pour développer les activités agricoles au sein d'une communauté, la réglementation nationale en faveur dudit secteur, favorisera des stratégies d'investissement dans ce secteur. De même, dans le cadre d'une politique sociale de microfinancement, si l'objectif est de développer l'inclusion financière au profit d'une population, exclue du système financier formel, les projets développés par les bénéficiaires seront moins visés et négligés par les politiques au profit de stratégies d'accès à un compte, à un crédit, à l'épargne, etc. ou encore, si une régulation accorde un rôle déterminant au secteur privé, alors la stratégie sera d'assurer sa rentabilité, sa performance financière, etc.

Dans l'espace UEMOA, comme partout dans les pays en développement, la microfinance s'harmonise autour de systèmes d'économie politique, avec des principes ou cadres juridiques unificateurs, ouvrant le secteur aux acteurs privés caractérisés par des financements (privés) étrangers issus des politiques de marché. Ces dispositions institutionnelles sous régionales fédèrent les textes, les pratiques et les politiques de développement de la microfinance de tous les États membres pour aller dans le sens des politiques d'inclusion financière des Nations-

Unies (Doligez et al., 2012)¹⁰¹, elles-mêmes en lien avec celles définies par la Banque mondiale et le FMI.

Adoptée en 1996, la loi PARMEC¹⁰² qui encadre l'activité des systèmes financiers décentralisés dans les pays membres de l'UEMOA va connaître plusieurs évolutions et réformes avant de conduire à l'émergence de nouveaux services, fournisseurs et investisseurs issus du marché à partir de 2007. A l'instar des autres pays de l'espace UEMOA, le cadre réglementaire actuel de la microfinance ivoirienne est caractérisé par le poids des institutions internationales et régionales en matière d'inclusion financière. Les dispositifs mis en place par ces instances permettent de réguler, surveiller et harmoniser la méthodologie de microfinancement sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Historiquement marquée par les structures mutualistes et coopératives, cette tendance a évolué en Côte d'Ivoire. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sous régionale (PARMEC qui connaît une évolution) sur le développement du secteur (à la fin de l'année 2011), l'activité de microfinance en Côte d'Ivoire est désormais ouverte à de nouveaux acteurs (secteur privé) qui dominent le secteur présentement le secteur en termes d'octroi de crédit (DGTCP/DRSSFD, 2020).

2. Les stratégies d'inclusion financière

Avec l'aide de la Banque mondiale, le pays a formulé, en 2013, sa Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière (SNIF) qui engage le gouvernement à faire en sorte qu'à un horizon de 5 ans, l'accès à une gamme de services financiers diversifiés de la population ivoirienne, financièrement éduquée, est assuré par une grande variété d'acteurs pérennes (OMF, banques, assureurs, opérateurs de téléphonie mobile), avec un rôle de premier plan pour le secteur de la microfinance assaini, restructuré et professionnel (SNIF, 2013, ¹⁰³ Banque mondiale, 2018)¹⁰⁴. Cette stratégie nationale découle de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) élaborée par BCEAO et applicable à l'ensemble des Etats membres (Cf. l'encadré ci-dessous). Sous le couvert de l'inclusion financière, la pratique de la microfinance en Côte d'Ivoire vise

¹⁰¹ Comme dans l'ensemble des pays de la sous-région, Doligez, Seck Fall et Oualy, (2012 : 10) soulignent que la stratégie nationale du Sénégal constitue une référence pour l'ensemble de la sous-région ouest-africaine.

¹⁰² La loi Parmec de l'espace UEMOA adoptée en 1993 vise à harmoniser le statut juridique des OMF au sein de la zone, mais l'absence d'autorité de supervision constituait une faiblesse dans le cadre juridique ainsi établi par cette loi. Elle va engendrer une reformulation de ladite loi en 2007 qui encadre l'activité des systèmes financiers décentralisés dans les pays membres de l'UEMOA.

¹⁰³ La Stratégie Nationale d'inclusion financière de Côte d'Ivoire est visible via ce lien :

<http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/IVC169541.pdf>

¹⁰⁴ Pour accéder à l'article de la Banque mondiale sur l'inclusion financière, Cf.

<https://www.banquemoniale.org/fr/news/immersive-story/2018/05/18/gains-in-financial-inclusion-gains-for-a-sustainable-world>

ainsi à lutter contre l'exclusion bancaire : inscrire les populations vulnérables dans les canaux de financement. Dans son plan d'actions de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de la Côte d'Ivoire (SNIF 2019-2024)¹⁰⁵ indiqués dans le rapport annuel 2020 sur l'inclusion financière en Côte d'Ivoire, l'Agence de Promotion de l'Inclusion financière en Côte d'Ivoire met en exergue sa démarche pour inclure les populations dans le marché (*l'accès des personnes physiques et morales aux services financiers formels*) à travers sa logique d'inclusion financière. À ce titre, l'agence mobilise des ressources auprès des partenaires techniques et financiers internationaux en vue de soutenir sa stratégie. Elle promeut également les solutions financières innovantes mises en œuvre par les OMF privées pour donner accès aux populations à ces services financiers (Rapport annuel sur l'inclusion financière en Côte d'Ivoire, 2020).

Encadré 2: La BCEAO et l'inclusion financière

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a élaboré une Stratégie Régionale d'Inclusion financière (SRIF) de laquelle découlent les stratégies nationales d'inclusion financière des États membres de l'UEMOA. La vision des Autorités de l'UEMOA en matière d'inclusion financière est d'offrir un accès permanent aux services financiers et une utilisation effective, par les populations de l'UEMOA, d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables. Pour atteindre les objectifs d'inclusion financière dans les Etats membres, la BCEAO a pour mission de mettre en place un cadre réglementaire adéquat. Ainsi, face aux avancées technologiques récentes et au développement des services financiers numériques innovants, le défi de l'adaptation du cadre réglementaire reste encore à relever.

Source : (Rapport annuel sur l'inclusion financière en Côte d'Ivoire, 2020)

<https://apif.finances.gouv.ci/images/app/publications/170/cote-divoire-rapportannuel-2020-sur-linclusion-financiereapif-ci.pdf>

Les stratégies d'inclusion financière mises en place dans le cadre de l'économie politique de la microfinance ivoirienne sont pertinemment inscrites dans les politiques néolibérales globales des instances internationales. Celles-ci se caractérisent, entre autres, par la libéralisation du secteur, le rôle important et l'accroissement des acteurs du secteur privé, une réglementation incitative, les risques liés à la concurrence. Le tout régi par des logiques dominantes de l'efficacité et de la performance, de l'évaluation par des indicateurs

¹⁰⁵ La Stratégie nationale d'inclusion financière de Côte d'Ivoire est décrite dans une interview du FinDev organisée le 19 octobre 2021. Le contenu de cette interview est accessible au : <https://www.findevgateway.org/fr/interview/2021/10/cote-divoire-une-strategie-nationale-pour-faire-progresser-linclusion-financiere>

quantitatifs, etc. comme le recommande la Nouvelle Gestion Publique, issues des techniques de gestion de la sphère privée.

3. Accroissement du rôle des acteurs privés en microfinance

L'accroissement du secteur privé dans l'écosystème de microfinancement ivoirien s'observe non seulement par leur rôle principal dans l'octroi de microfinancement, mais aussi par l'importance du recours aux financements extérieurs dans le développement de leur activité.

3.1. La montée en puissance du secteur privé : le rôle important et l'accroissement des acteurs du secteur privé

En Côte d'Ivoire, le cadre politique dans lequel s'inscrivent les projets de microfinancement sont conçus et mis en œuvre pour améliorer l'inclusion financière des populations. Cette stratégie a favorisé l'ouverture du secteur à plusieurs acteurs relevant du secteur privé et renforcé leur rôle dans l'écosystème de la microfinance ivoirienne. Face à une UNACOOPEC (*le premier réseau du secteur mise sous administration provisoire par la DSRSFD*) en difficulté financière sévère, les acteurs privés ont très vite imposé leur hégémonie dans le secteur. En effet, soutenus par d'importants subsides issus des marchés financiers, les acteurs du privé dominant le secteur en donnant clairement une priorité à leurs objectifs financiers (au détriment de leur mission sociale) afin de rentabiliser leurs investissements et satisfaire les besoins des actionnaires et propriétaires. Cette expansion du secteur privé, sous agrément public du ministère de l'Économie en lien avec la BCEAO correspond à une mutation du discours sur la microfinance, désormais axé sur l'inclusion financière plus que sur le développement local. La figure ci-dessous, décrit le schéma global de financement institutionnel des OMF en Côte d'Ivoire. Dans ce schéma, trois acteurs internationaux sont les pourvoyeurs principaux de fonds aux organisations de microfinance. Il s'agit notamment des agences internationales, les agences nationales de coopération et le secteur privé. Parmi les opérateurs du secteur privés figurent plusieurs sociétés anonymes dont les banques commerciales spécialisées, les sociétés d'assurance, le marché financier, etc.

3.2. L'importance des financements privés

La situation financière des OMF ivoiriennes est analysée à partir de trois tableaux de la DGTCF/DRSSFD (2020). Ces derniers mettent, aussi bien en exergue, leurs ressources internes qu'externes. En termes de ressources internes, l'évolution des fonds propres hors

subventions indiqués dans le rapport montre qu'une amélioration des résultats d'exploitation réalisés par certains SFD permet à ces derniers de mobiliser des ressources financières importantes sur le marché financier. Évalués à 24,5 milliards de F CFA, les emprunts subordonnés représentent 53,5% des fonds propres du secteur en 2020. Ces fonds sont levés principalement par les SFD de type SA avec des partenaires ou actionnaires ayant d'importantes capacités financières (*DGTCP/DRSSFD, 2020*). Contrairement aux SFD de type privé, l'UNACOOPEC enregistre un résultat négatif dans la mobilisation de fonds propres hors subventions.

Fonds propres hors subventions	2019	2020	2021
ADVANS-CI	9 535 550 891	12 306 249 884	12 609 132 346
ATLANTIQUE Microfinance	3 059 527 745	2 184 118 287	2 728 204 516
BAOBAB-CI	23 726 233 581	26 828 562 748	30 037 019 043
COFINA-CI	12 460 868 681	12 212 124 110	16 302 512 758
CREDIT ACCESS	704 121 667	1 403 162 963	3 170 156 053
CREDIT FEF	ND	483 756 801	43 835 979
FIDRA	6 913 455 474	8 419 472 781	10 307 389 354
GES-CI	6 081 299 737	4 479 985 252	5 102 562 610
MA2E	1 537 232 162	1 488 711 336	1 443 778 601
Fin'ELLE	ND	2 242 761 193	3 041 823 841
MUCREF-CI	2 265 769 255	2 731 601 107	3 013 668 986
PAMF-CI	420 567 829	590 561 370	318 885 405
RCMEC-CI	-4 000 209 912	-4 042 661 515	-4 032 988 270
REMUCI	2 083 226 880	2 141 410 487	2 064 789 761
UNACOOPEC-CI	-26 650 778 952	-28 603 635 918	-38 941 594 571
Total	38 136 865 039	44 866 180 886	47 209 176 411
Ensemble des SFD	39 101 237 700	45 453 354 173	47 724 658 427

Tableau 4: Évolution des fonds propres hors subventions d'investissement des principaux SFD en F CFA
Source : DGTCP/DRSSFD

Les ressources externes prennent en compte l'évolution des subventions et autres sources de financements obtenus par les principaux SFD. Selon les indicateurs de la DGTCP/DRSSFD (2021), les subventions accordées aux SFD connaissent une baisse de 35,9% entre 2020 et 2021. Le tableau ci-dessous montre clairement qu'en 2021 l'UNACOOPEC est l'organisation, la mieux subventionnée avec 81,2% des montants accordés contre 58,8% des fonds en 2020, suivis par l'organisation privé ADVANS avec 7,3% des fonds.

SFD	2019		2020		2021	
	Montant (millions de F CFA)	Part (%)	Montant (millions de F CFA)	Part (%)	Montant (millions de F CFA)	Part (%)
ADVANS-CI	223,2	6,6%	296,6	13,7%	91,4	7,3%
ATLANTIQUE Microfinance -CI	-	0,0%	0,0	0,0%	-	0,0%
BAOBAB-CI	80,3	2,4%	204,8	9,4%	-	0,0%
COFINA-CI	-	0,0%	0,0	0,0%	-	0,0%
CREDIT ACCESS	-	0,0%	0,0	0,0%	-	0,0%
CREDIT FEF	ND	ND	0,0	0,0%	-	0,0%
FIDRA	10,3	0,3%	5,5	0,3%	3,7	0,3%
GES-CI	20,2	0,6%	0,2	0,0%	20,2	1,6%
MA2E	14,2	0,4%	9,7	0,4%	5,2	0,4%
Fin'ELLE	ND	ND	0,0	0,0%	-	0,0%
MUCREF-CI	-	0,0%	0,0	0,0%	-	0,0%
PAMF-CI	79,2	2,3%	80,9	3,7%	16,9	1,3%
RCMEC-CI	75,7	2,2%	73,4	3,4%	76,1	6,1%
REMUCI	14,1	0,4%	18,1	0,8%	21,4	1,7%
UNACOOPEC-CI	2 851,6	84,2%	1 276,9	58,8%	1 020,9	81,2%
Total	3 369,0	99,5%	1 966,3	90,6%	1 255,9	99,9%
Ensemble des SFD	4 911,0	100,0%	3 387,3	100,0%	1257,1	100,0%

Tableau 5: Évolution des subventions des principaux SFD
Source : DGTCP/DRSSFD

3.3. Les risques associés à ces financements privés

Reposant sur les règles de la financiarisation, la réglementation en vigueur en Côte d'Ivoire incite les fournisseurs de services financiers à accroître leur efficacité et mieux répondre à la demande des clients. Étant en lien avec le cadre global défini au niveau macroéconomique, l'économie politique de la microfinance met en concurrence les organisations de la microfinance sur toute l'étendue du territoire. La concurrence, permise par le système de régulation lié au secteur, offre aux utilisateurs des choix capables de mieux répondre à leurs besoins de financement et oblige les fournisseurs de services financiers à devenir plus efficaces, performants et responsables. Toutefois, deux risques majeurs d'exclusion sont associés à l'usage des financements privés dans le secteur de la microfinance. D'un côté, les OMF inefficaces qui ont du mal à s'adapter à la dynamique concurrentielle à l'œuvre dans un écosystème fortement financiarisé, à l'échelle nationale, sont de fait exclues du paysage microfinancier via des retraits d'agrément ou l'autorisation d'exercer ou encore par des décisions personnelles d'exercices. De l'autre, au niveau des usagers (les populations exclues du système bancaire classique), sera soumis à certaines conditions rigides d'accès aux services microfinanciers issues désormais des marchés financiers, favorables à la rentabilisation et à la commercialisation du secteur. Exclus, de fait, par ce mécanisme de marché du fait de leur manque de garanties satisfaisantes, les plus pauvres, porteurs d'initiatives, resteront enfermés dans la trappe de la pauvreté en pleine croissance.

Dans ce chapitre, nous avons présenté la microfinance ivoirienne sous l'angle des systèmes d'économie politique au sens de Schumpeter. Apparu officiellement dans les années 1990, comme solution de lutte contre la pauvreté, la microfinance ivoirienne a connu une évolution croissante. Sur la base de cette évolution, nous montrons que le mode d'organisation, le financement et les acteurs du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire dépend d'un cadre réglementaire sous-régional (*l'espace UEMOA*) qui se charge de fournir des cadres stratégiques d'harmonisation et des règles de fonctionnement pour l'ensemble des pays rattachés. Toutefois, cette instance sous régionale s'inspire du cadre global et du système d'économie politique défini par les institutions internationales de développement. Ces dernières élaborent des cadres dominant d'harmonisation, d'uniformisation pour guider l'économie de la microfinance à l'échelle internationale.

Fidèle à la mutation de discours porté par ces instances internationales, l'économie politique de la microfinance est désormais orientée vers les dynamiques d'inclusion financière et apparaît comme révélatrice d'un système d'économie politique, guidé par la domination d'acteurs opérationnels issus du secteur privé et développant, par leurs stratégies et pratiques, des logiques similaires aux règles du marché. Avec l'hégémonie du secteur privé dans le secteur (favorisé par la réglementation en place), la microfinance ivoirienne, à l'image d'autres pays en développement, est résolument inscrite dans un processus de financiarisation où ses acteurs opérationnels, majoritairement présents en zones urbaines, développent des stratégies, des méthodologies d'octroi de crédit dans une perspective individualiste et commerciale sont semblables à la sphère privée.

Le système d'économie politique de la microfinance est à présent influencé par des tendances institutionnelles dominantes qui ont permis l'émergence d'acteurs privés. Leur emprise sur le secteur se traduit par des pratiques et des méthodologies d'octroi de crédit qui, à l'échelle territoriale, sont identiques au modèle hégémonique issu de l'économie de marché. Avec cette influence, la microfinance s'inscrit dans un processus de financiarisation qui n'est pas suffisamment attentif à la question du développement local, censé être une composante essentielle dans les politiques de développement et de lutte contre la pauvreté dans les années 1990. C'est dans cette perspective que nous tentons d'inscrire cette thèse afin de mener une analyse compréhensive des dispositifs locaux de microfinancement. Plus précisément, nous analysons les dynamiques des échelons infranationaux qui sont capables d'accompagner ce processus de développement local. En référence à un territoire local, cette thèse actualise la

problématique du développement local en lien avec le microfinancement et tente de développer un cadre d'analyse, dynamique et contextualisé, qui met en exergue la participation des services financiers à une dynamique de développement local plus inclusive, capable de lutter contre la pauvreté grandissante dans les pays du sud.

Appréhender et traiter la problématique de la microfinance en lien avec le développement local implique des choix méthodologiques qui s'inscrivent dans des contextes locaux de mise en œuvre. Nous abordons dans le chapitre suivant le cadre d'analyse et la méthodologie qui nous ont servi de fil conducteur pour l'exploration de notre problématique de recherche.

CHAPITRE 3 : Cadre d'analyse et méthodologie de la recherche

Ce chapitre rend compte du protocole de recherche adopté pour l'exploration de notre question de recherche. Autour de deux sections, ce chapitre présente, d'un côté, la problématique de la recherche ainsi que la pertinence du choix du terrain d'étude, et de l'autre, la méthode de collecte et d'analyse de données adoptée. Plusieurs méthodes de collecte de données appliquées : portée sur une approche mixte, la construction de la recherche repose sur la réalisation d'une série d'enquêtes à la fois quantitative et qualitative. D'empreinte institutionnaliste, l'adoption de cette approche mixte, dans le cadre de cette thèse, permet de comprendre non seulement la réalité des dispositifs locaux de microfinancement et l'architecture institutionnelle (les règles du jeu) qui les encadrent, mais aussi de répondre au questionnement de notre recherche. Ce chapitre présente l'ensemble des méthodes adoptées pour identifier et construire, sur le plan empirique, cette recherche ainsi que leur pertinence.

Section 1 : Précision de la problématique et choix du terrain

La stratégie de recherche de cette thèse a été construite sur la base de plusieurs phases de collecte de données sur le terrain principal qui est la Côte d'Ivoire. Empiriquement, cette thèse repose sur des données quantitatives, qualitatives et des phases d'enquête de terrain permettant d'observer, d'historiciser et de contextualiser l'expérience du microcrédit. Dans le but de mieux analyser notre objet de recherche, cette section méthodologique, décrivons cette démarche de recherche terrain qui s'articule autour de deux axes : d'une part, nous présentons le protocole de cette recherche et de l'autre, les différentes raisons qui ont guidé le choix de notre terrain d'études.

I. Protocole de la recherche

Cette thèse, portée sur la contribution de la microfinance à une dynamique de développement local, prend en compte une série de variables (socio-économiques, politiques, géographiques, etc.) capables de générer et/ou d'influencer ce processus. Ainsi, à l'image de tout travail de recherche, le protocole méthodologique de cette recherche s'appuie sur un paradigme de recherche qui permet de construire notre démarche. Dans ce protocole méthodologique, il est présenté la problématique de cette thèse ainsi que le type de recherche adopté pour la construction de ce travail de recherche.

1. Présentation de la problématique

A l'instar de toute initiative de développement, la microfinance s'inscrit dans un système d'économie politique qui oriente les grandes décisions et les stratégies définies par les instances dédiées (Khan, 2003 ; Prévost, 2005 ; Stiglitz, 2006b ; Prévost, 2016 ; Prévost, & Rivaud, 2018). Le concept de système d'économie politique, défini par Schumpeter, (1981) représente, de fait, une référence éclairante qui nous permet d'identifier l'influence des paradigmes institutionnels dominants, émanant des instances internationales, dans les dynamiques de développement.

Inscrit également dans ces dynamiques macroéconomiques en tant qu'outil de développement, la définition du système d'économie politique lié à la microfinance peut être présentée comme l'articulation d'une structure institutionnelle (*règles juridiques, logiques de financement et d'agrémentation*) et de politiques de développement influencées de manière plus ou moins explicite par des principes généraux, théoriques et stratégiques (cf. figure 9 ci-dessus). Sur la base de ce cadre théorique, l'enjeu de notre analyse est donc de comprendre la dynamique institutionnelle des politiques de développement et son influence sur le système d'économie politique de la microfinance.

Le démarrage de ce manuscrit prend ainsi appui sur les dynamiques institutionnelles portées par une série de discours qui ont mis en évidence les politiques néolibérales dans le champ du développement. Influencé par ces discours néolibéraux (Fouillet et al., 2016), le système d'économie politique de la microfinance a également connu des dynamiques de mutation qui l'inscrivent désormais dans des politiques d'inclusion financière mettant les pauvres au cœur du marché (Fouillet et al., 2016).

Dans la structure globale du système de microfinance ivoirien, cette évolution se caractérise par l'émergence, suite à l'adoption, en 2012, du deuxième cadre juridique uniformisé de la microfinance pour les pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), d'un secteur privé caractérisé par des financements (privés) étrangers qui, après s'être dans un premier temps cantonné aux aires urbaines, se développe aujourd'hui dans les zones rurales où s'était épanouie l'UNACOOPEC, acteur historique publique et d'autres formes mutualistes de microcrédit, L'OMF publique, à partir des années 1970. Ces derniers se sont développés sous des formes collectives ayant pour objectif de dynamiser le développement rural, notamment, et plus récemment, avec l'appui d'Associations Villageoises d'Epargne et

de Crédit (AVEC) dont le fonctionnement peut être associé aux formes évoluées des tontines villageoises.

Par ailleurs, l'expansion du secteur privé, sous agrément public du ministère de l'Économie, en lien avec la BCEAO s'inscrit à une mutation du discours sur la microfinance décrite plus haut. Ce discours, rappelons-le, est désormais axé sur l'inclusion financière plus que sur le développement local, pourtant censé être l'un des objectifs importants des politiques de développement à partir des années 1990. L'évolution des approches et principes développés dans le secteur de la microfinance est caractérisée par un passage social et solidaire vers des logiques de marché portées majoritairement par des Organisations issues du secteur privé qui contribuent fortement à sa financiarisation. Dans cette perspective, nous cherchons à comprendre comment la privatisation et la financiarisation viennent renforcer ou pas l'efficacité du Microcrédit sur les dynamiques de développement à l'échelle locale. La question de recherche posée correspond aux problématiques les plus récentes de l'action publique en matière de développement international et suppose l'articulation entre recherche théorique et recherche empirique.

Ainsi, s'appuyant sur un cadre théorique général basé sur une approche institutionnaliste, cette thèse s'inspire des théories économiques, particulièrement celles du développement local afin d'interroger les différentes logiques capables de générer du capital social local dans le cadre du microfinancement. A l'aide d'une étude de cas ciblant à la fois zone urbaine et zones rurales (le département de Bouaflé) du territoire ivoirien, cette thèse interroge (Voir schéma ci-dessous) :

- La mutation des objectifs assignés à la microfinance et en particulier les processus de financiarisation que cela implique
- Les conséquences de la concurrence interne au secteur privé, sur les objectifs d'inclusion financière
- Les conséquences de ces objectifs d'inclusion financière sur les projets individuels et collectifs de création d'activité (et donc de développement local)
- Les conséquences de la concurrence, entre secteurs privé et public, sur les objectifs de développement local portés initialement par la MF en Côte d'Ivoire.

La problématique centrale de recherche de cette thèse est la suivante :

Dans quelle mesure les processus de financiarisation de la microfinance sont-ils compatibles avec des objectifs stratégiques de développement local ?

Le traitement de ce questionnement propose une approche à la fois historique et géographique :

Dans un premier temps, la dimension historique est importante compte tenu de notre volonté d'analyser les dynamiques de mutation du système d'économie politique de la microfinance ivoirienne :

- A la fois, pour cerner les forces de changement du discours et des politiques mises en œuvre, sous l'influence éventuelle des bailleurs de fonds internationaux et des cadres stratégiques défendus par des institutions comme la Banque Mondiale ou bien les agences nationales de coopération (ANC) comme les agences françaises (AFD) ou américaine (USAID) qui sont présentes sur le territoire.
- Et pour tenir compte des problématiques liées aux dynamiques internes à la microfinance ivoirienne, par exemple la fragilisation du secteur public, au cours des dernières années, à la suite de pratiques illégales et de corruption qui ont posé d'importants problèmes de financement aux coopératives de développement rural.

Dans un second temps, la dimension géographique de ces interrogations est importante dans la mesure où l'on peut distinguer zones urbaines et rurales en fonction de la densité d'implantation des OMF et de leurs succursales et en fonction de la nature des OMF implantées :

- D'un côté, une plus grande densité en zones urbaines compte tenu à la fois d'une concentration de la demande potentielle de services microfinanciers et d'une implantation stratégique pour les débouchés des activités liées à la microfinance (par exemple les coopératives rurales peuvent avoir des sièges en ville pour gérer les activités commerciales liées aux activités productives rurales) ;
- D'un autre côté, des zones rurales caractérisées par la domination de l'UNACOOPEC, par l'activité des ONG (qui cherchent à faire émerger et soutenir les initiatives villageoises) et par les tentatives d'implantation des OMF privées en quête de nouveaux marchés.

Nos hypothèses centrales de recherche

- ✓ **Hypothèse 1** : Le secteur de la microfinance est dépendant des logiques de développement promues par les instances institutionnelles en place.
- ✓ **Hypothèse 2** : La stratégie de privatisation et de financiarisation du secteur engendre certains comportements économiques qui sont beaucoup plus liés à une économie de marché qu'à une économie en faveur du développement local.
- ✓ **Hypothèse 3** : En matière de microcrédit, les relations informelles et les relations de proximité peuvent jouer un rôle déterminant dans la confiance que se font les acteurs et donc dans l'accès au microcrédit.
- ✓ **Hypothèse 4** Les actions de microfinancement locales portées par les OESS, telles les coopératives, favorisent l'émergence d'initiatives collectives propices au développement local.

La question de recherche posée adopte trois échelles d'analyses :

1. Au niveau macro, une analyse des dynamiques institutionnelles de développement dans lesquelles s'intègrent les méthodologies de microcrédit ;
2. Une analyse méso des dynamiques de coordination des agents ou organisations en charge du microfinancement ;
3. Une analyse micro des impacts générés par les activités micro financées sur les emprunteurs tant en zone urbaine qu'en zone rurale.

Ce sont les interactions entre ces trois niveaux qui nous intéressent afin de saisir comment le microcrédit, en tant qu'outil de soutien aux initiatives économiques locales, peut contribuer à l'émergence d'écosystèmes territoriaux propices au développement local. Cette analyse du microcrédit dans une dynamique de développement (local) nous conduit à adopter le cheminement suivant :

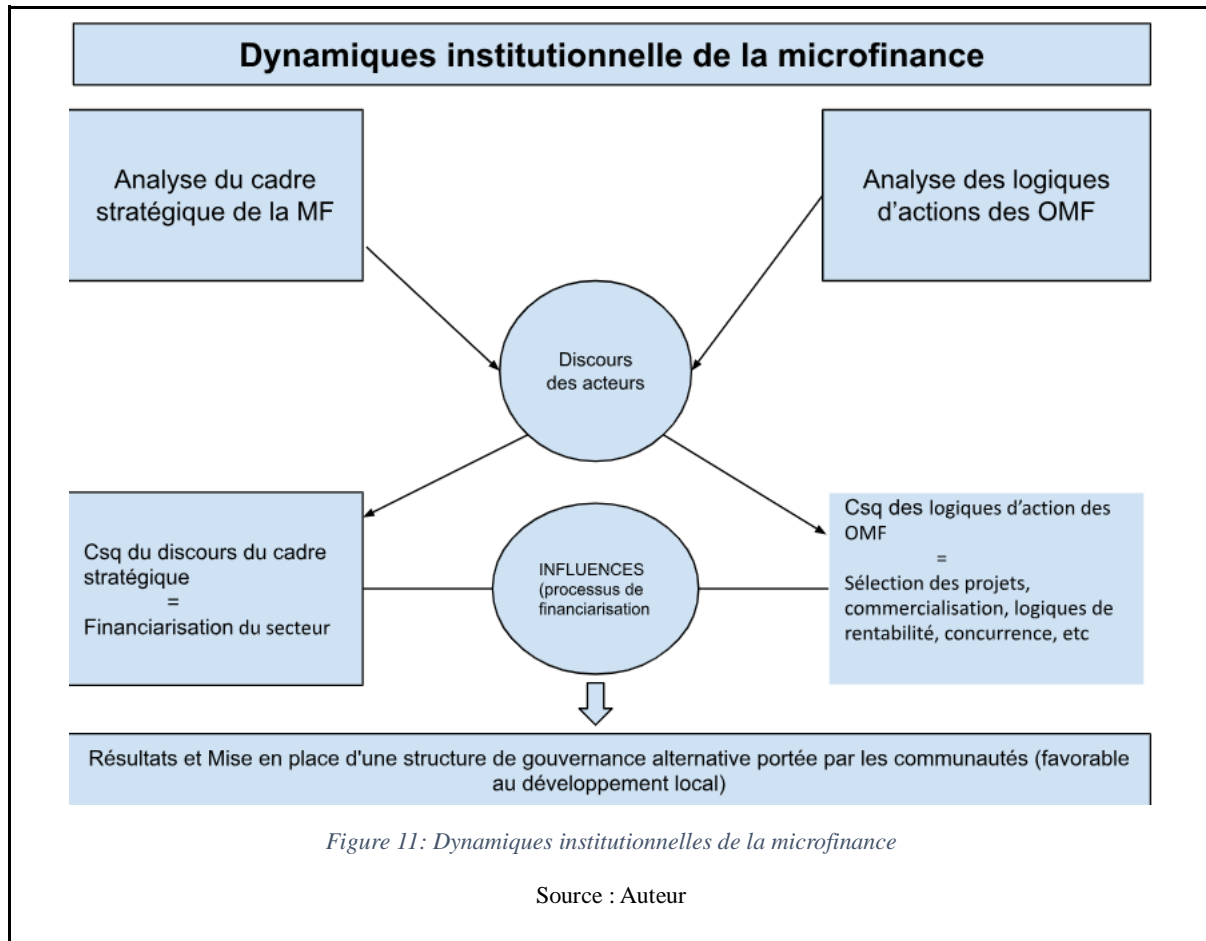


Figure 11: Dynamiques institutionnelles de la microfinance

Source : Auteur

Le schéma ci-dessus, met en évidence l'influence des dynamiques institutionnelles sur les logiques d'action des OMF et leurs conséquences dans les stratégies d'octroi de microfinancement. Notre démarche permet donc d'appréhender, à partir de divers concepts théoriques, la configuration empirique d'une stratégie de développement comme la microfinance.

2. La posture épistémologique de recherche liée au paradigme institutionnaliste

L'enjeu de l'analyse est de comprendre la dynamique institutionnelle liée à la microfinance et son influence sur les dynamiques empiriques de développement territorial. Comme nous l'avons expliqué en introduction, cette thèse s'appuie sur un paradigme institutionnaliste qui s'est progressivement imposé jusqu'à devenir le paradigme dominant en économie politique du développement (Bardhan, 1989; Nabli & Nugent, 1989; Jütting, 2003; Jameson, 2006). Ce paradigme n'est pas homogène : une fois posé que les institutions sont déterminantes pour les dynamiques économiques, plusieurs grilles de lecture institutionnaliste peuvent être mobilisées, depuis celles issues de la théorie économique standard (le plus souvent regroupées sous le terme de nouvelle économie institutionnaliste – NEI (Coase, 1998; Menard, 2001; Furubotn & Rudolf, 2008; Gagliardi, 2008; Eggertsson, 2013) jusqu'à celles qui sont ancrées

dans un “vieux” institutionnalisme, le plus souvent rapproché de la sociologie économique (Rutherford, 1995; Lawson, 2005, 2013), de l'économie hétérodoxe (Postel & Sobel, 2009) et d'approches du développement alternatives au modèle néolibéral (Chang, 2002).

Notre objectif n'était pas d'interroger les différentes branches de l'économie politique institutionnaliste et d'en faire une analyse critique qui a par ailleurs produit une abondante littérature (Prévost & Rivaud, 2018; Prévost & Mercier, 2020). Nous avons opté pour l'adoption des principes institutionnalistes formulés par Douglass North dans ses derniers ouvrages dans la mesure où ils proposent une sorte de synthèse ou, à tout le moins, des ponts, entre l'ancien et le nouvel institutionnalisme (Dugger, 1995; Groenewegen & Ad Nagelkerke, 1995; Dequech, 2002; Fiori, 2002), North insistant fortement sur la nécessité pour l'économie du développement de s'appuyer non pas sur la théorie standard (théorie statique et donc inadaptée à l'étude de processus dynamiques) mais sur des croisements disciplinaires (Prévost, 2010) que l'on retrouve au cœur de très nombreux travaux sur la microfinance et le développement territorial. L'insistance de North sur les interactions entre structures mentales, représentations des acteurs et institutions (North, 2005) permet également des ponts avec les analyses des territoires sous l'angle des proximités (Boschma, 2005a, 2005b; Talbot, 2008). Une telle perspective permet d'interroger à la fois les conditions économiques, juridiques et institutionnelles dans lesquelles les acteurs prennent des décisions, s'engagent ou non dans des processus collectifs et coopératifs ou bien purement individualistes, et les conditions culturelles qui influencent l'adoption de différents types de comportements, sachant que ces conditions culturelles relèvent à la fois d'une histoire longue des normes formelles et informelles auxquelles s'adaptent les acteurs et des discours politiques qui accompagnent les réformes institutionnelles à un moment donné de l'histoire économique d'un pays (en l'occurrence la Côte d'Ivoire).

Notre objectif étant d'évaluer l'impact de ces mutations de discours macroéconomiques sur les politiques de microfinance à l'échelle méso et micro, nous avons fait le choix d'étudier le système d'économie politique du microcrédit ivoirien dans la dynamique de développement local. Ce système d'économie politique du microcrédit ivoirien est constitué d'une diversité d'acteurs. L'analyse de leur discours ainsi que leur cartographie a permis de les scinder en cinq groupes d'acteurs :

- Les acteurs stratégiques, chargés d'orienter et d'encadrer la politique de développement du secteur. Ce cadre stratégique piloté par la BCEAO/UEMOA

en lien avec l'organe de décisions Ministère de l'économie du pays via sa Direction de réglementation et de surveillance des SFD

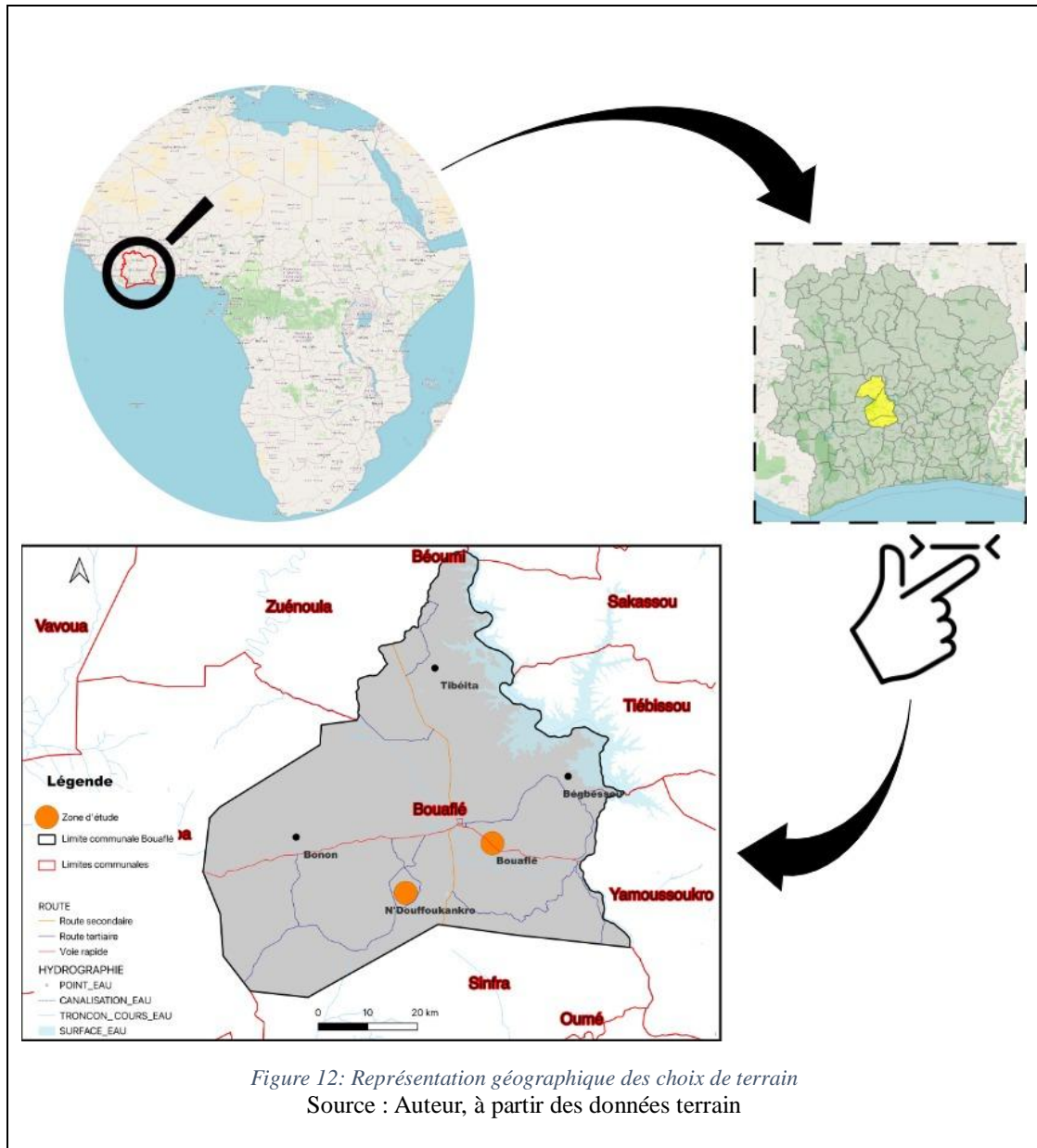
- Les agences de coopération au développement en charge de l'accompagnement technique et financier du secteur
- Les Organisations de microfinance, agréées pour la mise en œuvre de la dynamique de microfinance
- L'association professionnelle des services financiers décentralisés
- Les bénéficiaires de microcrédit.

Cet écosystème d'acteurs ci-dessus met en évidence les modes de coordination et d'interaction présents entre les différents acteurs qui participent, chacun à son échelle, au bon fonctionnement du système de microfinance ivoirien.

L'approche institutionnaliste nous amène à questionner le rôle des institutions en charge de ce système de financement et leur implication sociopolitique permettant de comprendre les logiques d'actions locales. La dynamique compréhensive de cette thèse nous conduit à l'adoption d'une démarche essentiellement inductive croisant systématiquement faits prédits et faits empiriques observés à différents niveaux : macro, méso et macroéconomiques. Ce raisonnement inductif nous permet d'observer des configurations politiques du microcrédit en Côte d'Ivoire en vue de comprendre et de mettre en exergue l'impact des services financiers destinés aux pauvres dans une dynamique locale de développement.

II. Le choix du terrain d'étude : 3 raisons principales

Le terrain choisi pour cette étude est le département de Bouaflé. Trois raisons justifient l'inscription de ce territoire dans notre objet de recherche : les spécificités de ce département, les raisons personnelles et d'ordre intellectuel et académique.



1. La particularité de ce département

Géographiquement, le département de Bouaflé est situé au centre ouest de la Côte d'Ivoire. Cette position offre à Bouaflé des ressources forestières, halieutiques et touristiques. Les aménités naturelles dont bénéficie ce territoire font d'elle un magnifique environnement attractif de plusieurs communautés d'autres localités du pays et même de la sous-région pour y développer des activités productives et économiques. Le pôle économique de Bouaflé repose sur des activités productives diverses basées sur le commerce, les services, la pêche et l'agriculture et d'autres activités informelles qui contribuent au développement économique local du territoire (Houedin & Otcho, 2020). Toutefois, avec les différentes crises

sociopolitiques et économiques des années 1980, 2000 et 2010 ralentissent la dynamique économique urbaine amorcée par la ville de Bouaflé (Baba et al., 2022).

Considéré également comme un véritable grenier agricole, cette spécificité conduit les acteurs locaux à se constituer en coopératives. Plusieurs coopératives agricoles sont présentes à Bouaflé. C'est justement autour de ces dynamiques collectives que s'inscrivent les raisons personnelles de mon choix pour ce territoire tout en mettant précisément l'accent sur leurs initiatives socioéconomiques et la contribution des organisations de microfinance dans leurs projets de développement en lien avec leurs membres.

2. Raisons personnelles

Les raisons personnelles qui expliquent mon choix pour ce département sont de deux ordres : mes origines et mes ambitions professionnelles pour ce département : mon appartenance à ce département et ma proximité avec les initiatives collectives.

Originaire de ce département, mon contact avec la population locale et mon intégration au territoire se sont fait facilement. Cette facilitation d'adaptation et d'intégration m'a permis d'avoir un accès pratique aux données, aux ressources et aux experts pertinents pour ma recherche. Elle a par conséquent contribué à la collecte de données, à l'expérimentation et à l'acquisition d'informations nécessaires pour mener à bien mes travaux de recherche. En termes d'ambitions professionnelles pour ce département, ma carrière future s'inscrit dans le champ de la coopération au développement. La mobilisation de ce territoire dans le cadre de cette thèse est motivée par la bonne compréhension des enjeux locaux en vue de contribuer, via de nouvelles perspectives, à son développement socioéconomique tout en impliquant les initiatives locales dans une démarche qui implique une prise en compte et résolution collective des problèmes jugés communs. La prise en compte des Organisations de l'Economie Sociale et Solidaire (OESS) dans cette thèse s'inscrit justement dans cette démarche collective de développement et de lutte contre la pauvreté à l'échelle locale.

3. Raisons d'ordre intellectuel et académique

En tant que Doctorant rattaché à la chaire ESS sciences Po Grenoble, je souhaite promouvoir les initiatives collectives au sein de ce département et impulser une dynamique de développement locale mettant en lien plusieurs acteurs du territoire d'études.

A cela, s'ajoute, la rareté des travaux économiques qui se penchent sur la dynamique du microfinancement en lien avec le développement local aussi bien à l'échelle nationale qu'à ce département de la Côte d'Ivoire. Par ce travail, nous espérons apporter notre contribution sur l'impact du microfinancement dans une dynamique développement aussi bien sur les transformations économiques et sociales individuelles que collectives enregistrées au sein des territoires urbains et ruraux.

Cette thèse de doctorat revêt un intérêt capital pour le jeune chercheur que je suis. Son expérimentation dans mon territoire d'origine permet de mettre en exergue la spécificité locale de ce territoire et contribuer significativement à la recherche en sciences économiques en mobilisant l'économie politique de la microfinance pour générer des possibilités de développement de cette pratique socioéconomique qui répond véritablement aux besoins des populations et à la toute la communauté engagée.

Adaptée à la Côte d'Ivoire et précisément au département de Bouaflé, la problématique de cette thèse prend donc en compte des variables et des instruments de collecte de données qui permettent d'inscrire le microcrédit dans une dynamique de développement locale. Comment les instruments de collectes de données mobilisés, ont-ils été mis en œuvre ?

Section II : Collecte, analyse et traitement des données

Dans cette section, nous présentons les différents éléments mobilisés pour la collecte, le traitement et l'analyse des données recueillies sur le terrain. La pertinence de ces informations alimente le traitement de l'objet de recherche dans lequel s'inscrit cette thèse. La section présente d'abord les modalités de collecte, de traitement et d'analyse des données. Ensuite, les différentes étapes de collecte de données mobilisées durant notre cheminement. Enfin, les outils de traitement et d'analyse des données recueillies sont présentés avant de mettre en évidence les écueils et difficultés rencontrées sur le terrain.

I. Modalités de collecte de données terrain, de traitement et d'analyse des données

La constitution de la base de données de cette recherche est issue de l'examen de plusieurs sources d'informations : la littérature théorique axée sur les initiatives et politiques publiées dans des revues à comité de lecture, des documents de travail, les rapports, les plaquettes et des sites Web d'organisations. Des échanges individuels avec un échantillon de praticiens et de bénéficiaires de microfinancement à Abidjan et dans le département de Bouaflé, ainsi que

les discours de collectifs (coopératives, ONG, etc.), de groupes communautaires organisés par le biais des Associations d'Épargne et de Crédits (AVEC), etc. ont également contribué à l'élaboration de ce cadre.

1. Procédures d'échantillonnage et de recrutement

L'échantillon de cette thèse est constitué sur la base des recommandations faites par certains acteurs institutionnels. Avec ces derniers, des séries d'enquêtes informelles et d'observations préliminaires ont été réalisées sur le terrain. Lors des échanges avec ces acteurs institutionnels, il était question de comprendre l'économie politique, le poids de la microfinance ivoirienne en vue d'emmagasiner des informations préalables sur la cartographie des acteurs et de mieux procéder à l'identification des réseaux. Cette démarche, essentielle pour notre étude, a permis de constituer des réseaux au niveau national et local et de mettre en place une base de données importante pour la mise en œuvre de notre outil de recueil d'informations.

Ainsi, pour tenir compte de la variable géographique de cette thèse, nous avons mis en place un échantillon impliquant des dynamiques locales de microfinancement à la fois en zone urbaine et rurale. La zone urbaine est constituée de 60 bénéficiaires de microcrédit présents dans la commune de Bouaflé. Le choix de ces bénéficiaires s'est fait en croisant nos questionnements de recherche avec les informations que pouvaient nous fournir des chargés de crédit d'OMF rencontrés dans le cadre de l'étude. En zone rurale, le contact pris avec l'UNACOOPEC nous a conduits vers le dispositif gouvernemental du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire¹⁰⁶ (FAFCI) développé au sein des groupements où nous avons pu découvrir d'autres actions collectives dont les AVEC. Avec le soutien des coopératives locales, nous avons pu rencontrer et enquêter 4 AVEC de 25 membres (soit un total de 100 bénéficiaires). Le choix de ces initiatives de microfinancement tenait compte de plusieurs critères d'inclusion dont :

- L'expérience dans les initiatives de microfinancement ;
- La dimension individuelle et/ou collective de l'initiative financée ;
- L'ancrage local du projet financé ;
- L'Expérience minimum avec les organisations de microfinance ;

¹⁰⁶ Ce programme est initié par le Cabinet de la première Dame depuis 2012. Pour en savoir plus sur le dispositif FAFCI, confère <https://www.adelebatisseur.org/service/fonds-dappui-aux-femmes-de-cote-divoire-fafci/> ou sur le site de l'UNACOOPEC consultable au <https://www.unacoopec.com/index.php/nos-partenaires/fafci>

- La nature des activités microfinancées ;
- Etc.

En ce qui concerne les organisations de microfinance, trois ont été identifiées sur la base de :

- Leur intervention dans le département de Bouaflé
- La nature de leurs offres de services financiers : crédit et épargne ;
- L'ancienneté et notoriété en matière de microfinancement
- Leur capacité à étendre l'offre de microfinancement à une large gamme de population
- etc.

Afin de mieux découvrir les AVEC, nous avons procédé à des enquêtes auprès de coopératives agricoles (trois principales) engagées dans des initiatives impliquant leurs membres. Soutenus par les ONG, le rôle et la perception de ces derniers dans la mise en place de ces initiatives ont également été observés.

En croisant le fonctionnement organisationnel de ces dernières, on peut voir que les associations villageoises d'épargne et de crédit sont des partenaires clés pour les coopératives agricoles. En tant qu'acteur local proche des communautés, les coopératives facilitent le regroupement des AVEC en leur fournissant des services financiers et leur intégration dans le marché. Leur statut coopératif les conduit à entreprendre au sein de leur zone d'intervention des initiatives socio-économiques. En effet, dans le but d'accroître leur impact en faveur de leurs membres et notamment à l'échelle des communautés membres des AVEC soutenus, les sociétés coopératives mettent en place des initiatives communautaires induisant, de fait, des formes de relations de proximité à la fois avec les membres de la coopérative et d'autres acteurs socioéconomiques, dont les coopératives, les ONG. Ces dernières à leur tour soutiennent ces structures par le biais de financements, de formations et de plaidoyer. La bonne synergie d'action entre ces acteurs renforce le développement économique et social des communautés rurales, surtout au sein des AVEC.

Trois coopératives agricoles ont été interrogées : il s'agit particulièrement de la coopérative des femmes pour la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles de la Marahoué (COOP.CA COVIMA), la Société Coopérative la Fève de la Marahoué (SOCOOFEM SCOOPS) et de la Société Coopérative Agricole des Frères Unis de

la Marahoué (CAFUM COOP-CA). Les caractéristiques simplifiées¹⁰⁷ de ces coopératives sont décrites ci-dessous :

Coopératives et caractéristiques	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE LA FÈVE DE LA MARAHOUE (SOCOOFEM SCOOPS)	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DES FRÈRES UNIS DE LA MARAHOUE (CAFUM COOP-CA)	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES FEMMES POUR LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES DE LA MARAHOUE (COOP-CA COVIMA)
Statuts et objet social	Coopérative de commercialisation de produits agricoles (café-cacao, anacarde)	Coopérative de commercialisation de produits agricoles (café-cacao, anacarde)	Coopérative de Production, transformation et commercialisation de produits agricoles (vivriers, cacao, Anacardes)
Date de création	2014	2014	2005
Chiffre d'affaires	Entre 20 000 000 et 50 000 000 FCFA	Plus de 50 000 000 de FCFA	Plus de 50 000 000 de FCFA
Nombre de membres	Entre 1500 et 2000 membres	Entre 1500 et 2000 membres	Plus de 3 500 membres
Origine des fonds	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres tirés des activités économiques - Subventions 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres tirés des activités économiques - Subventions - Faible cotisation des membres 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres tirés des activités économiques - Subventions - Faible cotisation des membres - Financement et dons des partenaires sociaux
Microfinancement des initiatives rurales sur fonds propres	Oui	Oui	Oui
	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'activités économiques - Actions sociales (mariage, décès, santé, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'activités économiques - Actions sociales (mariage, décès, santé, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'activités économiques - Actions sociales de soutien aux membres (distribution d'intrants, Filets sociaux de transferts monétaires, mariage, décès, santé, etc.)

Tableau 6: Profil des coopératives enquêtées
Source : Auteur, à partir des données collectées

¹⁰⁷ Le tableau compléter avec les initiatives est reproduit dans la troisième partie de cette thèse.

Compte tenu de nos moyens financiers limités, seulement les AVEC rattachées à la COOP COVIMA ont été étudiées. Afin de mieux nous décrire le rôle des ONG dans le développement de ces initiatives, l'organisation néerlandaise de soutien aux initiatives locales, l'ONG SOLIDARIDAD, s'est soumise à notre enquête via son chargé de mission local.

Pour mener à bien la collecte de données à l'échelle des zones rurales, une collaboration avec des assistants de recherche a été mise en place. Ces derniers ont été recrutés et formés au protocole de la recherche. Leur mission était principalement de m'accompagner à collecter les données auprès de l'ensemble des bénéficiaires de microfinancement identifiés en amont pendant les trois phases de collectes (Cf. figure 18, dans le déroulement de la collecte de données de terrain) sur les terrains identifiés (zone urbaine et rurale). Leur rémunération s'est faite sur la base des données collectées. Les procédures de collecte des données/déroulement de l'étude, les modalités de financement des déplacements, et autres contraintes locales étaient fixées sur place. Une période de formation a par ailleurs été mise en place pour leur prise en main du protocole de recherche et de ses objectifs. En plus de les aider à collecter localement les données, j'étais principalement chargé d'organiser et de réaliser les entretiens auprès des acteurs institutionnels (*OMF, les Politiques publiques, Acteurs de la téléphonie, Agence de coopération et de développement, acteur de la régulation*).

Considérant la protection des données personnelles des répondants, les questions éthiques propres à cette recherche étaient bien connues par les enquêtés. Ces derniers ont été informés de la nature anonyme des interviews réalisés (*bénéficiaires de microcrédit, OMF, instance de gouvernance, etc.*). Dans l'optique de protéger ces informateurs locaux, le nom de ces derniers n'a pas été cité dans le cadre de cette étude.

1.1.À propos des méthodes de collecte utilisées

La base empirique de cette thèse repose sur une diversité de données recueillies à partir de différentes méthodes de collecte qui ont permis d'explorer notre objet d'étude. Toutefois, avant cette approche terrain, la documentation scientifique dans le cadre de notre revue de littérature a permis de mettre en évidence les mutations d'analyses et de discours opérées dans la microfinance. Nous décrivons ci-dessous notre démarche scientifique pour notre revue de littérature.

1.2.A propos de la documentation pour la revue de littérature

Cette étape s'est produite avant la réalisation des entretiens proprement dits afin d'observer les mutations de discours à partir de la littérature scientifique. Cette documentation a permis de lancer une recherche thématique à partir du portail électronique Web Of Science (WOS) Core Collection. En effet, cette base de données couvre plus de 20 000 revues soigneusement sélectionnées. C'est une source fiable pour trouver des articles de recherche et accéder aux meilleurs auteurs et revues. Cette base répertorie la littérature mondiale dans les domaines scientifiques, techniques et médicaux et propose plusieurs indicateurs bibliométriques (impact factor, index H). La couverture chronologique remonte à 1975. Ainsi, WOS nous permet d'accéder à une large couverture de principales bases de données économiques et contient des articles et métadonnées nécessaires à la réalisation d'analyses bibliométriques (Mongeon & Paul-Hus, 2016; Donthu et al., 2021) sur l'état de la littérature dédiée en microfinance. Lancé en août 2020 sur WOS Clarivate Analytics, l'analyse thématique a porté sur la combinaison d'un ensemble de mots clés notamment : [*(*Microfinance or microcredit or micro finance and development or financial inclusion or micro credit and Ivory coast*)*]. Toutes les années jusqu'en 2020 ont été sélectionnées afin d'analyser l'évolution temporelle de la microfinance. Nous avons également fait le choix des Indexes : SCI-EXPANDED, SSCI, A&HCI, CPCI-S, CPCI-SSH, BKCI-S, BKCI-SSH, ESCI, CCR-EXPANDED, IC.

Cette recherche a ciblé les articles "académiques" (de recherche) et extrait 3230 documents et références bibliographiques qui ont constitué notre base de données pour l'analyse de l'évolution des débats dans le secteur de la microfinance¹⁰⁸. En outre, l'approche systématique utilisée dans ce cadre nous permet d'aborder le secteur de la microfinance du point de vue de plusieurs auteurs (Alalwan et al., 2017).

Par ailleurs, pour limiter les biais liés à cette sélection par mot clés, nous avons également mené des recherches manuelles complémentaires dans les sections de référence de toutes les études sélectionnées pour identifier la littérature pertinente (Alalwan et al., 2017). De même, une seconde phase de cette revue de littérature a permis de consulter les travaux des

¹⁰⁸ Le processus de sélection, d'organisation et d'analyse de nos articles s'inspire des lignes directrices PRISMA. En effet, la directive PRISMA est largement utilisée pour la réalisation de revue systématiques de la littérature (Gutiérrez-Nieto et Serrano-Cinca, 2019). L'organigramme "Flowchart" du Prisma. Cf. Moher D, Liberati A, Tetzlaff J, Altman DG, The PRISMA Group (2009). Preferred Reporting Items for Systematic Reviews and Meta-Analyses: The PRISMA Statement. PLoS Med 6(7): e1000097. doi:10.1371/journal.pmed1000097. Pour en savoir plus, visiter: www.prisma-statement.org

institutions internationales telles la Banque Mondiale et l'UNRISD (United Nations Research Institute for Social Development) en vue d'apprécier les différentes études empiriques.

En termes de traitement et d'analyse, trois principaux outils ont permis d'analyser l'ensemble de nos articles. Il s'agit de EndNote online et Zotero pour gérer les références bibliographiques et le style des citations. L'importation des articles sélectionnés depuis WOS¹⁰⁹ a été réalisée à partir de VosViewer. Outil de construction et de visualisation des réseaux bibliométriques, VosViewer a permis d'obtenir des cartes et mettre en évidence les différents réseaux de cooccurrence, d'auteurs, de mots clés et d'analyser l'évolution temporelle de la microfinance ainsi que les discours portés par les acteurs institutionnels à l'échelle macroéconomique. Le résultat de cette importation sur la visualisation de l'évolution sémantique de la recherche en microfinance est présenté dans la figure ci-dessous.

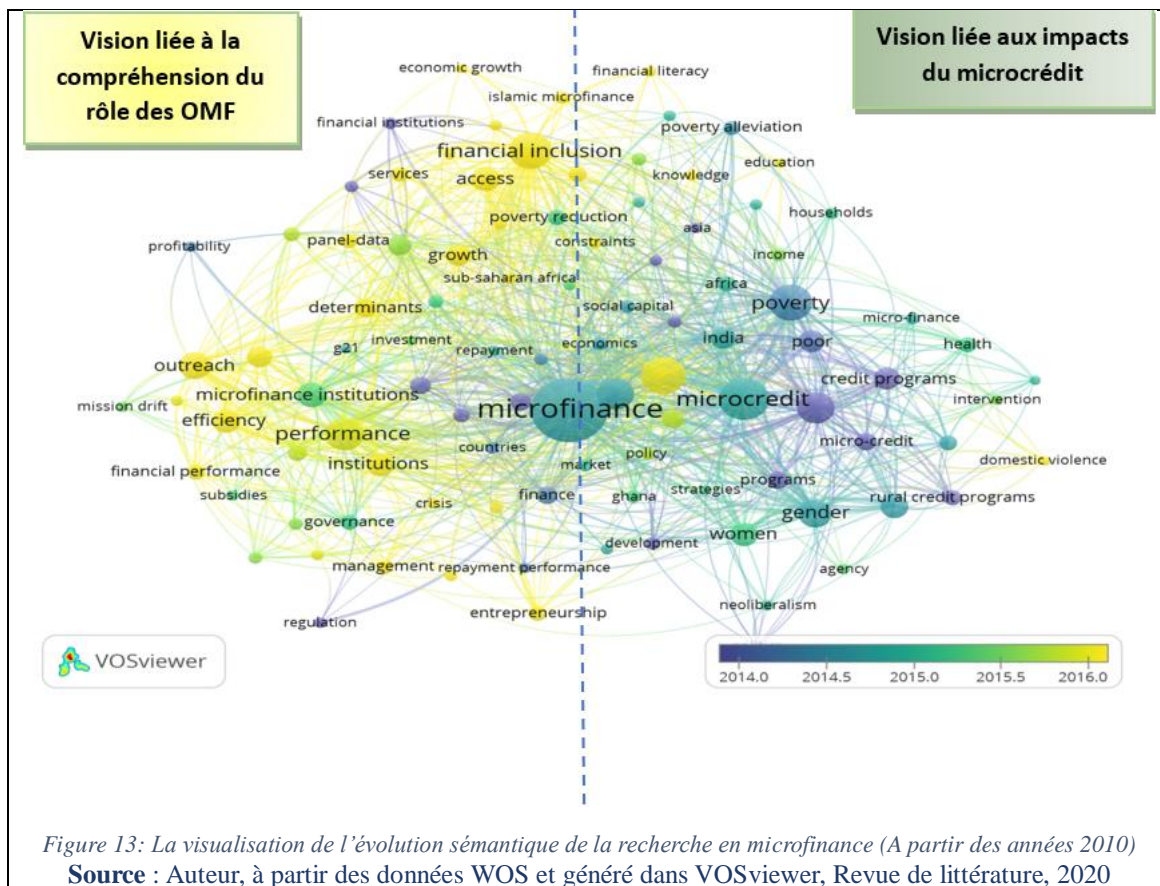


Figure 13: La visualisation de l'évolution sémantique de la recherche en microfinance (A partir des années 2010)

Source : Auteur, à partir des données WOS et généré dans Vosviewer, Revue de littérature, 2020

¹⁰⁹ Dans WOS, nous avons également fait le choix des Indexes : SCI-EXPANDED, SSCI, A&H/C, CPCI-S, CPCI-SSH, BKCI-S, BKCI-SSH, ESCI, CCR-EXPANDED, IC.

En visionnant la carte (de la droite vers la gauche), on constate qu'à partir de 2014, le secteur a subi une évolution : il est passé des programmes de crédit aux femmes en milieu rural vers de vastes programmes d'inclusion financière en passant la microfinance vers les années 2015. En la scindant, nous observons également que l'évolution de la microfinance est partagée entre les deux visions : d'un côté (à gauche), une vision liée à la compréhension du rôle des institutions et des organisations de microfinance. Dans le champ de la recherche, cette vision est dominée par une logique de marché illustrée par l'importance des nœuds : Institution de microfinance, performance financière, dérive de mission, crise, gouvernance, régulation, rentabilité, sensibilisation, remboursement, efficacité. De l'autre, (à droite) une vision plus sociale et solidaire qui traite des questions liées à l'impact des opérations de microcrédit avec une forte occurrence des mots pauvreté, santé, rural, genre, programme de crédit, empowerment, etc.

Avant la collecte de nos données à l'échelle du terrain, cette démarche s'est avérée cruciale pour la compréhension générale du système d'économie politique de la microfinance. Elle a permis d'observer que l'évolution des approches et principes développés dans le secteur de la microfinance est, d'une part, caractérisée par un passage social et solidaire vers des logiques de marché portées majoritairement par des Organisations issues du secteur privé qui contribuent fortement à sa performance financière. D'autre part, l'importance des politiques « d'inclusion financière », émergentes dans la littérature¹¹⁰ depuis les années 2015 (cf. visualisation ci-dessous), illustre davantage ce changement de discours et renforce, de fait, sa crédibilité à la suite des crises qui ont entaché sa réputation à la fin des années 1990 (Ledgerwood et al., 2018 ; Guérin, 2015).

2. A l'échelle du terrain

A l'échelle du terrain, cette thèse adopte méthodologiquement une approche mixte combinant des données à la fois quantitatives et qualitatives pour construire notre démarche de recherche.

2.1.L'approche quantitative

L'approche quantitative de notre recherche nous a permis de recueillir des données quantifiées au sein de notre échantillon de répondants. Notre registre de données quantitatives repose essentiellement sur des sources documentaires de type sociodémographique impliquant des

¹¹⁰ Dans la littérature, du seul microcrédit, on est passé à la microfinance, puis à l'inclusion financière.

statistiques, des sondages ou indicateurs relatifs aux revenus, au seuil de pauvreté, à l'IDH et d'autres données chiffrées et agrégées aussi sur les conditions de vie des populations que les services financiers à destination des pauvres. L'analyse des données documentaires est issue des journaux financiers, les monographies fournies par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique via sa Direction de la Réglementation et de la Surveillance des SFD (DGTCP/ DRSSFD, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022.), des éditions de rapports et d'autres études d'Organisations internationales menées autour du développement de la MF en Côte d'Ivoire (PNUD, USAID, BAD, AFD, etc.). Ces données secondaires, officielles, collectées et documentées, dans le cadre de nos enquêtes, ont été recueillies sur la base des données (géographiques, démographiques, socio-économiques, etc.) existantes. Elles nous ont communiqué des informations probantes permettant l'analyse fine des logiques, les stratégies et les perceptions des acteurs du système d'économie politique de la microfinance. Des données secondaires ont également été recueillies sur la base des données (géographiques, démographiques, socio-économiques, etc.) existantes. D'autres données complémentaires ont été recueillies via un questionnaire.

Avec une formulation des questions de type fermées et/ou ouvertes, cette méthode nous a permis de collecter une masse de données quantifiables conduisant à l'élaboration de cartes et graphiques nécessaires au traitement et à l'analyse.

2.2.L'approche qualitative

L'immersion dans notre zone d'études a permis de produire nos propres données pouvant conduire à la compréhension des processus à l'œuvre dans la dynamique des microfinancements à l'échelle locale. Avec l'adoption de l'approche qualitative, nous avons pu recueillir des informations aussi bien sur les motivations individuelles de bénéficiaires de microfinancement que sur l'apprentissage organisationnel et les processus de décisions prises au sein des organisations en charge de la gouvernance et de la gestion de la microfinance en Côte d'Ivoire. Pour ladite étude, l'ensemble des données a été rassemblé à partir de variables et instruments de collecte suivants : le guide d'observation directe et le guide d'entretien, conçus préalablement.

- Le guide d'observation directe

La méthode d'observation directe permet d'observer directement des comportements précis. Adoptée au sein de notre environnement d'études, elle a permis de saisir, avec objectivité et

précision, la réalité des pratiques de microfinancement locales (Arborio, 2007). Le guide mobilisé pour cette phase d'observation a été conçu selon une grille systématique permettant d'observer de manière ordonnée et détaillée la situation réelle des faits en vue d'une analyse plus précise par la suite. En zone urbaine, la technique d'observation a permis de cerner les initiatives individuelles qui caractérisent les logiques de financement. Au niveau des zones rurales, cette technique d'enquête a permis de comprendre les actions collectives et la réalité des processus dans lesquelles se situent les Associations villageoises d'épargne et de crédit.

- **Le guide d'entretien**

Le guide d'entretien fait partie des méthodes classiques les plus utilisées en sciences sociales (De Sardan, 1995; Beaud, 1996; Gavard-Perret et al., 2018). Basées sur le discours du répondant lors de l'échange, les données recueillies nous renseignent sur la pensée de l'interlocuteur ainsi que sur la réalité qui fait l'objet du discours (Albarello et al., 1995). Les formes d'entretien mobilisées dans le cadre de cette recherche sont de deux types : les entretiens individuels semi-directifs et les entretiens de groupes (Focus group).

- **Les entretiens individuels semi-directifs**

Dans le cadre d'une démarche qualitative, l'intérêt de procéder à des formes d'entretiens individuels semi-directifs est de comprendre et de s'immerger dans la réalité du répondant. A l'aide d'un guide d'entretien thématique, les enquêtes réalisées ont permis d'observer et de comprendre les réalités des populations en situation de prêt, en situation d'investissement, ainsi que les opportunités et les orientations des circuits de microfinancement proposés par les Organisations de microfinance. Ces enquêtes étaient réalisées auprès de plusieurs profils de notre échantillon, parmi lesquels les bénéficiaires de crédits, des professionnels de microfinance, des responsables de banques, des responsables étatiques, des responsables d'ONG, de coopératives, etc. Les récits de vie des bénéficiaires de micro crédit, qui en découlent, ont étoffé et enrichi notre corpus d'analyse. La durée moyenne des entretiens semi-directifs variait souvent entre 30 et 40 minutes.

- **Les entretiens de groupes (Focus group)**

Dans la méthode de recherche qualitative, le Focus group est un modèle de recueil de données qui permet de mettre en place un cadre d'échanges avec plusieurs répondants afin de discuter d'un sujet bien déterminé. Le modèle des Focus Group permet de faire émerger des opinions collectives et d'avoir une vision d'ensemble sur un sujet précis. Il est cohérent avec la

dimension collective des actions menées dans le cadre des coopératives et autres formes collectives de microfinancement, ce qui explique que la méthode soit généralement utilisée sur ces objets empiriques (Guérin et al., 2009). Ainsi, cette méthode a permis d'interroger de façon simultanée plusieurs répondants dans le cadre des crédits groupés et des dispositifs AVEC (Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit). Cette démarche a visé des groupes de personnes au statut et caractéristiques similaires (*profession, âge, classe sociale, localisation, etc.*). L'ensemble des points de vue des répondants sur la gestion des crédits collectifs et des AVEC a fait émerger des informations essentielles à la compréhension de ces systèmes d'épargne et de Crédit administrés aussi bien par les OMF que par les sociétés coopératives en lien avec les Organisations Non-Gouvernementales.

Le guide d'entretien mobilisé pour ces deux modes de collectes (*Les entretiens individuels semi-directifs et les entretiens de group*) n'a pas été utilisé de manière systématique ou linéaire, mais s'est avéré utile pour orienter et rythmer les discussions.

Inscrit au centre des contextes locaux, l'interaction avec les acteurs concernés, via les approches qualitatives mobilisées, ont fourni des informations précieuses permettant de mieux analyser et de comprendre les dynamiques institutionnelles, le discours des acteurs politiques, les logiques d'actions et les différents impacts générés à l'échelle locale (urbaine et rurale) tant du côté des OMF que des bénéficiaires de microfinance.

Les variables et instruments de collectes de données présentés ci-dessus nous ont conduits au cœur des contextes locaux dans lesquels se situe l'économie politique de la microfinance. L'ancrage empirique mixte de notre approche méthodologique permet d'observer pertinemment les mutations de discours, des arrangements, des adaptations, des contournements, des logiques d'actions et des conséquences subies par des acteurs concernés. L'élaboration et la mise en œuvre de notre méthode de collecte sont décrites ci-après.

II. Déroulement de la collecte de données de terrain

Trois phases de collecte de données ont été réalisées dans le cadre de cette étude. Dans les lignes qui suivent, nous rappelons les étapes clefs de notre parcours de recherche terrain.

1. Première phase d'enquêtes

De nature exploratoire, la première phase consistait à une observation primaire. D'une durée de deux mois (Menée du 2 janvier 2019 au 5 mars 2019), cette étape permettait de préciser les intuitions premières et de confirmer l'axe de recherche qui a fait l'objet de l'analyse

(Olivier de Sardan, 1995; Beaud, 1996; Gavard-Perret et al., 2018). Un travail de prise de contact bien mené¹¹¹ a facilité l'accès au terrain en permettant de créer des relations de confiance avec les responsables d'établissements de microfinance et d'établir les premiers contacts avec des responsables d'instances de gouvernance et de régulation nationale. Il s'agit notamment de Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (DRSSFD), de l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (APSF), de l'Agence de promotion de l'Inclusion financière (APIF). Ces acteurs au niveau stratégique et opérationnel de l'organisation du secteur nous ont permis de rentrer en contact avec certaines OMF. Les bénéficiaires de microcrédit rencontrés, à cet effet, nous ont été recommandés par les personnes en charge des relations avec la clientèle ou de chargés de crédit au sein d'OMF. Cette phase a permis de créer nos premiers contacts et de cartographier l'écosystème des acteurs intervenant dans l'économie politique de la microfinance ivoirienne. Principalement axé sur des rencontres informelles d'acteurs, des séries d'observation, des entretiens semi-directifs, directifs et libres, cette phase a facilité notre compréhension du cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la microfinance ivoirienne.

Parallèlement, cette phase d'enquête a permis, d'une part, de constituer des réseaux au niveau local, d'emmagasiner un maximum d'intuitions et d'obtenir provisoirement des résultats utiles à la compréhension de notre objet de recherche et à nos choix de terrain. De l'autre, à préparer la seconde phase d'enquête (mise en place d'une base de données préliminaire) dont le but était lié à la mise en œuvre de l'outil de recueil de données tenant compte de trois groupes d'échantillons constitués différemment (le premier échantillon regroupe trois OMF : Unacoopec, Advans, Microcred ; le second prend en compte des porteurs de projets bénéficiaires de microcrédit et le troisième est composé de différentes parties prenantes des dynamiques de développement local (autorités et élus locaux).

Il faut noter que les données explicatives, issues d'échanges informels ou formels lors de ces différentes phases d'enquête, ont été recoupées par l'étude de sources documentaires, notamment des rapports d'activités annuels, des plaquettes de présentation, des documents de travail, des fiches synthèses, des informations issues des sites internet des OMF et instances stratégiques de gouvernance, etc. et des données statistiques de l'INS sur les questions liées à la pauvreté et au développement local. Les données institutionnelles ainsi que celles relatives aux mécanismes de gouvernance proviennent spécifiquement de la Direction de la

¹¹¹ Avant notre départ sur le terrain, nous avons adressé pendant une période de trois mois des mails et des courriers de demande rendez-vous afin de mieux comprendre l'écosystème de la microfinance ivoirienne.

Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire et de la fiche synthèse de la BCEAO/ UEMOA sur la situation des IMF en Afrique de l'Ouest.

2. Deuxième phase d'enquêtes

La deuxième phase est une observation directe réalisée de janvier à mars 2020 auprès d'une quarantaine de porteurs de projets. Réalisé en zone urbaine, nous avons rencontré un groupe d'interlocuteurs relativement divers pour répondre aux questions inhérentes à notre problématique. Cette phase d'immersion a permis de nous familiariser à nos terrains d'étude et de nous faire connaître, dans un premier temps, auprès de chefs d'agence des OMF, puis rencontrer certaines autorités et élus locaux pour leur expliquer les enjeux de l'étude. Les entretiens informels issus de ces contacts ont permis d'observer les représentations des acteurs impliqués dans les dispositifs de microfinance et de développement local. Les porteurs de projets contactés dans cette seconde phase d'enquêtes sont des bénéficiaires de microcrédits résidents sur notre terrain d'études. Les rencontres avec ces porteurs de projets ont été facilitées grâce à l'intermédiation et la recommandation de chargés de crédit. Des observations simples et participantes ont été organisées à cet effet via l'accompagnement de certains chargés de crédit sur le terrain pour des opérations de suivi clientèle et de prospections.

D'autres échanges informels avec les responsables de la régulation et de l'APSFD et l'AFD ont pu être réalisés pour actualiser nos données et connaissances liées au secteur de la microfinance ivoirienne.

3. Troisième phase d'enquête

La troisième phase d'enquête était essentiellement consacrée au dispositif des AVEC et du rôle des coopératives et ONG impliquées dans ledit dispositif. D'une durée de deux mois (janvier à mars 2022), l'étude cherchait à comprendre la capacité des populations rurales à associer les ressources liées aux AVEC dans l'amélioration de leur bien-être individuel et collectif. De fait, quatre villages étaient impliqués dans, au moins, deux cycles AVEC (deux années d'expériences minimum). Une phase d'entretien individualisé a permis d'interroger 101 personnes.

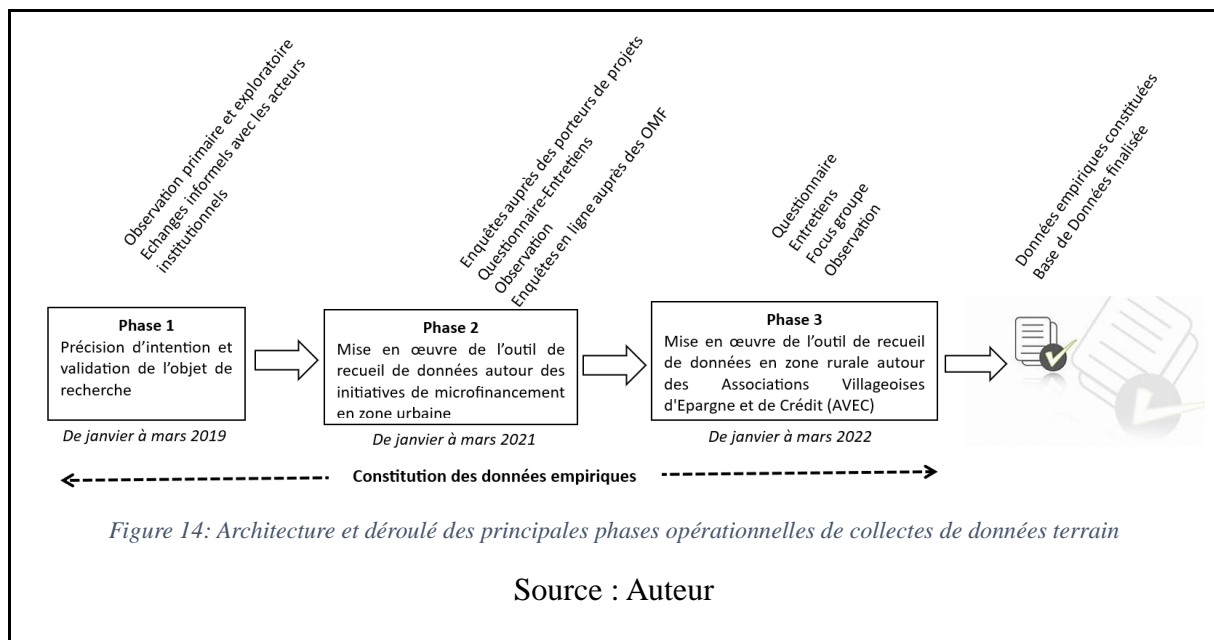
Pour mieux comprendre l'organisation du dispositif AVEC ainsi que les réalités sociopolitiques dans lesquelles se situent les AVEC, une collaboration avec une coopérative locale (Coopérative des Femmes pour la production, la commercialisation des produits

agricoles de la Marahoué) a été nécessaire. Cette coopérative accompagne et mobilise plus de 76 AVEC.

Quatre (4) de ces dernières ont été mobilisées pour l'étude.

Outre la mise en lien avec les membres des AVEC, la coopérative a mis à la disposition de notre équipe de collecteur, un Promoteur de Groupe¹¹² (rémunéré par nos soins) qui nous a accompagnés à mener lesdits entretiens. La rencontre avec l'ONG Solidaridad nous a permis de comprendre leur rôle dans la dynamique des AVEC interviewées. La méthode principale du troisième terrain a été la conduite d'entretiens semi-directifs avec les membres du réseau AVEC de la coopérative locale. De même, la participation à différentes réunions AVEC a permis de percevoir la dynamique de groupe présente au sein de ces dispositifs.

L'organisation des différentes phases opérationnelles de collectes est résumée dans la figure indiquée ci-dessous :



¹¹² Les PG sont des promoteurs de groupe, ils se chargent de vérifier les infos écrites dans les différents cahiers, ils envoient les informations collectées au partenaire, ils vont en formation et forment les membres des AVEC. Le PG est chargé de former les AVEC. Il aide les groupements à faire les élections annuelles pour le comité de gestion. Il donne des formations aux groupes sur les principes de l'AVEC et sur les modules d'application. Il remplit les fiches de bilan financier et les fiches d'identification. Il doit visiter les AVEC par semaine et par mois. Il rend compte à la coopérative. Il aide les AVEC à mettre en place et à respecter leur règlement intérieur.

III. À propos du traitement et à l'analyse des données

La principale méthode de traitement des entretiens est celle de l'analyse thématique (Bardin, 1998). Cette méthode offre un traitement systématique et objectif des messages/communications afin d'en dégager le sens et de produire des inférences sur les conditions qui conduisent à la production de ces significations (Bardin, 1998). Vu sa capacité à répondre à différents objectifs pour le chercheur, du fait de son application fréquente et des besoins méthodologiques de notre recherche, nous optons pour l'analyse de contenu thématique.

1. Le traitement et l'analyse des données qualitatives

Les données collectées ont systématiquement été exploitées à l'aide d'outils d'analyse statistique et de contenus de discours. Outre l'analyse croisée d'entretiens par thématique, via les logiciels Word et Excel, le logiciel d'analyse qualitative de données NVIVO a été mobilisé.

1.1. Traitement et analyse des données via Word et Excel

Les entretiens ont fait l'objet de prises de notes et d'une retranscription intégrale. La transcription intégrale des informations et enregistrements audio recueillis. Le logiciel Word a permis de saisir intégralement tous nos enregistrements. Dans le but d'établir une fiche signalétique de chaque entretien, Word a permis la codification numérique, caractérisation et hiérarchisation de chaque question et réponse obtenue. Le logiciel Excel, quant à lui, a permis, par la suite, la synthétisation et le croisement de l'ensemble des entretiens par thématique. Cette synthétisation aboutit, in fine, à la réalisation d'une matrice interprétative en lien avec les questions et les thèmes (analyse des liens logiques, des récurrences, des convergences, etc).

1.2. Traitement et analyse des données via NVIVO

L'objectif de ce logiciel est d'aider à générer, mettre en forme et donner un sens aux données qualitatives (Krief et Zardet, 2013). Le choix de ce logiciel est justifié par le fait qu'il permet de gérer au mieux les traitements quantitatifs des données, facilite la manipulation des données et aide à y dégager du sens. Ce logiciel nous a permis de rassembler nos sources de données afin d'avoir une lisibilité de nos différents entretiens. C'est un outil qui facilite le codage et permet de construire un dictionnaire de thème (De la Rupelle et Mouricou, 2009). En plus, ce logiciel comporte des procédés qui ont facilité le codage de nos données et ont

permis de construire et générer des résultats sur nos données. Ainsi, Nvivo nous a fourni des résultats plus riches et plus complets, car son utilisation nous a permis d'élaborer des fréquences et des grappes de mots. Ces éléments ont facilité la lecture, la consultation et la compréhension rapide de nos données qualitatives, utiles à l'analyse.

2. Le traitement et l'analyse des données issues du questionnaire

Pour analyser les réponses aux questionnaires saisis et transmis en ligne, nous avons procédé à une analyse globale des réponses, grâce à l'outil statistique proposé par Google Forms. Cet outil a permis la saisie et l'analyse automatique et systématique du questionnaire. De même, dans le but de mieux comprendre les logiques d'action des organisations de microfinance ainsi que celles des porteurs de micro-projets, d'autres variables géographiques, démographiques, socio-économiques, etc. L'application Excel a permis de gérer les tableaux et différents graphiques.

Au total, 180 entretiens à l'échelle des zones d'étude ont été menées et ont fait l'objet d'analyses systématique de contenu. Leur répartition est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Rurale	Urbaine
Total des entretiens	<p>100 entretiens réalisés dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) de 25 membres chacunes 	<p>80 entretiens réalisés dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 bénéficiaires de MF - 10 professionnels d'OMF - 1 agence de coopération - 1 fonctionnaire de la DRSSFD - 1 auditeur interne d'une banque privée - 1 agent de l'Association professionnelle, - 1 Agence de téléphonie mobile money, - 2 élus locaux - 3 Coopératives agricoles locales
Méthode de collecte	<p>Entretiens libres et semi-directifs</p> <p align="center">Questionnaires</p> <p>Observations simples et participantes</p> <p align="center">Focus groups</p>	<p align="center">Entretiens libres et semi-directifs</p> <p align="center">Questionnaires</p> <p align="center">Observations simples et participantes</p>
Outils de traitement	Word et Excel – NVIVO - Google Forms	

Tableau 7: Synthèse des entretiens menés
Source : Auteur

3. Difficultés rencontrées et limites de l'étude

Malgré la bonne conduite de ces entretiens à l'échelle de notre terrain, il est cependant apparu un certain nombre de difficultés et de limites pour notre étude. Ces limites sont de divers ordres :

D'abord, l'absence et la fiabilité des données clients actualisés, sur les montants individuels octroyés, le portefeuille clients des différentes OMF en vue de constituer une base de données quantitatives clients. A la demande de certaines données, la plupart des interlocuteurs (les chargés de crédits d'OMF) nous ont renvoyé vers leur site internet, qui présentait souvent des informations non actualisées et souvent générales.

Ensuite, une autre difficulté à laquelle nous étions confrontés dans le cadre de cette thèse était le refus et des velléités de réponses de certains acteurs identifiés. Ces refus étaient liés généralement à la prudence observée par certains clients qui s'opposaient à la divulgation d'informations personnelles liées à leurs données financières. De même, au niveau des instances institutionnelles, certains acteurs, pris par des raisons professionnelles, n'ont pas pu honorer nos demandes de rendez-vous. Elles sont restées sans suite malgré nos multiples tentatives. Il s'agit principalement de l'USAID, de certaines organisations bancaires et de la commission bancaire de la CEDEAO que nous n'avons pas pu interroger dans le cadre de cette étude.

En outre, menée en période de crise sanitaire COVID-19, certaines activités publiques dédiées à la microfinance ont été reportées. Il s'agit notamment des journées nationales de la microfinance qui n'ont pas pu se tenir en 2020 où la date initiale coïncidait avec mobilité terrain. Ce report ne nous a malheureusement pas permis de rencontrer des professionnels et acteurs institutionnels stratégiques du secteur en Côte d'Ivoire en vue de discuter des enjeux et de la contribution de la microfinance dans l'activité économique du pays.

Enfin, l'absence de financement au cours de cette mobilité m'a empêché d'approfondir mes recherches et de rencontrer certains bénéficiaires de microfinance dans des zones reculées des centres urbains. En termes de chronogramme, cette difficulté financière a rendu l'étude doctorale plus longue malgré notre volonté de soumettre le manuscrit plus tôt.

Le protocole d'enquête mis en place dans le cadre de cette thèse a servi de guide pour l'exploration de notre question de recherche. D'empreinte institutionnaliste, l'adoption d'une approche mixte, permet de comprendre non seulement la réalité des dispositifs locaux de

microfinancement et l'architecture institutionnelle (les règles du jeu) qui les encadrent, mais aussi de répondre au questionnement de notre recherche. Cette démarche quantitative et qualitative permet d'appréhender les différents niveaux d'analyse (macro, méso et micro) prenant en compte les actions individuelles, collectives, la portée, les risques, etc, générés par la pratique de la microfinance aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale.

Par ailleurs, la double dimension (*historique et géographique*) adoptée dans le cadre de cette démarche permet d'aborder l'objet de la recherche sous différentes perspectives. Elle permet de mieux comprendre la mutation de discours en matière de microfinancement et ces impacts dans une dynamique de développement local.

Sur la base des données issues de notre protocole d'enquête, nous abordons, dans la seconde partie de cette thèse, les dynamiques urbaines générées par la pratique du microfinancement.

Chapitre 4 : La sélection des projets et le biais en faveur des projets commerciaux et de services à court terme

La sélection des projets en microfinance est une pratique répandue dans le fonctionnement des institutions de microfinance et dans la gestion des portefeuilles de prêts (Mayoukou & Kertous, 2015). En effet, les décisions de microfinancement des projets s'appuient sur des logiques d'actions qui ont un impact direct à la fois sur la réussite des initiatives des emprunteurs, la rentabilité des prêts et l'efficacité des interventions en matière de développement (Morduch, 1999a). Certains travaux scientifiques (plus critiques) précisent qu'une multiplicité de pratiques, d'outils, de méthodes ont largement investi le secteur de la microfinance dans lequel les logiques commerciales et de concurrence sont désormais prédominantes (Bateman & Chang, 2009; J.-M. Servet, 2015; Fouillet et al., 2016; Guérin, 2019). Ainsi, guidés par la performance financière, les OMF développent une série de stratégies où des logiques de financiarisation sont dominantes mettant en doute leur vocation sociale initiale de la microfinance ainsi que leur capacité à générer des processus de développement (Bateman & Chang, 2009, 2012; Bateman, 2017, 2022). Cette prédominance du marché dans le modèle de microfinance promu à l'échelle des territoires implique cependant des biais en termes de processus de sélection des emprunteurs (partialité des agents de prêt envers certains emprunteurs, la discrimination envers certaines catégories de clients) et en termes de critères de sélection des projets pouvant inclure la préférence accordée aux projets à court terme plutôt qu'aux projets à long terme.

Cette question de la sélectivité des porteurs de projets en microfinance est analysée, dans ce chapitre, en référence à une zone urbaine ivoirienne. En pointant principalement l'implication des biais liés à ce processus de sélection, au profit des porteurs de projets commerciaux et de services, l'objectif de ce chapitre est d'inscrire l'étude dans un contexte local afin de comprendre la contribution des dispositifs locaux de microfinancement dans l'émergence d'écosystèmes territoriaux propices au développement local.

Attractive aussi bien pour ses aménités géographiques (*ressources forestières, halieutiques, touristiques, etc.*), mais aussi pour le dynamisme de son tissu socioéconomique, porté essentiellement sur des activités commerciales et de services, la ville de Bouaflé attire l'attention de plusieurs organisations de microfinance qui y déploient, depuis plusieurs années, des dispositifs de microfinancement à l'endroit des porteurs de projets locaux. La dynamique urbaine de ces microfinancements étant au centre de ce chapitre, nous mettons

particulièrement en exergue leur caractère sélectif en faveur des projets commerciaux et de services à court terme. Pour ce faire, trois sections sont abordées dans ce chapitre.

La première porte sur la présentation du département de Bouaflé. Elle aborde particulièrement la situation géographique du département et ses spécificités socioéconomiques locales. Dans la seconde section, nous analysons systématiquement le rôle du microcrédit dans le développement des activités locales ainsi que le profil des bénéficiaires de microfinancement qui ont participé à cette étude. La troisième section traite des biais liés à la sélection des projets commerciaux et de services à court terme en lien avec les de développement local.

Section 1 : Présentation du terrain d'études et des initiatives locales de microfinancement

Cette première section, dédiée à la présentation de notre terrain (département de Bouaflé), rend compte de ses spécificités (géographique, les données sociodémographiques, socioéconomiques locales) ainsi que les dynamiques de microfinancement à l'œuvre. Articulée autour de deux grands points, cette section aborde, d'une part, les spécificités de ce département dans l'intérêt de situer l'étude dans un contexte local. De l'autre, la description des initiatives de microfinancement déployées à cette échelle locale permettra de découvrir les différents programmes et projets pris en compte ainsi que les logiques d'actions mises en œuvre par les organisations de microfinance locales.

I. Situation géographique et données sociodémographiques du département de Bouaflé

1. Présentation de la zone d'enquête et de ses différentes caractéristiques

Le cadre empirique de cette thèse se situe dans la région de la Marahoué en Côte d'Ivoire, précisément dans le département de Bouaflé. Les enquêtes ont été réalisées aussi bien en zone urbaine (secteur communal) qu'en zone rurale du département afin d'observer les différentes dynamiques liées à la microfinance.

1.1. Les caractéristiques de la zone urbaine

La carte géographique ci-dessous présente géographiquement notre terrain à l'échelle urbaine.

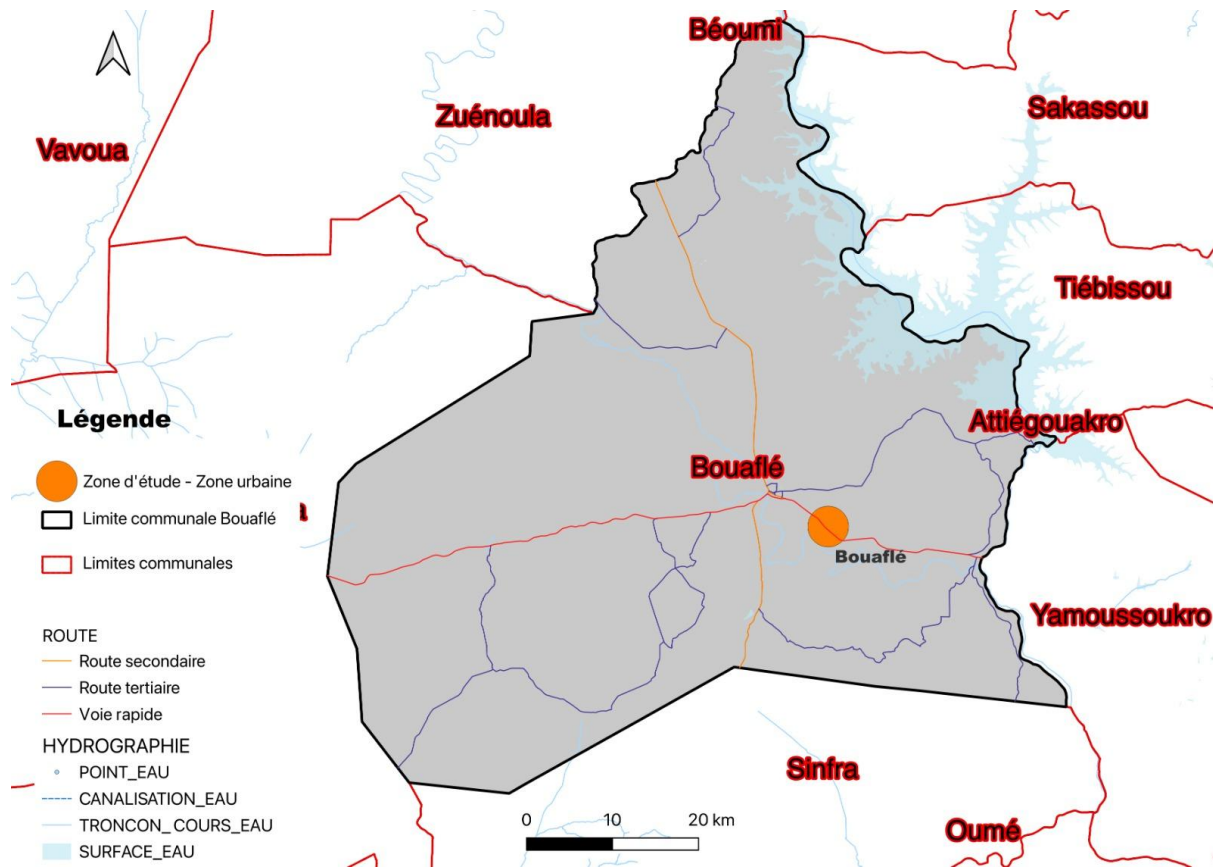
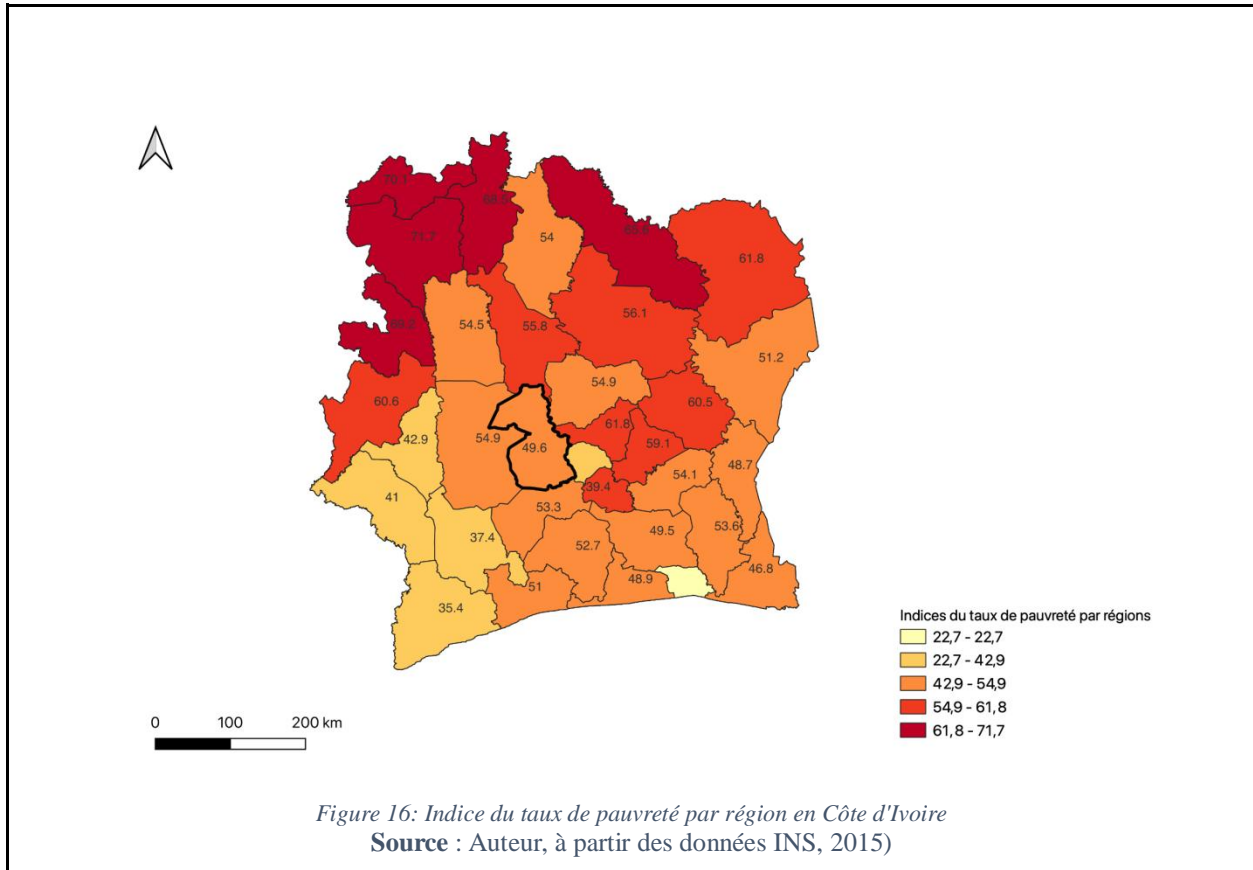


Figure 15: Situation géographique du terrain d'étude
Source : Auteur

Au Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021, la région comptait 981 180 habitants selon les données actualisées du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2021). Dotée de fortes aménités géographiques telles les ressources halieutiques (Barrage de Kossou, le fleuve Bandama) et les ressources forestières (Parc naturel de la Marahoué), la région est un cadre propice au développement agricole avec la pratique des cultures de Cacao et vivrières auxquelles sont associées des activités de pêche. Véritable grenier agricole, la crise économique des années 1980 a ralenti la dynamique économique et urbaine amorcée par la ville de Bouaflé. De même, les conséquences des années de crises sociopolitiques que le pays a connues n'ont pas épargné la région de la Marahoué. Malgré le dynamisme économique, cette région de la Marahoué présente un niveau de pauvreté intermédiaire, selon les enquêtes nationales sur les conditions de vie des ménages (INS. ENV, 2015)¹¹³.

¹¹³ L'ENV 2015 constitue la base de données récente de l'évolution des conditions de vie des ménages sur l'ensemble du territoire ivoirien. Les données sont le résultat d'enquêtes nationales conduites par l'Institut national de la statistique (INS) en partenariat avec la Direction générale du plan et de la lutte contre la pauvreté



En effet, les résultats de ces enquêtes indiquent que plus de la moitié de la population de la Marahoué est pauvre (53,6%) avec la présence de fortes inégalités géographiques et de revenus entre les populations : la pauvreté est plus marquée en zone rurale (61,8%) qu'en zone urbaine, (44%)¹¹⁴.

Bouaflé, faisant partie des cinq départements que compte la région, recense 213 967 habitants, avec une composition de plus de 45 000 ménages (ENV, 2015 ; RGPH, 2021). Plusieurs études socioéconomiques (Baba et al., 2022) ont mis en exergue la forte densité évolutive de sa population, le dynamisme de ses activités économiques et socioculturelles font du département de Bouaflé, la plus importante et chef-lieu de la région devant celles de Sinfra, Zuénoula, Gohitafla et Bonon (RGPH, 2021).

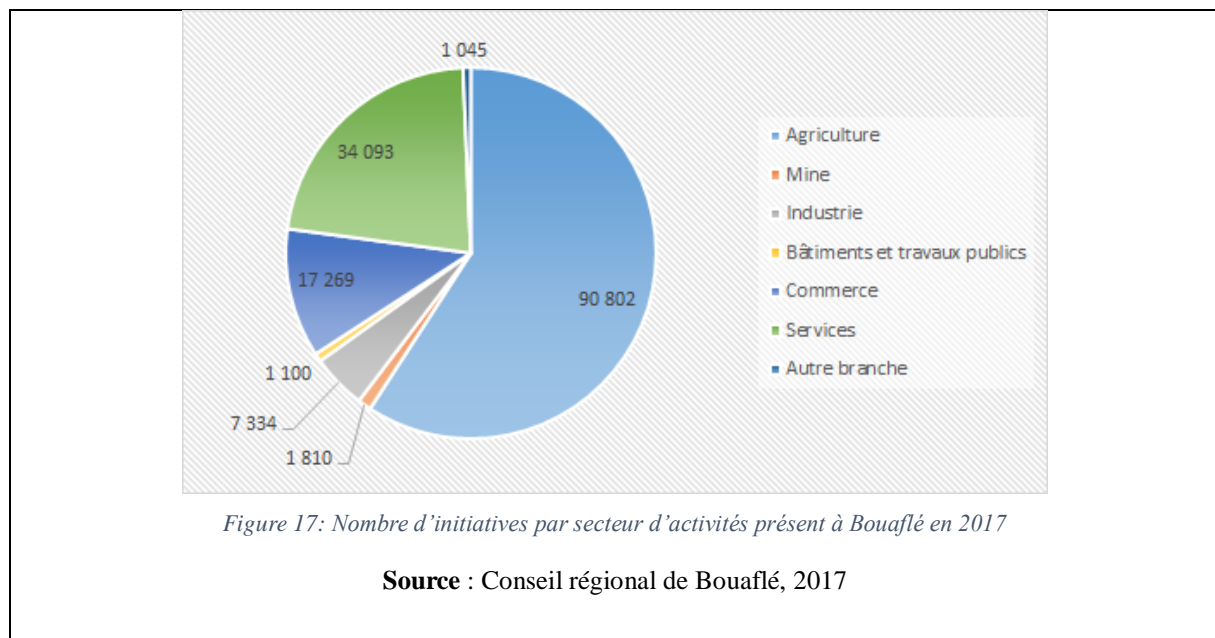
Les spécificités économiques du département se caractérisent par la présence dominante d'activités informelles portant essentiellement sur le secteur de l'Agriculture (59%), des Services (22%) et du Commerce (11%). L'Industrie qui occupe le troisième rang dans la

(DGPLP). Elle représente à ce jour une analyse socioéconomique des ménages et est destinée à améliorer la planification et l'évaluation des politiques économiques et sociales en Côte d'Ivoire.

¹¹⁴ Pour consulter le document définitif de l'ENV. 2015, voir : [En ligne ENV 2015](#)

hiérarchie des activités économiques locales ne représentant que 5% des activités locales. Deux circuits caractérisent la plupart des entreprises commerciales du territoire : Le circuit traditionnel et le circuit moderne. Le premier est essentiellement caractérisé par le commerce de détail dans l'alimentaire et dans les produits de première nécessité d'origine agricole et halieutique. Il est généralement pratiqué sous des marchés couverts et des hangars. Le second, plus moderne, est caractérisé par des magasins libres-services. L'activité des services porte, quant à elle, sur les boulangeries, les pharmacies, la restauration, les cybercafés et les cabines téléphoniques. Il y a également des structures de transfert d'argent et 5 stations d'essence qui ravitaillent la population en carburant.

Le caractère informel de la plupart de ces activités déployées sur le territoire se traduit par la non-détention de documentations précisant leur immatriculation formelle au registre de commerce détenu par les instances publiques en place. Les jeunes y occupent une place dominante dans la structure économique locale caractérisée par les types d'activité ci-dessus (Sanou & al, 2022). La figure ci-dessous nous renseigne sur le nombre d'initiatives par secteur d'activités en 2017¹¹⁵.



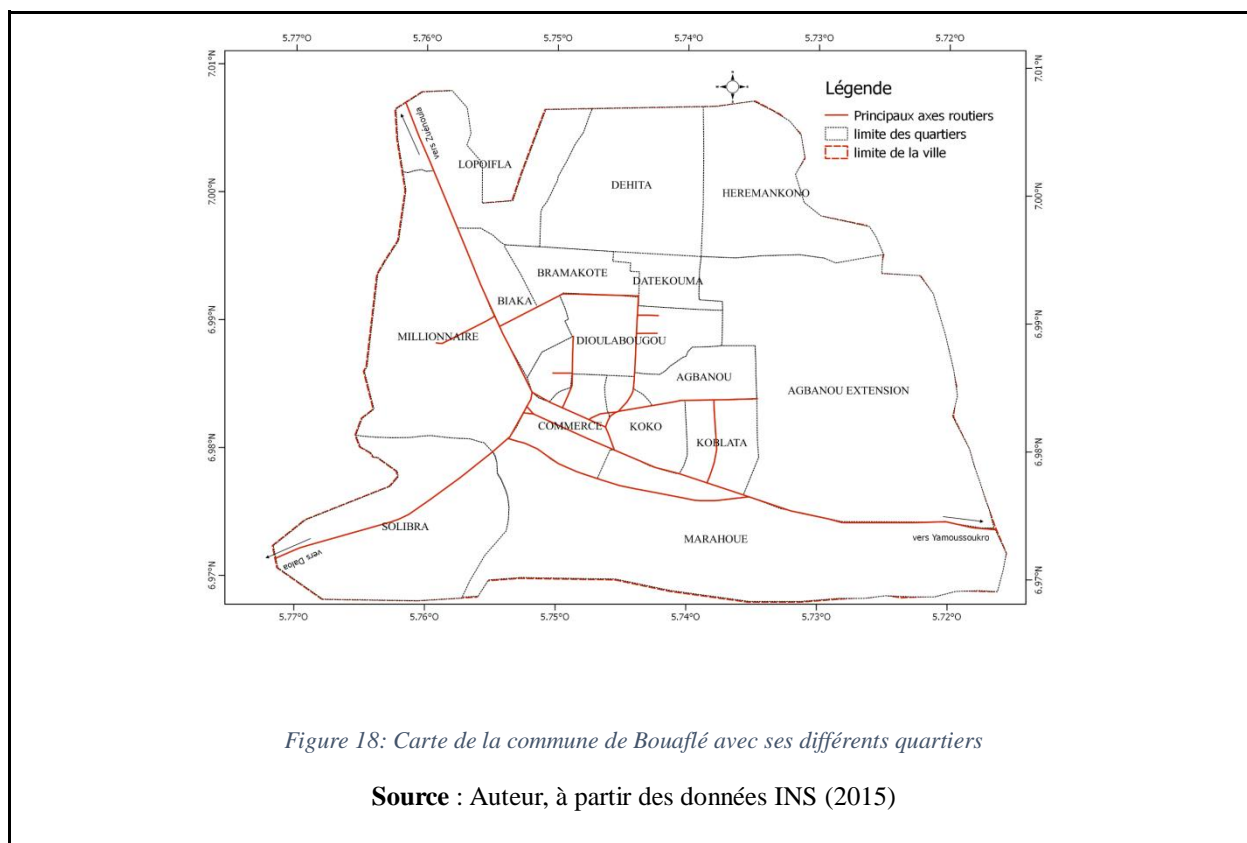
Au niveau naturel, le département de Bouaflé compte parmi ses aménités géographiques, un parc national d'une superficie 101000 ha. Le fleuve Bandama qui se jette dans le lac de

¹¹⁵ Le Conseil régional a effectué l'identification des secteurs d'activité à l'échelle locale. Les données de cette identification sont repérables sur son site internet consultable via le lien suivant <https://crmarahoue.ci/caracteristiques-sociodemographiques-et-peuplement/> (Consulté le 26/06/2024)

Kossou¹¹⁶ fait vivre de petits pêcheurs des zones rurales qui l'exploitent essentiellement pour la consommation et la commercialisation. La structure locale du département de Bouaflé regorge plusieurs initiatives, portées par des organismes communautaires (coopératives agricoles, associations, etc.) et des citoyens qui contribuent à la création d'emplois locaux et répondent aux besoins directs de la population. Cette structure locale est toutefois concentrée et peu ouverte sur les quartiers environnants. Depuis quelques années, on assiste au renouveau de la ville avec l'émergence de nouveaux quartiers et projets immobiliers qui s'accompagnent d'une diversification de l'offre commerciale et des services. La carte ci-dessous décrit l'emplacement géographique des principaux quartiers de la ville répartis comme suit :

- Au nord : les quartiers Lopoifla, Heremankono, Dehita
- Au sud, le quartier Marahoué
- A l'est, le quartier Agbanou Extension
- A l'ouest, les quartiers, Millionnaire et Solibra
- Au centre de la ville, on retrouve un regroupement de plusieurs quartiers de la ville : Commerce, Koko, Koblata, Agbanou, Dioulabougou, Datekouma, Bromakoté, Biaka

¹¹⁶ Retenue d'eau qui couvre 1750 km²



Parallèlement à ce développement, la ville conserve un tissu communautaire, culturel très fort, avec la présence de plusieurs peuples, structures coopératives et associatives très actives sur le territoire. Les structures de microfinance sont fortement représentées à Bouaflé. Officiellement au nombre de 4 OMFs agréées (*Baobab, Unacopec, MUCREFBO, Celpaid Finance*), elles contribuent au financement et à l'accompagnement de ces initiatives locales dans le domaine du commerce, des services, de l'agriculture et dans bien d'autres.

1.2. Les caractéristiques de la zone rurale

A côté de la zone urbaine plus dynamique en termes d'activités socio-économiques à Bouaflé, il existe la zone rurale du département où une autre phase d'enquête a été réalisée. Dans ces zones rurales, les dynamiques de pauvreté sont apparentes (*absence ou insuffisance d'infrastructures de base, la précarité des statuts fonciers et de l'habitat, faiblesse de revenus monétaires, etc.*). Les activités économiques locales se développent autour du secteur agricole, l'élevage et de l'économie informelle dominée par des micro-entreprises et de petits commerces de détails dans l'artisanat, les produits agricoles périssables, les services téléphoniques, la vente de pièces détachées, etc.¹¹⁷

¹¹⁷ Sources : Données INS <https://ivoirepolitique.org/presentation-de-marahoue/>

L'étude des dispositifs locaux de microfinancement en zone rurale nous a conduit aux initiatives des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC). Ces dernières se présentent comme un mode de financement répandu dans le département adopté par les populations rurales pour répondre à leurs besoins de financement. Afin d'observer la capacité de ces derniers à associer les ressources liées à ces AVEC, dans l'amélioration de leur bien-être individuel et collectif, une phase de collecte des données nous a conduit dans plusieurs zones rurales du département impliquées dans, au moins un cycle AVEC (une année d'expérience minimum). Considérée comme une découverte, cette phase de données préalable s'est effectuée au sein de quatre villages situés dans le département de Bouaflé. Avec des caractéristiques identiques, ces villages illustrent pertinemment la dynamique de la pauvreté à l'instar des autres pays en développement. Considérés comme pauvres, les villages de Diacohou sud, Blè, Koffikro 2, Attossé, où ont été menées des enquêtes préalables, se caractérisent par leur accès insuffisant à l'eau potable, à l'assainissement et aux autres infrastructures liées à la santé et à l'éducation, la mauvaise qualité structurelle des habitations, la précarité des statuts fonciers et des situations économiques, etc. En dépit de leurs spécificités communes, des villages illustrant de manière latente des conditions de vie précaire des populations, cette étude manquait de financement suffisant pour mener des enquêtes complètes dans l'ensemble des villages. Ainsi, dans ce cadre, le cas de la zone rurale de Blè située dans la partie sud du département, a particulièrement été étudié.

Les deux localités sélectionnées dans le cadre de cette étude sont administrativement rattachées au département de Bouaflé. Bien que différentes par leurs structurations, spécificités et pratiques économiques locales, ces deux localités ont des méthodes de microfinancement particulières qui permettent de répondre à leurs besoins économiques ou de financement d'activités productives.

Les individus interrogés ont été contactés grâce à l'intermédiation de deux principaux types d'acteurs. En zone urbaine, l'étude s'est appuyée sur l'intermédiation¹¹⁸ de quelques institutions de microfinance. ADVANS, UNACOOPEC, BAOBAB qui font partie, des OMF les plus influentes¹¹⁹ du secteur microfinancier ivoirien et occupent respectivement, en termes de part de crédits octroyés, 14,5% (ADVANS) ET 10,6% (UNACOOPEC) ET 28%

¹¹⁸ Le recensement de l'ensemble des cas s'est fait grâce aux prescriptions et à l'intermédiation de chargés de clientèle d'IMF rencontrés en amont. Ces cas proviennent de leur portefeuille de projets financés dans la zone d'étude.

¹¹⁹ **Source** : Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique/ Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (DGTCP/DRSSFD).

(BAOBAB). Cependant, nous avons exclu l'IMF Baobab et limité l'étude à ADVANS et UNACOOPEC en raison de l'indisponibilité du chargé de clientèle¹²⁰ intervenant dans cette zone d'étude. En ce qui concerne la zone rurale, outre l'appui de l'agence COOPEC locale, les coopératives ont aidé à la collecte des données.

2. Les organisations de microfinance dans le développement des activités locales

A l'échelle locale, les OMF déploient une série de méthodologies microfinancières pour satisfaire la demande de financement. Dans le cadre de leurs activités de prêt, elle octroie, en fonction des profils de l'emprunteur, des financements adaptés pour le démarrage ou le développement d'une activité génératrice de revenus. Le profil des organisations de microfinance formelles est mixte sur notre territoire d'enquête. Ayant des logiques de fonctionnement variées, ces organisations présentes ont des caractéristiques et méthodologie de crédits variées en fonction du profil des demandeurs.

2.3.Organisation/ caractéristiques des OMF à Bouaflé

A Bouaflé, le secteur de la microfinance est dominé à la fois par la présence de deux principaux groupes d'acteurs représentatifs dans la plupart des zones urbaines du pays : les OMF de type coopératif et les OMF privées. L'acteur coopératif d'épargne et de crédit est représenté par l'UNACOOPEC et le second par le groupe BAOBAB. Présent physiquement, ces deux groupes ont fait l'objet d'études dans le cadre de cette thèse. Un troisième acteur du secteur privé (ADVANS-CI) a été inclus à notre échantillon du fait de l'importance des financements sur notre terrain d'étude. Venant de Yamoussoukro (60 km de Bouaflé), les agents de crédit de l'agence d'ADVANS Yamoussoukro y procèdent constamment à des prospections ponctuelles dans le but de sélectionner et d'octroyer des financements à de potentiels porteurs de projets.

2.3.1. Les OMF de type coopératif et leurs offres de services

Ce premier groupe d'acteurs regroupe des professionnels détenant une longue expérience du microfinancement des initiatives. Axé sur un modèle coopératif, le développement des activités de ce type d'organisation repose essentiellement sur l'épargne et l'octroi de crédit aux membres ou sociétaires. Ce groupe est représenté par l'Union Nationale des coopératives

¹²⁰ En effet, le chargé de clientèle de BAOBAB n'a pas répondu favorablement à notre demande pour des questions liées à son agenda personnel et aussi en raison du peu de temps imparti à notre séjour doctoral.

d'Épargne et de Crédit (UNACOOPEC). Acteur historique de la microfinance ivoirienne, l'UNACOOPEC est une institution coopérative et mutualiste. Elle est le plus vaste réseau du système financier décentralisé en Côte d'Ivoire et détient environ 63% de parts du marché. Créée en 1976, UNACOOPEC-CI revendique près de 635 000 membres qu'elle sert dans 135 points de services dont 70% en milieu périurbain ou rural. L'UNACOOPEC-CI a un portefeuille de dépôts de plus de 96,5 milliards de FCFA (147 millions d'EUR) et un portefeuille de crédit estimé à 41,7 milliards de FCFA (64 millions d'EUROS), selon les données de la Direction de la réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers décentralisés de Côte d'Ivoire (DRSSFD-CI). Plusieurs offres de crédits sont proposées par les COOPEC aux initiatives locales. Ces offres sont fonction du profil du demandeur (personnes physiques et morales) et sont essentiellement destinées à financer des activités génératrices de revenus : amélioration de la productivité agricole, achat de bétail, et création de petites entreprises dans les zones rurales et urbaines.

- **Crédit à la consommation** : Taux de 1.5% par mois dégressif sur une période de 12 mois
- **Crédit habitat** pour les travaux de rénovation
- **Des prêts scolaires** d'un montant allant jusqu'à 5 000 000 FCFA (7650 EUR environ)
- **Prêts événementiels** dédiés aux événements festifs comme Noël, Pâques, Ramadan, Tabaski, etc. d'un montant allant jusqu'à 1 000 000 FCFA (1525 EUR)
- **Crédit d'investissement et de fonctionnement** consacré aux agriculteurs, transporteurs, artisans, commerçants. Ce crédit permet de couvrir les achats d'équipement, et les besoins d'aménagement commercial des demandeurs
- **Financement de bon de commande** destiné aux entrepreneurs individuels, professions libérales, agriculteurs, artisans, commerçants ou toute autre personne physique. Cette offre permet aux demandeurs d'exécuter les grosses commandes difficiles à honorer, auxquelles ils font face. Le financement à hauteur de 60% du bon de commande proposé.
- **Crédit revolving** à destination des PME, ce type de crédit offre la possibilité au porteur de projet de bénéficier de crédit récurrent sur l'année, selon son activité.

L'activité d'épargne prend une part importante dans l'offre de service de la COOPEC, car elle permet à cette dernière de financer les demandes de crédit. A travers les différentes modalités d'épargne proposées aux clients (livret de collecte d'épargne, livret d'épargne simple, livret d'épargne, projet, livret jeune épargne, livret d'épargne, crédit, dépôt à terme), ces derniers

profitent de possibilités de financements avantageuses. Outre les services classiques d'épargne et de crédits, l'offre de services financiers couvre les activités de transfert d'argent, de micro-assurance et de virement de salaire, Programmes Nationaux de microfinance Participatif (PNMP). Parallèlement à cette offre de services, l'UNACOOPEC-CI conduit également, en partenariat avec l'Etat ivoirien¹²¹, les programmes publics de financement des populations à faibles revenus ou en quête d'emploi. Il s'agit notamment du Fonds d'Appui aux Femmes de Côtes d'Ivoire (FAFCI) et du Projet Emploi Jeunes (AEJ) « AGIR POUR LES JEUNES » du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique à travers lesquels cette institution a bénéficié d'un montant global cumulé de 42,1 milliards de F CFA en 2020 (64 176 829 EUR). En tant que partenaire privilégié de l'Etat, l'organisation reçoit dans le cadre des actions sociales des subventions pour mieux assurer son développement et la pérennité de ses activités. De même, les appuis financiers accordés à l'UNACOOPEC-CI représentent la majorité des subventions accordées au secteur soit 81,2%, selon la Monographie publiée par la DGTCP/DRS SFD en 2021. Rappelons que les subventions reçues par l'ensemble des OMF ivoiriennes sont destinées à l'exploitation et l'investissement au sein de leurs activités. Selon la DGTCP/DRSSFD (2021), les subventions dédiées à l'exploitation ou au fonctionnement des OMF représentent la composante la plus importante des subventions avec une part de 65,0% des subventions totales reçues (DGTCP/DRS SFD, Monographie, 2021).

Malgré la part de subvention importante en faveur de l'UNACOOPEC, l'organisation est en cours de restructuration depuis 2012, car elle fait face à des pertes financières renforcées par les différentes crises politiques connues par le pays. Elle est actuellement sous administration provisoire et les financements publics et subventions qui lui sont alloués par les bailleurs sociaux se font de plus en plus rares. Les contraintes économiques et financières qui pèsent sur l'UNACOOPEC, amènent cette dernière à imiter souvent des pratiques de gestion similaires au secteur privé. Pour rendre l'organisation plus performante, de vastes opérations de fusion-absorption de ses agences sont en cours en vue de passer à 24 agences sur toute l'étendue du territoire¹²² dans les prochaines années.

L'agence que nous avons interrogée appartient à ce réseau national de coopérative d'épargne et de crédit. Présente à Bouaflé depuis le début des années 2000, elle est l'acteur historique de

¹²¹ Pour les fonds spéciaux reçus par l'UNACOOPEC dans le cadre des programmes gouvernementaux, cf. <https://unacoopec.com/nos-categories-de-produits/fonds-speciaux/>

¹²² Source : <https://www.financialafrik.com/2018/01/08/cote-divoire-le-secteur-de-la-microfinance-en-forte-croissance/>

microfinancement à l'échelle locale. La COOPEC intervient dans le département de Bouaflé avec ses sociétaires et membres à qui elle facilite l'accès au financement pour renforcer leurs activités économiques.

2.3.2. Les OMF de type privé et leurs offres de services

Le second groupe d'offeurs de microfinancement est représenté par des organisations privées ou anonymes. Détenant des capacités de financement importantes, ces organisations représentent des acteurs majeurs du financement des initiatives locales du fait de leur capacité à lever non seulement des fonds sur les marchés financiers, mais aussi à la mobilisation de ressources auprès de leurs partenaires ou actionnaires ayant d'importantes capacités financières.

Le premier acteur étudié localement est la société anonyme BAOBAB. BAOBAB ou MICROCRED Côte d'Ivoire fait partie du réseau BAOBAB Groupe avec 11 filiales, dont deux en Chine. L'institution a démarré ses opérations en 2011 et sert 154 000 clients à travers 22 agences, dont quatorze en dehors d'Abidjan. A l'instar d'ADVANS, BAOBAB cible le marché des micros, petites et moyennes entreprises et des particuliers dans les zones urbaines. En 2018, le total des opérations de BAOBAB est estimé à 48,4 milliards de FCFA (74 millions d'euros) de dépôt et 91 milliards de FCFA (139 millions d'euros) d'encours de crédit pour le financement de microprojets. Localement, le Groupe Baobab agit dans le but d'offrir des services financiers principalement à des particuliers, des micros et petites entreprises porteurs d'initiatives productives. Présent dans la ville depuis 2015, il est l'acteur incontournable de microfinancement à l'échelle local en fournissant des services financiers sous certaines conditions aux micro-entrepreneurs. Les offres de crédits proposées par Baobab sont de divers ordres et diffèrent en fonction du profil du demandeur. Ainsi, l'organisation propose trois types de crédits : des crédits classiques, des crédits agricoles et d'autres types de crédits.

- Les crédits classiques visent différents profils d'entrepreneurs (de la microentreprise Business aux PME). Les montants octroyés varient entre 100 000 FCFA à 300 000 FCFA (entre 152 et 500 EUR). Les périodes de remboursement de ce type de crédit varient entre 8 et 36 mois pour des taux d'intérêts mensuels compris entre 1.5% et 1.75%. D'autres frais dénommés "commission de déboursement sont associés à l'octroi du crédit.

- Les crédits agricoles sont attribués aux exploitants agricoles (individuels ou organisés en coopératives) ayant une ancienneté minimum de deux années. De divers ordres, ce type de crédit est organisé pour préfinancer, sous forme d'avance, la livraison d'intrants, la campagne et à la production agricole des exploitants. Les montants octroyés pour le microfinancement du secteur agricole varient entre 100 000 FCFA et 300 000 000 FCFA (entre 152 et 450 000 EUR) remboursable sur une période allant d'un mois à 18 mois. Les taux d'intérêt mensuels sont compris entre 1 et 1,4%. Les frais de déboursement du montant sollicité sont entre 1 et 1,5% du montant sollicité.
- Les "Autres Crédits" proposés par BAOBAB sont des formules de crédits dits innovants pour renforcer les capacités de financements des micro-entrepreneurs. Les montants de ce type de crédits complémentaires sont entre 100 000 et 12 000 000 FCFA (entre 152 et 20 000 EUR). Le taux d'intérêt moyen mensuel de ce type de financement est d'environ 1,3% avec des commissions de déboursement de 1% à 5,7% en fonction du type de crédit sollicité.
- Au sein du groupe Baobab, aucune épargne préalable n'est nécessaire, car le crédit octroyé est lié à la rentabilité de l'activité du demandeur.

Le deuxième acteur étudié est le réseau ADVANS. ADVANS SA est une société d'investissement en capital risque créée en août 2005 par ADVANS International (anciennement Horus Development Finance). Présente dans plusieurs pays émergents ou en développement¹²³, cette société française de conseil, spécialisée en microfinance, œuvre, avec le soutien d'institutions financières, dans le domaine du développement. Les activités d'ADVANS Côte d'Ivoire débutent en 2012 suite à un appel d'offres lancé par des partenaires au développement (*AFD, Banque Mondiale notamment*) dans le but de dynamiser le secteur en Côte d'Ivoire via l'implication d'institutions internationales dans le secteur. Avec le soutien de ses partenaires financiers¹²⁴, ADVANS Côte d'Ivoire compte aujourd'hui 17 agences au niveau national, dont 9 présentes à Abidjan et 8 réparties dans les plus grandes villes à l'intérieur du pays. ADVANS totalise près de 110000 clients en Côte d'Ivoire. En 2019, le

¹²³ Le Groupe ADVANS est actuellement implanté dans neuf pays : le Cambodge, le Cameroun, le Ghana, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Pakistan, le Nigéria, la Tunisie et le Myanmar.

¹²⁴ Les principaux actionnaires sont : Société Générale 10% ; ADVANS SA 54,26% ; La Banque Néerlandaise de développement entrepreneurial(FMO) 11,22%, La banque Mondiale via l'IFC 11,22% et le programme FISEA de l'AFD 13,30%. Source : [Site internet Advans Côte d'Ivoire](#)

montant du crédit octroyé est estimé à plus de 46 Milliards de FCFA (70 millions d'EUROS) au profit des PME, commerçants, artisans et leur famille¹²⁵.

L'organisation développe principalement des services d'épargne, de crédit et d'assurance. Les prêts consentis sont essentiellement destinés à financer localement des activités génératrices de revenus. Avec un portefeuille important de ressources propres, ADVANS Côte d'Ivoire totalise plus de 35 milliards de FCFA (54 millions d'EUR) de prêts consentis. Ces opérations font de cette organisation de microfinance la première pourvoyeuse de crédit et un acteur principal dans le secteur,¹²⁶ selon les données de la DGTCP/DRSSFD en 2020. Contrairement à Baobab, ADVANS n'est pas présente physiquement à Bouaflé. Les opérations d'épargne et de crédit qui ont lieu localement dépendent de l'agence de Yamoussoukro. Les opérations de prospections ponctuelles mises en place par les agents de crédits du groupe ont permis à ladite agence d'octroyer des microfinancements à un certain nombre de microentrepreneurs exerçant à Bouaflé (ville située à 60 km de Yamoussoukro). Les offres de crédits octroyées à ADVANS sont dédiées aux microentreprises :

- **Crédits classiques** : concerne tout type d'entrepreneur ayant une activité légale et résident en Côte d'Ivoire. Les montants octroyés varient jusqu'à 50 000 000 FCFA (environ 76 000 EUR) de 3 à 24 mois avec remboursement mensuel. Le taux d'intérêt rattaché à ce type de crédit est de 1,6% et des frais de dossier de 2,5% du montant sollicité, décaissé à l'ouverture de la demande. Pour les crédits classiques, l'emprunteur doit apporter en garantie un ou plusieurs bien(s) couvrant la totalité du montant demandé.
- **Les Crédits PME** sont orientés vers les PME formellement constituées, ayant une activité légale et régulière avec un siège social dans l'une des zones d'intervention d'ADVANS et un capital détenu à 100% par des personnes physiques. La PME doit avoir au moins 3 employés (y compris le chef de l'entreprise) et une comptabilité saine. Les montants octroyés varient jusqu'à 300 000 000 FCFA (450 000 EUR) remboursable entre 3 et 36 mois selon le type de prêt demandé. Des crédits liés au financement des dépenses de gestion des PME (bon de commande, avance sur facture, facilité de caisse, découvert, avance sur chèque et virements) sont également proposés.

¹²⁵ Données consultables sur le site [Advans Côte d'Ivoire](#)

¹²⁶ **Source** : Synthèse classement IMF, DRSSFD

- **Le Crédit immobilier** est accordé aux personnes physiques âgées de 18 à 65 ans, Justifiant d'au moins un an d'ancienneté dans l'activité et ayant des revenus locatifs existants. Les montants qui leur sont proposés varient jusqu'à 300 000 000 (450 000 EUR), remboursable sur une période de 9 à 36 mois.
- **Crédit Entr'Elles** est accordé aux femmes entrepreneures ayant une activité légale avec une année d'ancienneté d'environ six mois minimum. *Les montants octroyés varient jusqu'à 300 000 000 FCFA (450 000 EUR) avec un délai de remboursement mensuel de 3 à 24 mois.*
- **Les crédits agricoles** sont orientés vers les filières cacao et anacarde. Pour la première, il s'agit du financement d'intrants, produits phytosanitaires, camions Jusqu'à 150 000 000 FCFA (230 000 EUR). En ce qui concerne les noix de cajou, les financements d'un montant allant jusqu'à 300 000 000 FCFA (450 000 EUR) sont proposés pour l'achat de stock de marchandises.

Outre ces offres, ADVANS propose également d'autres *produits de crédit dit "d'urgences ou "Complémentaires"* adaptés aux besoins des demandeurs. Pour l'ensemble des crédits proposés, les taux d'intérêt sont dégressifs à 1,6% HT par mois et des frais de dossier de 1 à 2,5% HT à l'ouverture. Ces frais complémentaires sont fonction du montant sollicité et l'emprunteur doit présenter un système de garantie d'un ou plusieurs bien(s) couvrant la totalité du montant demandé. En cas de non-remboursement, des pénalités de retard sont applicables à l'ensemble des crédits offerts.

2.4.Profil des bénéficiaires de microfinancement

La méthodologie du microfinancement s'inscrit dans une démarche de lutte contre la pauvreté (Morduch, 1999a). A l'échelle locale, les OMF apportent des services financiers complémentaires aux projets soumis à financement ou à leur promoteur. L'offre de services financiers proposée par les OMF s'adresse à des profils des demandeurs hétérogènes. Dans les travaux empiriques, les bénéficiaires des programmes de microfinance sont caractérisés généralement par des individus à faible revenu, vivant dans des zones rurales ou urbaines défavorisées (Hulme, 2000; Morduch, 2000). Ils font souvent partie de groupes ou de communautés marginalisées et ont un accès limité aux services financiers formels. Les bénéficiaires de microfinance sont présentés comme étant confrontés à des difficultés telles que le chômage, la précarité économique et le manque d'accès aux ressources financières nécessaires pour développer leurs activités. A ce titre, le genre féminin est souvent

surreprésenté parmi les bénéficiaires de microfinance en raison de leur plus grande vulnérabilité économique et de leur moindre accès aux services financiers formels (Hulme & Mosley, 1996; Armendariz & Morduch, 2005). D'autres études ont également montré que les bénéficiaires de microfinance sont souvent des entrepreneurs informels (Maitra et al., 2017), des petits agriculteurs (Chawla, 2013; Youan & Trazié, 2016; Maitra et al., 2017; N. Ouattara et al., 2020), des artisans ou des commerçants de petite envergure (Buera et al., 2012; Dutta & Banerjee, 2018). Ils ont souvent des niveaux d'éducation faibles et ont besoin de services financiers adaptés à leurs besoins spécifiques. De même, les qualités personnelles des bénéficiaires de microcrédit sont considérées, dans certaines études, comme des facteurs importants pour la réussite de l'activité entrepreneuriale (Ekpe et al., 2013). L'étude de Cazabat et al. (2020) établit, à ce propos, un lien entre les facteurs personnels et la réussite d'une activité entrepreneuriale. Leur étude souligne qu'une somme de compétences (*techniques, éducatives ou managériales*) influence la réussite d'une activité entrepreneuriale démarrée par les bénéficiaires de microcrédit (Cazabat et al., 2020). Les travaux de Bourlès et Cozarenco (2018) précisent qu'à ces qualités personnelles du porteur de projet sont associés des facteurs démographiques liés à l'âge, l'éducation, le type d'emploi occupé auparavant (Bourlès & Cozarenco, 2018), mais aussi l'expérience financière acquise dans le passé (Robb & Wolken, 2002; Constantindis et al., 2006).

Ces caractéristiques des bénéficiaires de microfinance ne sont pas universelles, car elles peuvent varier en fonction du contexte géographique, culturel et économique (Radhakrishnan, 2022). Ainsi, dans notre échantillon, les caractéristiques des emprunteurs sont organisées en fonction des zones géographiques où les paramètres tels que l'âge, la structure, type des activités financées, le genre, la tranche d'âge des emprunteurs, la situation socio-économique, etc. ont été mis en évidence.

2.4.1. Profil en zone urbaine

En zone urbaine, nous retrouvons un nombre important de PME et de petits métiers relevant de l'économie informelle. La plupart d'entre elles ne sont pas déclarées formellement. Ces microentreprises sont souvent individuelles et sont orientées vers une logique de croissance ou des activités génératrices de liquidité. Leur demande de financement est généralement associée au développement d'une initiative existante. 70% de nos enquêtés sont concernés par ces logiques. Économiquement, notre terrain est caractérisé par un secteur informel dense constitué de plusieurs types d'activités économiques rentables. Développées majoritairement

par les acteurs locaux, ces micro-entrepreneurs sont essentiellement propriétaires ou gestionnaires de petits commerces et entreprises de services telles que des restaurants, des boutiques de tailleurs, la vente de biens ou services divers, les gestionnaires de points de recharges téléphoniques ou de transfert d'argent via mobile. Dans ces activités productives, typiques de la région, les micro-entrepreneurs y consacrent des investissements où la marge élevée de revenus est liée à une rotation d'activité rapide.

Au niveau du genre, notre échantillon est dominé par une majorité de femmes. Au nombre de 35 sur la soixantaine d'individus interrogés (soit 58%), les femmes sont présentes dans les activités de restauration, coiffure, couture, production de semoule de manioc, ventes d'aliments ou articles variés, etc. Malgré le caractère informel de ces activités, la plupart des femmes enquêtées disposent de compétences et de qualités spécifiques qui leur donnent un avantage commercial fort appréciable. En ce qui concerne les hommes, spécialisés sont majoritairement dans des activités liées à la maçonnerie, la mécanique (moto, voiture), où l'effort physique est nécessaire. Toutefois, le genre lié à la gestion de points de recharges téléphoniques ou de transfert d'argent via mobile est mixte.

La tranche d'âge des micro-entrepreneurs dominant notre échantillon varient entre 26 et 45 ans.

2.2.1. Profil en zone rurale

En zone rurale, la particularité des emprunteurs est liée à l'activité principale de la zone est liée au secteur agricole, ce qui conduit les femmes à s'y adonner aux activités de vente d'aliments et de produits vivriers. Les flux de revenus générés par ces activités sont largement irréguliers et différents de ceux des micro-entrepreneurs vivant en zone urbaine. Leurs activités agricoles sont soumises à des risques de production et de commercialisation. Subissant, en effet, plusieurs risques liés aux aléas climatiques (sécheresses, inondations, etc.), les populations rurales ont des activités économiques insuffisamment diversifiées et font face à de mauvaises récoltes. Cette dépendance aux activités agricoles limite et rend difficile leur capacité à générer des revenus réguliers ainsi que leur demande de financement. Leurs besoins de financement de cette couche de la population considérée comme extrêmement pauvres sont généralement insatisfaits. Disposant de peu d'épargne du fait de leur faible revenu, les crédits se caractérisent par de faibles montants. Ces opérations qui s'avèrent souvent coûteuses pour les OMF (coûts de transactions élevés) sont sanctionnées par des refus au profit des crédits solidaires à cette tranche de la population. En adoptant souvent des

pratiques alternatives au crédit classique, les OMF mettent en place des stratégies incessantes de réduction des coûts (Maître, 2019, 2022) ainsi que des systèmes de gestion qui permettent de répondre aux besoins de financement affichés par les populations locales (Beisland et al., 2014, 2021) vivant notamment dans les zones rurales. Le crédit de groupe a été observé dans les stratégies de financement des populations rurales adoptées par l'UNACOOPEC à travers notamment le dispositif FAFCI.

II. Méthodes et pratiques de financement des initiatives locales

A l'instar des pratiques organisations classiques de financement, les organisations de micro financement adoptent plusieurs modalités de financement des initiatives locales. Ces dernières s'appuient sur différents dispositifs de résolution des problèmes liés notamment aux asymétries d'information. Les différentes pratiques et méthodologies de financements sont observables à travers différentes approches permettant de mieux connaître le profil de l'emprunteur.

1. La typologie des activités microfinancées

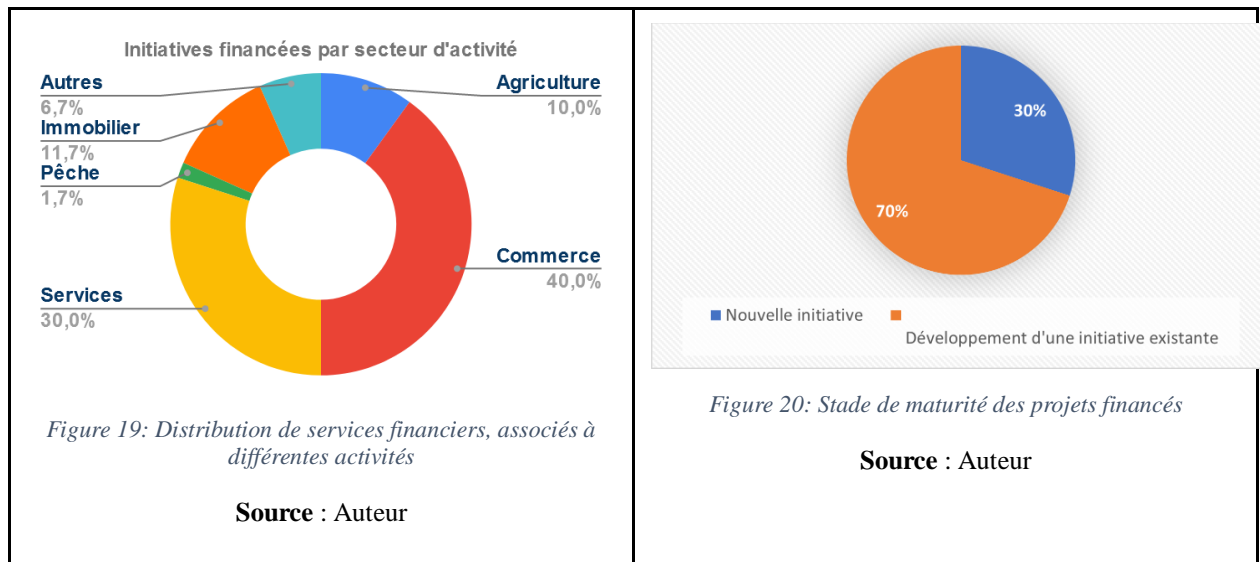
De même que les caractéristiques des personnes sollicitant un microfinancement, une diversité d'activités fait l'objet de micro financements récurrents.

1.1. Prompt financement d'activités à caractère commercial et de services

Dans notre échantillon, les activités bénéficiaires de micro financement sont les suivantes : La figure ci-dessous nous renseigne sur le nombre de financements octroyés à chaque secteur d'activité ainsi que les montants distribués. Celle-ci met en évidence la prédominance des activités commerciales (40%) et de services (30%) dans le choix des activités financées.

En termes de montant octroyé, les résultats indiquent une régularité dans l'octroi de crédit dans ces activités suscitées. La plupart des crédits octroyés profitent aux particuliers qui représentent plus de 71% de notre échantillon en zone urbaine. 56% des enquêtés ont une expérience de microfinance. Les données indiquent que les OMF accordent facilement aux demandeurs de crédit qui ont une activité préalable au prêt. Ainsi, 70% des projets financés dans notre échantillon étaient destinés au développement d'une initiative déjà existante dont les perspectives à moyen et long terme sont rentables. Lors des enquêtes, les bénéficiaires ont révélé que l'engagement pris auprès d'une OMF implique le développement d'une activité rentable en vue d'anticiper les remboursements et espérer bénéficier d'un autre financement.

Les montants prêtés varient entre 35 000 FCFA et plus d'un million de francs CFA (Entre 50 et plus de 1500 EUR). Ce résultat observé à l'échelle locale confirme l'une des conditions sur les douze (12) exposées par Servet (2015) dans son ouvrage intitulé « La vraie révolution du microcrédit ». En lien avec nos résultats, l'auteur propose que les activités ciblées par le microcrédit, à l'échelle locale, devraient pouvoir générer de la rentabilité productive nécessaire à l'amortissement de l'emprunt (Servet, 2015).



Nos résultats indiquent que les OMF locales enquêtées investissent principalement dans les activités de commerce et services, mais pour le développement des activités économiques pouvant générer des liquidités à court terme. Certaines activités agricoles (maraîchers) et le transport sont moins financés par le microcrédit, car leur financement implique des risques énormes. Pour les cultures maraîchères, les risques sont liés aux aléas climatiques et à la non maîtrise du calendrier cultural. Le faible financement du secteur du transport est quant à lui lié aux risques d'accident qui pourraient survenir et compromettre le remboursement du financement octroyé.

La périodicité des remboursements est mensuelle. 91% des crédits étudiés dans notre échantillon sont concernés par cette pratique. Certains clients rencontrant des difficultés, obtiennent des différés à la demande de moratoires, soit +8% de notre base empirique. Des pénalités ou commissions de rééchelonnement sont appliquées afin de dissuader le client déjà en défaut de tenter de faire traîner le remboursement. Toutefois, le non-respect des échéanciers entraîne des comportements assez stressants des chargés de crédit. Ces pressions

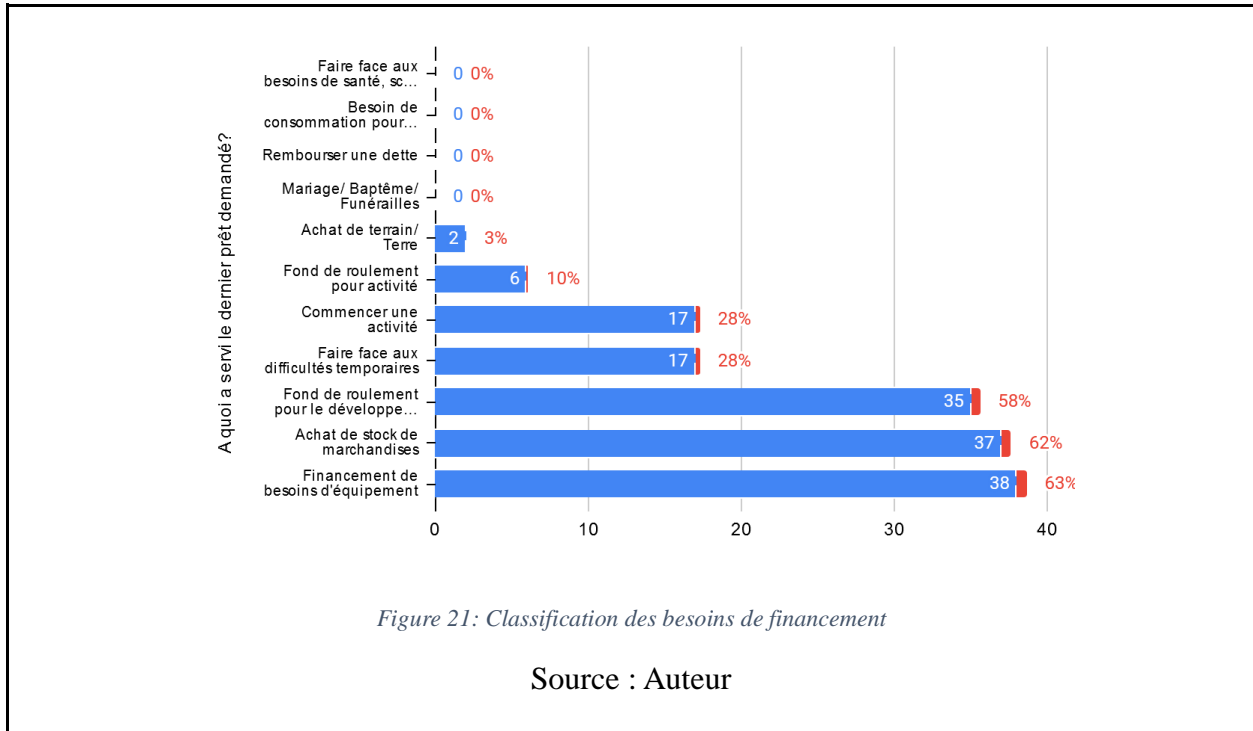
s'observent par des visites inopinées sur le terrain, des appels, des menaces de saisie d'activités, etc. Le chargé de crédit est un conseiller qui, par ses actions amène le micro-entrepreneur, à procéder de manière régulière au remboursement du prêt. Il conseille, par ailleurs, ce dernier à augmenter le niveau de son activité ainsi que sa rentabilité.

1.2. Satisfaction des besoins des demandeurs de financements

A travers leur méthodologie de financement alternatifs destinée aux populations pauvres, les organisations de microfinance accompagnent, par leur offre de ressources, les micro-entrepreneurs, exclus des canaux de financements traditionnels, afin de leur permettre d'entreprendre une activité économique et productive. Dans les travaux empiriques, les bénéficiaires des programmes de microfinance sont caractérisés par les profils exclus du système financier formel. Les offres dont bénéficie cette population s'appuient sur des services financiers orientés vers la consommation, la création ou le développement de petites et moyennes entreprises (PME), de financement de l'agriculture et toute autre activité en rapport avec l'inclusion financière des populations informelles et à faible revenu.

La situation économique locale de Bouaflé favorise l'entrepreneuriat, particulièrement des ménages informels ou de particuliers porteurs de petits projets économiques. Dans le souci d'améliorer leur quotidien, ces derniers, se tournent essentiellement vers les établissements de microfinance¹²⁷. Les besoins de ces derniers sont influencés par plusieurs caractéristiques ou événements liés au cycle de vie, au genre, à leurs moyens de subsistance, à l'âge, niveau de revenu, la situation géographique, etc. (Radhakrishnan, 2015; Bourlès & Cozarenco, 2018; Cazabat et al., 2020). Ainsi, les offres de financement mises en place par les OMF à Bouaflé visent à satisfaire une multiplicité de besoins. Classés dans l'ordre croissant, la figure ci-dessous indique que les besoins de financement considérés par les OMF varient entre le besoin de démarrage d'une activité (28%), le besoin de faire face aux difficultés temporaires (28%), l'octroi et renforcement des Fonds de roulement pour le développement d'une activité (58,3%), le besoin d'Achat et stock de marchandises (61,7%) et le financement des besoins d'équipement (63,3%).

¹²⁷ En termes de financement local, il faut noter que les établissements bancaires présents localement ne facilitent pas l'octroi de financement et soumettent souvent les demandeurs à de longues procédures administratives.



Ainsi, les témoignages de l'ensemble des bénéficiaires ont révélé que le bénéfice de leur activité permet d'accroître leur projet, d'améliorer la qualité de vie de leur famille ou de réaliser d'autres investissements locaux. Cependant, ces derniers dénoncent certaines pratiques employées par les chargés de crédit dans le processus de financement des projets. Il s'agit notamment du stress et l'absence d'accompagnement suffisant dans le cadre de leurs projets. De même, certains bénéficiaires estiment que le long temps d'attente et le coût élevé du crédit sont embarrassants et doivent être revus. En répondant de cette manière à ces besoins de financement formulés par les micro-entrepreneurs, les OMF participent, via leurs différents programmes, au financement des initiatives locales à travers le choix d'une clientèle adaptée à leurs exigences.

1.3. Le choix de la clientèle

Le choix et la sélection de la clientèle des organisations de microfinance s'organise à travers deux canaux : Campagne d'information et de sensibilisation et les visites de prospections.

La campagne d'information et de sensibilisation : Les OMF locales organisent des journées de prospections permettant d'identifier les activités génératrices de revenus (Commerces, services, etc.). Animées généralement par les agents de crédit, ces derniers sillonnent, lors de ces opérations, la ville et présentent les différents services offerts par leur organisation et les conditions d'accès. À leur démarche de prospection, ils associent généralement des personnes

influentes de la localité (Élus, les responsables de groupes de femmes, les responsables des associations de jeunes, groupements de commerçants, etc.). Le groupe Baobab interrogé localement est habitué à ce type de démarche. L'UNACOOPEC qui est historiquement un large portefeuille de clients pour son ancienneté s'appuie sur son réseau de client existant pour leur proposer de nouvelles offres ou renouveler un crédit réussi.

Outre ce mécanisme de sensibilisation et d'information, les OMF locales développent souvent des animations et des visites de prospection d'activités qui s'appuient généralement sur un réseau clientèle existant notamment, les proches, l'expérience des bénéficiaires, la proximité de la relation clientèle existante. Le choix du client est formalisé sur la fiche d'identification. Cette dernière permet à l'OMF de recueillir les premières informations sur le client ainsi que sur l'activité développée.

En termes de conditions d'accès, les offres de microfinance sont accessibles aux micro-entrepreneurs et petites et moyennes entreprises. Les conditions d'accès aux services sont propres à chaque organisation.

2. Les types de prêts et cautions exigées

Empiriquement, l'offre de microfinancement élaborée par les organisations de microfinance est fonction des contextes géographiques et des caractéristiques socioéconomiques de la population cible. Adossée à une double pratique, on identifie, d'un côté, des contrats de prêts individuels, plus répandus en zone urbaine. De l'autre, se trouvent des offres de crédits collectifs, plus dominantes dans les zones rurales. Celles-ci sont caractérisées par des contrats de prêts de groupes de cautions solidaires, à l'instar des premières initiatives de la Grameen Bank au Bangladesh.

2.1. Les contrats de Prêts individuels

La méthodologie de prêt individuel est une pratique dominante dans le modèle de microfinance (Jaumaux, 2007). Cette caractéristique dominante du microcrédit individuel se traduit par une offre de crédit de grande à une clientèle rentable et ayant obtenu de grandes performances de remboursement (Madajewicz, 1999; Jaumaux, 2007, cités par Mayoukou & Kertous, 2015). Les premières initiatives de microfinance s'appuyaient sur le modèle de prêt individuel, d'abord aux femmes des zones rurales, à l'instar de l'expérience de la Grameen Bank (Hossain, 1988; Yunus, 2007), puis, avec son développement s'élargit désormais ses services à une clientèle plus diversifiée principalement constituée de fonctionnaires, de cadres

privés, des commerçants ou des retraités du secteur privé ou public (Mayoukou & Kertous, 2015). Les services de crédits individuels permettent ainsi aux bénéficiaires d'accéder à des liquidités monétaires via un micro crédit afin de maintenir leurs activités économiques ou en créer de nouvelles. Malgré la dominante du prêt individuel dans l'offre des crédits octroyés, cette trajectoire de son développement est souvent perçue comme un support à la financiarisation de populations fragiles (Fouillet et al., 2016), l'adoption de pratiques de sélectivité en faveur des projets rentables à court terme et jugés moins risqués. A Bouaflé, les crédits individuels destinés aux particuliers occupent plus de 70% de notre échantillon. Cette pratique est dominante chez les organisations de microfinance privées où les sommes prêtées varient entre 35 000 FCFA et plus d'un million de francs CFA (50 et plus de 1500 EUR).

2.2. Les contrats de prêts aux groupes de cautions solidaires

Elles se caractérisent par la nature collective du microcrédit. Considérée comme l'une des premières innovations en microfinance (Morduch, 1999a), cette forme de prêts permet aux structures de microfinance de prêter à un groupe d'emprunteurs qui sont solidairement responsables du prêt de l'autre. Les preuves empiriques fournies par plusieurs études révèlent que la gestion collective qu'elle implique permet de réduire les asymétries informationnelles par le contrôle conjoint, de construire la réputation et de créer des signaux positifs sur les emprunteurs (Wamba et al., 2015; Gutiérrez-Nieto & Serrano-Cinca, 2019). A ce titre, Karlan (2007) a indiqué que les opérations de contrôle et d'audit inter membres améliorent le bon fonctionnement de ce système et renforce les liens de solidarité entre membres. Par ce principe de solidarité, le prêt de groupe déclenche des incitations dynamiques (Morduch, 1999a; Armendáriz & Morduch, 2000; De Quidt & Ghatak, 2018) et permet aux membres d'exercer plus activement le monitoring, de se protéger des membres défaillants et insolubles (Islam et al., 2015; Wamba et al., 2015; Hermes & Hudon, 2018). Au niveau des institutions, cette méthodologie permet de réduire leurs coûts de transaction (coûts de collecte de l'information, de surveillance, d'audit relatif aux voies d'exécution en cas de défaut stratégique et de défaut). En effet, à travers ce mode de financement groupé, l'institution se base sur les liens sociaux pour déléguer la gestion de l'information au groupe (Guérin, 2000). Plusieurs travaux observent que le prêt de groupe permet un meilleur remboursement des emprunts et la responsabilité conjointe qu'elle implique permet de dissuader les emprunteurs d'utiliser des prêts à des fins autres que les investissements (Attanasio et al., 2015; Wamba et

al., 2015; Gutiérrez-Nieto & Serrano-Cinca, 2019); ce qui pourrait entraîner localement des impacts socio-économiques importants.

Toutefois, ce système de prêt en zone urbaine a montré des limites en zone urbaine du fait de la population hétérogène et des besoins de financements plus importants (Mayoukou, 2015). Les trois OMF étudiées sont toutes impliquées dans ce mécanisme de prêts à destination des populations rurales. Ayant une expérience récente en matière de prêt de groupe en zone rurale, les institutions privées ADVANS et BAOBAB s'appuient progressivement sur la collaboration de structures coopératives ou associatives, bien constituées, titulaires d'un agrément ou d'une certification dans le domaine agricole (filière café cacao notamment). Ces structures collectives constituent donc des garanties pour ces institutions de microfinance qui relaient les informations dans leurs différents groupements. A ADVANS, des prêts dits "scolaires" sont accordés pour accompagner certains agriculteurs en difficulté financière, à financer (en documentation, habillement, etc.) la scolarité de leurs enfants pendant la rentrée des classes de septembre. ADVANS accorde des microfinancements autour de 250 000 FCFA (400 EUR) à certains agriculteurs de cacao, notamment à rembourser après la campagne agricole.

Contrairement à ces dernières, la COOPEC, avec son large portefeuille historique de clientèle en zone rurale, est le leader dans l'octroi de ce type de crédit. Outre ses programmes classiques de prêt groupés, elle conduit des programmes publics de financement des populations à faibles revenus ou en quête d'emploi en partenariat avec l'Etat ivoirien. Les Fonds spéciaux de l'Etat ciblent en particulier les femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) ou plusieurs groupements féminins, particulièrement en zone rurale, le Projet Emploi Jeunes (AEJ) et « AGIR POUR LES JEUNES » du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique¹²⁸.

Globalement, les résultats des enquêtes réalisées dans les zones rurales indiquent que la plupart des montants des financements destinés au secteur agricole varient entre 100 000 FCFA (152 EUR) et 500000 FCFA (760 EUR) avec des remboursements semestriels ou annuels.

¹²⁸ Pour des informations complémentaires sur ces fonds spéciaux du gouvernement ivoirien, cf. <https://unacoopec.com/nos-categorie-de-produits/fonds-speciaux/>

2.3. Systèmes de garanties

A ces types de prêts, plusieurs formes de garantie sont associées. La première garantie observée par les OMF est d'ordre matériel, notamment des biens disposés par l'emprunteur. Il s'agit des biens immobiliers, des parcelles de terres ayant fait l'objet de levées topographiques et d'autres biens détenant une valeur aux yeux du chargé de crédit. L'OMF demande souvent des dépôts en complément de la garantie matérielle lorsque cette dernière s'avère insuffisante (Lanha, 2002). Cette garantie est mise en place lors du déblocage du prêt. Cette forme de garantie est observée par l'ensemble des OMF enquêtées. Les fonds de garanties sont souvent exigés par les OMF afin d'inscrire l'emprunteur dans une habitude d'épargne. A l'UNACOOPEC, une incitation à l'épargne préalable des clients est mise en place avant la demande du crédit. Pour les OMF privés, ce fonds est égal à 10% du montant du crédit débloqué, il constitue une caution mise en place parallèlement des mensualités de remboursements.

Pour les prêts de groupe, le système de garantie s'inscrit dans la logique à faire supporter personnellement et collectivement le risque lié au crédit par un ensemble de personnes. A l'UNACOOPEC, par exemple, le prêt est accordé à l'ensemble des membres du collectif. L'offre de services financiers est de faibles montants individuels, mais groupés en caution solidaire. Le remboursement du crédit est fait de manière groupée. Aucune garantie supplémentaire n'est exigée. Au sens des OMF interrogés, cette garantie axée sur les cautions solidaires offre des meilleurs remboursements.

Ces formes de contrats et garanties mises en œuvre par les OMF constituent, pour ces dernières, une modalité de protection des risques liés à l'octroi de crédit. Toutefois, le profil hétérogène des demandeurs et le cadre informel dans lequel se développent les activités en zone urbaine rendent souvent difficile la bonne appréciation par les OMF du risque de défaut de remboursement qui peut menacer leur propre pérennité. Afin d'y remédier, les OMF adoptent et utilisent, à l'échelle locale, des contrats adaptés (de type individuel), souvent couplés à une offre de suivi et d'encadrement des clients financés. Cette modalité mixte dans l'offre de financement permet de renforcer la confiance entre les parties, mieux réduire les asymétries d'informations et donner des conseils adaptés à la performance et à la rentabilité des projets soumis. Perçue comme une caractéristique opérationnelle commune à l'ensemble des OMF étudiées localement (de type privé ou coopératif), elle représente l'une des conditions d'efficacité des programmes de microcrédit (Madajewicz, 1999; Guérin, 2000;

Attanasio et al., 2015) en zone urbaine dans la mesure où elle permet de se protéger des risques.

2.4. Le Partenariat des organisations de microfinance

L'analyse des données issues des sites internet et plaquettes des OMF étudiées montrent que ces dernières entretiennent des relations de partenariats avec plusieurs institutions publiques et privées (Banques privées, Marchés financiers, Partenaires au développement, Etat). La nature de ces partenariats a généralement des objectifs visant l'organisation des activités courantes de l'institution, le cofinancement, le financement, la formation, l'appui technique, études, contrôle, etc. L'analyse des partenaires des différentes organisations étudiées montre que plus de 45% des partenariats à ADVANS s'est construit avec le secteur privé, notamment la société générale (10%), FISEA (13,3%), IFC (11,22%) et FMO (11,22%).

3. Évaluations et mesures d'impact des services offerts dans les organisations de microfinance

Les systèmes d'évaluation de mesure d'impact mis en place par les OMF sont variés et prennent plusieurs formes. Les logiques qui encadrent ces méthodologies d'évaluation sont traitées dans cette sous-section.

3.1. Constat théorique sur les mesures d'impact en microfinance

Les différentes méthodologies d'évaluation et de mesure d'impact sont mobilisées en microfinance pour apprécier l'efficacité (performance) et la portée sociale des programmes pouvant avoir des effets durables sur les populations pauvres notamment en termes de niveau de revenu et d'autres variables socio-économiques telle l'autonomisation financière (Berguiga & Adair, 2019; Imai & Gaiha, 2012; Pattnaik et al., 2024). L'efficacité de la microfinance est généralement évaluée à l'aide d'indicateurs opérationnels et financiers, tels que le ratio d'autosuffisance opérationnelle (OSS), qui mesure la capacité d'une OMF à couvrir ses coûts avec ses revenus d'exploitation (Morduch, 2000; Robinson, 2001; Hartarska, 2009; Leite et al., 2018). Contrairement au premier dispositif d'évaluation d'impact qui vise la performance financière des clients des organisations de microfinance, le dispositif d'évaluation et de gestion de l'impact social est axé sur les conditions de vie des emprunteurs (Hermes & Lensink, 2011; Quayes, 2012; De Pril & Godfroid, 2020; Pattnaik et al., 2024). La portée sociale en microfinance s'évalue à partir des indicateurs sociaux tels que le nombre d'emprunteurs actifs et la portée de l'action auprès des clients démunis (Hermes, 2011; Quayes, 2012; De Pril, 2020; Debidutta, 2024). Les diverses études d'impact empiriques

conduites ont généralement pointé des critères relatifs à l'amélioration des revenus, à la consommation, à la création de micro-entreprises et plus généralement à l'amélioration des conditions de vie (Berguiga & Adair, 2019). Dans la littérature, la conception d'expérience pour mesurer l'impact fait débat. En effet, certains travaux d'étude d'impact de la microfinance abordent la question à partir d'une approche qualitative (Guérin, 2011) afin d'expliquer les relations entre services financiers et conditions de vie des usagers. Ainsi, dans le cadre de ses études de cas, Guérin (2011) procède généralement à l'analyse et au suivi des trajectoires de vie, à l'observation des jeux d'acteurs et des réseaux, à des enquêtes ménages, etc. afin d'apprécier les effets, socioéconomiques de la microfinance (Guérin, 2011)¹²⁹. Cependant, d'autres études sont généralement basées sur des cas avec une forte tendance à utiliser de façon systématique des enquêtes de ménages ou des populations de contrôle, randomisés (Banerjee et al., 2015). Cette méthodologie d'essais de groupe de contrôle randomisés en microfinance est défendue par Banerjee & al. (2015). En effet, ils ont réalisé, dans ce cadre, plusieurs études randomisées. L'une d'elles a révélé un impact positif sur les bénéfices des micros entrepreneurs, mais aucun changement significatif sur la santé, l'éducation et l'autonomisation des femmes. A travers une autre étude d'impact sur un programme multiforme, Banerjee, Duflo et al. (2015) ont conclu que la microfinance entraînait des progrès durables pour les plus démunis. Toutefois, les études de terrains randomisées sont taxées d'être très coûteuses par rapport au projet lui-même (Bédécarrats, Guérin, Morvant-Roux, et al., 2019; Bédécarrats, Guérin, & Roubaud, 2019; Bédécarrats et al., 2021)¹³⁰. Par ailleurs, les recherches sur les méthodologies de mesure d'impact de la microfinance sur la pauvreté (*études randomisées, études de cas, l'analyse et suivi des trajectoires de vie, l'observation des jeux d'acteurs et des réseaux, des enquêtes ménages, etc.*) ont présenté des résultats mitigés¹³¹ quant à la portée de cette pratique socioéconomique (Ashta et al., 2014; Raj et al., 2018; Milana & Ashta, 2020). En effet, la plupart de ces recherches autour des critères d'évaluation des impacts ont globalement montré que malgré sa contribution à la réduction de pauvreté, la microfinance présente certaines failles, notamment

¹²⁹ Guérin a utilisé la même approche pour son analyse empirique sur l'accompagnement social d'accès au logement décent au Maroc (Guérin et al. 2009)

¹³⁰ Bédécarrats F., Guérin I., Morvant-Roux S. et Roubaud F. (2019), Estimating microcredit impact with low take-up, contamination and inconsistent data. A review of Crépon, Devoto, Duflo, and Pariente (American Economic Journal : Applied Economics, 2015). International Journal for Reviews in Empirical Economics, Vol 3(2019-3). DOI: [10.18718/81781.12](https://doi.org/10.18718/81781.12)

¹³¹ Parmi ces études, nous pouvons citer notamment celle de Crépon et al., (2015) sur l'impact de l'accès à la microfinance dans les zones rurales au Maroc ; et celles de Banerjee et al. 2015 sur l'Inde, Angelucci et al. sur le Mexique, E. Duflo et al. 2013 dans les bidonvilles d'Hyderabad en Inde, Tarozzi et al. 2013 sur un groupe de village en Ethiopie, sur l'accompagnement social d'accès au logement décent au Maroc (Guérin et al. 2009).

en termes d'impact durable sur le niveau de revenu et d'autres variables socioéconomiques telles l'autonomisation financière (Guérin, 2015 ; Duflo et al., 2015 ; Servet, 2015). De même, les études les mieux abouties, en termes de mesure d'impact, auraient montré des impacts faibles, voire nuls, de la microfinance dans l'amélioration du quotidien de ses clients (B. de A. Armendariz & Morduch, 2005). De plus, la faiblesse et l'indisponibilité des données limiterait son impact à l'échelle micro-économique (Imai et al., 2012). Il faut noter que les résultats des évaluations liés à son impact sont également peu généralisables et valables à l'échelle de leurs réalisations (Duflo et al., 2015). Karlan et Zinman (2011) proposent, à ce titre, leur reproduction à diverses échelles et dans d'autres contextes afin de disposer de preuves solides sur l'impact du microcrédit. L'ensemble de ces études empiriques sur les impacts pointent un ensemble de critères susceptibles d'avoir un impact considérable sur le développement du secteur de la microfinance dans les pays en développement (Bangoura et al., 2016). Ces critères nécessitent des dimensions à la fois quantitatives (revenus) et qualitatives (condition et qualité de vie des bénéficiaires)¹³² axé aussi bien sur le bien-être client et la portée sociale des Institutions de la microfinance¹³³.

3.2. Mise en œuvre empirique

En Côte d'Ivoire, la plupart des organisations de microfinance locales disposent de politiques d'évaluations. Selon la forme de l'OMF (privée ou publique), les objectifs et le type d'investisseur visé, les dispositifs d'évaluation d'impact mis en œuvre vont être différents : d'une orientation sociale à une orientation financière de l'OMF. Cette double orientation fait théoriquement référence au schisme en microfinance au sens de Morduch (1999). L'orientation sociale s'appuie sur une approche qualitative qui permet d'apprécier les relations entre services financiers et conditions de vie des usagers. L'orientation financière, quant à elle, évaluera la performance financière ou la rentabilité financière des microentreprises. Localement, les dispositifs d'évaluation qui leur permettent d'apprécier la performance des entreprises micros financées s'appuient sur des données chiffrées de la microentreprise, comme : le chiffre d'affaires, les actifs, les garanties, le rythme des achats, etc. À partir de fiches de suivi client l'OMF et de recueils de données de satisfaction, Baobab et ADVANS, parviennent à établir le niveau de rentabilité de l'activité de l'emprunteur au

¹³² Philippe Adair, Imene Berguiga. How do social performance and financial performance of microfinance institutions interact: A panel data study upon the MENA région (1998-2011). *Savings and Development*, 2014. < hal-01667328 >

¹³³ Idem

départ du financement et au terme de celui-ci. L'impact est donc mesuré sur la base d'indicateurs chiffrés qui permettent d'apprécier la situation de croissance des entreprises. Ces mesures d'impact s'inscrivent dans une perspective de refinancement mis en place par l'OMF. Les informations issues de ces mesures d'impacts servent d'indicateurs pour choisir, non seulement et plus précisément, les clients potentiels, mais aussi à mieux évaluer, à la fois, leur capacité à développer des activités rentables permettant un remboursement régulier du crédit. Nos résultats font remarquer la priorité accordée aux micro-entrepreneurs individuels développant des projets commerciaux et de services rentables à court terme.

De même, l'évaluation à impact social qui vise les conditions de vie des emprunteurs (Hermes, 2011 ; Quayes, 2012 ; De Pril, 2020 ; Debidutta, 2024) s'observe également au niveau des programmes de financement pratiqués par l'UNACOOPEC. Dans le cadre du dispositif FAFCI et programmes gouvernementaux reçus, l'UNACOOPEC a mis en place un accord de partenariat avec une coopérative locale, la coopérative des femmes pour la production et la transformation et la commercialisation des produits agricoles de la Marahoué (COVIMA), afin d'assister les femmes en situation de pauvreté dans les zones rurales de la région grâce à la création de groupe d'entraide membres de la coopérative agricole. Ce mode d'évaluation sociale utilise la microfinance comme un moyen d'effectuer des investissements qui pourront, dans un futur, améliorer les moyens de subsistance, notamment, des femmes en milieu rural (Berge et al., 2015, 2016; Bernhardt et al., 2019). Avec l'adoption de méthodes, comme la fiche diagnostic des besoins en référence à un type d'activité et/ou à un cycle d'activité, la « fiche suivi » personnalisé pendant la réalisation de l'activité liée au prêt, et la « fiche suivi » en cas de retard de remboursement, etc., l'UNACOOPEC mobilise des informations qui reflètent la situation réelle vécue par ces femmes et d'observer les améliorations qui ont été possibles grâce à l'accord des prêts. Le succès de ces méthodes s'observe via le contrôle autonome des femmes de leurs finances, ainsi que leur pouvoir d'agir au sein de leur communauté. Ces méthodes d'évaluation servent de bases pour l'inscription de nouveaux profils, plus démunis, dans des programmes de groupe initié par l'UNACOOPEC.

Les dispositifs d'impact, mis en œuvre par les OMF locales, permettent à ces dernières de recueillir des informations sur la portée de leurs initiatives et d'adapter leurs pratiques et méthodes de gestion en fonction de l'objectif recherché. Dans notre analyse sur l'offre locale de microfinancement, il a été mis en exergue deux logiques d'actions portées par des acteurs différents. La première portée par les OMF privées ayant le statut de société anonyme ou

privée (ADVANS et BAOBAB) et qui détenant de fortes capacités de financement offre de financement varié sur la base de la performance financière des microentreprises au détriment d'une seconde, l'union mutualiste (UNACOOPEC) qui, dépendant d'investisseurs gouvernementaux et des dons privés qu'elle reçoit, octroie de petites sommes d'argent (entre 50 000 et 250 000 FCFA par prêts) sur la base de prêt de groupe en zone rurale en lien avec les coopératives agricoles. Les structures de micro financement qui octroient des montants plus élevés sont les organisations de type privé. Dans ces organisations, l'octroi de financement se fait plus rapidement et n'exige pas d'épargne préalable contrairement à l'UNACOOPEC qui mobilise l'épargne de ses membres pour financer les demandes de crédit. Les offres de financement des OMF privées étant dominantes à l'échelle locale, nous étudions, dans ce qui suit, leurs spécificités en mettant particulièrement en exergue les logiques et pratiques qui aboutissent, souvent, à la sélectivité des porteurs de projets à l'échelle locale.

III. Le rôle dominant des acteurs privés du secteur et leurs pratiques de sélection de projets dans le financement des initiatives locales

Le système de microfinancement ivoirien géré initialement par les coopératives d'épargne et de crédit (UNACOOPEC) s'est brisé avec l'arrivée d'acteurs privés mobilisant des ressources financières importantes. A l'image des autres zones urbaines du territoire ivoirien, les structures de microfinance présentes à Bouaflé sont dominées par les acteurs privés. Face à l'UNACOOPEC, les acteurs privés du secteur développent des logiques de financement afin de répondre aux besoins formulés par les micro-entrepreneurs locaux.

1. Les acteurs privés dans le financement des initiatives locales

La structure de microfinancement locale est caractérisée par une offre dominée par les acteurs privés guidés par une volonté d'action de répondre aux besoins de financement des agents économiques exclus du système classique de financement. Ils développent des modèles et de solutions de financement hétérogènes (*en termes de statuts, de mode de fonctionnement...*). Malgré leur proximité géographique, les OMF agissent de manière autonome, entretiennent des relations fraternelles et élaborent des offres de crédit dans des logiques souvent concurrentielles.

Les logiques d'action mises en œuvre par les OMF dépendent principalement des sources des capitaux à leur disposition. Les actifs financiers détenus par les organisations sont déterminants dans le choix de la stratégie de financement adoptée. Ainsi, en dépit de la

progression du secteur de la microfinance, l'offre de crédit des OMF reste encore inférieure à la demande. Selon Morduch (1999), seuls 1% des IMF seraient financièrement autosuffisantes¹³⁴. Étant pour la plupart financièrement fragiles, les sources de capital des OMF découlent, plusieurs mécanismes de financement dépendent entièrement des investisseurs externes (Structures bancaires¹³⁵, investisseurs privés, gouvernement, dons, etc.). Dans les pays en développement, par exemple, la plupart des banques commerciales¹³⁶, à défaut de s'investir dans pleinement dans le secteur¹³⁷, participent, à côté d'autres acteurs, au financement des encours de microcrédits¹³⁸(Fall, 2011). Cette présence marquante d'investisseurs externes dans la structure de financement des OMF influence l'équilibre financier de ces organisations. La littérature nous informe, à ce titre, que les OMF qui parviennent à maintenir, de façon équilibrée, leur pérennité financière et leur mission sociale sont généralement dépendantes des subventions provenant des gouvernements et autres donateurs (*ONG de développement, agence de coopération, investisseurs sociaux, etc.*) pour couvrir leurs charges et leurs coûts de fonctionnement (B. de A. Armendariz & Morduch, 2005; Cull & Morduch, 2017b; Isabelle Guérin et al., 2018).

La mobilisation de ces financements extérieurs implique donc l'intervention de logiques financières lucratives au détriment de la mission sociale de la microfinance (Christen et al., 2003; Creusot & Poursat, 2009). Ainsi, l'offre de financement semble ainsi être considérablement être au profit des OMF les plus matures ou sur quelques start-ups « clé en main » créées par des fonds spécialisés (Creusot & Poursat, 2009; Cull et al., 2018) rappellent que l'offre de financement des OMF semble). Par conséquent, les financements provenant généralement d'acteurs privés ou actionnaires seront prioritairement orientés vers les emprunteurs appartenant généralement aux institutions les plus commercialisées où la recherche de la performance financière est plus importante. Cette source de financement sera complémentaire aux gains obtenus grâce à leurs propres clients (Marconatto et al., 2016).

¹³⁴ Cité par A. Ayayi et C. Noël (2005) dans Défis et perspectives de la recherche en microfinance.

¹³⁵ A défaut de pouvoir couvrir les coûts de fonctionnement et financiers par l'intermédiaire des taux d'intérêts pratiqués, les OMF nouent plusieurs types de partenariats (commerciaux ou sociaux en vue de mobiliser des ressources financières importantes pour le bon fonctionnement de leur activité de crédit).

¹³⁶ A défaut de pouvoir couvrir les coûts de fonctionnement et financiers par l'intermédiaire des taux d'intérêts pratiqués, les OMF nouent plusieurs types de partenariats (commerciaux ou sociaux en vue de mobiliser des ressources financières importantes pour le bon fonctionnement de leur activité de crédit).

¹³⁷ Un séjour doctoral réalisé en Côte d'Ivoire nous a permis de contacter la proximité entre Banque et IMF. Certaines banques commerciales ont même créé des structures de Microfinance pour répondre, disent-ils, aux besoins des personnes exclues du système financier classique.

¹³⁸ A défaut de pouvoir atteindre les populations exclues vivant dans les zones rurales et éloignées des différentes agences, les banques s'associent et financent les IMF pour leurs actions sociales en faveur des pauvres.

Contrairement aux précédentes, les financements sont de moins en moins disponibles pour les clients des ONG ou groupement coopératifs représentés majoritairement par des plus pauvres et des femmes (Cull et al., 2018) détenant moins de garanties satisfaisantes. Axées généralement sur la portée sociale, ces dernières sont entièrement dépendantes financièrement et sont liées aux dons de ces parties prenantes (gouvernement, investisseurs privés (individus) ou des agences de développement) et le manager ne doit pas s'éloigner des missions de base, au risque de perdre ces flux financiers provoquant ainsi la disparition définitive de l'institution. Cette tendance peut aussi conduire les OMF à visée sociale, à transformer leur statut en structure bancaire formelle, étendre leur gamme des produits financiers en vue de capter davantage de besoins et de clients. A cela s'ajoutent parfois la concurrence et la compétition excessive entre OMF sur la recherche de financement (Guérin & al., 2015 ; Cull & al., 2018). Cette concurrence génère des inégalités entre clients ou zones géographiques et renforce, de fait, l'exclusion des pauvres aux canaux de financements (Creusot et Poursat, 2009) dans la mesure où pour exprimer leur performance financière aux yeux des investisseurs, les managers vont donc se positionner sur des profils de demandeurs plus rentables.

Outre cette offre importante de financement extérieur dans les ressources des OMF, il faut noter également que le développement de la microfinance est marqué par sa proximité et son influence dans le secteur bancaire. Ainsi, les principes développés par la microfinance sont de plus en plus promus par les banques. En effet, ces dernières, dans le cadre de leur responsabilité sociale et environnementale (Delaite et Poirot, 2016), recourent aux formes alternatives de financement à travers, notamment, la promotion des fonds communs de placement éthiques, les comptes d'épargne solidaire promus de plus en plus, etc. (Moulin et Villa, 2010). Ces fonds (*Investissement Socialement Responsable*) sont en forte expansion aujourd'hui en Occident, et participent en partie au financement de la microfinance. Ces financements sont souvent apportés par les clients bancaires au travers de dons directs ou de dons incitatifs. A ce titre, Berthe (2013) précise qu'en France, plusieurs banques font des dons aux associations de microfinance ou incitent leurs clients à faire des dons tout en favorisant le rapprochement entre les épargnants souhaitant investir dans le domaine de la finance solidaire et les porteurs de projets à forte utilité sociale (Yunus, 2008 ; Delaite et Poirot, 2016). Par exemple, en 2012, BNP Paribas et le Crédit Agricoles ont fait des dons aux Restaurants du

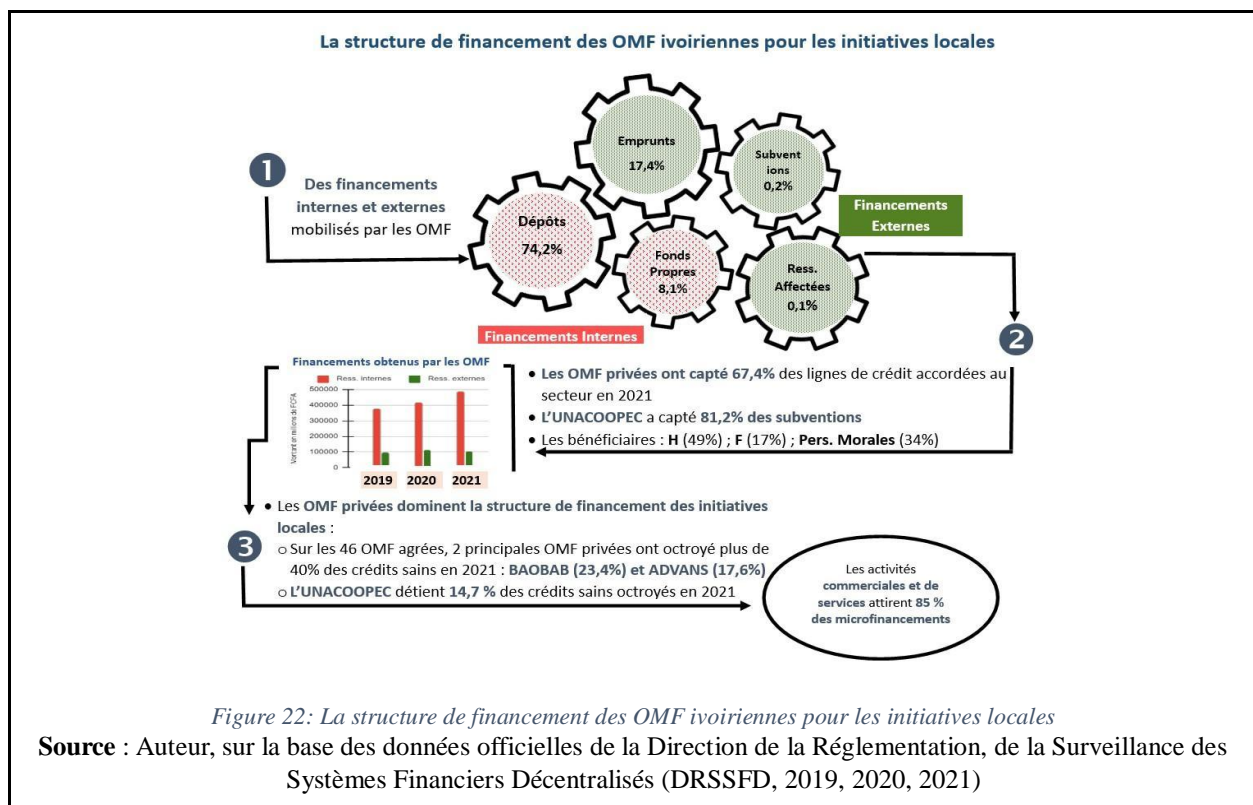
cœur (Berthe, 2013)¹³⁹. Plusieurs contributions soutiennent qu'à travers leurs dispositifs microfinanciers, les structures bancaires accompagnent de petits commerçants, artisans, des Organisations de l'ESS et bien d'autres acteurs qui ont du mal à accéder aux financements traditionnels (Delaite et Poirot, 2016). En adoptant ces pratiques, les banques commerciales font usage des principes de solidarité et d'inclusion sociale au service des citoyens et des entreprises (Delaite et Poirot, 2016). Ces principes étant initialement réservés aux ONG et autres institutions en faveur du développement¹⁴⁰, certaines entreprises utilisent, bien souvent, indûment ces principes afin de réaliser égoïstement des bénéfices (Yunus, 2008, p. 45) et capter des clients sur ce nouveau marché (Fall et Servet, 2010) fortement dominé par les OMF. Cette influence de la microfinance sur les banques constitue une innovation et progrès pour le secteur.

L'étude des performances financières relatives au total des actifs détenus par les OMF ivoiriennes mettent clairement en exergue la présence de financements extérieurs dans le développement du secteur. L'importance des projets microfinancés par les acteurs privés comme ADVANS et BAOBAB confirment l'hégémonie de ces acteurs dans l'offre de financement des initiatives locales. En tant qu'acteurs, relevant du secteur privé (Société anonyme), ils développent une forte performance financière tournée vers des logiques qui privilégient des projets fortement rentables similaires aux organisations financières classiques. Depuis la date de création du groupe ADVANS et BAOBAB (respectivement en 2012 et 2013), ces deux organisations du secteur privé sont leaders dans l'offre de crédit sollicitée (DRSSFD, 2021). Elles ont une offre de financement dominante et importante contrairement à la coopérative d'épargne et de crédit (UNACOOPEC). Ce système de financement de la microfinance en Côte d'Ivoire est lié à un ensemble de facteurs systémiques où les financements extérieurs proviennent de différentes sources (Bailleurs de fonds privés ou publics, agences de coopération, Agences privés, etc.) en fonction du statut des OMF, les logiques adoptées par chacune d'elles. La figure ci-dessous indique la structure de financement des OMF en Côte d'Ivoire. Près de 20% de leurs ressources financières proviennent des financements extérieurs. Les fonds propres de près de 10% apportés viennent renforcer la capacité d'autofinancement opérationnel de l'ensemble des acteurs. Les données

¹³⁹ Delaite et Poirot (2016) indiquent, dans une contribution récente, que l'ensemble des banques commerciales, mutualistes ou coopératives - ont financée en 2013 70 % du total des encours de microcrédits de l'ADIE.

¹⁴⁰ De Serres André, Roux Michel, « Les stratégies de responsabilité sociale dans les banques : comment contribuer à renforcer la cohésion sociale à travers les activités de la finance ? », *Gestion*, 2006/2 (Vol. 31), p. 101-109.

(DRSSFD, 2021) indiquent que les OMF privées ont capté plus de 67% des lignes de crédits accordées au secteur.



Au niveau des structures coopératives ou mutuelles de microfinance, (UNACOOPEC et MUCREFBO dans notre cas) leur activité est en partie financée par leur membre ou sociétaires, des partenaires au développement et l'Etat. Dans ce cas, la logique de rentabilité n'est pas primordiale dans la mesure où les bénéfices de l'activité sont reversés soit aux membres, soit au financement d'une action sociale : A l'échelle nationale, l'UNACOOPEC détenait, en 2019, 56 % de la clientèle et octroyait 21% des microcrédits selon les données de la DRSSFD. Elle est la plus ancienne et la mieux implantée sur le territoire national. Les structures privées, constituées sous la forme de sociétés anonymes, ont, quant à elles, une position de leader en matière de crédit. Les sociétés anonymes MICROCRED, CAC et ADVANS ont distribué respectivement 31,1%, 16,2% et 10,5% des crédits du secteur. A but lucratif, ces dernières détiennent des fonds propres importants et sont contraintes de reverser l'excédent de gestion et les bénéfices de leurs activités aux actionnaires. Leur source de financement provient du marché financier. Cette proximité avec le marché financier conduit les structures de microfinance de type privé à développer des stratégies de maximisation des richesses des partenaires financiers/ actionnaires. Le développement de leurs opérations d'octroi de crédit est garanti par ce principe de rentabilité. Cette rentabilité renforce la

concurrence entre acteurs de la microfinance et conduit les acteurs à inventer de nouveaux produits dans le but de capter de nouveaux clients et accroître leur rentabilité. Orientées purement vers la performance financière, n'obtiennent pas ou très peu de ressources externes, elles vont se baser sur le capital fourni par leurs actionnaires et les gains obtenus grâce à leurs propres clients (cf. graphique). A l'échelle micro, cela met en doute le caractère social du microcrédit au regard des coûts élevés du microcrédit et des stratégies sélectives des porteurs de projets employées par les chargés de crédit.

Outre l'importance des financements proposés par les acteurs privés, leur offre de financement s'appuie sur des logiques et des méthodologies orientées vers des demandeurs de crédits offrant des garanties satisfaisantes et de fortes capacités de remboursements. Dans un contexte où les OMF sont évaluées sur la base de leur performance et leur viabilité financière, les logiques économiques et financières prennent le dessus sur les dimensions sociales qu'elles sont censées promouvoir. De même, les critères d'évaluations promus par les instances en place offrent une réglementation qui conduit les OMF ivoiriennes, à l'instar de leurs confrères de l'espace UEMOA, à privilégier la viabilité financière et à adopter certaines pratiques privilégiant, de fait, les projets plus individualisés et rentables.

2. Les pratiques de sélection de projets individualisés

Les pratiques de financement des OMF locales sont inscrites dans des logiques d'actions qui dépendent à la fois des sources du capital et de l'objectif visé dans la démarche de microfinancement. Les pratiques de financement des projets individuels sont dominantes dans notre échantillon. Ainsi, les projets financés par les OMF à l'échelle de Bouaflé sont caractérisés par des offres visant une diversité d'acteurs : les TPE, les entreprises artisanales, les PME, les particuliers et des initiatives collectives orientés vers des entrepreneurs dont l'activité est caractérisée par le secteur informel. Les projets individuels ont reçu la majorité des financements octroyés lors de notre enquête. La figure ci-dessous illustre la répartition des montants distribués par type d'initiatives. Dans notre échantillon d'enquêtes, 72% des projets financés par les OMF, sont portés par des particuliers ayant formulé des demandes individuelles de financement. A côté de ces initiatives individuelles, on identifie celles portées par les TPE/PME (16%) et, plus loin, des initiatives collectives portées par des structures coopératives ou associatives (12%).

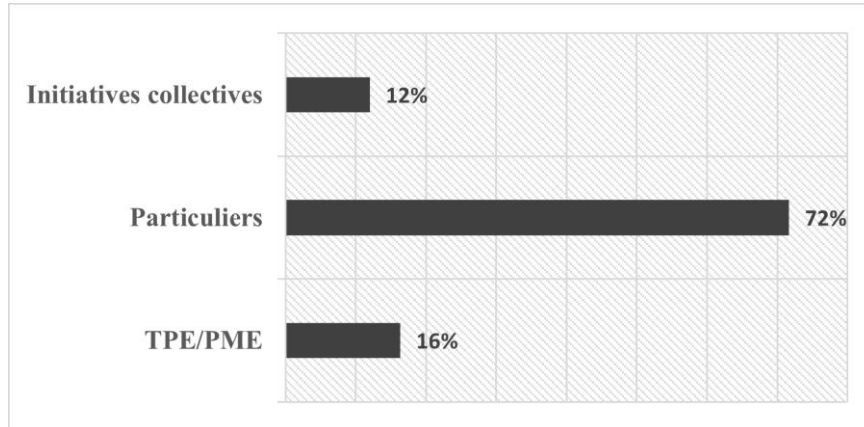


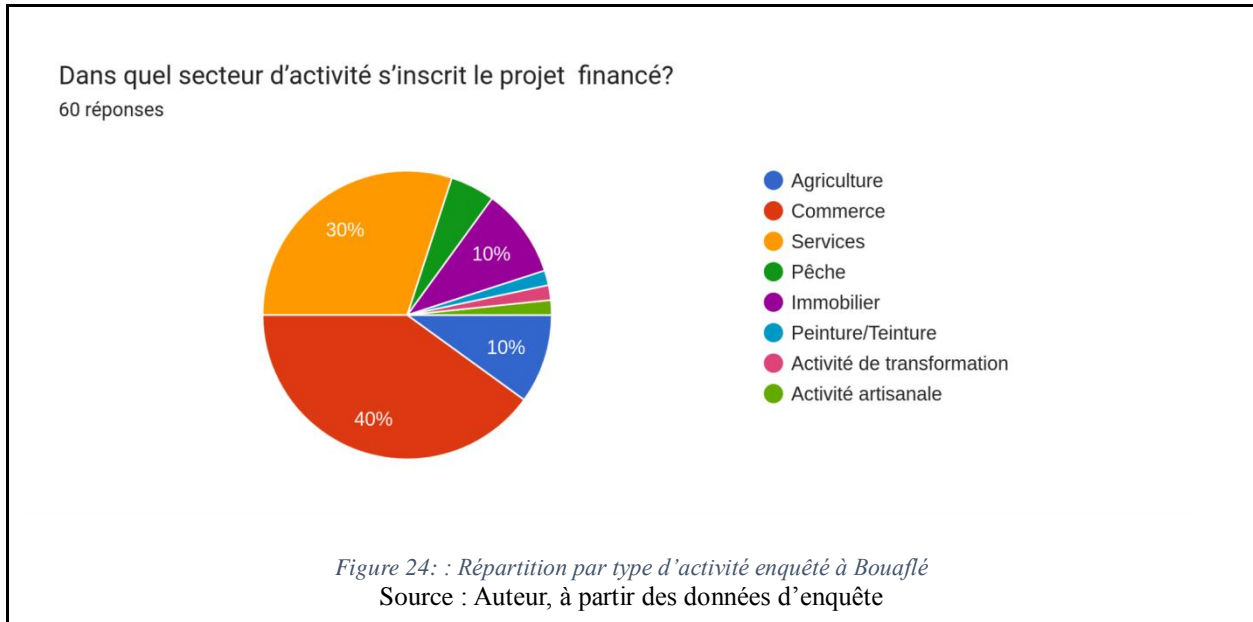
Figure 23 : Type d'activités financés par les OMF (individuel / collectif)

Source : Auteur

2.1. Le biais en faveur des projets commerciaux et de services à court terme

L'environnement local de microfinancement est désormais dominé par les OMF privés avec des offres orientées majoritairement vers des initiatives individuelles. Cette dimension individuelle des financements proposés par ces organisations est de plus en plus destinée aux circuits économiques rentables, impliquant de fait des biais de sélection liés à la fois aux projets, aux demandeurs de financement. En Côte d'Ivoire, cette démarche sélective est la conséquence d'une réglementation régionale favorable au marché. Comme indiqué précédemment, le système politique de la microfinance ivoirienne s'inscrit dans le développement d'un discours institutionnel qui favorise l'émergence d'organisations privées, issus du marché. L'adoption de nouveaux acteurs dans le champ du développement, en particulier la microfinance, permet ainsi, à ces nouveaux acteurs de privilégier la performance financière et, par conséquent, d'enregistrer des bénéfices plus rapides (Fouillet et al., 2016). Ainsi, l'offre de financement des OMF privées présentes sur le territoire est prioritairement orientée vers les acteurs présentant des activités productives ou à plus forte rentabilité économique. Ce prompt financement des activités à caractère commercial et de services s'accompagne de conseils et accompagnements. En effet, les conseils de renforcement mis en place par les chargés de crédits à l'échelle locale visent donc cet objectif de productivité dans la mesure où elles permettent d'accroître les capacités managériales, techniques et financières de l'emprunteur. Ces modalités d'accompagnement couplées à l'offre de crédit sont considérées comme bénéfiques à la réussite et à la rentabilité de l'activité entrepreneuriale entreprise (Kuzilwa, 2005 ; Cull, Demirgüç-Kunt & Morduch, 2009 ; Ekpe *et al.*, 2011 ; Boulès et Cozarenco, 2017 ; Cazabat et al., 2020). La récente contribution de Cazabat et al. (2020). A Bouaflé, les activités économiques avec de fortes opportunités et de fortes

rentabilités économiques sont au cœur des stratégies de sélection et de financement des projets. La structure des activités de financement au sein de la localité urbaine met au premier rang des activités microfinancées le commerce (40%), les services (30%), le secteur immobilier (10%) et toutes activités portées sur la production et la transformation agricole locale (10%).



A ces stratégies de sélection de projets rentables, s'accompagnent des modalités et des conditions d'octroi exigeantes. Parmi ces conditions, on note la mise en place préalable d'une épargne. En effet, les chargés de crédits interrogés ont indiqué que les clients financés doivent préalablement alimenter un compte en fonction du montant sollicité avant de bénéficier de financement. Par exemple, au niveau des structures privées de microfinance, le financement d'une activité agricole nécessite l'ouverture d'un compte d'épargne alimenté constamment avec des ressources financières équivalant à 30% du montant sollicité. Pour les autres activités, le principe est le même. De même, au sein des structures coopératives comme la COOPEC, une épargne préalable du sociétaire est nécessaire pour être éligible à un microfinancement.

Tout en adoptant des pratiques similaires à celles du marché, l'offre de financement proposée se caractérise souvent par l'augmentation de certaines composantes liées au coût du crédit octroyé comme le taux d'intérêt, les frais de dossiers, les montants de remboursement du crédit (Guérin, 2015 ; Cull et al, 2018). Ces objectifs financiers associés à l'offre de crédit réduisent la dimension sociale du microcrédit sur les rendements de l'activité. A cela s'ajoute, souvent, une soumission préalable à de longues procédures administratives.

2.2. Une préférence pour les projets court-termistes

Les biais liés aux critères de sélection des projets commerciaux et de services incluent également une préférence pour les projets réalisés à court terme plutôt qu'aux projets à long terme. Empiriquement, plusieurs études terrains ont montré que les organisations de microfinance qui accordent des prêts à court terme obtiennent de meilleurs résultats en termes de remboursement, de rentabilité et de viabilité financière (Morduch, 1999b; Armendariz & Morduch, 2005; Khandker, 2005). Dans ces études, il a été observé que cette préférence court-termiste est liée prioritairement au besoin rapide de liquidités des organisations de microfinance. Ce besoin leur permet d'une part de répondre aux demandes de prêts des clients. Adossé, en effet, à une volonté d'adaptation aux besoins des emprunteurs, les organisations de microfinance répondent souvent aux besoins urgents et immédiats, tels que le financement de leurs activités génératrices de revenus ou le paiement de dépenses de santé ou d'éducation. De l'autre, cette préférence accordée au financement des projets à court terme permet aux OMF d'assurer leur propre viabilité financière, et par conséquent, d'avoir un retour sur investissement plus rapide et de récupérer les fonds prêtés plus rapidement. Donc, en finançant des projets à court terme, les organisations de microfinance répondent non seulement aux besoins urgents de leur clientèle, mais d'obtenir surtout de meilleurs résultats financiers. De même, les microcrédits, initialement conçus pour des périodes courtes et moyennes (1-3 ans), présentent moins de risques de recouvrements et moins d'obstacle à la rentabilité des OMF. En finançant des projets à court terme, les risques de défaut sont réduits, car les remboursements sont plus fréquents et les prêts sont remboursés plus rapidement.

Toutefois, contrairement à la temporalité court-termiste, les projets à long terme présentent, quant à eux, un risque plus élevé de défaut de paiement de la part des emprunteurs, ce qui peut compromettre la santé financière de l'organisation de microfinance. Les projets de long terme (plus de 3 ans) dans lesquels certaines OMF privées s'engagent sont ceux qui présentent moins de risques de remboursement. Elles visent, dans ce cas, des entreprises (PME) à forte rentabilité économique, constituées formellement avec une immatriculation d'exercice. A ce type de financement, les taux de remboursement sont souvent très élevés. Cette stratégie permet aux organisations de microfinance de se prémunir des risques de recouvrements réguliers tout en obtenant de meilleurs résultats financiers.

La préférence de financement des projets à court terme est également perceptible à Bouaflé à travers destinés aux activités commerciales et de services. Sur la base de leur fort taux de

rentabilité, les OMF locales accompagnent les besoins de financement. Contrairement à l'UNACOOPEC, les organisations de microfinance du secteur privé répondent rapidement aux besoins de financement de la clientèle. Dotée d'une forte capacité de financement ces acteurs privés mobilisent leurs fonds, dépendant généralement des marchés de capitaux, des attentes des actionnaires, des institutions liées à un mode d'activité financières axée sur les transactions (French et al., 2011), en faveur des projets commerciaux et de service afin de les rentabiliser rapidement. Cette pratique montre clairement que la préoccupation de ces acteurs est en réalité la rentabilité et la performance financière de leur activité. Il s'agit donc d'un système de microfinancement local fortement financiarisé au profit de micro activités productives et rentables.

Dominé par les acteurs du secteur privé, le système local de microfinancement observé en zone urbaine présente une vision centrée sur l'accumulation. A travers un examen des données sur la performance financière de leur activité, il est ressorti que, depuis leur apparition dans le système microfinancier ivoirien, au début des années 2010, leur activité connaît une réelle croissance. Selon les données de la DRSSFD (2021), les acteurs privés Baobab et Advans dominent l'écosystème local de microfinancement en termes de quantité et de montant de crédits distribués. Par ailleurs, malgré la forte demande de financement adressée aux organisations de microfinancement, plusieurs dossiers ont connu des refus. Sur la base des réponses des chargés de crédits interrogés, les raisons principales de ces refus peuvent ainsi être identifiées : moralité douteuse, mauvais historique de remboursement, activités inexistantes, Absence et/ou insuffisante de rentabilité de l'activité, risque de détournement de l'objet du crédit, non-respect des conditions générales de l'organisation en cours sur l'épargne et le crédit. La méthodologie de crédit adoptée par les OMF privées locales met clairement en exergue la financiarisation du secteur. Celle-ci implique la négligence des projets portant sur des secteurs moins rentables, mais à fort impact social tout en favorisant la réduction du taux de demandeurs de financements ne disposant pas de garanties satisfaisantes. Les logiques préférentielles pour les activités à forte rentabilité économique comme le commerce et les services disqualifient les projets non rentables et renforcent la sélectivité des projets qui ne favorisent pas une dynamique de développement local. Le secteur de la microfinance locale connaît certes une forte croissance, toutefois, cette dynamique de croissance des microfinancements à l'échelle locale ne l'est pas forcément en faveur des projets de développement. Les activités en faveur du développement local sont subordonnées au processus de financiarisation dans lequel est inscrite désormais la

microfinance à l'échelle locale. Avec l'emprise des logiques d'action en faveur du marché, les dispositifs de financements qui y sont associés fragilisent localement la structuration des activités favorables au développement local et fort impact social.

Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre, nous avons mis en exergue les différentes caractéristiques de la structure du microfinancement à l'échelle urbaine, tant du côté des demandeurs que des offreurs de microcrédits. Le profil des demandeurs de microcrédits est varié. Leur demande vient répondre à des besoins pluriels liés à l'investissement et au développement d'activités économiques, à la satisfaction des opérations quotidiennes et à la réponse aux situations urgentes. Toutefois, malgré cette demande accrue de financements, le taux de refus reste important à cause de leur manque de garanties satisfaisantes et du non-respect des conditions exigées. Du côté des organisations de microcrédit, le profil est fortement dominé par des acteurs issus du secteur privé avec des conditions de financements exigeantes qui ciblent prioritairement les circuits économiques rentables comme le commerce et les services. Par leurs pratiques et conditions, plusieurs demandeurs se voient exclus du système de microfinancement pour divers motifs d'insuffisances liés notamment à la performance financière, à la rentabilité et à la croissance de l'activité à soutenir. Le microcrédit dans le développement des activités locales, notamment en zone urbaine, est ainsi guidé par des logiques de financement individuelles ciblant précisément les activités commerciales et de services en pleine croissance et à forte rentabilité économique. Cette dynamique individuelle de financement étant prédominante à l'échelle de notre localité d'étude, nous étudions dans le chapitre suivant, les effets spatiaux générés par les biais de sélections.

Chapitre 5 : Les effets spatiaux des dynamiques de microfinancement à l'échelle urbaine : quelle implication pour les politiques publiques nationales de développement

Précédemment, la dynamique locale de microfinancement ivoirienne a été analysée sous l'angle de la sélectivité des projets à forte rentabilité économique en mettant particulièrement en évidence l'hégémonie des organisations privées de microfinance. En suivant une dynamique spatiale, nous questionnons, dans ce chapitre, l'effet de la structure des activités économiques locales en termes de spatialisation, de concentration et de dépendance aux dynamiques macroéconomiques. Théoriquement, l'économie d'agglomération (Bergstrand, 1989; Krugman, 1991; Deardorff & Stern, 1997) est mobilisée pour décrire la concentration des activités économiques locales renforcée à juste titre par les pratiques de financement mises en œuvre par les organisations de microfinance à destination d'activités ciblées.

Face aux différents enjeux qu'impliquent ces effets d'agglomération développés à l'échelle locale, nous analysons la perception des politiques publiques nationales de développement. Dans les deux sections abordées dans ce chapitre, nous décrivons, d'une part, les effets spatiaux liés au financement des activités en zone urbaine afin de mieux comprendre les logiques d'action des OMF en termes de financement des entrepreneurs et de la portée opératoire desdits projets locaux microfinancés. A ce niveau, nous mobilisons à la fois une approche géographique pour analyser la structure productive locale et une approche sectorielle avec l'étude sur la répartition spatiale des activités microfinancées. D'autre part, la question des politiques publiques nationales de développement et particulièrement locales est mise en exergue à travers une observation de ces acteurs. Cette dernière permettrait de mieux apprécier leurs perceptions face à ces dynamiques de microfinancement locales opérées par les organisations de microfinance.

Section 1 : Les effets spatiaux liés au financement des activités en zone urbaine

L'hégémonie des OMF à l'échelle locale favorise certes l'émergence des initiatives entrepreneuriales locales, mais la méthodologie de financement mise en place par ces organisations conduit au renforcement d'un mode de spatialisation et de concentration des activités commerciales et de services. Théoriquement, la nouvelle économie géographique sert de référence pour expliquer les effets de concentration des activités économiques locales renforcées par l'offre de microfinancement. Adaptée aux pays en voie de développement,

l'agglomération des activités économiques autour du microfinancement est souvent un générateur d'inégalités (Banque mondiale, 2009). Afin d'expliquer localement les dysfonctionnements d'agglomération générés par la microfinance, l'apport de la nouvelle économie géographique nous sert de référence. Sur cette base théorique, l'objectif principal de cette section est d'analyser le mode de spatialisation des initiatives urbaines locales, généré et accompagné les offres de financement des OMF. Ainsi, l'hypothèse associée à ce mode de spatialisation est de montrer dans quelle mesure la méthodologie de financement mise en place par les OMF favorise la concentration des activités à forte rentabilité économique comme le commerce et les services (I) avant de décrire la portée opératoire de ces types de modèle de microfinancement (II).

I. Concentration d'activités autour de commerces, services

Comme vu précédemment, Bouaflé se caractérise par la présence d'une diversité d'activités économiques représentée essentiellement par des microentreprises (informelles pour la plupart) autour des services et le commerce de détail, dans l'alimentaire et dans les produits de première nécessité, etc. Concentrés au sein des quartiers centraux, les micro-entrepreneurs développent des initiatives qui leur permettent de générer des volumes de ventes élevés et des bénéfices plus conséquents. La densité de l'activité économique locale attire l'attention des OMF. Localement, ces dernières profitent des opportunités liées au contexte local dans lequel elles évoluent. De fait, l'offre de financement proposée suit cette dynamique locale à l'échelle des quartiers.

1. Financement d'activité présente dans des quartiers plus dynamiques

Amorcée dans les années 1990, la nouvelle économie géographique analyse les mécanismes qui expliquent le modelage de l'espace économique (Crozet & Lafourcade, 2009). L'Économie d'agglomération étant au cœur de l'analyse, les travaux de Paul Krugman (1991) sont considérés comme une référence. Ils ont relancé la question de la localisation des activités en formalisant leur répartition endogène (Krugman, 1991). Dans son analyse, Paul Krugman (1991) appréhende les raisons pour lesquelles certaines activités se concentrent dans une région, alors que d'autres régions jouent le rôle de périphérie de ce cœur industriel (Coissard, 2007). De même, la théorie des places centrales de Christaller (1966) traite de la centralité et de la hiérarchie urbaine et leurs différents pôles de croissance. Ainsi, en travaillant sur les pôles de croissance, François Perroux (1950) analyse la structuration des

activités qui polarisent l'espace. Il décrit, à ce titre, les raisons de la localisation des activités productives dans l'espace. Selon l'auteur, cette distribution des activités économiques est justement liée à des facteurs inhérents au marché tels que les coûts de transport et les coûts de la main-d'œuvre. Cette polarisation des activités économiques contribue certes au dynamisme économique local (Perroux, 1950), mais crée certains dysfonctionnements, notamment dans les zones urbaines, pays en voie de développement, en termes de production d'inégalités (Banque mondiale, 2009). Afin d'expliquer le dysfonctionnement de l'économie d'agglomération dans les pays du sud, la Banque s'appuyait précisément sur l'apport de la nouvelle économie géographique pour qualifier ce phénomène de "trappe de la pauvreté urbaine". Dans son rapport annuel sur le développement dans le Monde 2009, la Banque mobilise ce concept pour analyser la concentration démographique et économique des villes. Ainsi, dans ledit rapport, le concept de "trappe de la pauvreté urbaine" fait référence au phénomène selon lequel les populations urbaines des pays en développement restent piégées dans la pauvreté en raison de la concentration des activités économiques et des opportunités dans des zones urbaines spécifiques. Cela peut entraîner, selon la Banque, des inégalités sociales et spatiales importantes, avec des quartiers marginalisés qui manquent d'accès aux emplois, aux services de base et à des infrastructures adéquates.

2. Présentation des quartiers de la ville de Bouaflé et de leurs initiatives financées

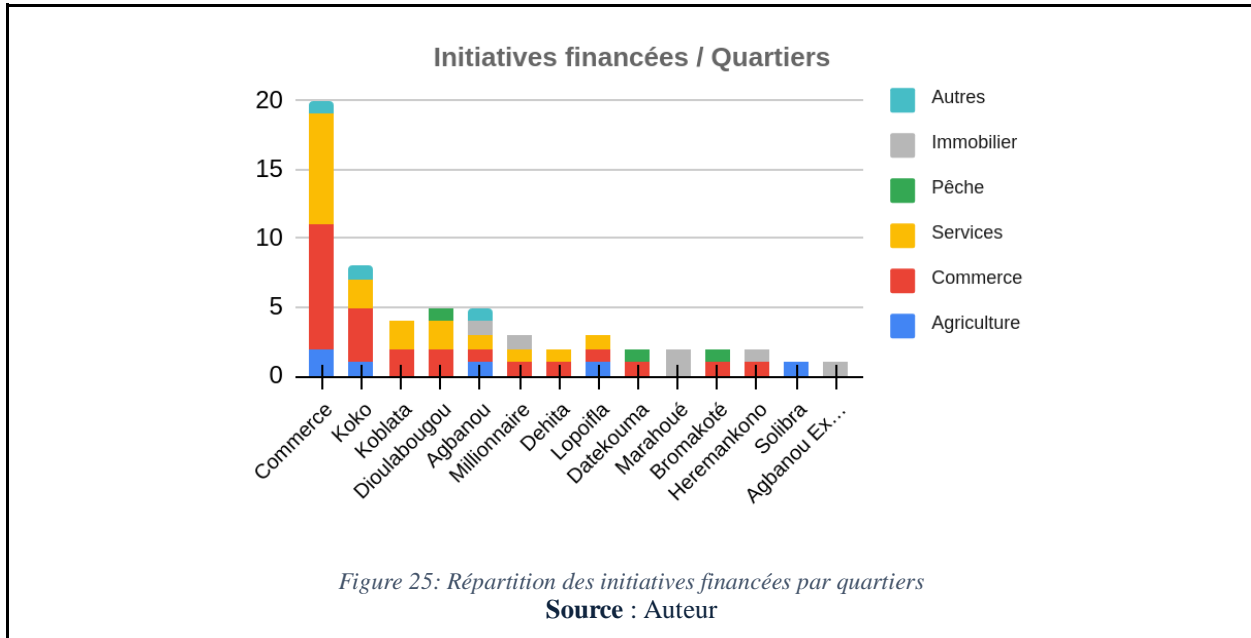
Dans une ville comme Bouaflé, cette agglomération en lien avec les initiatives économiques se ressent au sein de quartiers centraux de la ville où l'activité économique est fortement dense. Fortement peuplés, on y retrouve un regroupement de plusieurs quartiers de la ville : Commerce, Koko, Koblata, Agbanou, Dioulabougou, Datekouma, Bromakoté, Biaka. Parmi ces quartiers, le "Commerce" est considéré comme le plus dynamique des quartiers de la ville, car il représente le lieu d'émergence d'une multitude de microentreprises. La plupart de l'activité économique locale relève de l'emploi informel. 95% des microentreprises enquêtées ne sont pas formellement enregistrées au registre de commerce, mais s'acquittent toutes des redevances collectées par les autorités locales.

Les micro-entreprises présentes se consacrent particulièrement autour d'une diversité d'activités commerciales et de services. Une première catégorie des activités se ressent dans le domaine de l'alimentation générale et aux besoins de base comme les kiosques de vente de fruits et légumes, de viande ou de poisson, des stands de préparation de plats alimentaires, des

restaurants ou des magasins généraux. Une seconde partie des microentreprises est constituée d'activités de ventes de produits divers, de services, ou de fabrication artisanale. Plusieurs travaux sur les agglomérations urbaines indiquent que ce phénomène favorise l'émergence de clusters industriels, c'est-à-dire des concentrations géographiques d'entreprises opérant dans des secteurs similaires (Perroux, 1950; Christaller, 1966; Pecqueur, 2007; Crozet & Lafourcade, 2009; Pecqueur, 2014). Cette diversité de micro-entreprises dans les quartiers les plus dynamiques de Bouaflé, met en évidence des clusters d'entreprises, au sens de Pecqueur (2007), opérant localement et essentiellement dans l'emploi informel.

L'agglomération urbaine de Bouaflé en lien avec l'activité économique locale se caractérise également par la présence de proximités à la fois géographique et professionnelle. Ces dernières proximités se traduisent par la concentration géographique de ces micro-entreprises, notamment sur les axes centraux du quartier Commerce. Ces clusters d'entreprises locales bénéficient d'effets d'externalités positives, tels que le microfinancement. En effet, la densité des activités économiques dans ces quartiers centraux favorise le développement d'activités rentables à court terme (commerces et services) qui attirent naturellement des investissements financiers ainsi que l'attention des OMF. Profitant ainsi des opportunités liées au contexte local, ces dernières développent des offres de services adaptées au profil de ces entrepreneurs. Le mode de financement qu'elles offrent, suit et encourage cette concentration des initiatives locales dans la mesure où ses offres sont structurées en fonction du positionnement géographique des initiatives.

Les quartiers les plus dynamiques profitent facilement des offres de financement proposées du fait de l'avantage lié à leur positionnement géographique. La figure ci-dessous met en exergue les initiatives financées par quartiers. Le quartier central commerce représente le lieu où la plupart des initiatives de notre échantillon ont été financées.



Cette polarisation des modes de financement crée des disparités économiques majeures qui compromettent le bon fonctionnement et la croissance de la ville. Les canaux de microfinancement étant destinés prioritairement aux micro-entrepreneurs rentables de ces places, les OMF, par leurs offres de financement ciblées, renforcent de fait cette disparité pouvant affecter négativement la qualité de vie des habitants et ainsi que la durabilité économique de la ville structurée en pôle de croissance économique au sens des tenants de la Nouvelle Économie géographique.

De même, outre leurs offres de financement structurées autour d'activités à forte rentabilité économique, les OMF ivoiriennes sont, pour la plupart, implantées dans les zones urbaines les plus développées économiquement au détriment des villes moyennes plus défavorisées ainsi que leurs populations : sur les 46 OMF agréés, la plupart d'entre elles ont leur siège social à Abidjan. Elles sont disséminées à travers des réseaux d'agences dans l'ensemble des zones urbaines du pays où elles sont fortement investies dans le microfinancement à l'échelle locale.

II. La portée opératoire des projets microfinancés

L'émission de microcrédit à l'échelle du territoire alimente les budgets des microentrepreneurs et fait émerger de nouvelles initiatives entrepreneuriales. La portée opératoire des programmes de microfinance observée à l'échelle de notre terrain s'apprécie à différents niveaux :

1. Réponse au financement des initiatives locales

Les financements octroyés permettent aux porteurs de projets de développer des activités génératrices de revenus et d'emplois. Les OMF par leur programme représentent un soutien à l'entrepreneuriat local face aux difficultés de financement rencontrées par les micro-entrepreneurs locaux qui sont rarement soutenus par d'autres acteurs locaux comme les politiques publiques de développement et les structures bancaires. Les premiers, c'est-à-dire les politiques publiques de développement, bénéficiant de ressources financières modestes, font face à la rareté des financements publics et à une incapacité prégnante à mobiliser l'épargne ou collecter les taxes locales. Ainsi, cette rareté de ressources ne permet pas à ces derniers de répondre financièrement au développement des initiatives locales. De plus, la plupart des collectivités locales du pays sont dépendantes des dotations étatiques dont le versement est souvent irrégulier et consacré au financement de leur propre leurs investissements et fonctionnements. Du côté des structures bancaires présentent localement, elles ne facilitent pas l'octroi de financement des micro-entrepreneurs modestes. En plus de soumettre ces derniers à des taux d'intérêts élevés, ils sont souvent face à de longues procédures administratives qui ne les avantagent pas.

Face à ces difficultés de financement, les micro-entrepreneurs se tournent vers les ressources financières offertes par les OMF afin de répondre à un double capital social individuel à la fois à l'investissement dans le développement ou la mise en place d'une activité productive et aux besoins familiaux. La satisfaction des besoins familiaux provient de la capacité de l'entrepreneur à répondre aux besoins de son ménage à travers des dépenses liées à l'alimentation, à la santé, à l'éducation des enfants, aux factures, à l'habillement, aux achats d'équipements, etc. Outre leur capacité à participer au développement des échanges commerciaux locaux, les organisations de microfinance irriguent, par leurs dispositifs, l'économie locale.

Toutefois, au niveau de la circulation monétaire locale, le développement de certaines activités commerciales ou de services conduisent à la fuite des ressources financières permises par le microfinancement. Il s'agit particulièrement de l'importation ou l'achat de marchandises pour la consommation locale. La plupart de ces marchandises proviennent de Yamoussoukro, Abidjan ou même des pays de l'espace UEMOA. L'achat de ces marchandises en dehors du territoire favorise la fuite des capitaux décaissés par une organisation de microfinance locale. De même, le remboursement des crédits octroyés participe à cette

dynamique de fuite monétaire sur le territoire. Par ce mécanisme de fuite monétaire, les ressources financières associées au microcrédit n'ont pas une portée positive pour le territoire local.

2. Portée caractérisée par le renforcement des proximités professionnelles et risque de la fragmentation spatiale

Outre le développement d'initiatives locales axé sur la satisfaction d'un capital social individuel, la portée opératoire du microcrédit peut être également perçue du point de vue spatial au travers des proximités professionnelles créées. Le développement de ce point de vue nous amène à mettre en exergue le renforcement des proximités professionnelles ainsi que le risque spatial généré.

2.1. Les proximités professionnelles

Les séries de relations informelles qui se jouent au niveau local peuvent être analysées à partir des approches par les proximités. La notion de proximité professionnelle dans le domaine de la microfinance locale fait référence aux interactions et aux relations entre les différents acteurs impliqués dans le dispositif de microfinancement. Il s'agit notamment des relations entre les microentreprises locales elles-mêmes ainsi que celles entre les porteurs de projets et chargés de crédits : du côté des microentreprises locales elles-mêmes, nous avons indiqué précédemment que l'activité économique locale est caractérisée par l'importance des microentreprises informelles. En effet, le faible taux de valeur ajoutée de ce secteur du secteur informel conduit ces micro-entreprises à générer des volumes de ventes élevés pour des bénéfices plus conséquents. Cette situation soumet les micro-entreprises à la concurrence locale. De même, la similitude des activités centrée sur les petits commerces et de services fait émerger une forte densité de micro-entreprises quasiment identiques et partagent, de fait, une proximité professionnelle affirmée. Ainsi, les liens de clientèle se basent sur les réseaux d'interconnaissance et d'appartenance respectivement forts. Les situations de rivalités, induites sur le terrain, traduisent la volonté de capter des revenus plus importants nécessaires au capital social individuel de l'entrepreneur. Les revenus liés à l'activité revêtent une importance capitale pour le foyer.

En ce qui concerne les proximités entre porteurs de projet et chargés de crédits, elles s'observent au travers de relations informelles qui les unissent. En matière de microfinance, ces relations informelles et les relations de proximité peuvent jouer un rôle déterminant dans

la confiance que se font les acteurs et donc dans l'accès au microcrédit. Parmi les types de relation mis en place dans la démarche de microfinancement à l'échelle locale, nous relevons, à Bouaflé, la présence de proximités professionnelles entre porteurs de projets et chargés de crédits. Au niveau des OMF, la proximité professionnelle peut se manifester par des liens étroits avec les clients emprunteurs, qui peuvent être financiers, sociaux ou culturels. Les OMF ont souvent recours à des agents de crédit locaux, qui sont en contact direct avec les clients et peuvent ainsi bénéficier d'une proximité relationnelle importante. Sur la base de la confiance, ces deux acteurs entretiennent des relations cordiales qui induisent des mécanismes de sélections de projets via l'octroi de crédits conséquents. Dans le cadre de ces relations, les activités commerciales et de services, considérés comme type de projets rentables par les OMF, sont favorisées et des relations de confiance sont nouées avec les porteurs de ce type de projet et des fréquences régulières d'octroi de microfinancement sont observées chez ces derniers.

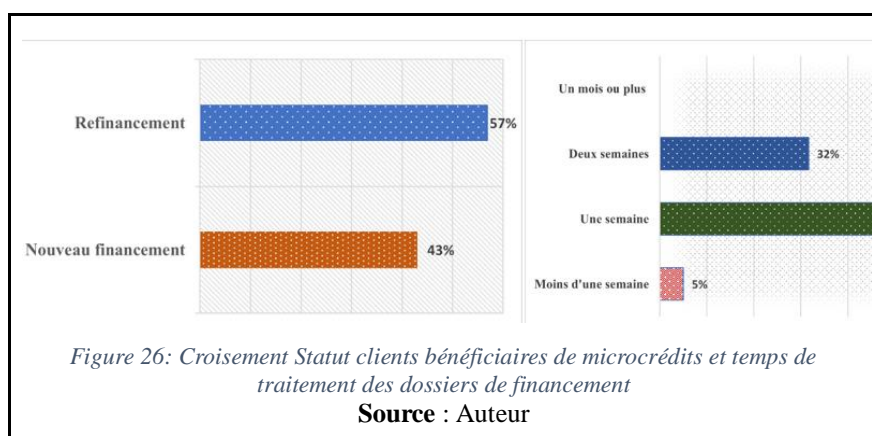


Figure 26: Croisement Statut clients bénéficiaires de microcrédits et temps de traitement des dossiers de financement

Source : Auteur

Du côté des clients emprunteurs, la proximité professionnelle se traduit par une relation de confiance avec l'OMF, basée sur la proximité relationnelle. De l'analyse du statut des demandeurs de microcrédit de notre échantillon, il ressort que 57% des demandeurs ont plus d'une expérience de microfinancement avec une moyenne de traitement de dossier d'une semaine (67% des réponses). La plupart des financements demandés (70%) étaient destinés au développement d'une initiative existante. Ces expériences régulières de microfinancement d'initiatives relèvent de ces relations de proximité basée sur la confiance. De même, les clients peuvent être membres de groupes de solidarité ou de coopératives sur lesquelles les OMF s'appuient pour financer les initiatives collectives. Dans notre échantillon, 10% des projets micro financés relèvent de ces initiatives.

Bien que le renforcement des proximités professionnelles entre porteurs de projets et chargés de crédits favorisent le financement d'initiatives locales performantes, leur mise en œuvre conduit toutefois à l'observation de deux types de conséquences à l'échelle locale. D'un côté, on retrouve à la fois les mêmes types d'activité et les mêmes types de projets sélectionnés et financés. Parallèlement à cette situation, on observe de l'autre côté, soit l'exclusion, de la dynamique de financement, des projets moins rentables, soit financés à hauteur de petits montants qui ne permettent pas souvent au porteur de ce type d'activité d'accroître pleinement la rentabilité de son activité. À Bouaflé, la plupart des porteurs de projets pour ce type d'activités (*agricoles, productives et de transformations locales, artisanales*) qui ont répondu à nos questions ont confirmé le niveau de financement moindre pour le développement de leur activité. Les financements reçus étaient en deçà des demandes formulées. Dans ce cas, ils se voient contraints de se tourner vers d'autres sources de financement provenant notamment de leur épargne (tontine), des associations d'épargne et de crédit (AVEC), de leurs réseaux proches (Amis, voisins, collègues, Famille, etc.).

Par ailleurs, la proximité professionnelle autour d'activités entrepreneuriales financées par les OMF génère un capital social au profit du porteur de projet. Sa rentabilité de son projet à une portée individuelle, c'est-à-dire qu'elle ne profite pas à l'ensemble du groupe. Cependant, malgré la spatialisation et la concentration d'activités similaires et proches conduits à une fragmentation spatiale qui ne permet à l'ensemble du groupe de travailler ensemble dans l'intérêt de leur territoire d'activité professionnelle. L'effet de ces proximités professionnelles n'épouse pas les objectifs du développement local dans la mesure où le capital social associé à ces types de micro-entreprises est plus individualisé et est porté sur le développement d'activités entrepreneuriales plus rentables dont le bénéfice profite uniquement au porteur de projet.

2.2. *Risque de la fragmentation spatiale*

Le renforcement des proximités professionnelles entre porteurs de projets et chargés de crédits dans la relation de microfinancement des initiatives locales peut induire certains risques ou dysfonctionnement au niveau de l'espace. En effet, les inégalités spatiales produites par une offre de crédit inégalement répartie à l'échelle locale induit des conséquences dans les économies d'agglomération, au sens de la Banque mondiale (2009). Dans le cadre de la microfinance, le microcrédit proposé, inégalement, relègue à l'écart des

opportunités de financement, les quartiers défavorisés, entraînant une fragmentation sociale, voire des tensions communautaires (Guérin, 2011; Cochard, 2017; Cattan, 2018).

Notre hypothèse, dans le cadre de cette fragmentation spatiale, peut être associée à des proximités culturelles et cognitives qui se traduisent par la mise en place d'activités similaires au sein d'une zone géographique précise. Dans le cas de notre terrain, des initiatives dans divers secteurs d'activité ont pu être repérées au niveau des quartiers de la ville. En effet, les financements à l'endroit des microprojets observés sont plus concentrés dans les quartiers principaux, situés au centre de la ville. Il s'agit notamment des quartiers Commerce (16), Koko (7), Dioulabougou (5), Agbanou (5) où la dynamique entrepreneuriale est omniprésente. La plupart des initiatives financées sont tenues par des particuliers ou relèvent des TPE avec une concentration d'activités individuelles autour du commerce et des services. La figure ci-dessous est construite à partir de la base de données de notre échantillon des initiatives micro financées localement. Elle met en exergue le risque de fragmentation lié aux proximités professionnelles mises en œuvre à l'échelle des quartiers de la ville de Bouaflé.

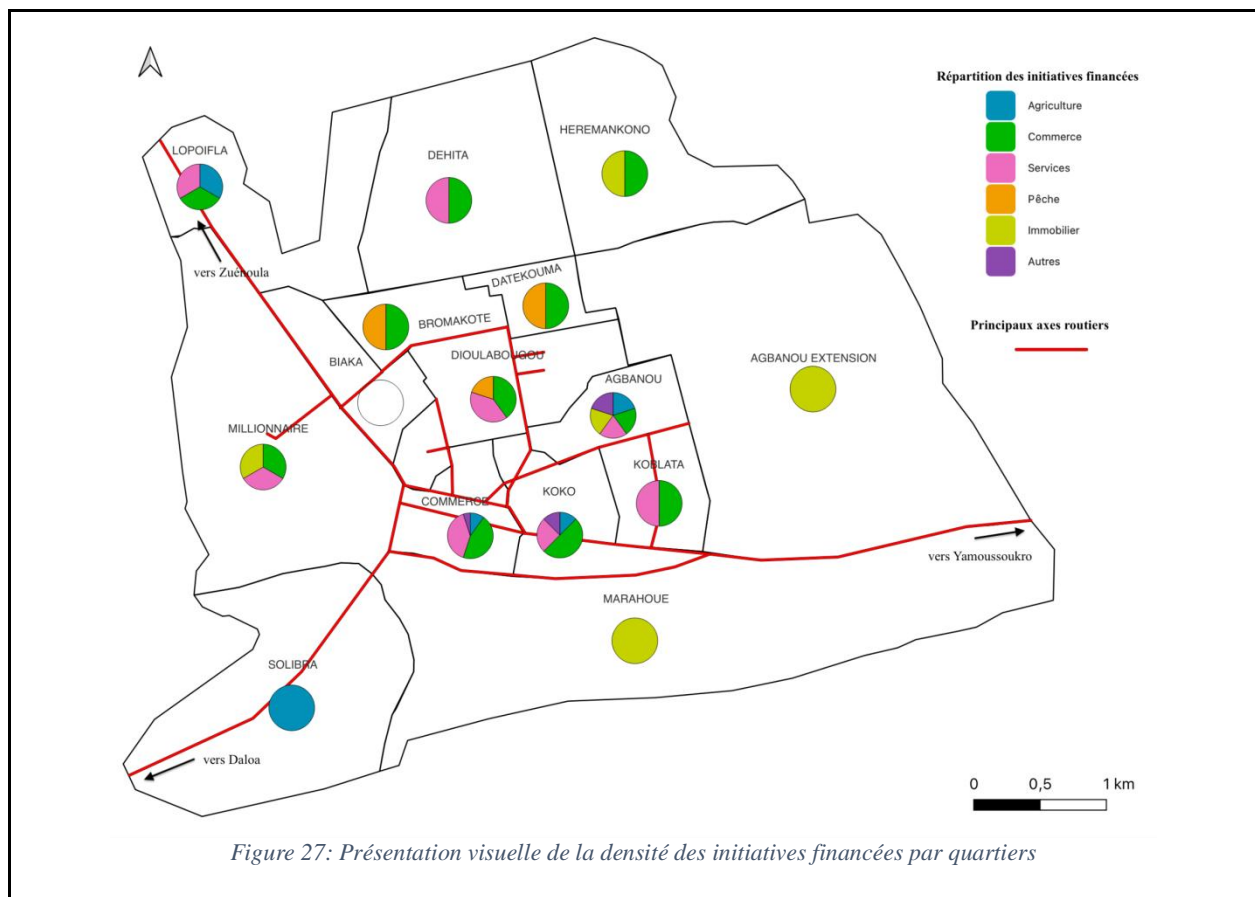


Figure 30 : Présentation visuelle de la densité des initiatives financées par quartiers
Source : Auteur, sur la base des données terrain

Cette fragmentation spatiale peut être également associée aux compétences entrepreneuriales des micro-entrepreneurs. Le profil entrepreneurial des acteurs interrogés est varié. Développés dans un cadre informel, les micro-entrepreneurs sont majoritairement porteurs de ces initiatives individuelles. La plupart d'entre eux possèdent des compétences variées (diplômés ou non). Cette caractéristique leur permet de s'adapter aux éventuels changements et dispose de sources de revenus suffisantes pouvant faire face à leurs dépenses quotidiennes. Les qualités personnelles des bénéficiaires de microcrédit étant considérées, dans certaines études, comme des facteurs importants pour la réussite de l'activité entrepreneuriale (Kuzilwa, 2005 ; Ekpe et al., 2011 ; Bourlès et Cozarenco, 2017 ; Cazabat et al., 2020), les micro-entrepreneurs qui disposent de compétences (*techniques, éducatives ou managériales*) détiennent des possibilités de financement plus avantageuses au sein de ces espaces fragmentés. Dotés de compétences variées, les plus diplômés détiennent des capacités de négociations importantes leur permettant de décrocher facilement des microfinancements au détriment des moins formés. Ainsi, alors que ces derniers bénéficient de faibles montants pour la création ou le développement d'initiatives pouvant leur permettre de disposer d'une source de revenus temporaires, les plus formés et expérimentés s'engagent dans des micro financements plus importants pour des activités entrepreneuriales plus pérennes au sein de leurs quartiers. Dans les quartiers de Bouaflé, la fragmentation spatiale est en faveur du quartier Commerce. Outre son dynamisme économique et la similitude d'activités professionnelles entreprises, les micro-entrepreneurs les plus expérimentés (BAC+) ont décroché des prêts importants pour la pratique et le développement de leurs activités professionnelles.

Par ailleurs, les effets spatiaux induits par la microfinance à l'échelle locale sont influencés également par des dynamiques macroéconomiques plus larges. En effet, les logiques d'actions des organisations de microfinance s'intègrent dans des discours dominants portés par les instances internationales de développement qui privilégient une insertion des questions de développement dans les dynamiques de marché, comme indiqué dans les chapitres précédents. Sous influence internationale, la mise en œuvre des dispositifs de financement sélectifs des OMF à l'endroit des projets sélectifs et rentables à court terme renforcent, de fait, le risque de fragmentation spatiale et de concentration d'activités similaires à l'échelle locale.

Dans cette section, il a été question d'analyser les programmes de financement et les effets spatiaux qu'ils impliquent. Bien que les dispositifs de financement mis en place par les organismes de microfinance offrent des avantages en termes de financement des initiatives entrepreneuriales locales, la sélectivité des projets autour d'activités rentables implique

diverses répercussions. Outre ses effets sur le développement socio-économique local (création de clusters de micro-entreprises), les offres de microfinance renforcent également les dysfonctionnements en termes d'agglomération dans l'espace urbain de Bouaflé. Ce dysfonctionnement en termes d'agglomération urbaine se caractérise par une priorité accordée au financement de projets résidant au sein des quartiers centraux de la ville où l'activité économique est plus dynamique au détriment des quartiers situés à la périphérie. De plus, le caractère individuel de la plupart des projets microfinancés dans ces espaces centraux sont en désaccord avec les principes du développement local qui exigent une synergie d'actions au sens de Bernard Pecqueur (2014). Face à ces dysfonctionnements, comment les politiques publiques efficaces perçoivent cette dynamique de microfinancement locale qui renforce la polarisation de la ville autour d'activités rentables à court terme au détriment de projets collectifs plus inclusifs prenant compte des inégalités socio-économiques existantes ? Comment font-ils face aux dysfonctionnements ?

La réponse à ces questions est traitée dans la deuxième section de ce chapitre. Elle met particulièrement en exergue la perception des politiques publiques de développement de la ville de Bouaflé face aux effets spatiaux, renforcés par l'offre de microfinancement pratiquée par les OMF.

Section 2 : Le regard des politiques publiques de développement face aux enjeux de spatialisation et de concentration

Nous l'avons vu précédemment, les organisations de microfinance sont présentes depuis plusieurs années au sein des territoires, et participent à travers leurs offres de microfinancement à la dynamique de développement des initiatives locales. De divers ordres, les OMF financent et accompagnent, à l'échelle locale, une diversité d'activités avec une priorité en faveur des projets commerciaux et de services rentables à court terme. Toutefois, cette logique d'action en faveur de ces types d'activités, crée et renforce leur polarisation au niveau de l'espace urbain dans une ville comme Bouaflé. En analysant ces effets d'agglomération et les enjeux de spatialisation et de concentration des activités économiques locales financées par les OMF, la perception des politiques publiques locales de développement est interrogée afin de mieux comprendre leur prise en compte ou pas dans les programmes de développement local.

Chargée, effet, d'organiser la politique de la ville, l'administration communale de Bouaflé est l'instance interrogée dans le cadre de cette thèse pour mieux comprendre leur discours et leurs perceptions face aux enjeux (scénarios) de la spatialisation et de la concentration de certains types d'activités renforcées et impliquées par l'influence des microfinancements d'OMF privées à l'échelle locale. Cette section présente d'une part l'organisation de l'administration communale de Bouaflé et de ses différentes missions avant d'indiquer sa perception et sa dépendance face aux dynamiques macroéconomiques à l'œuvre.

I. Organisation et Rôles

L'influence de la commune de Bouaflé dans le financement des initiatives locales implique d'observer l'ensemble des compétences et ressources financières détenues par la ville.

1. Présentation de la commune

La création de la commune de Bouaflé est le résultat des vastes programmes de décentralisation engagés par l'État ivoirien dans les années 1980 qui accorde le pouvoir aux élus locaux ainsi qu'à leurs collectivités. Les pouvoirs de la commune ivoirienne sont adossés à la loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale, modifiée par les lois n°85-578 du 29 juillet 1985 et n°95-608/611 du 3 août 1995. Cette loi a favorisé la création de 1323 communes, puis finalement réduites à 197, après plusieurs mouvements de réorganisation aboutis au début des années 2010. Selon les autorités ivoiriennes, ces mouvements de réorganisation permettent d'aboutir à des unités gouvernementales économiquement viables, capable de promouvoir une nouvelle approche de développement intégré¹⁴¹. En Côte d'Ivoire, la commune est une collectivité territoriale qui regroupe des quartiers ou de villages.

Le secteur communal de Bouaflé compte 213 967 habitants (RGPH, 2021) et regroupe plus d'une quinzaine de quartiers et 5 villages communaux (Allangba-Konankro; Blama; Kongo Yobouessou ; N'gattakro; Oussou Yaokro) selon les données du recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2014).

Les compétences de la commune de Bouaflé sont variées. Ses différentes composantes permettent la bonne gestion de la vie de la commune. Administrativement, les compétences

¹⁴¹ Afin de renforcer sa politique de décentralisation, le gouvernement a supprimé, en 2012, 1126 communes et maintenu 197. Cf. <https://news.abidjan.net/articles/428492/index> (Consulté le 14/06/2024)

attribuées aux municipalités nationales s'articulent autour de différents axes. Dans le Guide pratique de l'élu (2008) du ministère de l'Intérieur ivoirien, l'administration communale est composée de plusieurs agents qui remplissent tous des missions de service public :

- Aménagement du territoire :
- Planification du développement
- Voies de communication et des réseaux divers
- Transports
- Hydraulique et assainissement, électrification
- Santé, hygiène publique et qualité
- Enseignement, recherche scientifique et formation professionnelle et technique
- Développement économique et de l'emploi

Sous l'autorité locale du Maire, la commune de Bouaflé a fonctionné, au cours de l'exercice 2023, avec un effectif de soixante-quatorze (74) agents dont six fonctionnaires et 68 agents communaux autour des composantes suivantes :

- Le cabinet du Maire (05) :
- Le secrétariat général (03) :
- La Direction des services administratifs (09) :
- Les services financiers (22) :
- Les services Techniques (16) :
- Services socioculturels (08) :
- Services des recettes Municipales (03) :
- Service de la police Municipale (07) :

L'action concertée de ces fonctionnaires et agents communaux permet d'orienter la politique de développement de la ville de Bouaflé. Cette politique de développement locale dépend largement des ressources financières dont elle dispose. En effet, la ville de Bouaflé détient quatre sources de financement : les fonds propres provenant de la fiscalité perçue aussi bien sur les activités économiques locales que sur le foncier (les propriétés bâties et non bâties), des dotations étatiques, des dons et legs, des emprunts et des recettes diverses, provenant notamment du paiement de services rendus ou de l'exploitation du patrimoine communal. De même, à l'instar des communes ivoiriennes, le budget de la ville de Bouaflé est équilibré entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement. Ces dernières sont principalement orientées vers quatre postes en faveur *des opérations d'investissement autour d'acquisition*,

réhabilitation et construction d'équipements ; des remboursements des dettes liées au fonctionnement et à l'investissement ; des actions en faveur des associations et actions culturelles qui représentent 6% des dépenses (Service financier, 2023) ; et d'autres dépenses liées au fonctionnement.

En ce qui concerne l'activité économique de la ville, elle repose essentiellement sur le secteur primaire et tertiaire. La structure de l'emploi indique une concentration de la main-d'œuvre dans le secteur de l'Agriculture (59%), des Services (22%) et du Commerce (11%). L'Industrie qui occupe le troisième rang dans la hiérarchie des activités économiques locales ne représentant que 5% des activités locales. La figure ci-dessous nous renseigne sur cette dynamique des activités économiques de la ville de Bouaflé.

Branche d'activité	Données	%
Agriculture	90 802	59%
Mine	1 810	1%
Industrie	7 334	5%
Bâtiments et travaux publics	1 100	1%
Commerce	17 269	11%
Services	34 093	22%
Autre branche	1 045	1%
Total	153 453	100%

Tableau 7 : La répartition des activités économiques de la ville de Bouaflé
Source : Conseil Régional de la Marahoué 2017

Les activités économiques de la ville sont dominées par l'agriculture, le commerce et les services. Comme indiqué précédemment, Le caractère informel de l'activité économique locale implique souvent des difficultés pour l'administration communale. Ces agents, étant confrontés à la désorganisation des initiatives locales, rencontrent souvent des difficultés dans la localisation systématique de ces activités économiques. De même, ignorant l'effectif réel de ces dernières, le recouvrement total des taxes par ces agents de la mairie n'est toujours pas effectif. Nous reviendrons plus bas sur l'implication de cette difficulté de recouvrement à l'échelle locale pour l'administration communale de Bouaflé.

2. Quels modes de financement des initiatives locales : Les contraintes financières face aux défis de financement des initiatives locales

Les contraintes de financements des politiques publiques locales : Financièrement, la commune a une autonomie limitée pour la mise en œuvre effective de l'ensemble de ses compétences. L'analyse du budget de la commune de Bouaflé fait apparaître une double contrainte économique qui influencent l'autonomie financière de la ville. La première contrainte est liée au *déséquilibre de ses ressources budgétaires* : La figure ci-dessous indique l'évolution du budget communal sur les trois dernières années. Le recouvrement des budgets est en deçà des prévisions escomptées. Ce déficit budgétaire donne ainsi une faible marge de manœuvre à la commune pour assurer l'ensemble des actions projetées.

	2021	2022	2023
Prévisions	632 000 000	663 761 000	752 305 000
Recouvrement	609 376 622	660 367 570	601 577 864

Tableau 8: Récapitulatif du budget prévu et recouvré en recettes à Bouaflé (en Franc CFA).
Source : Service financier de la Mairie. Graphique réalisé par l'auteur

De même, la part importance accordée aux dépenses de fonctionnement au détriment des dépenses d'investissements amenuise les possibilités de financement des initiatives locales (Cf. tableau ci-dessous). La forte orientation du budget vers des dépenses de fonctionnement au détriment des investissements a un impact négatif sur la mise en place des projets de développements au sein de la commune.

Année	Titre I (Fonctionnement)		Titre II (Investissement)	
	Prévisions	Octroyés	Prévisions	Octroyés
2021	632 000 000	609 376 622	275 923 000	259 127 095
2022	663 761 000	660 367 570	250 782 000	250 077 056
2023	752 305 000	601 577 864	343 146 000	322 415 279

Tableau 9: Récapitulatif du budget (en Franc CFA) du budget lié aux dépenses de fonctionnement et d'investissement (fonctionnement supérieur aux investissements)
Source : Service financier de la Mairie. Graphique réalisé par l'auteur

La seconde contrainte est liée à l'instabilité, à la faiblesse et au recouvrement escompté de ces ressources financières. Au niveau des fonds propres provenant des opérateurs économiques locaux, il a été présenté précédemment, le caractère informel de l'activité économique locale dominée par le commerce et les services. Le caractère informel des activités locales ne permet pas suffisamment à la commune de tirer pleinement parti du profit généré par ces activités économiques locales. De même, en termes de recouvrement des taxes, les acteurs interrogés ont indiqué certes l'importance des recettes fiscales pour l'investissement urbain, mais son faible recouvrement lié à la désorganisation des activités économiques ne permet pas de collecter de façon systématique ces fonds communaux essentiels l'investissement urbain. Les populations locales étant moins sensibilisées à l'intérêt de payer les taxes communales, elles mettent en place des systèmes pour éviter le paiement des montants dus au développement d'une activité économique locale.

De plus, la réforme de 1982 qui permet aux communes de bénéficier des produits des impôts perçus par les services de l'État et reversés aux communes sous forme de dotation globale de fonctionnement (DGF) et de dotation globale d'investissement (DGI) connaît une certaine irrégularité. Étant en nette diminution depuis 2002 (Soumahoro, 2015), ces produits alloués aux fonctionnements et aux investissements des communes influencent fortement les capacités d'actions de la ville. L'irrégularité et l'instabilité de ces dotations représente un frein à la mise en œuvre des projets de développement à l'échelle locale. A cela s'ajoute souvent un transfert de compétences limité. En effet, les compétences attribuées aux municipalités sont souvent partagées avec l'Etat créant ainsi une confusion et un flou dans la gestion locale et handicape les stratégies de développement et surtout la bonne gouvernance (Soumahoro,

2015 ; Loba et al., 2019). La plupart des grandes infrastructures liées au développement économique local sont portées et négociées par l'Etat.

La situation financière instable et les problèmes économiques locaux rencontrés par l'administration communale de Bouaflé limitent les capacités de cette dernière, dans la mise en œuvre effective de l'ensemble de ses compétences. En effet, les moyens financiers limités de l'administration communale ne facilitent pas l'accompagnement en matière de ressources financières, matérielles et humaines des initiatives socio-économiques locales. Seulement 6% de son budget sont consacrés aux actions en faveur des associations et initiatives culturelles (Rapport, 2023). Ces contraintes économiques auxquelles fait face la ville de Bouaflé ne lui permettent pas d'assurer les compétences de développement économique et d'emploi qui lui incombent. Au regard de ces compétences limitées dans le financement des initiatives locales, comment se présente la nature de ses relations avec les organisations de microfinance implantées à l'échelle de sa circonscription ?

II. Relation entre les OMF et les pouvoirs publics en charge des dynamiques de développement

Le débat autour des relations entre les politiques publiques dans l'activité d'intermédiation financière est mobilisé dans cette section pour expliquer la faible interaction observée localement entre ces deux acteurs. Les effets induits liés à cette faible interaction, nous permettront de situer, plus bas, la place des activités microfinancées à l'échelle urbaine de notre terrain d'études.

1. Intervention publique dans l'activité d'intermédiation financière : Une question en débat

Dans la littérature, les appréciations sur l'opportunité d'une intervention publique dans l'activité d'intermédiation financière divergent. D'un côté, les avis se montrent assez méfiants quant à l'intervention directe des politiques publiques dans le secteur de la microfinance. Cette intervention politique, souvent déconseillée, crée des distorsions du marché qui pourraient nuire, selon les tenants, à la viabilité financière des organisations de microfinance. En effet, les politiques interventionnistes focalisées sur le secteur financier peuvent parfois être utilisées à des fins politiques ou clientélistes (Morduch, 1999), ce qui pourrait compromettre l'objectivité et l'efficacité des programmes de microfinance. A cela s'ajoute la méfiance d'autres auteurs (Balkenhol & Guérin, 2002). Pour ces derniers, l'intervention excessive des pouvoirs publics, dans les pays développés comme la France qui

encourage les chômeurs et d'autres personnes marginalisées à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale, peut amplifier, voire créer un phénomène de sous-emploi (Balkenhol et Guérin, 2002). De même, des études empiriques ont montré que certaines actions politiques se sont montrées nuisibles à l'essor de la microfinance, surtout quand elles portent sur le plafonnement des taux d'intérêt, l'offre de crédit au détail, les prêts à taux subventionnés et l'ingérence politique dans la gestion des OMF (Bertrand et al., 2004; Acclassato, 2008). L'inefficacité et l'inertie des modes d'intervention publique sont également dénoncées : coûteuses et inadaptées (Morduch, 1999 ; Balkenhol et Guérin, 2002). De l'autre côté, les auteurs favorables à l'intervention des politiques publiques dans l'offre de crédit se justifient par des actions qui permettraient de résoudre les formes d'exclusion générées par l'offre de crédit. Cette intervention s'appuie sur une nécessité de garantir l'accès équitable aux services de microfinance, notamment pour les populations les plus vulnérables et marginalisées par des programmes sélectifs. En effet, le principe de la sélection des clients sur lequel repose l'offre de crédit des OMF privés est souvent excluant et ne répond pas aux besoins des plus pauvres¹⁴². Dans ce cas, une intervention publique est nécessaire pour offrir de nouvelles opportunités aux défavorisés (Wélé & Labie, 2016b). En Côte d'Ivoire par exemple, cette intervention se caractérise par la mise en place de programmes publics de microcrédit en lien avec l'UNACOOPEC à destination des femmes (programme FAFCI), des jeunes (dispositifs d'aide à la création d'emploi ou à l'embauche des jeunes diplômés en quête d'insertion professionnelle PJGOUV).

L'approche territoriale d'une articulation des relations entre les OMF et les politiques publiques correspond, en effet, à la volonté des autorités locales chargées du développement de promouvoir des mécanismes de financement solidaire. A Bouaflé, la relation entre les deux acteurs se caractérise par une faible interaction. Les échanges avec les deux acteurs ont montré qu'aucune synergie d'action n'était envisageable : Les OMF interrogées ne comprenaient pas la nécessité d'impliquer des acteurs locaux dans leurs différents programmes de financement. Du côté des promoteurs de microfinance, ils estiment n'avoir pas encore reçu d'initiatives concertées entre les élus / autorités locales en lien avec des

¹⁴² Comme on l'a noté dans d'autres pays (Christen, 2001 ; Robinson, 2001 ; Lapenu, 2007), dans leur quête de la viabilité financière et pour minimiser les coûts de transaction, les IMF ont tendance à préférer une clientèle « solvable » et des activités à fort potentiel de rentabilité excluant notamment très largement l'agriculture de leurs activités

groupements locaux dans le cadre d'un projet de développement local. Ce manque d'initiatives concertées fragilise ainsi le mécanisme de coordination entre les acteurs pour le développement de projet de développement local. Pourtant, cette coordination des pouvoirs publics avec les IMF pourraient permettre des perspectives de financement d'infrastructures essentielles au niveau local, notamment dans le domaine de l'éducation, la santé, l'électrification rurale, l'adduction d'eau potable, etc.

2. Comment expliquer empiriquement cette faible interaction entre politiques publiques et OMF ? Quelle est la place des OMF dans les politiques publiques de développement ?

Le facteur explicatif de cette faible interaction entre politiques publiques et OMF réside dans l'absence de politique locale à destination des OMF. En effet, dans les compétences attribuées aux 197 communes que compte la Côte d'Ivoire, aucune politique locale ou attribution ne prévoit une interaction précise en faveur des OMF (DGDDL, 2008). De fait, depuis leur dissémination à l'échelle des territoires, les OMF ne sont pas rattachées institutionnellement aux politiques locales de développement. A l'échelle locale, il n'existe donc pas de politiques publiques locales en lien avec les OMF. Le développement géographique des OMF s'appuie sur leur autorisation d'exercice consignée dans l'agrément qui leur est octroyé par les autorités ivoiriennes. Leur choix d'implantation ou de localisation dans les grandes villes du pays s'inscrit, d'une part, dans une stratégie de développement qui tient compte de la forte concentration des activités de secteurs rentables localement. D'autre part, elle s'appuie à la fois sur les opportunités de croissance et sur les avantages de la proximité (*possibilités de réduction des coûts de fonctionnement et de transactions*) liés au développement de leur propre activité. Par conséquent, le vide institutionnel dans le cadre d'une inscription de leurs offres dans une dynamique de développement locale, conduit les OMF à inscrire leur stratégie de développement autour d'approches ciblant les micro-entrepreneurs développant des activités productives dans des secteurs rentables. Le financement des initiatives économiques locales concourt certes à l'accompagnement de la dynamique entrepreneuriale locale, mais la dimension individuelle de ses pratiques en zone urbaine et ses aspirations ciblant à la fois les activités socio-économiques rentables à court terme et les quartiers économiquement plus dynamiques, limite son inscription dans les politiques locales de développement. La méthodologie de microfinancement observée à l'échelle urbaine est en contradiction avec les politiques publiques de développement telle que décrites par Padioleau (1977, 1991). Selon Padioleau (1977), l'émergence d'une politique publique repose sur la construction d'un

problème pris en main par les acteurs publics dans l'espace public. Pour une inscription de la microfinance dans les politiques de développement local, celle-ci doit répondre, selon les propos d'Artis (2013), à trois grands problèmes publics :

- L'accès à l'emploi, ou plus exactement de la création et la consolidation d'emplois et l'accompagnement des personnes dans leurs parcours professionnels
- La recherche d'un nouveau modèle économique moins soumis aux délocalisations, pourvoyeurs d'emplois et de richesses,
- Le maintien de la solidarité territoriale et la cohésion sociale.

Bien que présente à l'échelle des territoires dans le développement des initiatives entrepreneuriales, la dimension individuelle de ces offres ainsi que les logiques marchandes, gestionnaires et de rentabilité, à court terme ciblant les activités commerciales et de services indépendamment des dynamiques de développement local promues par les autorités de Bouaflé. Ces logiques d'action mettent en doute son impact véritable sur la dynamique de développement local comme l'indiquent les critiques de Bateman (Bateman & Chang, 2012; Bateman, 2017, 2022) et Guérin (2015). Du côté des acteurs chargés du développement local, leurs compétences limitées en matière de financement d'initiatives locales les conduisent à observer et laisser faire l'hégémonie des OMF qui agissent sans synergie d'actions. Ce laxisme des autorités locales de Bouaflé face à l'influence des OMF dans le financement des initiatives locales implique toutefois des risques dans l'organisation de la dynamique économique locale.

3. Risque lié au laxisme et à la dépendance des politiques publiques en charge du développement local

Face à l'hégémonie des OMF dans le financement des initiatives à l'échelle locale, il n'y a malheureusement pas encore de politiques locales ivoiriennes avec une réelle volonté collective et articulée de gestion des initiatives microfinancées. Cette absence d'appropriation et de connaissances de la part des politiques publiques locales ivoiriennes dans la dynamique de microfinancement des initiatives locales ne permet pas l'inscription desdites activités dans les politiques de développement local. A Bouaflé, la domination des acteurs privés (BAOBAB et ADVANS) dans le microfinancement des initiatives locales met en évidence le laxisme des autorités locales et le manque d'articulation des logiques d'actions des deux acteurs. Ce manque d'articulation fait apparaître une diversité de risques.

Le premier risque observé est lié à la méconnaissance des projets micro financés des OMF par les autorités locales. Lorsque l'organisation de microfinance prend la décision de financer un micro-entrepreneur, elle ne prend pas en compte la dimension collective de l'impact du projet. Les conséquences du projet touchent uniquement son porteur et fragilisent de fait la dynamique de développement local impulsée par les politiques publiques. Dans le cadre de nos échanges avec les différents acteurs locaux, aucune synergie d'actions communes n'a été observée autour d'initiatives collectives microfinancées localement. Notons que les initiatives collectives micro financées sont portées par les coopératives locales agréées et actives. La plupart d'entre elles exercent dans le domaine agricole. L'insuffisance ou le manque de financement en faveur d'initiatives collectives et, en coordination avec les politiques publiques locales fragilise la dynamique de développement local. Pourtant, cette coordination des pouvoirs publics en lien avec les OMF pourraient permettre des perspectives de financement en faveur de projets de développement et d'infrastructures socioéconomiques essentielles au niveau local notamment dans le domaine de l'éducation, la santé, l'alimentation, l'électrification rurale, l'adduction d'eau potable, etc.

Le second risque concerne la mission de financement des initiatives locales qui échappe aux élus locaux au profit de l'hégémonie des OMF. Les initiatives financées dans la zone urbaine de Bouaflé concernent les microentreprises du secteur informel (secteurs où la conséquence des projets financés à une portée individuelle), c'est-à-dire que l'entrepreneur est l'unique bénéficiaire des résultats de son projet. Moins organisés en réseaux, le capital social associé à ce type d'initiatives privilégie l'intérêt personnel du porteur et induit des logiques concurrentielles. Cette dynamique individuelle non encadrée par les politiques publiques n'entraîne pas le développement local. Parallèlement, face au déficit de sources de financement public dédiées aux initiatives locales, les porteurs de projets entreprennent personnellement des démarches auprès d'Organisation de microfinance pour le développement et la croissance de leurs initiatives. À Bouaflé, le déficit de financement des initiatives locales amène les micro-entrepreneurs à s'orienter vers les structures de microfinancement présentes malgré les conditions de financement contraignantes imposées. Quelle que soit l'issue du projet, ce dernier ne bénéficie pas au développement local tel que théorisé par Bernard Pecqueur (2005, 2007, 2014) et André Torres (Torre, 2016, 2018). Les sources de financements détenus par les politiques publiques locales sont généralement dédiées en majeure partie aux dépenses de fonctionnement (salaires) et aux investissements, notamment dans les infrastructures publiques locales. Cette situation entraîne un double

déficit du côté des autorités locales de développement. Il s'agit notamment du déficit de financement des activités génératrices de développement local et du déficit de dispositif local d'accompagnement des initiatives. Cette fragilité induite renforce de fait le laxisme des politiques publiques face aux OMF détentrices de subsides importants pour leur démarche de financements à l'échelle locale.

Le troisième risque prend en compte l'absence de contrôle et de gouvernance locale de financement des initiatives locales de développement. Lié au précédent risque, le déficit de gouvernance des politiques publiques dans le financement des initiatives locales donne le pouvoir aux OMF qui imposent leurs injonctions et méthodologies au système de financement des initiatives locales. Les porteurs de projet ayant noué une proximité professionnelle avec les OMF recevront régulièrement des financements importants au détriment des petites initiatives locales plus solidaires. Cette absence de gouvernance génère des externalités négatives, notamment en termes de fragilisation de la dynamique de développement local et de renforcement de la fragmentation sociale locale au détriment des plus pauvres.

Conclusion de la section : L'analyse de la perception des politiques publiques en charge du développement local dans cette section met clairement en évidence le laxisme de ces dernières faces aux enjeux de spatialisation et de concentration des activités économiques locales accompagnées par les organisations de microfinance. Disposant localement de faibles moyens de financement, les autorités locales observent avec impuissance cette dynamique de fragmentation. Nouant de faibles relations avec les organisations de microfinance, ces derniers dominent, par leur forte capacité de financement, l'écosystème de financement des initiatives locales. Les risques liés à cette dépendance et au laxisme des pouvoirs publics mettent à mal les principes du développement local dans la mesure où les initiatives locales micro financées, malgré leur proximité, induisent un capital social profitant uniquement au bénéficiaire au détriment d'une dynamique collective profitant au territoire et à l'intérêt général protecteur des plus vulnérables localement.

Conclusion du chapitre : Dans ce chapitre, il était question d'analyser les effets spatiaux liés à la dynamique de financement des initiatives locales orchestrées par les OMF. Sur la base du cadre théorique de la Nouvelle économie géographique, nos résultats ont mis en exergue une concentration d'activités professionnelles similaires accentuée renforcée à juste titre par les pratiques de financement mises en œuvre par les organisations de microfinance à destination d'activités ciblées à l'échelle urbaine. Les enjeux liés à cette agglomération

d'activités sont prégnants au niveau des quartiers où la dynamique économique est plus dense. Les micro-entreprises productives locales les plus accompagnées par les Organisations de microfinance sont portées par des activités commerciales et de services rentables à court terme. Le caractère individuel de la plupart des projets microfinancés dans ces espaces centraux ne s'inscrivent malheureusement pas dans une démarche politique portée par les autorités en charge du développement local. L'accompagnement des initiatives locales par ces autorités est rattaché aux compétences de développement économiques et d'emploi. Limités (financièrement et administrativement) dans la mise en œuvre des compétences qui leur incombent, les acteurs politiques ne parviennent pas à intensifier leurs efforts pour développer leurs économies locales de manière à créer des emplois plus nombreux et de qualité, tout en protégeant les plus vulnérables. Malgré les risques liés à cette absence de coordination et de gouvernance des initiatives microfinancées, les acteurs politiques assistent, avec impuissance, aux logiques d'actions sélectives de projets individuels prônés par les OMF au détriment de petites initiatives locales plus solidaires portées par les populations pauvres. Les effets spatiaux induits par ce microfinancement urbain fortement sélectif provoquent des dysfonctionnements qui ne contribuent pas à la promotion d'un développement plus équitable, inclusif et durable à l'échelle locale.

Chapitre 6 : Les principes du développement rural et communautaire dans la mise en œuvre du microcrédit

L'analyse menée dans ce chapitre est issue des données recueillies au sein des initiatives collectives mises en œuvre en zone rurale. Théoriquement, nous mobilisons les principes de l'économie sociale et solidaire pour mettre en exergue les approches du vivre ensemble et de l'inclusion qui émergent au travers d'initiatives collectives à destination des pauvres. Cette démarche nous a conduits à suivre différentes initiatives locales portées par les organisations de l'ESS afin de mieux comprendre leur contribution au développement local. Cette partie de notre thèse s'intéresse aux coopératives agricoles locales en lien avec les ONG et organisations financières telles l'UNACOOPEC dans la mise en œuvre de dispositifs socio-financiers communautaires à destination des pauvres des zones rurales. Le chapitre (6) revient sur les concepts du développement rural et communautaire ainsi que le rôle des Organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (OESS) du territoire afin de mieux comprendre leurs spécificités et leurs contributions à la lutte contre la pauvreté (section 1). Il s'achève sur une présentation des conditions de mise en œuvre du microcrédit pour le développement local (section 2).

Section 1 : Le rôle de l'ESS dans les projets de développement local

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) désigne un ensemble d'organisations (coopérative, mutuelle, associations, fondation, etc.) qui évoluent dans divers secteurs de la vie socioéconomique. La spécificité de ces organisations réside dans leur capacité à inventer localement des nouvelles pratiques (Desroche, 1976) qui s'appuient généralement sur des valeurs de solidarité, de justice sociale, d'autonomie et de responsabilité dans une démarche alternative au modèle capitaliste dominant (Defourny et al., 1992; Demoustier & Vallat, 2005; Battilani & Schröter, 2012; Bodet & Lamarche, 2020; Demoustier, 2020; Lamarche & Richez-Battesti, 2021, 2023). Par leur fonctionnement, ces organisations initient des actions autour de projets collectifs d'intérêt général, modes de décision participatifs, réinvestissement du résultat dans l'activité, absence de profit individuel, innovation sociale et développement territorial durable.

Le modèle économique de ces organisations repose sur une double dimension : activités économiques et actions sociales. Cette mixité du modèle économique de ces organisations les amène à mobiliser les revenus issus d'activités économiques pour le financement de leurs

initiatives sociales à l'échelle locale. A ces dernières s'associent généralement la coopération et la coordination multiniveaux de différents partenaires (économiques, sociaux, au développement, ONG, etc.). Cette collaboration avec les organisations partenaires (organisations communautaires, des sociétés du secteur privé, des groupes de bénévoles, des associations caritatives et les pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux) aboutit à la mise en place d'actions concertées réussies, bénéfiques, à la fois, aux membres et au territoire de mise en œuvre (Polge et al., 2016; Torre, 2022).

Leur inscription à l'échelle des territoires étant perçue comme un vecteur d'émergence de nouveaux projets sur un territoire (Desroche, 1976; Aiken, 2017; Demoustier, 2020) fait des organisations de l'ESS des acteurs clés du développement local dans la mesure où les Organisations de l'ESS en présence développent certaines initiatives qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Au cœur de ces coopérations, les activités autour des services financiers occupent une place de choix au sein de leurs initiatives. L'étude empirique proposée dans cette section permet de mettre en exergue les formes de coopération mises en œuvre par les OESS dans la pratique des services financiers communautaires aux pauvres. L'accent ici, est mis sur les Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) et le programme FAFCI (Fonds d'autonomisation des Femmes de Côte d'Ivoire) dans lesquels des sociétés coopératives ivoiriennes sont fortement impliquées en partenariat avec les ONG de développement.

I. Les sociétés coopératives agricoles dans la gestion des services financiers communautaires aux pauvres

Cet axe de notre réflexion est dédié à la présentation de l'étude de cas permettant d'éclairer la spécificité des services financiers communautaires comme l'AVEC et les programmes FAFCI co-portés par les organisations de l'ESS (les coopératives notamment) en coopération avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et l'État ivoirien.

1. Les dynamiques coopératives ivoiriennes pour le développement local

Les dynamiques coopératives représentent le noyau dur de la famille des OESS en raison de la précision et de la solidité de leur statut juridique (Lévesque, 2016; Ballon & Celle, 2023). Par leur fonctionnement, elles font naître et développent certaines pratiques, coopérations et partenariats (Desroche, 1976) dans le but de satisfaire localement des besoins essentiels de leurs membres et renforcer les dynamiques d'actions collectives de solidarité. Dans ce qui

suit, nous décrivons le mouvement coopératif ivoirien avant d'analyser l'impact des actions des organisations identifiées dans le cadre de cette étude, sur la vie de leurs membres (*en termes de revenus et de conditions de vie*).

1.1.L'émergence du mouvement coopératif en Côte d'Ivoire

Le système coopératif en Afrique subsaharienne repose sur un héritage historique colonial (Tadjudje, 2021). Sous l'hégémonie de l'administration coloniale, les coopératives facilitent l'organisation des producteurs et assurent, pour le compte des autorités coloniales, le contrôle de la qualité, les traitements après récolte des cultures de rente (coton, café, cacao, etc.) et l'exportation de marchandises (Tadjudje, 2021). A cette époque, le droit des coopératives était embrigadé dans des lois coloniales inadaptées aux réalités communautaires locales du fait de leur adoption au lendemain des indépendances (Gentil, 1986; Toucas-Truyen & Doligez, 2021). Plus tard, le processus de modernisation, initié au début des années 1990, s'appuie à la fois sur un projet à but social et le développement d'activités marchandes.

L'organisation coopérative vise aujourd'hui la réduction des vulnérabilités des populations rurales pauvres en créant des conditions autonomes de leur inclusion socio-économique (Yao, 2008; Metereau & Figuière, 2018). Inscrites désormais dans une dimension communautaire pour le développement des territoires, les conditions de ce développement s'appuient sur les relations de coopération, de proximité entre les acteurs au travers de dispositifs permettant d'assurer aussi bien la satisfaction de leurs membres que la coordination multiniveau entre ces derniers et différents partenaires (économiques, sociaux, au développement, etc.). Outre l'orientation socio-économique dans laquelle elles s'inscrivent, les coopératives sont aussi liées à la solidarité interne, au processus d'inclusion dans le développement économique ainsi que sa sécurisation (Ansart et al., 2016).

Les coopératives ivoiriennes se sont développées dans ce même contexte colonial avec un accent particulier autour du secteur agricole. En héritage de l'époque coloniale, les autorités ivoiriennes issues des premières années d'indépendance, s'en saisissent autour des années 1970 en soutien aux initiatives politiques axées sur le développement économique et social (N'goran, 2012). Acteurs importants dans le secteur agricole ivoirien, les coopératives sont mises en place pour faciliter le développement et la modernisation d'une agriculture riche et diversifiée (café, cacao, hévéa, anacarde, coton, riz, banane, maïs, etc.). Représentant 90% des

organisations coopératives du pays, les coopératives agricoles¹⁴³ mènent essentiellement des activités de production, de collecte, de distribution et de commercialisation¹⁴⁴.

1.2.Évolution du cadre juridique des coopératives ivoiriennes

L'évolution juridique des coopératives en Côte d'Ivoire a suivi plusieurs phases importantes.

La première phase a été marquée par la création du statut de Groupement à Vocation Coopérative (GVC). Cette étape s'est articulée autour de deux moments clés :

- La transformation des GVC en Unions de GVC, leur conférant ainsi une légitimité accrue à l'échelle nationale¹⁴⁵.
- Vers la fin des années 1970, la classification des coopératives a été introduite, distinguant les coopératives à caractère civil des coopératives à caractère commercial¹⁴⁶. Cette distinction visait à renforcer leur poids dans l'économie nationale et à faciliter leur professionnalisation par l'obtention d'un agrément¹⁴⁷.
- Le cadre juridique actuel des coopératives est défini par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives, adopté le 15 décembre 2010 à Lomé. Cet acte, applicable dans les 17 pays membres de l'OHADA¹⁴⁸ (incluant les pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine ainsi que ceux de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale), établit deux catégories principales de coopératives : les Sociétés Coopératives Simplifiées (SCOOPS) et les Sociétés Coopératives avec Conseil d'Administration (SCOOP-CA) (Agnimou et N'Dri, 2013). En plus de cet acte majeur, d'autres textes viennent renforcer la légitimité des coopératives au niveau national. Parmi ceux-ci figurent la loi n° 2015-537 du 20 juillet

¹⁴³ Sur les plus de 5000 coopératives agricoles que compte le pays, environ 3000 sont spécialisées dans la filière café cacao.

¹⁴⁴ Outre le secteur agricole, les coopératives sont présentes dans les dénominations financières avec les coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC) et d'autres domaines liés à l'habitat, à la consommation, au transport, aux mines, à l'éducation ou à la santé.

¹⁴⁵ Deux principales lois nationales matérialisent cette institutionnalisation des groupements coopératifs : la loi N°66-251 du 05 août 1966 et la loi N°72-853 du 21 décembre 1972

¹⁴⁶ Cf. La loi N°77-332 du 1^{er} juin 1977 : elle consacre les coopératives à caractère civil (étape GVC obligatoire) et les Coopératives à caractère commercial (étape de pré-coopérative pas obligatoire). Elle a également consacré le développement des Coopératives dans les différents secteurs de l'activité de l'économie. Elle n'a jamais eu de Décret d'application

¹⁴⁷ La professionnalisation des coopératives s'est consacrée avec la loi N°97-721 du 23 décembre 1997. La responsabilisation, la professionnalisation des producteurs se matérialise désormais par la délivrance d'agréments en régions par les Comités Régionaux d'Agrément (CRAC).

¹⁴⁸ L'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) est applicable dans les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Congo R.D., Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo.

2015 relative à l'orientation agricole, le Code général des impôts de 2017, et le Code du travail.

Ce cadre évolutif a permis d'assainir le secteur coopératif et d'organiser son fonctionnement, renforçant ainsi son rôle à l'échelle locale et communautaire. À travers leurs actions socio-économiques, les organisations coopératives ivoiriennes répondent aux besoins alimentaires des populations en zone urbaine et génèrent des emplois directs et indirects non négligeables (N'goran, 2012)¹⁴⁹. Leur contribution au développement économique est également associée à des initiatives communautaires, observables par la mise en œuvre d'activités économiques, éducatives, sociales et culturelles (N'doly, 2014, 2019).

S'appuyant souvent sur des relations de coopération au développement, les actions communautaires menées par ces organisations coopératives répondent aux besoins locaux en matière de développement socio-économique et de protection sociale. C'est l'importance de ce rôle à l'échelle locale qui a attiré notre attention dans le cadre de cette thèse, afin d'analyser les dynamiques collectives en lien avec le développement local.

1.3. Le principe de communauté au cœur des initiatives coopératives ivoiriennes

L'approche locale des initiatives coopératives rend compte de la mise en œuvre d'actions socio-économiques qui participent à la richesse communautaire décrite par Dubb (2016). De cette dimension locale qui caractérise les organisations coopératives via leurs initiatives, il en ressort plusieurs bénéfiques communautaires (Maddocks, 2019) parmi lesquelles l'on note l'autonomie, l'action collective, la solidarité locale et l'incitation à l'action. La prise en compte des communautés inscrit les organisations coopératives (par leur fonctionnement autonome et solidaire) dans les principes coopératifs internationalement reconnus, avec obligation d'incorporer lesdits principes dans les statuts¹⁵⁰. Ainsi, la coopérative comme moyen de contribution à la communauté est portée depuis 1995, par l'Alliance coopérative internationale (ACI), qui, dans son principe 7, souligne que "Les coopératives œuvrent au développement durable de leur collectivité en appliquant des politiques approuvées par leurs membres". Considéré, en effet, comme un repère pour les organisations coopératives dans l'application de leurs valeurs à destination des communautés, cet attachement à ce principe

¹⁴⁹ Koffi Parfait N'GORAN. Le repositionnement des coopératives féminines dans le champ économique ivoirien : un secours pour l'État ? www.sommetinter.coop/sites/default/files/article-scientifique/.../02-ngoran.pdf.

¹⁵⁰ L'Alliance coopérative internationale (ACI) est l'acteur institutionnel international qui porte la voix des sociétés coopératives à l'échelle mondiale. Créée en 1895 a pour mission principale, la promotion du modèle coopératif.

communautaire promu, conduit toutes les coopératives à l'échelle mondiale à mettre en œuvre des initiatives dans le but de satisfaire localement des besoins essentiels de leurs membres et renforcer les dynamiques d'actions collectives de solidarité.

Les coopératives ivoiriennes ne se distinguent pas de ce principe international lié à la communauté dans les formes de coopération socio-économique qu'elles mettent en œuvre. Cette appropriation se caractérise par la réalisation d'activités économiques, éducatives, sociales et culturelles (N'Doly, 2019). Adossées à des relations de coopération au développement, les actions communautaires portées par ces organisations coopératives contribuent à répondre aux besoins locaux en matière de développement socio-économique ou de protection sociale (Dubb, 2016; Maddocks, 2019; Polge et al., 2016; Torre, 2022).

2. Le rôle des coopératives dans les formes de coopération mises en œuvre

Les sociétés coopératives, observées localement, formalisent plusieurs formes de coopérations. Mises en place dans l'objectif de répondre aux besoins socio-économiques de leurs membres, ces coopérations sont construites à la fois autour d'activités économiques et sociales impliquant les membres et leurs différentes communautés respectives. L'enjeu de cette forme de coopération consiste à renforcer la dynamique économique des sociétés coopératives locales. Elle se caractérise, d'un côté, par des relations inter-coopératives marquées par des opérations de mutualisations d'actions, d'achat ou de ventes de marchandises. De l'autre, par des relations socio-économiques avec divers partenaires de divers ordres. La nature de ces partenariats peut être économique, sociale et institutionnelle.

2.1. Les formes de coopérations inter-coopératives

À Bouaflé, par exemple, les coopératives se mettent, à certaines périodes de l'année, ensemble pour écouler les productions de leurs différents membres. Il s'agit notamment des produits agricoles comme le cacao et les noix de cajou où les coopératives, en absence de produits agricoles suffisants, s'associent à d'autres coopératives afin de réduire et partager les coûts de transaction liés au transport et la vente des marchandises. Ces formes de coopérations entre coopératives locales étant exclusivement économiques permettent aux coopératives d'entretenir de bonnes relations et de maintenir des liens de proximité et leur interdépendance dans les échanges.

2.2. Formes de coopération avec d'autres acteurs économiques :

Ces formes de coopération ont une visée économique, sociale et institutionnelle.

Au niveau économique, les coopératives nouent des partenariats avec des bailleurs de fonds, des exportateurs de produits agricoles de rente (café, cacao, noix de cajou, etc.). Dans le cadre de ses coopérations, la coopérative s'engage à livrer une quantité de produits de rentes certifiés (pour le cacao par exemple) à l'exportateur au cours d'une période bien déterminée. L'exportateur, à son tour, verse une prime en fin de saison aux producteurs de la coopérative ayant contribué à la livraison de la marchandise demandée. Ce partage de la prime aux membres contributeurs est géré par la coopérative fournisseur. Ces primes représentent des revenus supplémentaires pour ces producteurs qui l'utilisent pour diverses actions : investissement (achats d'intrants et de matériels agricoles), consommation (dépenses du ménage), etc.

Au niveau social, il s'agit, pour les coopératives, de développer des liens avec des organisations de type ONG, entreprises privées, associations, l'État et d'autres partenaires sociaux en vue de les accompagner dans le développement de leurs initiatives sociales auprès de leurs membres. Ces actions sociales en lien avec les partenaires permettent de faciliter l'accès (gratuitement pour la plupart) aux membres des caisses villageoises, des intrants et matériels agricoles, des services financiers, des produits d'assurance, programmes d'alphabétisation et d'autres dispositifs sociaux permettant leur épanouissement. Ces partenaires sociaux s'appuient sur la légitimité des coopératives et de leurs dynamiques endogènes de proximité géographique pour étendre leurs actions en milieu rural.

La coopération institutionnelle concerne la proximité mise en place par les coopératives en lien avec les instances étatiques. Du fait de leur statut coopératif, elles sont encadrées localement par les instances étatiques qui facilitent et les accompagnent dans leur gouvernance locale. Par des règles de fonctionnement intangibles, les instances étatiques stabilisent les pratiques du mouvement coopératif local.

Les dynamiques de coopérations mises en place par les coopératives s'établissent sur la base des liens de proximité entre acteurs. De nature mixte (formelle et informelle), ces coopérations participent à l'émergence de nouveaux projets sur le territoire. Par leur fonctionnement et leur bonne mise en œuvre, ces coopérations arrivent à faire système et à générer des initiatives de développement abouties (économiques, sociales...) au sein d'un

territoire. Toutefois, ces relations de proximité entretenues entre les coopératives et les autres acteurs de la sphère économique sont certes synergiques, mais renferment également des divergences, des conflits, des incompréhensions, des dérives, des antagonismes, des approches et des jeux d'intérêts, quelques fois, divergents, voire des controverses dans la mise en place de certains projets locaux. Ces dimensions négatives dans ces relations de proximité peuvent ainsi menacer le mouvement coopératif à l'œuvre localement. Dans ce qui suit, nous présentons le modèle de coopération mise en place par les organisations coopératives autour des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC).

II. Les ONG dans les formes de coopération

Dans la sphère de l'aide au développement, les ONG apparaissent comme des maillons clés du processus visant à satisfaire les besoins essentiels des populations (Piveteau, 1998). Faisant partie du tiers secteur, elles se différencient des organisations lucratives et publiques. En effet, considérées comme les organisations médiatrices de l'aide au développement, elles se positionnent entre les donateurs et les bénéficiaires (Piveteau, 1998) afin d'organiser et de conduire avec des interlocuteurs et partenaires locaux (les organisations de base, les groupes coopératifs ou d'associations communautaires) des projets de développement en faveur de personnes en situation de vulnérabilité. Comment l'action locale des ONG accompagne et influence positivement les initiatives socio-économiques portées par les coopératives agricoles en zone rurale ?

1. La caractérisation des ONG en Côte d'Ivoire et leur émergence dans les zones rurales

L'émergence des ONG en Côte d'Ivoire est caractérisée par différentes phases liées à l'histoire du pays.

1.1. Contexte d'évolution des ONG

Les ONG représentent des organisations autonomes, privées et à but non lucratif qui mènent avec les acteurs des pays en développement des projets d'assistance ou de développement. Qu'elles soient du nord ou du sud, les ONGD de coopération au développement représentent une partie du tiers secteur qui se distingue à la fois du secteur étatique et privé avec des actions axées sur le développement. En se positionnant dans le triangle libéral : État-marché-société civile, les ONGD intègrent, au cœur de leurs actions, des problématiques du sud autour d'un ensemble significatif d'activités. En termes d'effectif, l'on constate, une multiplication du nombre des ONG. Des dizaines de milliers d'organisations non

gouvernementales (ONG) existent à l'échelle mondiale. Certaines plus importantes telles Oxfam, Médecins sans frontières (MSF), Médecins du monde, Action contre la faim (ACF) influencent sensiblement la politique de développement dans certains pays tout en entretenant pour la plupart une proximité avec les terrains concrets locaux (Brunel et al., 1999; Perroulaz, 2004). Au niveau qualitatif, les ONG sont bien perçues par la plupart des bailleurs de fonds institutionnels pour leurs actions socioéconomiques en faveur des territoires fragiles. De même, la vision critique qu'elles véhiculent sur les gouvernements et institutions internationales font d'elles des organisations importantes dans la sphère de la coopération au développement.

Depuis ces quinze dernières années, la nature des relations entre les bailleurs et les ONGD a évolué : d'un rôle de partenaires, suscitant et portant la volonté de solidarité de la « société civile », les ONG sont de plus en plus vues comme des exécutants dans le cadre de cahiers des charges définis par les Instances internationales (Keck & Sikkink, 1998). La plupart des ONG qui interviennent dans les pays en développement se caractérisent par leur dimension internationale. Dans le cadre de leurs actions, certaines ONG passent parfois des accords avec les organisations locales afin de mener à bien leurs actions et profiter du savoir-faire de ces dernières. Outre leur capacité à créer des liens directs de solidarité autour de projets concrets, les ONGD influence sensiblement les politiques de développement dans certains pays (notamment en matière de santé, d'éducation et d'autres actions socioéconomiques diverses) via la formation, l'appui technique, l'apport de ressources financières pour le soutien des initiatives locales.

En Côte d'Ivoire, plusieurs centaines d'ONG sont agréées par l'Etat ivoirien. Très actives à l'échelle du pays, ces ONG interviennent dans divers domaines tels que l'éducation, la santé, le développement communautaire, les droits humains et la protection de l'environnement. A travers des partenariats locaux¹⁵¹, leurs actions dynamisent l'autonomisation des populations locales et fournissent dans le cadre de coopérations des ressources budgétaires ou financières, d'expertise et politiques pour structurer généralement les activités d'autres acteurs de la coalition, généralement, des composantes du tiers secteur.

Comme dans la plupart des pays en développement, leur émergence en Côte d'Ivoire fait suite à plusieurs contextes de fragilisation de l'Etat (Stegmaier & Adou, 2022) liés aux crises

¹⁵¹ Pour des informations sur la proximité des ONG en Côte d'Ivoire dans la gestion des projets socioéconomiques en lien avec des composantes locales, Cf. le site de l'association humanitaire DISSEI. <https://dissei.org/associations-cote-ivoire/>. (Consulté le 10/09/2014)

sociales, économiques, politiques et militaires à partir de 1980 (Conjoncture économique, l'éclatement de la rébellion armée à partir de 2002) qui affecte les capacités de survie de nombreuses populations. L'intervention variée d'ONG locales et internationales dans plusieurs zones géographiques et domaines spécifiques induit la délivrance de services publics en soutien aux structures étatiques fragiles (Brass, 2012; Carothers & De Gramont, 2013).

Historiquement, la présence des ONG en Côte d'Ivoire a connu plusieurs phases :

La première phase est caractérisée par la période coloniale française. Au cours de cette période coloniale, les ONG sous leur forme traditionnelle ont travaillé au travers de missionnaires français qui ont mis en place une série d'initiatives à l'échelle du pays. Il s'agit notamment d'écoles, d'hôpitaux, d'orphelinats et de groupes de réformes sociales. Plus tard, les crises sociales, économiques, politiques et militaires qui ont suivi la prospérité économique du pays à partir des années 1980 (Stegmaier & Adou, 2022) ont fait émerger des agents de développement en vue de combler les faiblesses de l'action publique qui par désormais par le tiers secteur dont fait partie les ONG de développement. Ces dernières sont particulièrement appréciées pour leur efficacité, leur souplesse, leur moindre coût eu égard aux résultats obtenus, leur créativité et capacité de mobiliser l'opinion publique (*Barnett & Weiss, 2008; Edwards & Hulme, 1995; Keck & Sikkink, 1998*).

Avec les crises sociopolitiques qu'a connu le pays, un grand nombre d'agences bénévoles étrangères venues œuvrer dans l'humanitaire d'urgence afin d'aider le pays dans sa tâche d'assistance, de reconstruction, de réhabilitation et de recherche de la paix suite aux décennies de crises sociopolitiques qu'a connu le pays. Un certain nombre d'ONG nationales, nées d'initiatives personnelles et engagées, ont également vu le jour au cours de cette même période. Ce staff des ONG locales, né du contexte politico-militaire, en réponse stratégique aux de l'urgence humanitaire du pays, intervenaient sous forme de sous-traitant pour le compte des ONG internationales.

Aujourd'hui, le champ d'intervention des ONG en Côte d'Ivoire a connu une grande transformation. Elles sont à présent actives dans plusieurs domaines liés à la problématique de lutte contre la pauvreté et des inégalités socio-économiques. Avec le soutien institutionnel des instances multilatérales de Bretton Woods (BM et FMI), les ONG bénéficient d'une parfaite légitimité qui les conduit à intervenir dans des domaines qui relevaient traditionnellement des compétences du secteur public. Elles sont de plus en plus présentes dans le vaste champ du développement et de la lutte contre la pauvreté. Le processus d'agencification découlant de

cette démarche fournit aux ONG des ressources financières, d'expertise pour agir dans la structuration des politiques de lutte contre la pauvreté, spécifiquement dans les pays en développement (Keck & Sikkink, 1998 ; Nelson, 2007). Outre la multitude de bailleurs de fonds (institutions multilatérales, les États, les collectivités locales, les Fondations, etc.), les institutions de Bretton Woods (notamment la Banque mondiale) représentent actuellement les principaux bailleurs de fonds des ONG (Keck & Sikkink, 1998). Ces derniers financent les projets en lien les problématiques de lutte contre la pauvreté. Cette démarche d'agencification amène les ONG à porter les stratégies alternatives et mettre en œuvre les politiques néolibérales promues et conçues par les instances internationales (Banque mondiale, 2013).

Au-delà de l'idéologie liée au financement des ONG, ces dernières jouent un rôle essentiel dans le développement social et économique des pays en développement (Arhin et al., 2018). Ainsi, dans le cadre de leur intervention, certaines ONG internationales s'intéressent aux zones rurales ivoiriennes où la pauvreté est plus prégnante et facilement identifiable à travers diverses variables socioéconomiques comme la grande taille de la famille, le faible taux d'alphabétisation des adultes, la mauvaise qualité des services de santé et de nutrition, des terres et éléments cultivables soumis aux aléas climatiques, le faible niveau de sécurité ainsi que du revenu familial et de l'épargne (Stegmaier & Adou, 2022; Yunus, M., 2007).

Malgré certaines critiques observées dans leurs fonctionnements¹⁵² (Brass, 2012), les ONG sont généralement bien perçues dans l'opinion publique (Brass, 2012). Elles représentent un acteur incontournable dans le monde de la coopération au développement. L'intervention ou les opérations de développement de la plupart des ONG de développement s'inscrit dans des logiques de projets, au travers d'aides financières, d'appui profitant exclusivement au monde rural (Piveteau, 1998) menées en coopérations avec d'autres composantes du tiers secteur comme les coopératives agricoles et autres acteurs socioéconomiques (OMF).

1.2. Les ONG et leurs modes de coopération à l'échelle locale

Les modes de coopération des ONG en lien avec les acteurs locaux de développement reposent essentiellement sur la mise en place d'initiatives locales en faveur des populations vulnérables. En Côte d'Ivoire, l'intervention des ONG à l'échelle locale est en particulier accompagnée par la collaboration de partenaires locaux clefs comme les coopératives

¹⁵² Les critiques faites aux ONG sont généralement liées à la manière dont leur financement par la Banque mondiale et le FMI peut influencer leur indépendance et orienter leurs priorités selon les agendas des IFIs plutôt que selon les besoins locaux.

agricoles et les OMF. Ces acteurs influencent positivement les initiatives socioéconomiques à destination des populations, surtout présentes dans les zones rurales.

2. Rapport des ONG et les coopératives

Dans la nature des relations entre ONG et les coopératives, existe la mise en place d'opérations locales de développement. Dans ce cadre, plusieurs opérations de petite taille sont adoptées et mises en œuvre avec la participation des acteurs locaux. Ces projets permettent aux acteurs de se regrouper autour d'enjeux localisés liés à l'utilisation d'une ressource économique et sociale (Piveteau, 1998). En Côte d'Ivoire, l'exemple emblématique de cette coopération avec les coopératives locales est celle qui implique les Associations Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC)¹⁵³.

2.1. Les AVEC comme action en faveur des communautés : Principes, caractéristiques/profil et rôles

Face à la financiarisation du secteur de la microfinance, décrit précédemment, les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) se présentent comme étant un mode de financement alternatif capable de répondre aux besoins de financement des populations rurales. Les paramètres liés à la difficulté de financement des populations pauvres (*absence de garanties, hausse du taux d'intérêt, absence d'absence d'activité à forte rentabilité, etc.*) sont à l'origine de la création des AVEC. Inspiré, en effet, du système d'épargne rotatif propre aux tontines villageoises, l'AVEC représente un système d'épargne et de crédit consistant à mettre en place une dynamique communautaire et solidaire des services financiers d'épargne et de crédit destinés aux populations rurales. A travers sa dynamique communautaire et une méthodologie particulière, l'AVEC contribue à l'inclusion financière des populations rurales exclues pour la plupart des canaux de financement classiques. L'AVEC est, en effet, un système d'épargne et de crédit consistant à mettre en place une dynamique communautaire et solidaire des services financiers destinés aux pauvres. Sa mise en place implique une organisation autogérée par l'ensemble des membres qui établissent des règles communes, détaillées, écrites et consignées dans des statuts qui sont lus à haute voix, à l'ouverture de

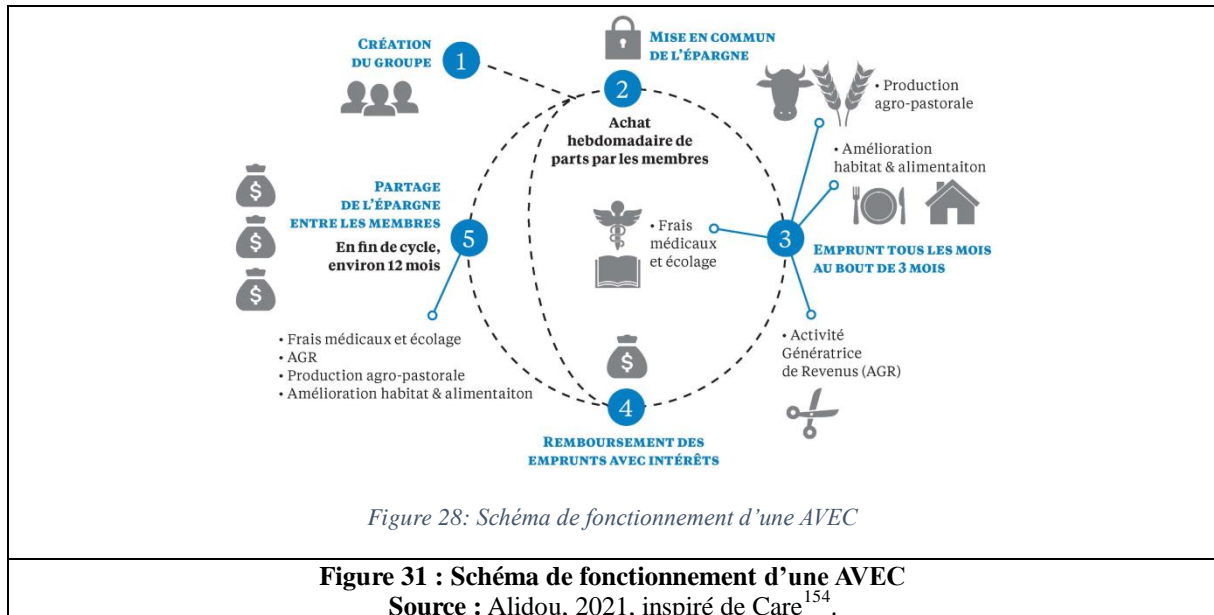
¹⁵³ Outre le cas des AVEC, d'autres partenariats d'ONG avec les coopératives autour des services financiers ont pu être observés. En effet, en 2023, le projet de partenariat de l'ONG 100 Weeks avec la Coopérative COVIMA a permis à 45 membres de la coopérative de bénéficier gratuitement d'aides financières via des paiements (mobile money) et de formations sur la gestion financière pendant 100 semaines, afin de les accompagner dans leur processus d'autonomisation. Cette initiative n'a pas pu être suivie dans le cadre de cette thèse du fait de son caractère individuel.

chaque réunion hebdomadaire, par le secrétaire du collectif. Les membres sont soumis à des sanctions en cas de défaillance ou de non-respect des règles édictées : Si un membre enfreint à ces règles, il devra payer une amende ou se voir exclure du collectif.

Évoluant en dehors du cadre réglementaire des banques centrales, l'organisation des AVEC est généralement soutenue par les coopératives en lien avec les organisations non gouvernementales et les bailleurs de fonds internationaux. Le soutien technique et/ou financier apporté par ces acteurs s'adresse aux communautés déjà constituées et s'inscrit dans une dynamique de protection sociale et de promotion de la petite épargne à l'échelle locale.

Les premières expériences des AVEC au sein des territoires sont portées par l'ONG américaine Care International (Alidou, 2021) avec Le Mata Masu Dubara (MMD) : « femmes créatives » ou « femmes en action », a été conçu en 1991 au Niger, avec un modèle assez rigide, fortement encadré par l'ONG. A la suite de sa réussite, ce système s'est généralisé dans d'autres pays en développement. Les ONG internationales comme Oxfam, le Catholic Relief Services, Solidaridad et Plan International ont mobilisé, répliqué la même méthodologie fondée sur l'approche villageoise et l'épargne en Afrique et en Asie et en Amérique latine pour étendre leurs initiatives sociales à l'échelle des territoires, particulièrement ruraux.

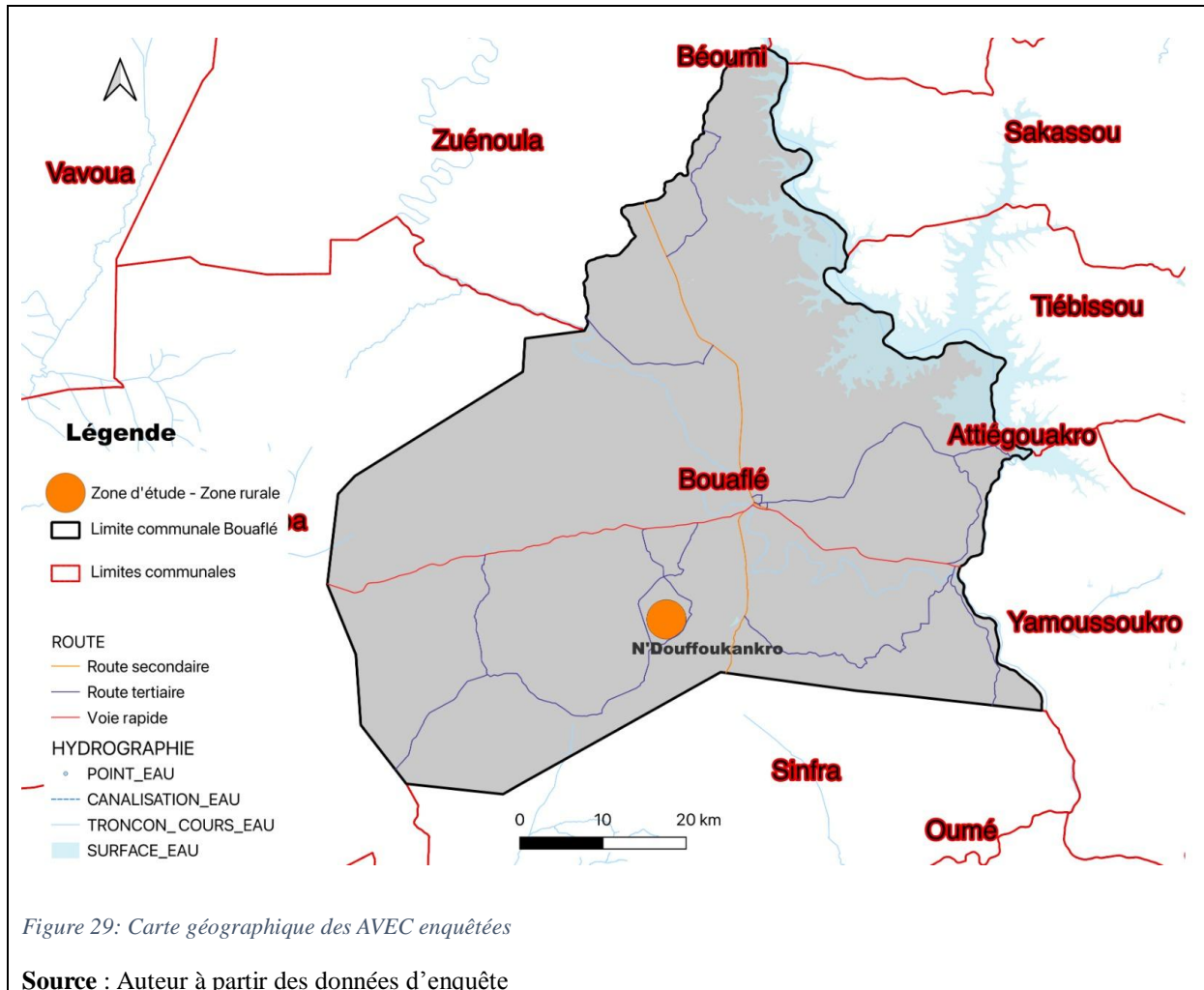
Malgré le caractère communautaire et solidaire qu'elles impliquent, ces groupements au sein des AVEC sont encadrés par un certain nombre de principes et de règles communes qui facilitent le bon fonctionnement du collectif. Le schéma ci-dessous met en évidence les 5 grandes phases d'une Association Villageoise d'Epargne et de Crédit (Morgan Faisant de Champchesnel, 2017, cité par (Alidou, 2021). Cette réalité des dispositifs AVEC mis en œuvre localement, ont été étudiées dans le cadre de notre recherche afin d'apprécier leur mode de fonctionnement.



2.1.1. Caractéristiques et profil des AVEC enquêtées

Dans le but d'observer la capacité des populations rurales à associer les ressources liées aux AVEC, dans l'amélioration de leur bien-être individuel et collectif, une phase de collecte des données de la thèse s'est intéressée aux Associations Villageoises d'épargne et de Crédit (AVEC). Cette phase d'enquête a concerné quatre villages situés dans la partie sud-ouest du département de Bouaflé en Côte d'Ivoire (voir carte).

¹⁵⁴ Cf. Morgan Faisant de Champchesnel, 2017, « Les associations villageoises d'épargne crédit : une approche adaptée aux ménages les plus pauvres ? Caractéristiques des membres et impact sur l'économie des ménages », étude de cas, Solidarités International, p. 10. L'étude de cas est consultable via le lien de l'ONG Solidarités Internationale : <https://www.solidarites.org/wp-content/uploads/2017/05/Les-Associations-Villageoises-d%E2%80%99Epargne-Cr%C3%A9dit-Tchad-2016.pdf>



Les membres de ces groupements enquêtés étaient impliqués dans, au moins, deux cycles AVEC (deux années d'expérience minimum). Il s'agit notamment de : Diacohou sud, Blè, Koffikro 2, Attossé. Une phase d'entretiens individualisée a permis d'interroger 100 personnes (5 non bénéficiaires de crédit, mais demande en cours et 96 bénéficiaires de crédit AVEC). La composition de ces AVEC enquêtées est mixte (Cf. tableau ci-dessous).

AVEC enquêtées	Effectif masculin	Effectif féminin	Effectif total
Diacohou sud	15	10	25
Blè	21	4	25
Koffikro 2	17	8	25
Attossé	22	3	25

Tableau 10: Composition des AVEC enquêtées

Source : Auteur

Des informations complémentaires ont été collectées auprès de trois coopératives ayant leur siège social dans la zone urbaine de Bouaflé. Le tableau ci-dessous rappelle les caractéristiques et les profils des trois coopératives concernées par l'étude. Il s'agit notamment de la coopérative des femmes pour la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles de la Marahoué (COOP.CA COVIMA), la Société Coopérative la Fève de la Marahoué (SOCOOFEM SCOOPS) et de la Société Coopérative Agricole des Frères Unis de la Marahoué (CAFUM COOP-CA). Outre ces sociétés coopératives, des enquêtes individuelles ont été réalisées auprès de leurs membres (cinq ménages par coopérative) ont été interrogées dans le but de recueillir leur perception vis-à-vis du rôle des coopératives auxquelles ils appartiennent. Ces entretiens ont été réalisés au 1^{er} trimestre 2023.

Coopératives et caractéristiques	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE LA FÈVE DE LA MARAHOUE (SOCOOFEM SCOOPS)	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DES FRÈRES UNIS DE LA MARAHOUE (CAFUM COOP-CA)	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES FEMMES POUR LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES DE LA MARAHOUE (COOP-CA COVIMA)
Statuts et objet social	Coopérative de commercialisation de produits agricoles (café-cacao, anacarde)	Coopérative de commercialisation de produits agricoles (café-cacao, anacarde)	Coopérative de Production, transformation et commercialisation de produits agricoles (vivriers, cacao, Anacardes)
Microfinancement des initiatives rurales sur fonds propres	Oui - Développement d'activités économiques - Actions sociales (mariage, décès, santé, etc.)	Oui - Développement d'activités économiques - Actions sociales (mariage, décès, santé, etc.)	Oui - Développement d'activités économiques - Actions sociales de soutien aux membres (distribution d'intrants, Filets sociaux de transferts monétaires, mariage, décès, santé, etc.)
Bénéficiaires dispositifs sociaux de partenaires pour le microfinancement des initiatives rurales	Oui, mais faible nombre	Oui, mais faible nombre	Oui - FAFCI - 100 Weeks - AVEC

Tableau 11: Caractéristiques et le profil des coopératives et leurs initiatives sociales

Source : Auteur

Le statut coopératif de ces organisations les conduit à entreprendre au sein de leur zone d'intervention des initiatives socio-économiques en faveur de leurs membres. La mise en place des initiatives communautaires induit des formes de relations de proximité à la fois avec les membres de la coopérative et d'autres acteurs socioéconomiques, notamment les coopératives, les ONG, l'Etat, les OMF, etc.

2.1.2. La réalité des AVEC à l'échelle locale

Les témoignages et discussions ont relevé plusieurs éléments qui ont permis d'apprécier la réalité des dispositifs AVEC mis en œuvre localement.

- Un mode de fonctionnement solidaire

Le mode de fonctionnement solidaire dans lequel s'inscrivent les AVEC se caractérise par une organisation autogérée par l'ensemble des membres qui établissent des règles communes, détaillées et écrites dans des statuts qui sont lus à haute voix, à l'ouverture de chaque réunion hebdomadaire, par le secrétaire du collectif. L'achat de parts par les membres du groupe permet de collecter des montants pouvant varier entre 500 FCFA à 2500 FCFA/semaine (entre 80 centimes et 4 euros), voire plus en fonction de leurs capacités d'épargne. Le montant collecté peut être emprunté par les membres en fonction de leurs besoins (*développement ou création d'activité, besoin de consommation, faire face à des imprévus, etc.*). Le crédit emprunté est remboursable sur une période de trois mois, à un taux d'intérêt de 10%. Au bout d'un an, un partage des cotisations et des bénéfices collectés est organisé entre tous les membres de l'Association en fonction de leurs mises. Cette démarche permet aux membres de se soutenir mutuellement, de créer de la richesse localement.

Pour leur bonne mise en œuvre et pour éviter de privilégier certains membres ou la captation des ressources par une minorité, les membres sont contraints d'observer certaines pratiques lors des emprunts. En effet, le montant maximal des financements octroyés est proportionnel à l'épargne mise en place par chaque membre. Par conséquent, dans le but d'une répartition équitable du crédit, le montant de l'emprunt ne doit pas être supérieur au triple du montant de leur épargne de départ et les crédits peuvent être contractés à partir de la quatrième semaine de cotisation. La demande de crédit s'effectue généralement après un délai d'épargne de trois à cinq mois. Le remboursement du capital intervient à intervalles de quatre semaines et la durée de ce remboursement est convenue au moment du décaissement. Le suivi des crédits par l'ensemble des membres incite les demandeurs à adopter des pratiques régulières de

remboursement. Le taux de remboursement observé lors des enquêtes s'établissait à 100%. En cas de non-respect des règles établies, des sanctions sont mises en place par l'ensemble du collectif sous forme d'amendes ou exclusion du collectif.

Par ailleurs, la mise en place d'une caisse dite de "solidarité" permet de collecter de l'épargne complémentaire (de faible montant) auprès des membres. Cette contribution des membres à parts égales permet d'obtenir des financements pour des situations d'urgence comme funérailles, mariages, cérémonies coutumières, accueil d'une d'un partenaire, etc. Un carnet d'épargne, détenu par chaque membre, retrace l'ensemble des opérations de comptes individuelles. Ces carnets d'épargne ainsi que les fonds sont sécurisés et conservés dans une caisse à trois cadenas. Les clés sont conservées par différentes personnes appelées aussi (gardien de clés) afin de se protéger des risques de fraudes. Au terme du cycle, le collectif s'assure du remboursement de tous les crédits et procède au partage des fonds (épargne + intérêts) à chaque membre au prorata de leur épargne. Après le cycle, les membres qui souhaitent quitter le groupe peuvent le faire librement. La fin du cycle s'accompagne généralement par une cérémonie de clôture dans une ambiance festive.

- *Un système financier alternatif*

Le système financier mis en place par les communautés villageoises qui permet aux villageois de faire face à leurs besoins socio-économiques locaux. En effet, la bonne gestion des caisses permet aux membres d'avoir accès au crédit afin de financer une variété d'activités : le crédit permet la création, le développement ou le renforcement d'une activité économique (commerce, artisanat, coiffure, services, etc.), la scolarisation des enfants (inscription, achat de fournitures, etc.), la prise en charge des frais de santé, la réponse aux besoins du ménage (couvrir certaines charges imprévues), d'atténuer les pressions financières exercées sur toute la famille, la réalisation d'autres projets économiques, etc.

Outre la contribution des dispositifs AVEC à la réalisation de ces initiatives socio-économiques et à la réponse aux besoins de base des populations, les membres interrogés perçoivent, unanimement, le dispositif AVEC comme une opportunité et une aide.

Globalement, l'AVEC les incite à la création d'activités économiques via le bénéfice d'un crédit solidaire à moindre coût dans le village sans passer par le réseau d'usuriers locaux.

Par ailleurs, les membres des différentes AVEC enquêtés vivent dans la précarité avec des revenus moindres (*pratiquant l'agriculture comme activité principale et vivant dans des*

logements précaires). L'objectif de leur adhésion à ces collectifs est clair : épargner de l'argent afin de bénéficier de crédits (moins cher) pour des projets socio-économiques futurs. La plupart des prêts octroyés varient entre 10 000 FCFA et 150 000 FCFA (entre 15 euros et 230 euros). Toutefois, l'inventaire des demandes individuelles de financement nous a permis de constater que plusieurs crédits étaient destinés au financement d'actions sociales (frais de scolarité des enfants, prise en charge des frais de santé, etc.) au détriment d'une mise en place de projets communautaires.

En termes de dynamiques collectives, les initiatives AVEC connectent les membres du village et permettent d'entretenir de bonnes relations (*proximité et communauté*), facilitant ainsi la réalisation de projets communautaires dans le village. À ce titre, nos observations ont permis de découvrir la présence d'une ferme écologique de volaille, mise en place par les membres de l'AVEC de Blè. Ce projet a été réalisé grâce à une partie de leur épargne et au soutien des organisations partenaires telles ONG et la coopérative. À travers ce projet, les jeunes sont occupés par l'activité dudit projet et sont maintenus dans le village. De même, la dynamique collective et les sanctions érigées en cas de défaillances offrent au dispositif souplesse, commodités et un cadre discipliné qui favorise une épargne régulière.

2.2. AVEC : Une dynamique multi -acteurs

Plusieurs acteurs interagissent dans le dispositif des AVEC. Parmi ces acteurs, il faut noter la nécessaire participation des ONG et les coopératives. Ces dernières y jouent un rôle capital et participent au bon fonctionnement du dispositif. Par l'entremise d'un partenariat avec les acteurs du terrain (les coopératives par exemple), les ONG ont un lien étroit avec les AVEC en place. En effet, les ONG ne sont pas directement liées à l'AVEC, elles accompagnent plutôt les coopératives (considérées comme les acteurs du terrain) à la bonne gestion et à la bonne animation des AVEC. Elles aident à la création de caisses, à la formation des Promoteurs de Groupe (recrutés au sein des coopératives en place). Leur implication dans les dispositifs AVEC locaux s'inscrit dans le cadre de leur politique de Développement Communautaire afin de permettre aux villageois de diversifier leur revenu. Au travers du dispositif AVEC, les ONG offrent, pendant ou à la fin du cycle, des centres de santé, des pompes villageoises, des broyeuses aux villageois, des micro-subsventions pour augmenter la capacité de prêts internes,

etc. Localement, l'ONG Solidaridad (rencontrée sur place) est l'organisme la plus influente impliquée dans le fonctionnement des AVEC¹⁵⁵ à l'échelle des territoires ruraux.

En effet, Solidaridad est une organisation internationale œuvrant dans le champ du développement aux côtés des communautés, majoritairement rurales. Installée en Côte d'Ivoire depuis 2009, l'ONG est connue pour ses actions de développement communautaire et son rôle principal et majeur dans la structuration des AVEC à l'échelle des territoires ruraux. Son partenariat avec les coopératives contribue à étendre les initiatives sociales, de ces dernières, à l'échelle des communautés. Dans ce cadre, elle favorise la création d'infrastructures sociales : centre de santé, hôpitaux, pompes villageoises, etc. et des fonds spéciaux mis à la disposition des sections, membres des coopératives pour la mise en place de projets collectifs, locaux, inclusifs et durables ou des fonds de soutiens aux AVEC exemplaires. L'ONG s'appuie, de fait, sur un réseau d'organismes (dans le cadre de partenariat), notamment les coopératives agricoles ou financières, pour étendre ses actions de développement communautaire.

Les coopératives, quant à elles, facilitent la mise en place des AVEC en raison de leurs proximités avec les membres et de leurs dynamiques communautaires. Elles animent (suivi, formation, etc.), accompagnent et mobilisent les membres de l'AVEC à monter des projets communautaires. Le Promoteur de Groupe de la coopérative joue un rôle capital, car il visite les AVEC et veille à leur bon fonctionnement. Ce dernier est chargé de transmettre la réalité des AVEC aux coopératives. Dans certains cas (dysfonctionnement au sein de la coopérative), les ONG agissent directement avec les communautés bien organisées en jouant le même rôle que les coopératives. La figure ci-dessous, décrit la dynamique des relations entre les principaux acteurs autour des initiatives rurales

¹⁵⁵ Solidaridad mobilise environ 1000 AVEC qui ont environ 400 millions de FCFA (environ 610 000 euros). Certaines d'entre elles ont été mises en relation avec les organisations de microfinance.

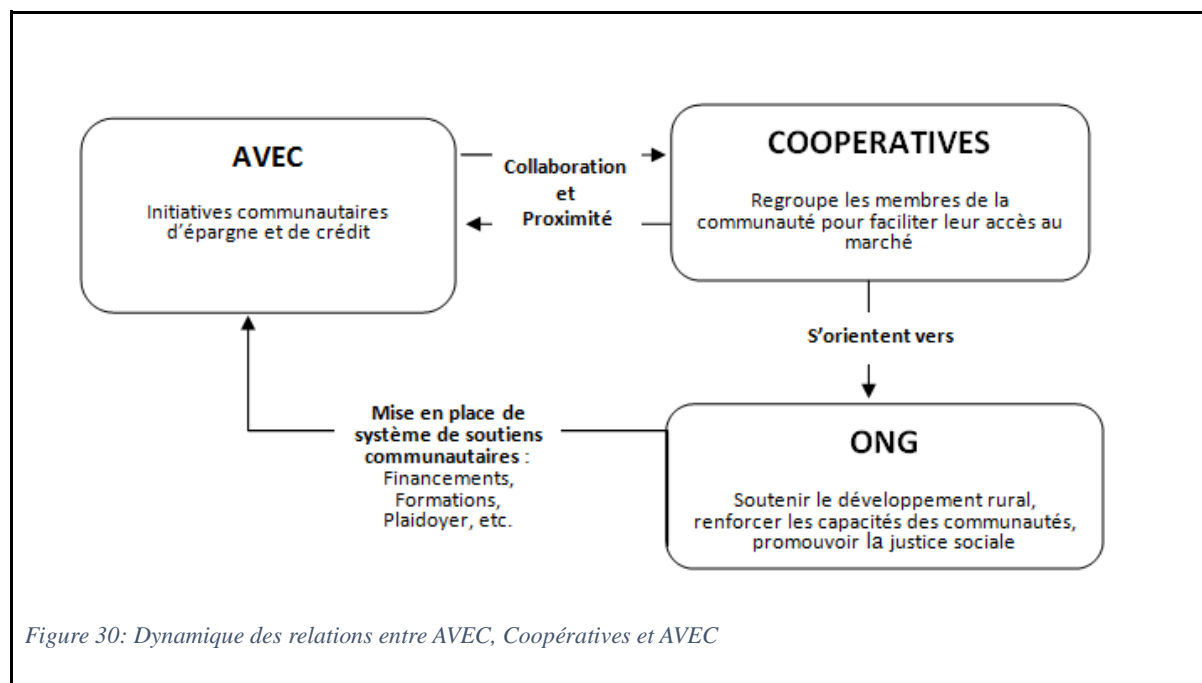


Figure 30: Dynamique des relations entre AVEC, Coopératives et AVEC

Figure 33 : Dynamique des relations entre AVEC, Coopératives et AVEC
Source : Auteur, sur la base des données d'enquête- Idem à la figure 16 du manuscrit

Les structures de microfinance ne sont pas en marge du développement des AVEC. Depuis quelques années, ces dernières sont particulièrement visées par l'ensemble des organisations de microfinance. Un échange informel avec un chargé de Crédit à ADVANS nous a permis de mieux comprendre cette logique développée par ces Organisations. En effet, avec l'aide de leurs partenaires au développement (Solidaridad par exemple) et dans le cadre de l'inclusion financière (bancaisation des populations pauvres), les OMF s'appuient sur les AVEC pour étendre leur croissance, réaliser des bénéfiques et capter de nouveaux clients dans les zones rurales. Elles facilitent la création d'AVEC¹⁵⁶, les visites, les démarchent à l'effet de loger les ressources de leurs cotisations hebdomadaires, en guise de garantie, sur un compte afin de bénéficier de crédits plus importants et des facilités de remboursement intéressantes. Par exemple, pour qu'un membre d'une AVEC soit éligible à un financement, ce dernier doit pouvoir épargner constamment, sur trois mois, 30% du montant sollicité sur son compte. Le financement octroyé est remboursable sur six mois avec un taux d'intérêt de 9,6%. Cependant, le microcrédit, tel que pratiqué par les OMF privées, reste toujours inaccessible aux populations rurales qui bénéficient de faibles garanties financières pour accéder à des

¹⁵⁶ En partenariat avec Solidaridad, la COOPEC, par exemple, crée des caisses et les met à la disposition des communautés.

financements spécifiques. La plupart des personnes interrogées disent ne pas s'intéresser aux services proposés par les organisations de microfinance. Les membres qui les connaissent insistent sur la cherté du service. Cette logique est également perceptible au sein de l'UNACOOPEC avec un taux d'intérêt relativement moindre par rapport à ceux appliqués par les OMF privées. Toutefois, avec le programme Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI)¹⁵⁷ que nous décrivons à la page suivante, l'UNACOOPEC adopte une pratique communautaire du microcrédit.

L'exemple des caisses villageoises gérées localement par les communautés illustre l'importance de l'autonomie et de la prise de décision à l'échelle locale, notamment grâce aux comités de gestion des caisses. Bien que ces caisses jouissent d'une autonomie de gestion et de décision, la coopérative reste responsable et garante, vis-à-vis des bailleurs sociaux, du bon fonctionnement des activités des différentes caisses locales, ainsi que de leur mode de gestion. Cette coresponsabilité des coopératives dans le système de gestion collective renforce à la fois leur ancrage local et leur soutien solidaire à l'économie locale. Cependant, malgré les bénéfices observés au sein des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), certains constats révèlent des problèmes et des inconvénients majeurs qui entravent leur bon fonctionnement. Parmi ces problèmes, on peut citer le non-respect des règles de l'AVEC, le manque de respect entre les membres, le manque de discipline, l'absence régulière des membres, les décès, des problèmes internes d'organisation, et un déficit de formation des membres, se traduisant notamment par leur incapacité à monter des projets communautaires. De plus, l'horizon temporel limité ne permet pas de constituer une épargne suffisante pour la réalisation d'un projet collectif de développement local.

Encadré 3: L'exemple de l'AVEC de Koffikro 2

Les résultats issus de l'analyse de notre échantillon sur l'AVEC de Koffikro 2 se sont révélés particulièrement prometteurs. Les données indiquent que l'accès aux services financiers a permis aux membres du groupe d'améliorer leur capacité de financement de leurs activités productives, de gérer au mieux leurs dépenses liées à l'accouchement, aux soins de santé, aux frais funéraires, à la nutrition et à assurer l'éducation de leurs enfants.

Lors des *focus groups*, de nombreux membres des AVEC, ont indiqué que les ressources liées aux AVEC constituaient, pour eux, une aide et leur permettaient d'atteindre leur objectif financier, de diversifier leur activité économique, mais qu'en raison certains dysfonctionnements liés à l'assiduité de certains membres, au manque de formations adaptées à la gestion de projets, les fonds communs (appelé solidarité dans le jargon), ne sont pas destinés à des projets collectifs. Ces fonds sont plutôt sollicités dans une dynamique individuelle.

Source : Auteur

¹⁵⁷ Ce programme est initié par le Cabinet de la première Dame depuis 2012. Pour en savoir plus sur le dispositif FAFCI, confère <https://www.adolebatisseur.org/service/fonds-dappui-aux-femmes-de-cote-divoire-fafci/> ou sur le site de l'UNACOOPEC consultable au <https://www.unacoopec.com/index.php/nos-partenaires/fafci>

Les formes de coopération mises en place par les Organisations de l'Économie Sociale et Solidaire (OESS) dans le cadre des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) revêtent une importance capitale, car elles permettent de répondre localement aux difficultés de financement rencontrées par les populations les plus pauvres. Les actions collectives ainsi initiées sont développées et organisées dans les zones rurales par l'intermédiation de sociétés coopératives, d'associations, d'ONG, et d'autres institutions sociales. En plus de renforcer les capacités d'épargne et l'accès au crédit des membres, ces initiatives contribuent à renforcer les liens de solidarité et de proximité entre les populations locales, qui s'engagent dans une dynamique de développement plus inclusive.

2.3. Autres formes de coopération socioéconomiques dans les dynamiques de lutte contre la pauvreté

Hormis celles indiquées précédemment, d'autres actions sociales de lutte contre les vulnérabilités locales, fruit de coopérations impliquant les ONG et les coopératives, ont été observées à l'échelle de notre terrain.

2.3.1. Financement d'Initiatives communautaires autour de coopération entre ONG et Organisations de microfinance

En plus de la collaboration avec les coopératives, des initiatives visant à aligner les stratégies en zone rurale avec les Organisations de Microfinance (OMF) se développent autour du financement des initiatives locales et de l'inclusion financière. En effet, plusieurs synergies d'actions se forment pour lutter contre la pauvreté. À ce titre, la signature d'une convention de partenariat en 2016 entre Care International et Advans CI est particulièrement notable. L'objectif de ce partenariat est de faciliter l'accès des femmes à l'épargne et au microcrédit. Les deux organisations signataires apportent chacune une expertise spécifique mobilisée au service des populations vulnérables, en particulier les femmes. Care International excelle dans la mobilisation communautaire, tandis qu'Advans CI se spécialise dans la microfinance.

Ce cadre de partenariat s'inscrit dans un vaste programme de financement, dénommé Power Africa, qui vise à accroître l'inclusion financière des ménages les plus pauvres des zones rurales et urbaines, encore exclus des services financiers au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, et au Rwanda.

2.3.2. Financement d'Initiatives communautaires autour de coopération entre UNACOOPEC et l'ONG Children of Africa dans le cadre du programme FAFCI

Dans le cadre de ses activités de microfinancement, l'UNACOOPEC a développé des dispositifs de financement groupés pour les communautés pauvres à travers le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire¹⁵⁸ (FAFCI). Mis en œuvre depuis 2012, le FAFCI est un programme social gouvernemental porté par l'ONG Children of Africa de la Première Dame, qui permet à l'UNACOOPEC, en tant qu'organe d'exécution, de gérer des lignes de crédit pour sa mise en œuvre. De nombreux groupements ruraux bénéficient de ces petits prêts. De plus, le soutien de l'UNACOOPEC aux Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), dont le fonctionnement a été décrit précédemment, répond également à la logique de dynamisation des initiatives économiques, rurales et communautaires.

Sous l'initiative de la Première Dame, Mme Dominique Ouattara, ce dispositif de financement a été conçu en partenariat avec l'UNACOOPEC. En termes d'offres, il s'agit de prêts productifs à court terme, disponibles sur tout le territoire ivoirien, afin de permettre aux femmes de plus de 21 ans de financer une activité économique autonome¹⁵⁹. Ces fonds permettent aux femmes de développer des microprojets et des activités génératrices de revenus, contribuant ainsi à sortir leurs familles de la pauvreté. Les données du Cabinet de la Première Dame indiquent qu'à ce jour, près de 370 000 femmes ont bénéficié du FAFCI, avec un investissement total de 58 milliards de francs CFA et un taux de remboursement de 98 % (Cabinet en charge de la gestion du FAFCI, 2024)¹⁶⁰. Grâce à cette initiative, le FAFCI, en collaboration avec le secteur de la microfinance, opère en toute légitimité dans l'environnement institutionnel conventionnel¹⁶¹ et impose son mode opératoire dans le panorama financier ivoirien. Il contribue, par le biais de ses activités de prêts destinés aux femmes, au développement socio-économique du pays.

Par cette initiative collective, l'UNACOOPEC, avec l'appui du gouvernement, participe à la dynamique de développement local en offrant des services financiers aux femmes pour le démarrage ou le développement d'activités génératrices de revenus. Elle s'appuie sur les coopératives agricoles locales pour financer les initiatives rurales du pays. À Bouaflé, dans le

¹⁵⁸ Ce programme est initié par le Cabinet de la première Dame depuis 2012. Pour en savoir plus sur le dispositif FAFCI, confère <https://www.adelebatisseur.org/service/fonds-dappui-aux-femmes-de-cote-divoire-fafci/> ou sur le site de l'UNACOOPEC consultable au <https://www.unacoopec.com/index.php/nos-partenaires/fafci>

¹⁵⁹ Source : <https://dominiqueouattara.ci/pour-soutenir-les-femmes-de-cote-divoire/>

¹⁶⁰ Idem

¹⁶¹ Le FAFCI a été créé par **décret n° 2012-1106** et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la promesse faite par le président de la République de porter assistance aux femmes de Côte d'Ivoire.

cadre de ce partenariat, la COVIMA a bénéficié en 2023 d'un fonds permettant de financer 148 microprojets de ses membres, pour un coût global de 25 100 000 FCFA.

2.3.3. Financement d'Initiatives communautaires autour de coopération entre la COVIMA et l'ONG 100 Weeks

100 Weeks est une ONG néerlandaise œuvrant dans l'amélioration des situations des groupes vulnérables. En effet, à travers des interventions financières temporaires, l'ONG octroie pendant 100 semaines (8 euros par semaine) des fonds non remboursables aux familles des zones rurales afin de leur permettre de développer progressivement des activités autonomisantes¹⁶². Outre ce dispositif financier, son programme Cash+ offre aux bénéficiaires des formations en matière d'éducation financière, de compétences entrepreneuriales, de compétences de vie et de meilleures pratiques agricoles. Ainsi, dans le cadre du partenariat avec la coopérative COVIMA porté sur le processus d'autonomisation des femmes, 45 membres de la coopérative ont bénéficié gratuitement de ce dispositif social (aides financières et de formations) sur la période 2022-2023.

Ces initiatives ci-dessus observées au sein du terrain rendent pertinemment compte de la nature des coopérations entre les acteurs du tiers secteur, notamment les ONG et les coopératives, tout en impliquant souvent les organisations de microfinance. De portée sociale, ces dispositifs en faveur du développement communautaire permettent aux populations rurales de faire face collectivement aux vulnérabilités socio-économiques subies quotidiennement. Ces relations complémentaires ONG /coopératives et OMF s'inscrivent globalement dans une synergie d'action de lutte contre la pauvreté qui mettent au cœur du dispositif la dimension communautaire, collective et inclusive des acteurs.

3. Les implications des services financiers communautaires

Les services financiers en lien avec le territoire et portés par les organisations de l'économie sociale et solidaire sont analysés sous une double dimension : par le prisme du développement local et de l'action publique.

¹⁶² Pour en savoir plus sur les initiatives de 100 Weeks, se conférer à leur site internet consultable sur : <https://100weeks.org/>

3.1. Les services financiers à destination des communautés : une analyse par le prisme du développement local

Les services financiers communautaires destinés aux populations pauvres constituent une alternative au système de microcrédit financiarisé décrit dans le chapitre 4 de cette thèse. La mise en œuvre de ces services, tels que les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), contribue activement à la dynamisation de l'économie locale. Cette dynamique repose non seulement sur la production et la consommation de biens et services locaux, mais aussi sur une action collective menée par les acteurs locaux eux-mêmes. Les services financiers jouent un rôle central dans ce processus en fournissant les ressources nécessaires pour soutenir les initiatives économiques locales et en facilitant l'accès au capital pour les populations souvent marginalisées.

Du point de vue du développement local, ces services permettent aux communautés de surmonter les obstacles économiques en facilitant l'accès au financement pour les individus et les petites entreprises qui, autrement, n'auraient pas accès aux services bancaires traditionnels. Cette approche des services financiers communautaires joue un rôle crucial dans l'autonomisation des populations pauvres des zones rurales, en particulier les femmes, en leur offrant les moyens de créer des microentreprises, conformément à la vision originelle de la microfinance développée par Yunus (2007). Cette autonomisation économique contribue à renforcer les capacités locales, favorisant ainsi un développement plus inclusif et durable. Les travaux d'Amartya Sen (1999) soutiennent cette vision d'un développement centré sur l'expansion des capacités des individus. En lien avec les initiatives communautaires, les services financiers doivent permettre aux individus de développer des capacités favorables à la réalisation de leurs projets, à l'amélioration de leur bien-être, et à leur participation active à l'économie locale (Sen, 1999).

Fruit de la coopération entre ONG et acteurs ayant une connaissance approfondie du terrain, notamment les coopératives, les services financiers destinés aux communautés sont indispensables, car ils soutiennent les petites entreprises et les initiatives communautaires. La dimension communautaire de ces services est mise en évidence par les travaux de Laville (2007) et Servet (2015). Ces auteurs soulignent l'importance des structures financières solidaires, telles que les coopératives de crédit et les caisses populaires, qui, en plus de fournir des services financiers, renforcent les liens sociaux et les réseaux de solidarité au sein des communautés locales.

L'étude de la situation des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) décrite précédemment montre des impacts positifs significatifs pour les populations pauvres vivant en zones rurales. Ces dynamiques collectives offrent plusieurs opportunités de développement, notamment en termes de :

- Réponse adaptée à la demande de services financiers pour les populations pauvres : Les mécanismes mis en place par les coopératives en lien partenaires sociaux comme les ONG se révèlent particulièrement pertinents pour répondre aux besoins financiers des populations marginalisées, qui sont souvent exclues des services financiers formels. En proposant des prêts accessibles, ces structures permettent aux membres de ces communautés de financer des microprojets économiques, facilitant ainsi leur intégration dans l'économie locale.
- Renforcement des dynamiques sociales : Les prêts accordés dans le cadre des AVEC ne se limitent pas à des transactions financières ; ils s'inscrivent également dans des dynamiques sociales fortes. Ces dispositifs encouragent une culture de solidarité et de coopération au sein des communautés rurales, créant ainsi un tissu social plus résilient. Les membres de ces structures entretiennent des interactions régulières, renforçant ainsi les liens communautaires et favorisant une entraide mutuelle.
- Promotion du développement inclusif et durable : En permettant aux populations rurales de bénéficier de services financiers adaptés à leurs besoins spécifiques, les AVEC jouent un rôle clé dans la promotion d'un développement inclusif. Ces structures contribuent à l'autonomisation des individus, notamment des femmes, en leur offrant les moyens de développer des activités génératrices de revenus. Cette autonomisation économique participe à un développement local plus durable, ancré dans les réalités et les ressources des territoires concernés.

3.2. Les services financiers à destination des communautés : une analyse le prisme de l'action publique :

Comme mentionné précédemment, les services financiers destinés aux populations pauvres, qu'ils soient fournis par des banques, des institutions de microfinance ou des structures communautaires telles que les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), sont quelques fois façonnés par les politiques publiques et les orientations des instances internationales de développement. Ces services jouent un rôle clé dans la promotion de

l'inclusion financière et le développement économique local, en particulier dans les régions marginalisées.

L'inclusion financière étant devenue une priorité pour de nombreux gouvernements qui cherchent à intégrer les populations exclues du système économique formel, les services financiers communautaires occupent une place importante dans ces stratégies. L'action publique intervient souvent, de manière proactive dans le soutien aux dynamiques communautaires à travers la création de cadres réglementaires adaptés, la mise en place de programmes de subventions ciblées, et la promotion de partenariats public-privé visant à étendre l'accès aux services financiers (Evans, 1995). En Côte d'Ivoire, pour renforcer le dispositif des services financiers communautaires, l'Etat ivoirien a signé plusieurs partenariats avec des ONG comme Care¹⁶³ et Solidaridad¹⁶⁴, coopératives et OMF dans le cadre des AVEC. De même, le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) visant à promouvoir l'inclusion financière des femmes par le biais de prêts dédiés au financement d'activités génératrices de revenus, illustre parfaitement une initiative publique.

Les coopératives, en tant qu'acteurs locaux, jouent également un rôle essentiel dans la mise en œuvre de ces politiques publique de développement. Leurs projets et activités sont profondément ancrés dans les spécificités territoriales. En soutenant les AVEC, ces structures participent activement aux politiques d'inclusion financière, tout en mettant l'accent sur le développement des communautés rurales. Toutefois, leur contribution au développement local va bien au-delà de l'inclusion financière. Elles dynamisent l'économie locale par des actions socio-économiques adaptées aux besoins et aux potentiels de leurs territoires. Les politiques publiques territorialisées peuvent ainsi encourager l'utilisation de ces services financiers communautaires promus par des acteurs du tiers secteur, tels que les coopératives, pour soutenir les microentreprises, l'agriculture et d'autres secteurs clés à l'échelle locale (Demoustier, 2020). L'importance de l'action collective pour la gestion des ressources communes est soulignée par Ostrom (1990), qui montre comment l'action publique peut renforcer cette dynamique en soutenant les structures financières communautaires. Ces dernières, en retour, augmentent les capacités locales en finançant des projets collectifs. Les

¹⁶³ Pour des informations sur le partenariat entre l'Etat ivoirien et l'ONG Care dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, confère lien suivant : <https://solidarite.gouv.ci/actualite/actudetail/filets-sociaux-productifs-un-partenariat-avec-l-ong-care-international-pour-renforcer-le-dispositif-des-avec171> (Consulté le 10/09/2024).

¹⁶⁴ Pour le partenariat entre l'Etat ivoirien et l'ONG Solidaridad en soutien au développement des AVEC, confère lien suivant : <https://solidarite.gouv.ci/actualite/actudetail/mise-chelle-des-avec-le-ministre-et-l-ong-solidari> (Consulté le 10/09/2024).

coopératives de crédit, par exemple, permettent à des groupes d'individus de mutualiser leurs ressources pour financer des initiatives locales, contribuant ainsi à une économie plus résiliente.

Enfin, l'approche du développement endogène, telle que proposée par Stöhr et Taylor (1981), met en avant un modèle de développement qui émerge de l'intérieur même de la communauté. Les services financiers communautaires, soutenus par des politiques publiques appropriées, catalysent ce type de développement en finançant des projets qui répondent aux besoins et aspirations spécifiques des populations locales. Cela favorise un développement durable et auto-entretenu, ancré dans les réalités locales et soutenues par une coopération renforcée entre les acteurs publics et communautaires.

Cette section a mis en évidence le rôle des OESS dans la mise en place d'initiatives locales de développement. Par leurs stratégies de coopération et de proximité, ces organisations établissent des dynamiques collectives dans une autonomie de gestion aux acteurs. A ce titre, le rôle prépondérant des coopératives a particulièrement été présenté dans cette section : à travers les stratégies de coopérations avec d'autres coopératives, des ONG, des entreprises privées locales, des institutions nationales, des acteurs de coopérations, etc. elles établissent des initiatives locales de développement en faveur des communautés adhérentes. Parmi ces initiatives, l'exemple des caisses villageoises gérées localement par les communautés villageoises laisse une place importante à l'autonomie et à la décision locale (grâce au comité de gestion des caisses) ainsi qu'au renforcement du capital social local.

III. Les risques liés à la concurrence avec le secteur privé

L'accès au microcrédit par sa financiarisation ainsi que les pratiques concurrentielles associées au secteur privé impliquent deux principaux niveaux de risque décrits ci-dessous : les risques liés à l'exclusion et à la non prise en compte des objectifs du développement local.

1. Risque d'éviction

La financiarisation du secteur du microcrédit engendre divers niveaux de risques d'exclusion, affectant tant les offreurs que les demandeurs de microcrédit. Cette financiarisation transforme profondément les dynamiques économiques et sociales du secteur au détriment des acteurs les plus vulnérables.

1.1. Du côté des offreurs

La capacité d'obtention de financement des opérateurs privés, en particulier des institutions de microfinance (OMF) privées, crée une dynamique de déséquilibre dans le secteur. En Côte d'Ivoire, par exemple, selon les données de la Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (DRSFD) de 2021, les OMF privées détiennent une part significative des capacités de financement globales (67,4%) du fait de leur capacité à réaliser des emprunts subordonnés en lien avec leurs partenaires ou actionnaires détenant d'importantes capacités financières. Cela renforce leur pouvoir de financement au détriment des structures mutualistes et coopératives, souvent négligées par les financements extérieurs et les acteurs du secteur. Ayant une faible capacité de financement sur les marchés extérieurs, ces organisations mutualistes ou coopératives se contentent donc de subventions de bailleurs de fonds ou l'Etat : en 2021, l'UNACOOPEC a perçu 81,2% des subventions octroyées aux organisations de la microfinance ivoirienne (DRSFD) de 2021). Comme le souligne Servet (2015), cette dynamique de recherche de financement extérieur des OMF favorise une logique de commercialisation accrue et une recherche de lucrativité qui, bien qu'elle puisse renforcer la solidité financière des OMF, introduit des normes concurrentielles qui accélèrent l'exclusion des OMF coopératives et mutualistes. Ces dernières, malgré leur capacité à créer des dynamiques collectives locales et à entretenir de fortes relations de proximité avec leurs emprunteurs, sont marginalisées dans ce contexte financiarisé.

La priorité donnée à la maximisation des profits et à la rentabilité économique (Battilana & Dorado, 2010) se traduit par un financement préférentiel des initiatives économiquement rentables, telles que les services et les commerces, au détriment de projets de développement local moins lucratifs, mais socialement nécessaires. L'absence de coopération entre les OMF au niveau des territoires affaiblit par ailleurs la dynamique de financement des initiatives locales en faveur du développement local, fragilisant ainsi l'ancrage local et le potentiel de transformation sociale des OMF.

1.2. Du côté de la demande

Du côté de la demande, l'appropriation du secteur privé dans le domaine du microcrédit favorise un financement orienté vers les initiatives individuelles rentables au détriment de la gestion collective qui est pourtant essentielle pour soutenir un développement local inclusif. Cette situation entraîne l'exclusion des demandeurs ne disposant pas de garanties suffisantes, en particulier ceux issus des populations les plus pauvres et marginalisées. Le cadre théorique

de la microfinance, tel que proposé par Yunus (2007), qui privilégie l'inclusion et l'autonomisation, est ainsi détourné par des pratiques qui privilégient la rentabilité économique sur le bien-être social, contribuant à renforcer les inégalités existantes.

2. La non prise en compte des objectifs du développement local

Le second niveau de risque auquel s'expose la pratique de la microfinance dans sa forme actuelle est la non prise en compte des objectifs du développement local. Cette dernière peut être attribuée à plusieurs raisons que nous décrivons dans les lignes ci-dessous.

2.1.La Priorisation de la Rentabilité Économique

Comme indiqué précédemment, la transformation du microcrédit en un secteur davantage orienté vers le marché a conduit à une priorisation de la rentabilité économique sur les objectifs sociaux et de développement local. Battilana et Dorado (2010) soulignent que l'institutionnalisation du microcrédit dans des structures de type bancaire a progressivement déplacé l'accent mis sur les objectifs de développement local vers une logique de profitabilité. Cette orientation pousse les institutions de microfinance (OMF) à financer principalement des projets individuels à court terme, jugés plus rentables, au détriment des initiatives collectives de développement local qui sont perçues comme risquées et peu lucratives.

2.2.L'Influence des Investisseurs Privés

La financiarisation du microcrédit a également entraîné une influence croissante des investisseurs privés, qui cherchent à maximiser leur retour sur investissement. Roy (2010) soutient que l'entrée d'investisseurs privés dans le secteur a transformé les OMF en des entités principalement axées sur la rentabilité, ce qui les conduit à négliger les projets collectifs de développement local qui ne correspondent pas aux objectifs financiers à court terme de ces investisseurs.

2.3.La Standardisation des Pratiques

L'expansion globale du microcrédit a souvent entraîné une standardisation des pratiques, avec des OMF cherchant à répliquer des modèles de prêt uniformes à travers différents contextes. Cependant, ces modèles standardisés ne prennent pas en compte les spécificités locales, culturelles et économiques des communautés, ce qui limite leur capacité à soutenir un

développement local intégré (Servet, 2015). Cette standardisation des pratiques, privilégiant des modèles de prêt à petite échelle et à court terme, est quelques fois incompatible avec les besoins à long terme des projets de développement local.

2.4. La Tension entre Objectifs Sociaux et Pression de la Croissance

La croissance rapide du secteur du microcrédit a exacerbé les tensions entre les objectifs sociaux et la nécessité de maintenir des taux de croissance élevés. Guérin et al., (2009) indique que cette pression pour croître rapidement a poussé les OMF à simplifier leurs processus, réduisant ainsi leur capacité à adapter leurs services aux besoins spécifiques des communautés locales. Les objectifs de développement local, qui nécessitent une approche plus holistique et sur le long terme, sont perçus comme trop complexes et coûteux à intégrer dans les modèles de microcrédit axés sur la croissance rapide.

2.5. L'Absence de Cadres Politiques et Règlementaires Favorables

Enfin, l'absence ou la faiblesse de cadres politiques et réglementaires favorables au développement local peut également expliquer pourquoi ces objectifs sont ignorés. Les politiques publiques qui favorisent l'inclusion financière se concentrent sur l'extension de l'accès aux services financiers de base, sans intégrer explicitement les objectifs de développement local dans les régulations et les programmes de subventions (Evans, 1995; T. G. Evans et al., 1999). En l'absence de directives claires, les OMF ont tendance à se concentrer sur des indicateurs de performance financière plutôt que sur des résultats de développement local.

La financiarisation du secteur a promu l'émergence d'une concurrence entre les OMF à l'échelle des territoires. Les différents risques associés à cette financiarisation, favorisent l'emprise du secteur privé sur la gestion collective avec des pratiques de Maximisation des profits. Dans ce contexte, cette hégémonie du secteur privé accélère l'accroissement du marché au détriment de financements d'initiatives collectives capables d'impulser des dynamiques de développement locales.

Les risques associés à la financiarisation du secteur du microcrédit brisent la dynamique associée aux services financiers communautaires en faveur du développement local. Ces derniers, impulsés par les OESS, comme les coopératives et les ONG, ces dynamiques communautaires s'inscrivent dans le cadre de leurs actions de coopérations impliquant les populations rurales. Ancrée dans des pratiques solidaires et communautaires de

développement, nous mobilisons, dans la section suivante, ces modes de fonctionnement, pour inscrire et conceptualiser le microcrédit dans une dynamique de développement. Dans ce cadre, la prochaine réflexion sur la mise en œuvre du microcrédit pour le développement local, sera menée à partir de plusieurs cadres théoriques en lien avec l'action collective, dans l'optique d'un traitement social et solidaire du microcrédit : la recherche sur développement local, le Community Driven Development, le concept de gouvernance locale, le capital social, le concept de commun, etc.

Section 2 : Mise en œuvre du microcrédit pour le développement local

La section précédente a précisément mis en exergue le renouveau et la dimension alternative des services financiers, notamment avec les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit, dans le cadre des coopérations initiées et mises en œuvre par les Organisations de l'économie sociale et solidaire avec pour objectif, l'amélioration des capacités des communautés en zone rurale. La dynamique collective générée dans la pratique du microfinancement revêt une importance capitale pour les communautés bénéficiaires dans la mesure où elle renforce les proximités (culturelles et cognitives) et le capital social nécessaire au développement local. La dernière section de cette thèse sur la mise en œuvre du microcrédit pour le développement local a une portée théorique. Il aborde la question des capacités et analyse le microcrédit sous l'angle du développement local en intégrant, par les pratiques communautaires, les communs. Sur la base des concepts du développement local (*l'approche des proximités, la gouvernance locale, l'économie résidentielle, etc.*), nous précisons la place centrale du développement dans le microfinancement des initiatives locales. En s'appuyant sur le microcrédit, la seconde partie de cette section considère le microcrédit comme un commun, capable, à la fois, de répondre aux attentes individuelles des communautés rurales vivant dans la pauvreté et de participer à la dynamique de développement local qui les inscrit dans des actions collectives.

I. Une place centrale au développement local

L'ascension des logiques de concurrence entre le secteur privé et public de la microfinance et l'émergence et la propagation des logiques individualistes dans l'octroi de microcrédits favorisent les prêts individuels au détriment des initiatives collectives, pourtant essentielles pour un développement local plus inclusif. Dans cette partie de notre étude, nous intégrons le microcrédit aux dynamiques de développement local. Considéré comme l'un des objectifs clés des politiques de développement au début des années 1990 (Prévost, 2005), le concept de développement local a progressivement été relégué au second plan en raison de l'influence politique et idéologique des organismes de lutte contre la pauvreté. Nous mettons donc en lumière le rôle fondamental des services financiers communautaires dans l'amélioration des capacités individuelles et collectives des populations à travers des approches de proximité, de gouvernance locale et d'économie résidentielle capables d'inscrire les services financiers dans une dynamique de développement.

1. Approches par les proximités / l'économie des proximités

Les travaux sur l'économie de la proximité mettent en lumière différentes dimensions et définitions, essentielles pour comprendre les dynamiques territoriales. Trois grandes écoles de pensée structurent ces études, chacune apportant une perspective unique sur la manière dont la proximité influence les interactions économiques et sociales au sein d'un territoire (Boschma, 2004; Torre, 2010).

1.1. Quelles définitions de l'économie des proximités et de ses différentes dimensions

L'École Française de la Proximité

Les premières recherches sur la proximité ont été largement menées par l'École Française de la proximité, dont les travaux sont marqués par l'approche dualiste des proximités géographique et organisée (Torre & Rallet, 2005; Carrincazeaux et al., 2008; Torre & Talbot, 2018).

- **Proximité géographique** : Cette dimension se réfère à la distance physique entre les acteurs économiques. Considérée comme une donnée objective, elle permet de comprendre comment les relations économiques et sociales sont influencées par la localisation des acteurs au sein d'un territoire. La proximité géographique facilite les interactions directes et réduit les coûts de transaction, un aspect fondamental pour le développement local (Torre, 2010).
- **Proximité organisée** : Contrairement à la proximité géographique, la proximité organisée n'est pas une simple donnée, mais résulte d'un agencement volontaire des relations humaines. Elle englobe les valeurs partagées, les règles, les normes, et les projets communs qui structurent les interactions entre acteurs sur un territoire. Cette proximité est cruciale pour construire un sentiment d'appartenance et pour coordonner les activités économiques locales (Torre, 2010).

Extensions de la Proximité Organisée

D'autres chercheurs, notamment Kirat et Lung (1995), Talbot (2008), ainsi que Rychen et Zimmermann (2008), ont enrichi le concept de proximité organisée en introduisant deux sous-dimensions :

- **Proximité institutionnelle** : Elle se réfère au partage d'un cadre institutionnel commun, englobant les règles, normes, et codes qui facilitent les interactions entre

acteurs. Cette dimension introduit une dimension politique dans les modes de coordination au sein des territoires, ce qui est essentiel pour la gouvernance locale (Boschma, 2004; Zimmermann, 2008).

- **Proximité organisationnelle** : Ce type de proximité est une forme spécifique de la proximité institutionnelle, qui se manifeste lorsque des acteurs ou organisations partagent un espace social commun, par exemple une règle ou une coutume. Elle met en avant l'importance des structures organisationnelles et des conventions sociales dans la facilitation des interactions économiques (Talbot, 2008 ; Bezzon et Levy, 2020).

La Perspective Interactionniste de la Proximité

En parallèle de l'approche institutionnaliste, une dimension interactionniste de la proximité a émergé. Cette perspective, défendue par Bezzon et Levy (2020), soutient que les interactions peuvent se développer indépendamment des règles communes, en mettant l'accent sur la flexibilité et la spontanéité des relations économiques.

Dans cette optique, Boschma (2004, 2005) introduit deux nouvelles formes de proximité : la proximité sociale et la proximité cognitive.

La proximité sociale inscrit les interactions économiques dans un cadre régulé par les relations sociales, où la confiance et les réseaux interpersonnels jouent un rôle central (Granovetter, 1985). La proximité sociale est essentielle pour comprendre comment les liens sociaux influencent les dynamiques économiques locales (Boschma, 2004). En ce qui concerne la proximité cognitive, elle renvoie à la similarité des connaissances et compétences partagées par les acteurs. Cette forme de proximité est cruciale pour l'innovation et la diffusion des savoirs au sein des clusters économiques, favorisant ainsi l'absorption et l'appropriation de nouvelles technologies et pratiques commerciales (Boschma, 2004).

Quel que soit le type de proximité (géographique, organisationnelle, institutionnelle, cognitive ou sociale), l'économie de la proximité est un concept clé pour le développement local. Elle explique les formes de liens et de coordinations qui se tissent au sein d'un territoire, influençant la manière dont les acteurs locaux coopèrent et innovent. En favorisant des interactions basées sur la confiance ou, à l'inverse, sur la défiance (Torre, 2018), l'économie de la proximité joue un rôle déterminant dans la configuration des dynamiques de développement local.

1.2. Impact des formes de proximités dans les dynamiques de développement local

Les différentes conceptions des proximités, telles que décrites dans les travaux précédents, révèlent des formes variées de relations qui jouent un rôle crucial dans les dynamiques de développement local. Lorsqu'elles sont appliquées dans une analyse socio-économique, ces formes de proximité mobilisent une série de facteurs cognitifs, politiques, socioculturels, etc., qui permettent de comprendre leur importance dans le développement local, en particulier dans le secteur du microcrédit. L'utilisation de l'économie des proximités dans le contexte du microcrédit permet d'analyser les effets collectifs de ce dernier à l'échelle locale. L'hypothèse centrale est que la mise en réseau des acteurs autour des initiatives de microcrédit favorise une dynamique de développement bénéfique pour les communautés impliquées.

1.3. Mobilisation de la Typologie des Proximités dans le Microcrédit

Pour analyser les effets d'entraînement (individuels et collectifs) générés par le microcrédit à l'échelle locale, il est pertinent de s'appuyer sur la typologie des proximités proposée par Boschma (2005). Les proximités géographiques, organisationnelles, institutionnelles, sociales et cognitives jouent toutes un rôle clé dans la structuration des relations économiques, et elles sont essentielles à leur mise en œuvre, car elles favorisent des dynamiques collectives fortes, cruciales pour le développement local lié au microcrédit.

Proximité Géographique et Développement Local

La proximité géographique est fondamentale pour inscrire les membres d'une communauté dans une dynamique de développement local. Ancrés dans des référents géographiques communs, les acteurs locaux tendent à développer des mécanismes collaboratifs favorables à leur localité. Cette forme de proximité facilite la construction de dynamiques collectives, en rapprochant physiquement les acteurs et en leur permettant de s'engager dans des actions conjointes. Ce lien spatial est fréquemment le point de départ pour le développement d'autres formes de proximités, telles que la proximité sociale, qui se nourrit des interactions fréquentes et de la confiance mutuelle (Torre, 2010).

Proximité Organisationnelle et Structuration des Collectifs

La proximité organisationnelle, quant à elle, fait référence au partage d'un même espace de connaissances et de pratiques au sein d'une entité collective. Boschma (2005) définit cette proximité comme la mesure dans laquelle les relations entre les acteurs sont structurées au

sein d'agencements organisationnels. Cette proximité renforce l'intensité des relations entre les membres d'un groupement et permet d'atteindre un degré d'autonomie et de cohésion au sein des collectifs. Pour les initiatives de microcrédit, la proximité organisationnelle est essentielle, car elle favorise la mise en place de mécanismes de contrôle et d'investissement, contribuant ainsi à la solidité et à la durabilité des projets collectifs (Boschma, 2005).

- *Proximité Institutionnelle et Régulation des Dynamiques Locales*

La proximité institutionnelle repose sur des normes et valeurs communes, incorporées dans des relations d'échanges spécifiques. Elle s'inscrit dans un cadre institutionnel qui régit les interactions entre les acteurs économiques, assurant ainsi une cohérence et une coordination dans les initiatives de développement local (North, 1990 ; Boschma, 2005). Cette forme de proximité est particulièrement importante dans le microcrédit, car elle encadre les relations entre les parties prenantes à travers des règles partagées, renforçant ainsi la stabilité et la légitimité des projets collectifs (Talbot, 2008).

- *Proximité Cognitive et Développement des Compétences*

La proximité cognitive, qui renvoie au partage de connaissances et de compétences spécifiques entre les acteurs, est cruciale pour le développement de dynamiques collectives autonomes. Les compétences spécifiques des membres de la communauté, notamment dans les domaines de la gestion, de la finance et de la technologie, renforcent leur capacité à gérer efficacement des systèmes d'épargne et de crédit. Cette proximité est essentielle pour l'innovation locale, car elle permet une meilleure absorption des savoirs et des technologies, favorisant ainsi le succès des initiatives de microcrédit (Boschma, 2005).

- *Proximité Sociale et Construction de Confiance*

La proximité sociale, qui s'appuie sur des relations interpersonnelles et des liens de confiance, est indispensable pour la création de capital social au sein des communautés. Les relations de confiance entre les membres facilitent la constitution de collectifs solidaires, capables de mobiliser des ressources pour des initiatives communes. Dans le contexte du microcrédit, cette proximité sociale permet de surmonter les barrières à l'accès au crédit en renforçant la solidarité et la coopération entre les membres (Granovetter, 1985 ; Boschma, 2005).

Toutefois, malgré les avantages apportés par les différentes formes de proximité, des risques peuvent émerger, notamment en ce qui concerne les logiques communautaires. Les

dynamiques de groupe, bien que bénéfiques, peuvent parfois renforcer les inégalités au sein des collectifs, en particulier lorsque certaines compétences ou statuts sociaux sont survalorisés (Rankin, 2001, 2002) et Guérin, 2015) ont montré comment, dans certains contextes, notamment en Inde, les programmes de microfinance peuvent perpétuer des hiérarchies de classe et de genre, créant de nouvelles formes de domination au sein des groupes. Ces inégalités peuvent compromettre la dynamique de groupe et miner la confiance nécessaire au succès des initiatives de microcrédit.

L'analyse des proximités dans le cadre du microcrédit révèle l'importance de la gouvernance locale pour garantir une gestion inclusive et efficace des initiatives de développement. L'économie des proximités nous offre donc une grille d'analyse puissante pour comprendre comment les relations entre acteurs, fondées sur la confiance, la coordination et la solidarité, peuvent être mobilisées pour promouvoir un développement local durable et équitable. Cependant, il est essentiel de prendre en compte les risques liés aux dynamiques de proximité pour éviter les dérives communautaires et les inégalités qui pourraient entraver ces dynamiques.

2. La question de la gouvernance locale

Précédemment, l'approche par les proximités a été utilisée pour explorer les diverses formes de relations entre les acteurs et leur impact sur les dynamiques de développement local. Cependant, pour approfondir cette analyse, il est essentiel d'introduire la notion de gouvernance, qui est intrinsèquement liée à la gestion participative des parties prenantes dans les actions collectives.

2.1.La gouvernance locale : définition et principes

La gouvernance est largement reconnue comme l'un des leviers essentiels du développement territorial (Pecqueur, 2005; Torre, 2015). Elle se caractérise par l'implication d'une pluralité de parties prenantes, à l'échelle locale, dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des décisions publiques (Commaille, 2014; Fontan et al., 2017; Subra, 2018) ;. Les premiers travaux sur la gouvernance territoriale (Lascoumes & Le Galès, 2005) ont mis en évidence la contribution concertée des pouvoirs publics, des collectivités, des entreprises, et des groupes d'habitants au pilotage des dispositifs de développement territorial (Leloup et al., 2005). Ainsi, les politiques publiques intègrent non seulement les volontés, mais aussi les capacités d'expertise et d'innovation des réseaux d'acteurs économiques et sociaux (Kooiman, 2003).

Dans le cadre des recherches sur la gouvernance locale, notamment celles d'Elinor Ostrom¹⁶⁵, la remise en question du rôle central de l'État et du marché est un point clé. Ostrom (1990) montre comment la gestion des ressources communes peut être assurée par des "associations d'usagers", à travers des arrangements institutionnels qui permettent une gouvernance collective efficace en dehors des autorités publiques ou des mécanismes de marché traditionnels. Ainsi, au lieu d'être les acteurs exclusifs du développement territorial et de l'action publique, l'État et le marché deviennent des partenaires parmi d'autres dans un système de gouvernance partagé (Campagne & Pecqueur, 2014).

L'approche de la gouvernance proposée par Ostrom est particulièrement pertinente pour analyser la dimension collective dans la gestion des initiatives locales. En se concentrant sur les arrangements institutionnels, cette approche met en lumière comment les communautés locales peuvent s'organiser pour gérer collectivement les ressources naturelles ou les projets de développement, renforçant ainsi leur autonomie et leur résilience. Les dispositifs mis en place (règles, codes, lois, principes, valeurs, et savoirs) guident et facilitent l'action des organisations politiques, sociales et économiques impliquées dans l'action publique locale (Tremblay-Racicot & Mercier, 2017).

La gouvernance locale, telle que conceptualisée par Ostrom, souligne l'importance de la participation collective et de l'autonomie des acteurs locaux dans le développement durable des territoires. Cette approche enrichit notre compréhension des dynamiques de développement local en intégrant la gestion collective des ressources et en redéfinissant le rôle de l'État et du marché dans les processus de gouvernance locale.

2.2. Quelle implication de la gouvernance dans le processus de développement ?

Les dynamiques locales générées par les actions collectives permettent aux parties prenantes de se coordonner pour produire des services communs. Ces interactions favorisent la valorisation des ressources territoriales, qu'il s'agisse des activités, des acteurs ou des réseaux présents. Ce processus active une dynamique de développement (Campagne et Pecqueur, 2014) qui repose sur une négociation continue entre les acteurs sociaux pour résoudre les problèmes communs liés à l'avenir du territoire (Defarges, 2011). Les principes de fonctionnement du groupe se fondent sur des logiques participatives, démocratiques et

¹⁶⁵ Elinor Ostrom a été récompensée en 2009 par le Nobel d'économie pour « avoir démontré comment les copropriétés peuvent être efficacement gérées par des associations d'usagers »

collectives, donnant naissance à des initiatives et des projets de développement répondant aux besoins socioéconomiques des membres engagés dans le collectif.

Cependant, les recherches sur le développement local soulignent que les interactions entre les parties prenantes dans la conception de ces projets ne sont pas toujours simples. Elles sont souvent marquées par des tensions entre comportements conflictuels et coopératifs (Torres, 2015 ; Klein et al., 2014). L'analyse des conflits sociaux dans la gouvernance locale prend tout son sens dans les travaux d'Hirschman (1970). Hirschman décrit trois formes de comportement : la loyauté, la prise de parole, et l'exit, qui, appliquées à la gouvernance locale, illustrent la nature des relations et les trajectoires des projets locaux. Ces trois comportements se manifestent de diverses manières à l'échelle locale. La loyauté, ancrée dans la coopération, la concertation et l'adhésion aux décisions, se traduit par l'acceptation d'un projet de développement sans opposition majeure. La prise de parole, en revanche, consiste à contester publiquement les décisions prises, exprimant ainsi un désaccord face à l'action publique (Martinais, 2015). Enfin, l'exit, ou départ, marque la décision de quitter les instances de négociation ou le territoire, révélant des situations de conflit, de tension, ou d'exclusion au niveau territorial, pouvant aller jusqu'à un départ physique (exit spatial).

Dans le cadre du microcrédit collectif à l'échelle locale, les conflits qui émergent autour du fonctionnement de ces initiatives mettent en évidence les comportements décrits par Hirschman (1970). Ces comportements permettent de mieux comprendre les controverses, les équilibres et les jeux d'acteurs au sein des dynamiques locales de développement. Par exemple, le détournement des objectifs du crédit collectif par un groupe privilégié peut engendrer des sentiments d'injustice, de non-conformité, de démotivation, et même de désengagement ou de départ de membres initialement impliqués.

Les concepts de proximité et de gouvernance sont essentiels pour les études sur le développement local, car ils permettent d'analyser les interrelations, les comportements et les attitudes des acteurs dans la mise en œuvre d'actions collectives locales. La mobilisation de ces concepts dans les initiatives de microfinancement contribue à la constitution d'un véritable écosystème de développement. Cet écosystème, nourri par le microcrédit, représente l'objectif central des organisations de l'économie sociale et solidaire, telles que les coopératives, qui, en partenariat avec les ONG de développement, orientent leurs actions vers l'investissement collectif.

3. Implication du microcrédit dans une dynamique de développement

Le dispositif financier du microcrédit, en tant qu'outil de développement, génère des ressources qui irriguent le territoire, favorisant l'émergence d'actions positives à trois niveaux : individuel, collectif et territorial.

3.1. Le microcrédit et ses implications dans le développement d'activités locales

Au niveau individuel, le microcrédit répond aux besoins socio-économiques des populations marginalisées, améliorant ainsi leurs conditions de vie. En facilitant la création et le développement d'activités génératrices de revenus, le microcrédit contribue à la structuration d'une économie locale dynamique. Ce mécanisme se base sur des principes similaires à ceux du développement local, lesquels privilégient l'activation des acteurs locaux capables d'inventer des solutions innovantes adaptées à leur contexte (Banerjee et al., 2015). La dimension locale du microcrédit en fait un levier crucial pour la valorisation des ressources locales, qu'elles soient agricoles, artisanales, ou liées à l'élevage et à la pêche, généralement facilité par des aménités géographiques spécifiques.

Sur le plan collectif, le microcrédit induit des dynamiques participatives en intégrant divers acteurs du territoire dans un processus de développement collaboratif (Bredelet & Ferguène, 2016). Le crédit de groupe, souvent présenté comme une innovation financière dans la littérature, garantit un meilleur remboursement des emprunts (Djoutsa Wamba et al., 2016). En permettant aux structures de microfinance de prêter à des groupes d'emprunteurs solidairement responsables, ce mécanisme non seulement améliore le taux de remboursement, mais aussi renforce la cohésion sociale et génère de nouvelles trajectoires productives et sociales (Torre, 2015).

Ce modèle de crédit solidaire est particulièrement pertinent dans les contextes de développement territorial, car il instaure une gouvernance collective fondée sur les réseaux sociaux et la confiance. Les recherches de Doligez et al. (2016) sur les associations de microcrédit en Tunisie montrent que ce système permet de déployer des dispositifs de financement de proximité dans les zones rurales marginalisées, tout en limitant les risques de dérive commerciale et de concentration excessive de la microfinance.

Le crédit solidaire contribue également à la formation d'un dynamisme local en faisant émerger de nouveaux partenariats, des liens formels et informels, ainsi que de nouvelles formes d'organisation et de contrats entre les structures de microfinance et les organisations

locales, d'une part, et les porteurs de projets avec l'ensemble de la communauté, d'autre part. Ce processus soutient le développement d'un écosystème territorial qui favorise l'innovation sociale et économique, consolidant ainsi les bases d'un développement durable et inclusif.

3.2.Écosystème de développement favorisé par les OESS : initiatives collectives

La place des coopératives est centrale au sein des communautés rurales. Leurs actions à l'échelle des communautés favorisent l'inclusion sociale et la participation, renforçant ainsi la solidarité et la confiance au sein des communautés rurales (Birchall & Ketilson, 2009; Birchall, 2013). En s'appuyant sur des valeurs de coopération et de responsabilité collective, les coopératives contribuent à la création d'un tissu social plus résilient. Les coopératives sont particulièrement bien placées pour construire des dynamiques collectives locales en raison de leur ancrage dans les réalités du terrain. Elles permettent l'émergence d'initiatives locales en mettant en œuvre des actions collectives qui répondent directement aux besoins des membres. Par exemple, la mise en place d'actions collectives comme les AVEC ou d'autres actions socioéconomiques sont pour la plupart, financées par les cotisations des membres ou par des subventions obtenues collectivement, ce qui renforce la capacité des communautés à se prendre en charge et à améliorer leur cadre de vie (Bibby & Shaw, 2005).

Leur capacité à construire des dynamiques collectives locales font d'elles des acteurs pouvant contribuer à l'inscription du microcrédit dans une dynamique de développement locale. Dans une démarche de solidarité et de diffusion de bonnes pratiques protectrices des plus vulnérables au sein des communautés rurales (Majee & Hoyt, 2011; Simmons & Birchall, 2008), les coopératives participent à un écosystème de développement inclusif. Par leur proximité et leur structure participatives, les coopératives sont considérées comme des moteurs essentiels du développement rural (Simmons & Birchall, 2008 ; Majee & Hoyt, 2011). En tant qu'acteur légitime reconnu dans la création de dynamiques collectives, du renforcement de la cohésion sociale, de la facilitation à l'accès aux ressources, et eu soutien le développement économique local ces organisations sont donc des acteurs incontournables pour la construction d'un développement durable et inclusif autour du microcrédit.

3.3.Économie résidentielle (la captation des ressources en faveur du territoire)

L'étude du développement local révèle que la captation des ressources au profit du territoire constitue un enjeu crucial pour les acteurs locaux. Le concept d'économie résidentielle, développé dans la géographie du développement, permet de mieux appréhender la manière

dont le microcrédit, par sa dimension collective, peut véritablement générer des effets positifs au sein du territoire.

L'économie résidentielle, ou base résidentielle, est reconnue dans la littérature comme un levier essentiel pour les économies locales, car elle est étroitement liée aux critères de compétitivité et d'attractivité des territoires (Talandier & Davezies, 2009). Cette économie, fortement influencée par les aménités territoriales (telles que la qualité de vie, l'ensoleillement, ou la proximité de la mer ou de la montagne), repose sur divers types de revenus : les pensions de retraite, les dépenses touristiques (marchandes et non marchandes), les revenus des capitaux mobiliers et fonciers, ainsi que les revenus des actifs résidant sur le territoire, mais travaillant ailleurs, souvent appelés revenus "dortoirs". Le développement et la dynamique de cette économie sont fondés sur la capacité des territoires à attirer des activités productives et touristiques (Bourdeau-Lepage et al., 2015), contribuant ainsi à leur résilience et à la rétention de la population et des compétences (Torre, 2022).

La rétention des revenus générés par le microcrédit au sein du territoire représente un autre facteur clé pour inscrire cette pratique dans une dynamique de développement durable. En captant des ressources financières locales, le microcrédit contribue à réduire les fuites de capitaux, tout en favorisant la production et la consommation locale. Ce processus s'inscrit dans l'effet multiplicateur keynésien, selon lequel toute augmentation des dépenses agrégées entraîne un impact macroéconomique supérieur à l'augmentation initiale (Kahn, 1931). Dans cette perspective, l'activité locale du microcrédit peut catalyser une dynamique positive au profit du territoire, renforçant ainsi le tissu socio-économique local.

Analyser le microcrédit sous l'angle du développement local permet de saisir son potentiel en tant qu'outil d'inclusion socio-économique. Bien que les effets du microcrédit sur la qualité de vie des bénéficiaires soient parfois controversés (Servet, 2015 ; Morvant, 2016 ; Doligez et al., 2016 ; Guérin et al., 2015 ; Bateman, 2018), il demeure un instrument financier ancré dans le contexte territorial. Sa capacité à répondre aux besoins socio-économiques des groupes locaux (Pecqueur et Campagne, 2014) se traduit par l'accompagnement à la création ou à l'expansion d'activités génératrices de revenus, contribuant ainsi à l'économie locale (Servet, 2015). Toutefois, l'apport réel du microcrédit dans le développement local repose sur sa capacité à encourager des synergies d'action et à instaurer de nouvelles formes de relations entre les acteurs du territoire. Cette dynamique collaborative, qui implique divers acteurs géographiquement situés (tels que les pouvoirs publics, les organisations de microfinance, les

porteurs de projets, la société civile, et les entreprises de l'économie sociale), favorise la co-construction de nouvelles formes d'organisation et de contrats sociaux, visant un développement territorial plus inclusif.

Après avoir exploré les principaux moteurs du développement local, il convient de s'interroger sur la manière dont le microcrédit peut s'inscrire dans cette dynamique collective. Cette question sera abordée dans la section suivante, où le microcrédit sera présenté comme un bien commun capable de répondre aux besoins individuels et collectifs des populations locales.

II. Le microcrédit comme un commun / la construction des communs en microcrédit : une ressource financière au service des communautés

Cette section vise à approfondir la compréhension de la notion de "commun" appliquée au microcrédit, en mettant en lumière sa dimension collective au service des communautés impliquées. Adopter une perspective institutionnaliste nous permet d'abord de définir ce concept et d'examiner ses spécificités, avant de démontrer comment son intégration dans les pratiques de microcrédit peut induire une dynamique de développement local.

1. Les communs : quelles définitions ? : Spécificités et pratiques

L'orientation théorique des communs s'inscrit dans la continuité des travaux d'Elinor Ostrom, qui ont essentiellement porté sur la gestion collective des ressources communes, avec un accent particulier sur les ressources naturelles (Li & Agarwal, 2017; J.-M. Servet, 2018; Jourdain, 2021). Ces recherches plurielles sur les communs mettent en évidence l'existence de modes de gestion efficaces des ressources, qui transcendent les formes traditionnelles de gouvernance dominées exclusivement par l'État ou le marché.

La notion de communs renvoie à la création d'actions collectives, où la gouvernance est incarnée par la communauté elle-même, plutôt que par des institutions centralisées ou des logiques de marché. Ce modèle souligne la capacité des acteurs locaux à co-construire et à mettre en œuvre des règles de gestion adaptées aux spécificités de leurs contextes, favorisant ainsi une utilisation durable et équitable des ressources partagées. En ce sens, les communs représentent une alternative pragmatique aux modes de gestion conventionnels, promouvant des pratiques de gouvernance basées sur la coopération, l'autogestion et la participation active des membres de la communauté.

1.1. Spécificités par la gestion collective : les communautés au cœur du dispositif

L'approche plurielle des communs s'articule généralement autour de deux principaux cadres théoriques (G. C. de F. Filho et al., 2018). Le premier s'inscrit dans la continuité des travaux d'Elinor Ostrom, lauréate du prix Nobel d'économie en 2009¹⁶⁶. Ces recherches ont démontré qu'une gestion collective, efficace et durable des ressources est possible, transcendant ainsi les modes de gouvernance classiques, souvent dominés par l'État ou le marché. Cette approche des communs a été largement appliquée à divers types de ressources, y compris l'approvisionnement en eau potable, la protection du climat, l'environnement, le patrimoine artistique et culturel, ainsi que les contenus numériques, et même à la finance (Leal, 2013; Saiag, 2015; Servet, 2015; Servet, 2018; Meyer & Krauss, 2021).

Les travaux de Dardot et Laval (2015; 2023) approfondissent et élargissent cette littérature initiée par Ostrom, en explorant le potentiel d'un changement politique radical contenu dans le concept de communs. Dans leur ouvrage "Essai sur la révolution au XXIe siècle", ils décrivent le "mouvement des communs" comme un principe politique selon lequel les individus s'engagent collectivement dans une tâche commune, produisant ainsi des normes morales et juridiques qui régissent leurs actions. Pour ces auteurs, le commun est une notion qui implique une charge partagée et une co-obligation entre les membres de la communauté, les engageant à utiliser les ressources de manière à les préserver et à les transmettre.

La gestion communautaire est au cœur de la notion de communs, et elle joue un rôle crucial, notamment dans les milieux ruraux des pays en développement, où elle est une politique dominante pour la préservation des ressources naturelles depuis les années 1990 (Moriarty et al., 2013). En tant qu'institutions, les communs se concentrent sur les modalités de gouvernance et la production de règles plutôt que sur les ressources elles-mêmes (Jourdain, 2021). Une gestion communautaire repose sur la réciprocité entre les acteurs, contribuant ainsi à la construction du lien social. Cette réciprocité est désintéressée, dans la mesure où chaque membre du collectif s'engage à agir dans l'intérêt commun.

Au fil des années, l'application des communs s'est multipliée, soutenue par la recherche qui en souligne l'efficacité, notamment dans le contrôle communautaire participatif de la gestion des

¹⁶⁶ Faisant référence à la gouvernance collective des ressources naturelles, les travaux de la politiste américaine Elinor Ostrom, sont une référence aux études portées sur les communs. Depuis, des approches et applications plurielles autour de l'œuvre d'Ostrom, se sont développées autour de la notion de "Communs".

ressources (Servet, 2015). Cette approche ascendante représente une alternative précieuse, permettant de valoriser les ressources communes tout en préservant leur intégrité.

1.2. Les communs : Pratiques alternatives plurielles

Les approches plurielles des communs ont donné lieu à une multitude d'études, articulées autour des deux cadres théoriques mentionnés précédemment (Ostrom, 2008; Dardot & Laval, 2023). Ces études mettent en lumière diverses pratiques alternatives de gouvernance communautaire, illustrant la richesse et la diversité des communs. Parmi ces pratiques, on peut citer :

- La gestion des conflits entre éleveurs peuls et agriculteurs en Afrique de l'Ouest, étudiée à travers un cas au Burkina Faso (Gonin, 2018). Cette recherche explore comment les mécanismes communautaires peuvent résoudre les tensions entre différents groupes d'acteurs partageant les mêmes ressources naturelles.
- La conservation des semences anciennes de blé dur en Sicile, abordée par Elisabetta Bucolo (2018). Cette initiative vise à contrer la standardisation induite par l'agrobusiness tout en protégeant le savoir-faire traditionnel des paysans sélectionneurs, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité.
- L'économie sociale et solidaire, analysée comme un commun à travers l'expérience des Banques Communautaires de Développement (BCD) au Brésil (G. F. Filho et al., 2018). Ces banques, largement répandues à l'échelle locale au Brésil, distribuent de petits crédits de manière collective ou individuelle, en toute autonomie par rapport au système financier national, et utilisent parfois une monnaie locale pour conserver la richesse au niveau local.
- L'analyse pionnière de Servet (2015; 2018) sur la gestion des pratiques financières et monétaires en tant que commun. Servet propose une série de conditions pour la mise en œuvre des communs, en particulier dans le cadre du microcrédit, soulignant ainsi les défis et les opportunités que cette approche peut offrir.

La recherche sur les communs se réfère à des modes spécifiques d'action collective (Weinstein, 2013; Cominelli et al., 2021), impliquant une gestion participative au bénéfice de l'ensemble de la communauté. Ces modes de gestion favorisent une gouvernance partagée, où la communauté elle-même joue un rôle central dans la régulation et la préservation des ressources communes.

2. Les Communs : Une application à la monnaie et à la finance : L'intérêt d'une conceptualisation d'un microcrédit comme commun

En introduisant le microcrédit en tant que "commun", notre objectif est de réorienter l'analyse de cet instrument financier, qui est actuellement dominé par les règles du marché et une logique d'intérêt privé (Servet, 2018)¹⁶⁷, vers des logiques orientées vers les communautés locales. La notion de commun s'avère ainsi être un concept pertinent pour appréhender la gestion communautaire du microcrédit. Cette section propose d'abord une définition de la notion de commun, avant d'étendre théoriquement son application au microcrédit, dans le cadre d'une dynamique de développement à caractère local.

2.1. Le microcrédit comme commun : Une alternative aux pratiques néolibérales

Notre intérêt à étudier les pratiques financières et monétaires en tant que "communs" repose en grande partie sur les travaux de Servet (2015, 2016, 2018). L'originalité de son modèle réside dans une série de conditions et de propriétés, tant économiques que non économiques, qui permettent d'expliquer la contribution du microcrédit au processus de développement local, en particulier en matière de développement économique et d'augmentation des revenus des populations dites "pauvres". De plus, les pratiques alternatives dans la gestion du microfinancement en faveur du développement local émergent généralement en réaction à l'érosion de la vocation sociale du microcrédit (Servet, 2018). Lorsque ce dernier ne parvient plus à servir la communauté, le collectif, ou à stimuler le développement local, il devient crucial de repenser son mode de gestion. La réappropriation du microfinancement par des modèles de gestion collectifs, démocratiques, participatifs et solidaires résulte en grande partie de l'échec des politiques néolibérales dans la lutte contre la pauvreté à l'échelle locale. Ce besoin de réappropriation se traduit en conséquence par l'échec des politiques néolibérales, qui ont conduit à une marchandisation excessive du microcrédit (Guérin, 2015 ; Servet, 2015 ; Fouillet et al., 2016), a détourné ce dernier de sa mission originelle : soutenir les communautés marginalisées en leur offrant des outils financiers pour leur développement socio-économique. En réponse, des initiatives plus sociales et solidaires ont émergé, à l'instar des AVEC, visant à restaurer le microcrédit comme un commun. Bien que la conception du microcrédit comme "commun" puisse être perçue comme un facteur clé pour dynamiser les territoires, deux obstacles contextuels majeurs compliquent sa mise en œuvre locale.

¹⁶⁷ Comme indiqué précédemment dans les deux premières parties de cette thèse

Le premier obstacle est lié à la soumission des OMF aux règles d'efficacité, de gestion rigoureuse, les conduisant ainsi à privilégier des pratiques conformes aux normes concurrentielles. Comme mentionné précédemment, avec la montée du microcrédit géré par des acteurs du marché, les initiatives individuelles sont favorisées au détriment de l'esprit communautaire et de coopération à l'échelle locale. Cette privatisation de la gestion collective encourage des logiques de commercialisation visant à maximiser les surplus financiers et attirer de nouveaux capitaux, au détriment des principes de solidarité. Cette tendance fragilise, voire élimine, la gestion collective au profit de logiques de privatisation, où les relations avec les emprunteurs deviennent essentiellement commerciales.

Le second obstacle fait référence à la difficulté d'articulation du microcrédit aux dynamiques de développement local face aux pratiques néolibérales dominantes. Le cadre idéologique qui structure le secteur de la microfinance complique l'implantation d'un développement local basé sur une dynamique collective. La financiarisation du secteur a conduit à une appropriation par des acteurs privés qui utilisent le microcrédit comme un instrument de rentabilité et un dispositif néolibéral au sein des territoires (Bedecarrats, 2013 ; Bateman, 2010 ; Servet, 2015 ; Guérin, 2015 ; Fouillet et al., 2016). Ces pratiques néolibérales, en normalisant les comportements des populations à ceux du marché, ont fait disparaître les communs dans les pratiques actuelles du microcrédit, à l'exception de ses formes coopératives et mutualistes locales¹⁶⁸ (Servet, 2018).

2.2. Les OESS, acteurs principaux de gestion des communs

Comme indiqué précédemment, les coopératives et mutualistes locales, plus proches des emprunteurs, sont souvent négligées. Leur faible capacité de financement et leur besoin de survie les ont conduites à une banalisation, reproduisant parfois les mêmes pratiques que les acteurs privés, voire changeant de statut (Servet, 2015). Dans la mise en œuvre de projets localisés, les ONG, en tant qu'opérateurs de pratiques néolibérales, mobilisent certaines associations comme sous-traitants ou prestataires. Ces associations, instrumentalisées pour la plupart du temps, manquent de pouvoir de négociation pour résister aux pratiques néolibérales, souvent en contradiction avec les besoins des populations locales (Sardan, 2021).

¹⁶⁸ Ces organisations de l'ESS sont aptes à construire des dynamiques de commun (Servet, 2015 ; Prades op.cit. 2013, Swaton op. cit. 2011)

2.3. La reconnaissance d'un commun dans les pratiques financières et monétaires

La reconnaissance d'un commun dans les pratiques financières et monétaires implique la prise en compte de deux conditions principales. Ces dernières tiennent à la fois compte du rôle à jouer des organisations de microfinance et de la bonne gestion des membres impliqués dans le dispositif.

En s'inscrivant dans une logique de commun, *les OMF* publiques ou privée, considérées comme les acteurs reconnus à la pratique du microfinancement à l'échelle local, devraient être portées par une forte volonté d'inscrire les communautés dans leurs choix de financement. Avec cette volonté collective de transformation, ces organisations agiront sur la vie de plusieurs bénéficiaires en situation de vulnérabilité à l'échelle locale. Cette volonté de transformation devrait s'inspirer des savoir-faire informels dans des « coopératives » ou des « mutuelles » dégagées des logiques individualistes. D'autant plus que la gestion communautaire des services financiers implique une minimisation des coûts de transaction (Coase, 1960) dans l'allocation de la ressource. L'expérience des crédits groupés développée précédemment a mis en évidence cette gestion coûts profitable aux OMF engagées (Maitra et al., 2017).

Au niveau des membres bénéficiaires, une gestion efficace des "passagers clandestins" est nécessaire pour le bon fonctionnement du système communautaire. En effet, l'apparition et la multiplication de nouvelles formes des comportements de certains membres bénéficiaires entraînent un déséquilibre à la gestion communautaire des ressources financières mobilisées. Elles pourraient compromettre la durabilité de la ressource partagée collectivement. Une prudence est donc à observer pour minimiser les risques d'échec dans un contexte de pauvreté et d'inégalité sociale. Cette gestion efficace implique la prise en compte de certains risques d'échec comme les querelles, la capture par des élites locales, à des fins personnelles, sans tenir compte de l'intérêt général, comme observé dans de nombreuses études de cas en microfinancement, notamment groupé (Guérin, 2015 ; Ahlin et Suandi, 2019 ; Filho et al., 2018).

3. Quelle(s) formes de microcrédit pour le développement local plus inclusif ?

Considérer le microcrédit comme un commun permettrait aux communautés d'épargne et de crédit de gérer collectivement cette ressource financière. Cette conception du microcrédit, en tant qu'outil de développement local, implique une double finalité : d'une part, répondre aux

besoins socio-économiques et d'investissement des emprunteurs (1) et, d'autre part, renforcer les liens sociaux et encourager les initiatives collectives grâce à la proximité et la coordination entre les acteurs locaux (2).

3.1. Finalités socioéconomiques du microcrédit pour le développement

Les finalités socio-économiques du microcrédit contribuent à la dynamisation des échanges locaux et répondent ainsi aux besoins de financement des populations locales. Avec l'accès à ce financement, les acteurs locaux peuvent entreprendre des initiatives productives qui leur permettent de faire face aux défis économiques et sociaux auxquels sont confrontés les ménages. Bien que cette dimension socio-économique ait une finalité principalement économique pour l'emprunteur, elle inscrit également l'individu dans une démarche collective qui améliore ses revenus et ses conditions de vie via le microfinancement.

- Dimension non-économique du microcrédit pour le développement local

La dimension non-économique du microcrédit, guidée par les logiques des communs, est essentielle à notre conception. Elle implique la proximité et le renforcement des liens sociaux à l'échelle locale. L'esprit communautaire qui entoure le microfinancement au niveau local pousse les acteurs à prendre en main, de manière solidaire et coordonnée, les initiatives de lutte contre la pauvreté dans leur territoire. Le microcrédit, considéré comme une ressource commune, permet ainsi de promouvoir des initiatives socio-économiques au sein du territoire, intégrant les populations pauvres dans des dynamiques de développement local pertinentes.

- Relations entre les acteurs dans le cadre d'un microcrédit en tant que commun

Contrairement à un secteur géré par les acteurs du marché, où les relations avec les demandeurs sont purement économiques, les relations entre apporteurs et demandeurs de financement, dans une démarche de développement local, sont fondées sur des aspects à la fois économiques et non-économiques.

- Du côté des offreurs

L'offre de financement se caractérise par un apport de capitaux destiné à des initiatives collectives capables d'impulser le développement local. Ces initiatives doivent être soutenues par un financement accru des OESS (Organisations de l'Économie Sociale et Solidaire), qui sont en mesure de structurer et d'organiser ces dynamiques au niveau des territoires, surtout en zone rurale où la pauvreté est en augmentation. Le soutien financier aux coopératives locales, par exemple les AVEC (Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit), garantira le

succès de ces services financiers gérés de manière autonome par les communautés villageoises. Les OMF (Organisations de Microfinance) privées doivent également structurer leur offre de financement en fonction des besoins locaux afin de maintenir un équilibre entre rentabilité économique et action sociale.

- **Du côté des demandeurs**

La mobilisation efficace des ressources par les populations exclues nécessite une gestion collective. Les demandeurs doivent adopter des modes d'actions communes favorisant une gestion démocratique et participative de ces ressources financières, leur permettant ainsi de gérer en commun leurs capacités individuelles et collectives. Ces ressources financières, mises à la disposition des communautés, viennent donc renforcer les liens sociaux à l'échelle des territoires et permettent aux acteurs locaux de co-construire leur territoire.

- *Du côté des politiques publiques*

Le laxisme des politiques publiques en matière de développement, notamment en lien avec les OMF, a été un point récurrent tout au long de cette thèse. Toutefois, pour que le microcrédit puisse véritablement soutenir le développement local, un accompagnement et une reconnaissance des pouvoirs publics sont nécessaires. Cela permettrait de légitimer le processus à l'échelle des territoires et de créer un cadre propice à son développement.

La conception du microcrédit comme un commun propose une alternative viable et solidaire à la gestion actuelle dominée par le marché, en redonnant aux communautés locales les moyens de gérer leur développement économique et social.

3.2. Vers un microfinancement qui répond à la notion de commun

Pour que le microfinancement réponde précisément aux besoins locaux, il doit s'articuler autour de trois piliers essentiels : des ressources disponibles, une structure de gouvernance communautaire, des pratiques et règles de gestion.

- **Les ressources disponibles** : Le capital financier doit être accessible et mobilisable au niveau local, favorisant ainsi des initiatives qui répondent directement aux besoins spécifiques des territoires concernés.
- **La structure de gouvernance communautaire** fait référence à une gouvernance qui soit portée par la communauté elle-même est cruciale. Cela inclut une prise de décision collective, où les membres de la communauté participent activement à la

gestion des ressources, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance et leur engagement envers le projet.

- Ces deux piliers s'accompagnent essentiellement de **pratiques et des règles de gestion** qui promeuvent la solidarité, la transparence et l'inclusion. Cela permet non seulement de garantir une utilisation équitable des ressources, mais aussi de renforcer les liens sociaux et de créer un environnement propice à l'innovation et au développement durable.

Le tableau ci-dessous pourrait représenter les composantes essentielles du microfinancement en tant que commun :

Composantes	Description
Ressources disponibles	Capital localisé et accessible pour soutenir les initiatives locales.
Gouvernance communautaire	Participation active de la communauté dans la gestion et la prise de décision.
Pratiques et règles	Mécanismes de gestion qui promeuvent la solidarité, l'inclusion et la durabilité.

Tableau 12: Composantes du microfinancement en tant que commun
Source : Auteur, inspiré de Servet, 2018

La transformation du microfinancement en un « Commun » repose sur la réintroduction de pratiques de gestion collective, adaptées aux réalités locales, et sur une gouvernance communautaire qui favorise la solidarité et le développement durable. Cela permet non seulement de surmonter les limites des approches néolibérales, mais aussi de rendre le microcrédit plus pertinent et efficace pour les populations qu'il est censé servir.

Conclusion section 2 :

Depuis le début des années 2000, le secteur du microcrédit a connu une financiarisation croissante, se conformant de plus en plus aux logiques de marché. Cette évolution s'est traduite par une gestion privatisée et lucrative, où la concurrence domine l'offre de microcrédit, éloignant ainsi cette pratique de ses racines collectives et solidaires à l'échelle des territoires. La commercialisation du microcrédit a dénaturé son objectif initial de soutien aux populations marginalisées, en le subordonnant à des impératifs de rentabilité.

Face à cette dérive, la notion de commun offre une perspective renouvelée, recentrant le microcrédit sur sa mission première : répondre aux besoins des populations exclues des canaux de financement classiques. Le microcrédit, considéré comme un commun, se situe au

cœur de projets alternatifs et critiques du néolibéralisme. Cette approche privilégie une gestion communautaire, démocratique et participative, permettant aux populations locales de prendre en main leur développement socio-économique de manière autonome et solidaire.

En réintégrant la dimension collective et solidaire au microcrédit, la construction de communs dans le domaine financier et monétaire émerge comme une réponse pertinente aux défis du développement local. Cette approche renforce les liens sociaux et promeut une utilisation des ressources financières plus alignée avec les besoins spécifiques des territoires, ouvrant ainsi la voie à un modèle de développement plus inclusif et durable.

Le dernier chapitre de cette thèse s'achève en positionnant le microcrédit dans une dynamique de développement local. L'étude des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) a mis en lumière l'efficacité de la gestion communautaire des ressources financières, portée par des groupements engagés, avec l'appui et l'encadrement d'organisations de l'économie sociale et solidaire telles que les coopératives et les ONG de développement. L'approche communautaire dans la gestion des pratiques locales d'épargne et de crédit permet d'inscrire le microcrédit, à l'instar des travaux de Servet (2015, 2018), comme un commun capable d'accroître les capacités individuelles et collectives des populations. Cette conceptualisation du microcrédit non seulement dynamise les échanges à l'échelle locale, mais induit également des pratiques collectives, sociales et solidaires qui sont favorables au développement local. Les intérêts générés par les crédits octroyés produisent, en effet, des ressources financières supplémentaires au service de la communauté.

De plus, cette approche communautaire du microcrédit, envisagée comme un commun, représente une alternative aux formes actuelles dominées par des logiques commerciales, portées par des organisations privées. Le principe de gestion collective du microcrédit redonne à cette pratique une dimension sociale, historiquement promue, en mobilisant des principes de solidarité pour favoriser un développement endogène, contrairement aux pratiques concurrentielles qui caractérisent les problèmes actuels du microcrédit.

La figure ci-dessous synthétise cette conception du microcrédit en tant que commun, ainsi que ses implications théoriques et pratiques.

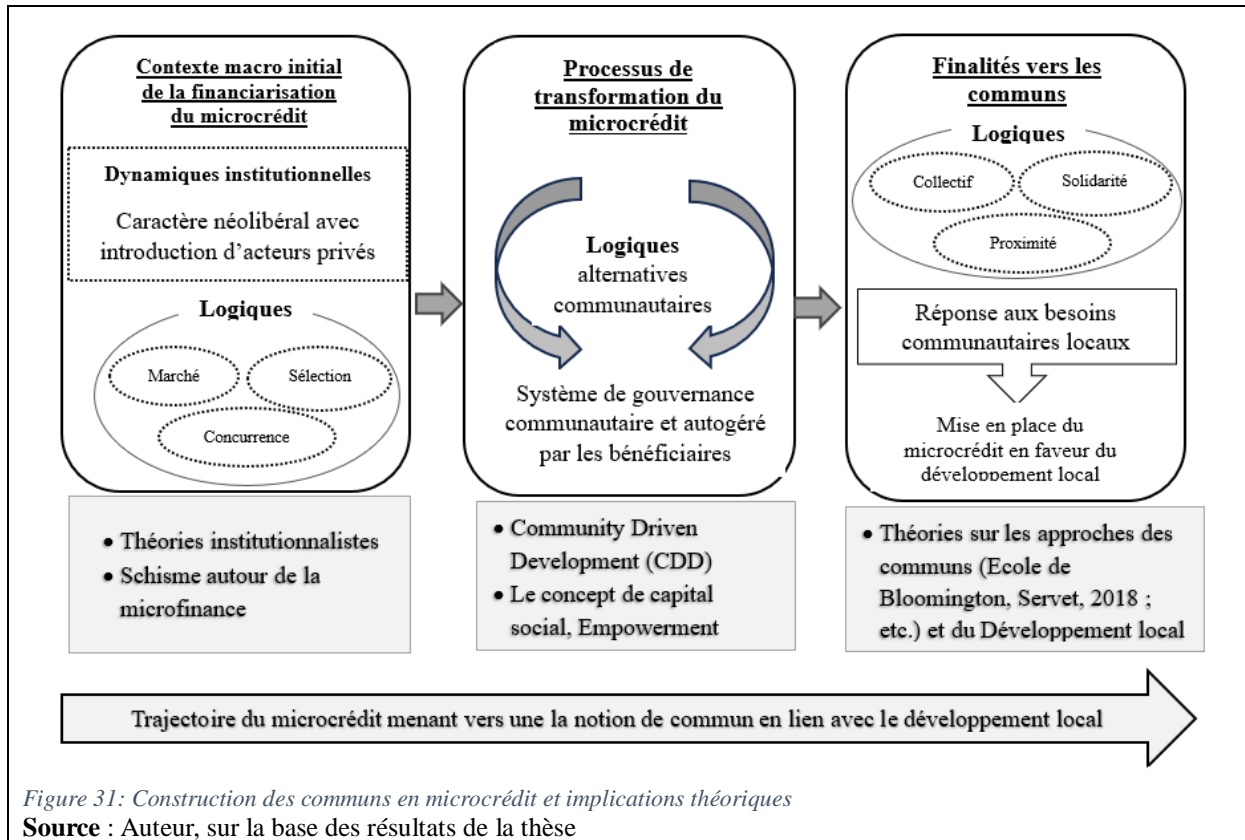


Figure 31: Construction des communs en microcrédit et implications théoriques

Source : Auteur, sur la base des résultats de la thèse

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette thèse a exploré en profondeur l'implication du microcrédit dans les dynamiques de développement local, en tenant compte des influences institutionnelles, économiques et sociales à différents niveaux d'analyse (macro, méso et micro). Notre étude a d'abord mis en lumière le rôle déterminant des dynamiques institutionnelles macroéconomiques, notamment les processus de privatisation et de financiarisation, dans la transformation des pratiques de microfinance, initialement axées sur le développement local. L'analyse néo-institutionnelle menée dans le contexte ivoirien a permis de souligner comment l'orientation du secteur de la microfinance vers des logiques de marché a généré des comportements économiques moins en phase avec les objectifs de développement local. Ensuite, à l'échelle méso, les résultats ont révélé que les organisations de microfinance, sous l'influence des tendances à la privatisation, adoptent des pratiques axées sur la rentabilité, souvent au détriment des initiatives collectives et du développement communautaire. Enfin, l'étude des impacts microéconomiques a montré une orientation prédominante vers le financement de projets individuels à forte rentabilité, ce qui exclut souvent les populations les plus vulnérables. Par ailleurs, cette thèse a également mis en évidence des alternatives, notamment à travers les initiatives AVEC en zones rurales, qui incarnent une gouvernance communautaire et autogérée du microcrédit. Ces initiatives favorisent une dynamique de développement local plus inclusive et solidaire, redonnant au microcrédit sa dimension sociale.

Les résultats associés à notre analyse s'inscrivent dans un contexte d'économie politique du développement et mettent en exergue plusieurs contributions principales : théorique ou conceptuel, méthodologique et politique. Au niveau théorique et conceptuel, la recherche enrichit le débat sur la microfinance en mobilisant les concepts des communs, ouvrant ainsi une nouvelle perspective sur le rôle du microcrédit comme outil de développement local. Cette approche contribue à une meilleure compréhension des dynamiques institutionnelles et des pratiques de microcrédit, en particulier celles qui s'alignent sur des principes de solidarité et de coopération. En combinant des données quantitatives et qualitatives, l'approche méthodologique de cette thèse offre, à l'étude, une compréhension nuancée des pratiques de microcrédit à l'échelle locale. De plus, la prise en compte des dimensions spatiales (urbaines et rurales) a permis de différencier les logiques d'action des initiatives microfinancières, soulignant l'importance des contextes locaux dans la mise en œuvre du microcrédit. Au niveau politique, les résultats de cette thèse offrent des recommandations pour les acteurs engagés

dans l'économie politique de la microfinance. Ils encouragent les instances publiques et les organisations de microfinance à privilégier des dynamiques collectives et des coopérations locales, pour une action plus concertée en faveur du développement local.

Bien que cette thèse apporte des contributions significatives, elle présente certaines limites, notamment en termes de transférabilité des résultats. Il serait donc pertinent d'étendre la recherche à d'autres contextes nationaux et territoriaux, et d'utiliser des méthodologies complémentaires dans le cadre d'études économétriques, longitudinales et d'autres méthodologies adaptées pouvant approfondir l'analyse des dynamiques de développement local liées au microcrédit. Néanmoins, la difficulté à obtenir des chiffres précis pour toutes les pratiques de microcrédit, dont on a vu la diversité, la complémentarité et parfois l'antagonisme, peut-être un obstacle à des travaux économétriques de qualité.

Les pistes de recherche futures suggérées par notre recherche recommandent d'examiner plus en détail le rôle des coopératives locales et des modèles de financement alternatifs, ainsi que d'explorer l'application des communs en matière monétaire et financière pour une microfinance plus inclusive et orientée vers le bien commun.

Les sources bibliographiques

- Acclassato, D. H. (2008). Taux d'intérêt effectif, viabilité financière et financement des petits opérateurs économiques par les institutions de microfinance au Bénin. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 79(1), 161- 195. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8292.2007.00355.x>
- Adams, J., & Raymond, F. (2008). "Did Yunus Deserve the Nobel Peace Prize: Microfinance or Macrofarce?" *Journal of Economic Issues*, 42(2), 435- 443. <https://doi.org/10.1080/00213624.2008.11507152>
- Agence France Trésor. (2024). *Situation Economique Et Financière - Côte D'ivoire*. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CI/situation-economique-et-financiere>
- Aglietta, M. (2001). Systèmes financiers et régimes de croissance. *Revue d'économie financière*, 61, 83-115.
- Aglietta, M., & Reberlioux, A. (2004). *Dérives du capitalisme financier*. Albin Michel.
- Aiken, G. T. (2017). The politics of community: Togetherness, transition and post-politics. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 49(10), 2383- 2401. <https://doi.org/10.1177/0308518X17724443>
- Akerlof, G. A. (1970). The Market for « Lemons » : Quality Uncertainty and the Market Mechanism. *The Quarterly Journal of Economics*, 84(N°3), 488-500.
- Akindès, F. (2000). Inégalités sociales et régulation politique en Côte d'Ivoire : La paupérisation en Côte d'Ivoire est-elle réversible ? *Politique africaine*, N° 78(2), 126- 141. <https://doi.org/10.3917/polaf.078.0126>
- Alalwan, A. A., Rana, N. P., Dwivedi, Y. K., & Algharabat, R. (2017). Social media in Marketing: A review and analysis of the existing literature. *Telematics and Informatics*, 34(7), 1177- 1190. <https://doi.org/10.1016/j.tele.2017.05.008>
- Albarello, L., Digneffe, F., Hiernaux, J.-P., Maroy, C., Ruquoy, D., & De Saint-Georges, P. (1995). *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*. <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:79979>
- Alidou, D. (2021). Gouvernance d'une association villageoise d'épargne et de crédit : Entre intentionnalité et spécificité. *RECMA*, 360(2), 76- 92. <https://doi.org/10.3917/recma.360.0076>
- Alvergne, C., & Taulelle, F. (2002). *Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire* (PUF, Coll. Major).
- Ansart, S., Artis, A., & Monvoisin, V. (2016). *Les Coopératives : Nouvelles pratiques, nouvelles analyses* (Campus Ouvert). L'Harmattan. <https://shs.hal.science/halshs-01432793>
- Arborio, A.-M. (2007). L'observation directe en sociologie : Quelques réflexions méthodologiques à propos de travaux de recherches sur le terrain hospitalier : *Recherche en soins infirmiers*, N° 90(3), 26- 34. <https://doi.org/10.3917/rsi.090.0026>
- Arhin, A. A., Kumi, E., & Adam, M.-A. S. (2018). Facing the Bullet? Non-Governmental Organisations' (NGOs') Responses to the Changing Aid Landscape in Ghana. *VOLUNTAS: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 29(2), 348- 360. <https://doi.org/10.1007/s11266-018-9966-1>
- Armendariz, B. de A., & Morduch, J. (2005). *The economics of microfinance* (Cambridge, MA: The MIT Press,).
- Armendariz, B., & Szafarz, A. (2011). *On Mission Drift in Microfinance Institutions* (SSRN Scholarly Paper ID 1918096). Social Science Research Network. <https://papers.ssrn.com/abstract=1918096>

- Armendáriz, D. A. B., & Morduch, J. (2000). Microfinance Beyond Group Lending. *Economics of Transition*, 8(2), 401- 420. <https://doi.org/10.1111/1468-0351.00049>
- Artis, A. (2013). Finance solidaire et système financier : Une approche historique. *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, 329, 65. <https://doi.org/10.7202/1017934ar>
- Ashta, A., Couchoro, M., & Musa, A. S. (2014). Dialectic evolution through the social innovation process: From microcredit to microfinance. *Journal of Innovation and Entrepreneurship*, 3(1), 4. <https://doi.org/10.1186/2192-5372-3-4>
- Asselin, L.-M., & Dauphin, A. (2000). *Mesure de la pauvreté : Un cadre conceptuel*. Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale. 45 p. <http://www.pep-net.org/sites/pep-net.org/files/typo3doc/pdf/asselin/mesure.pdf>
- Attanasio, O., Augsburg, B., De Haas, R., Fitzsimons, E., & Harmgart, H. (2015). *The Impacts of Microfinance: Evidence from Joint-Liability Lending in Mongolia* (SSRN Scholarly Paper ID 1974414). Social Science Research Network. <https://papers.ssrn.com/abstract=1974414>
- Auzuret, C. (2017). *Analyse des processus de sortie de la pauvreté : Pauvre un jour, pauvre toujours ?* [Thèse de doctorat, Nantes]. <https://theses.fr/2017NANT2044>
- Aydalot, Philippe. (1985). *Économie régionale et urbaine*. (Économica). Économica.
- Baba, I. S., Seka, G., & Zah Bi, T. (2022). Contribution des activités informelles à l'autonomisation des jeunes dans la ville de Bouaflé (Côte d'Ivoire). *Revue de Géographie de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO (RGO)*.
- Balkenhol, B. (2009). *Microfinance et politique publique* | Cairn.info. <https://shs.cairn.info/microfinance-et-politique-publique--9782130577638?lang=fr>
- Balkenhol, B. (2018). *Microfinance : Research, Debates, Policy* (1^{re} éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315187976>
- Balkenhol, B., & Guérin, I. (2002). « *Microfinance : Quelle intervention publique ?* », *Rapport moral sur l'argent dans le monde 2002*, (Association d'économie financière, Paris, AEF/Montchrestien.).
- Ballet, J., Dubois, J.-L., & Mahieu, F.-R. (2004). A la recherche du développement socialement durable : Concepts fondamentaux et principes de base. *Développement durable et territoires, Dossier 3*. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1165>
- Ballet, J., Sirven, N., & Requier-Desjardins, M. (2007). Social Capital and Natural Resource Management: A Critical Perspective. *The Journal of Environment & Development*, 16(4), 355- 374. <https://doi.org/10.1177/1070496507310740>
- Ballon, J., & Celle, S. (2023). Une lecture méso économique d'écosystèmes coopératifs, comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel. *Interventions économiques*, 69. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.20404>
- Bamba, A. B. (2016). *African Miracle, African Mirage : Transnational Politics and the Paradox of Modernization in Ivory Coast* (1^{re} éd.). Ohio University Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctv224tsx5>
- Banerjee, A., Deaton A., A., Lustig, N., & Rogoff, K. (2006). *An Evaluation of World Bank Research, 1998-2005*. World Bank Washington DC.
- Banerjee, A., Duflo, E., Glennerster, R., & Kinnan, C. (2015). The Miracle of Microfinance? Evidence from a Randomized Evaluation. *American Economic Journal: Applied Economics*, 7(1), 22- 53.
- Bangoura, L., Mbow, M. K., Lessoua, A., & Diaw, D. (2016). Impact of Microfinance on Poverty and Inequality A Heterogeneous Panel Causality Analysis. *Revue D'Economie Politique*, 126(5), 789- 818. <https://doi.org/10.3917/redp.265.0789>
- Banque mondiale. (2001). *Rapport sur le développement 2000/2001 – Combattre la pauvreté : Rapport sur le développement dans le monde, 2000/2001*

- Banque mondiale. (2009). *Reshaping economic geography (Rapport sur le développement dans le monde 2009 : Restructuration de la géographie économique)* [Text/HTML]. <https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/266381468161365994/Rapport-sur-le-developpement-dans-le-monde-2009-repenser-la-geographie-economique>
- Banque mondiale. (2016). *Agriculture and rural development in Côte d'Ivoire: A history of partnership and progress.*
- Banque mondiale. (2018). *Perspectives économiques de la Côte d'Ivoire : Aux portes du paradis - Messages clefs.* World Bank. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/cotedivoire/publication/cote-divoire-economic-update-at-the-paradises-doors-key-messages>
- Banque mondiale. (2024, mai 6). *Côte d'Ivoire : - Vue d'ensemble* [Text/HTML]. World Bank. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/cotedivoire/overview>
- Bardhan, P. (1989). The new institutional economics and development theory: A brief critical assessment. *World Development*, 17(9), 1389- 1395. [https://doi.org/10.1016/0305-750X\(89\)90080-6](https://doi.org/10.1016/0305-750X(89)90080-6)
- Bardin, L. (1998). *L'analyse de contenu.* Presses Universitaires de France.
- Barnett, M., & Weiss, T. G. (2008). *Humanitarianism in Question: Politics, Power, Ethics* (1^{re} éd.). Cornell University Press. <https://www.jstor.org/stable/10.7591/j.ctt7v7ms>
- Bateman, M. (2017). *Bringing the Local State Back into Development: The 'Local Developmental State' and the Promotion of Sustainable Economic Development and Growth from the Bottom-Up* (SSRN Scholarly Paper 3057226). <https://doi.org/10.2139/ssrn.3057226>
- Bateman, M. (2022). Moving from 'developmental' to 'anti-developmental' local financial models in East Asia : Abandoning a winning formula. *Geoforum*, 137, 154- 163. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2020.11.009>
- Bateman, M., & Chang, H.-J. (2009). The Microfinance Illusion. *SSRN Electronic Journal*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.2385174>
- Bateman, M., & Chang, H.-J. (2012). Microfinance and the Illusion of Development: From Hubris To Nemesis in Thirty Years. *World Economic Review*, 1. <https://papers.ssrn.com/abstract=2385482>
- Battilana, J., & Dorado, S. (2010). Building Sustainable Hybrid Organizations: The Case of Commercial Microfinance Organizations. *Academy of Management Journal*, 53(6), 1419- 1440. <https://doi.org/10.5465/amj.2010.57318391>
- Battilani, P., & Schröter, H. G. (Éds.). (2012). *The Cooperative Business Movement, 1950 to the Present* (1^{re} éd.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139237208>
- Baud, C., Chiapello, È., & Hamilton, P. (2015). How the Financialization of Firms Occurs: The Role of Regulation and Management Tools. The Case of Bank Credit. *Revue française de sociologie*, 56(3), 439- 468.
- Baudassé, T., & Montalieu, T. (2007). L'hypothèse du capital social une application à la finance et au développement. *Revue Tiers Monde*, 190(2), 417- 434. <https://doi.org/10.3917/rtm.190.0417>
- Baumann, E., & Servet, J.-M. (2007). « *La microfinance, une extension des marchés financiers. Réflexions à partir d'expériences sur trois continents (en Géorgie, en Inde et au Sénégal)* » in Hernandez V, Ould-Ahmed P., Papail J. Et Phelinas P. (Coord.), *Turbulences monétaires et sociales. L'Amérique latine dans une perspective comparatiste.* (L'Harmattan).

- Bayart, J.-F. (2007). Les chemins de traverse de l'hégémonie coloniale en Afrique de l'Ouest francophone : Anciens esclaves, anciens combattants, nouveaux musulmans. *Politique africaine*, N° 105(1), 201- 240. <https://doi.org/10.3917/polaf.105.0201>
- Bazzoli, L., & Dutraive, V. (2002). L'entreprise comme organisation et comme institution : Un regard à partir de l'institutionnalisme de J.R. Commons. *Économie et Institutions*, 1, 5- 46. <https://doi.org/10.4000/ei.704>
- Beath, A., Christia, F., & Enikolopov, R. (2013). Empowering Women through Development Aid: Evidence from a Field Experiment in Afghanistan. *The American Political Science Review*, 107(3), 540- 557.
- Beaud, S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique ». *Politix*, 9(35), 226- 257. <https://doi.org/10.3406/polix.1996.1966>
- BECKER, G. (1996). *Accounting for tastes*. (Harvard University Press, Cambridge.).
- Bédécarrats, F., Guérin, I., Morvant-Roux, S., & Roubaud, F. (2019). Lies, damned lies, and RCT: A J-PAL RCT on rural microcredit in Morocco. *Working Papers*. <https://ideas.repec.org/p/dia/wpaper/dt201904.html>
- Bédécarrats, F., Guérin, I., Morvant-Roux, S., & Roubaud, F. (2021). Behind the scenes of science in action : A 'replication in context' of a randomised control trial in Morocco. *Third World Quarterly*, 42(11), 2669- 2689. <https://doi.org/10.1080/01436597.2021.1977114>
- Bédécarrats, F., Guérin, I., & Roubaud, F. (2019). All that Glitters is not Gold. The Political Economy of Randomized Evaluations in Development. *Development and Change*, 50(3), 735- 762. <https://doi.org/10.1111/dech.12378>
- Bédécarrats, F., & Lapenu, C. (2013). Evaluer l'impact de la microfinance : Bilan des pratiques et proposition pour une approche mixte : *Techniques Financières et Développement*, N° 113(4), 27- 40. <https://doi.org/10.3917/tfd.113.0027>
- Beisland, L. A., D'Espallier, B., & Mersland, R. (2019). The Commercialization of the Microfinance Industry: Is There a 'Personal Mission Drift' Among Credit Officers? *Journal of Business Ethics*, 158(1), 119- 134. <https://doi.org/10.1007/s10551-017-3710-4>
- Beisland, L. A., Djan, K. O., Mersland, R., & Randøy, T. (2021). Measuring social performance in social enterprises: A global study of microfinance institutions. *Journal of Business Ethics*, 171, 51-71.
- Beisland, L. A., Mersland, R., & Randøy, T. (2014). The Association between microfinance rating scores and corporate governance: A global survey. *International Review of Financial Analysis*, 35, 268- 280. <https://doi.org/10.1016/j.irfa.2014.10.012>
- Benicourt, E. (2001). La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale. *Études rurales*, 159- 160, 35- 54. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.68>
- Bennett, S., & D'Onofrio, A. (2015). Community-Driven Development in Conflict-Affected Contexts: Revisiting Concepts, Functions and Fundamentals. *Stability: International Journal of Security and Development*, 4(1), Article 1. <https://doi.org/10.5334/sta.ff>
- Bennett, S. E. (1997). Knowledge of Politics and Sense of Subjective Political Competence: The Ambiguous Connection. *American Politics Quarterly*, 25(2), 230- 240. <https://doi.org/10.1177/1532673X9702500205>
- Bensebaa, F., & Béji-Becheur, A. (2007). Institutionnalisation et rationalisation des pratiques de RSE. *Finance Contrôle Stratégie*, 10(N° 2), 63- 95.
- Berge, L. I. O., Bjorvatn, K., & Tungodden, B. (2015). Human and Financial Capital for Microenterprise Development: Evidence from a Field and Lab Experiment. *Management Science*, 61(4), 707- 722. <https://doi.org/10.1287/mnsc.2014.1933>
- Berge, L. I. O., Juniwaty, K. S., & Sekei, L. H. (2016). Gender composition and group dynamics: Evidence from a laboratory experiment with microfinance clients. *Journal*

- of *Economic Behavior & Organization*, 131, 1- 20. <https://doi.org/10.1016/j.jebo.2016.07.015>
- Bergstrand, J. H. (1989). The Generalized Gravity Equation, Monopolistic Competition, and the Factor-Proportions Theory in International Trade. *The Review of Economics and Statistics*, 71(1), 143- 153. <https://doi.org/10.2307/1928061>
- Berguiga, I., & Adair, P. (2019). L'impact de la performance sociale sur les taux d'intérêt de la microfinance : La région Moyen-Orient et Afrique du Nord est-elle atypique ? *Mondes en développement*, n° 185(1), 13- 28. <https://doi.org/10.3917/med.185.0013>
- Bernanke, B., & Gertler, M. (1986). *Agency Costs, Collateral, and Business Fluctuations* (w2015; p. w2015). National Bureau of Economic Research. <https://doi.org/10.3386/w2015>
- Berndt, C. (2015). Behavioural economics, experimentalism and the marketization of development, *Economy and Society*, 44(4), 567- 591.
- Bernhardt, A., Field, E., Pande, R., & Rigol, N. (2019). Household Matters: Revisiting the Returns to Capital among Female Microentrepreneurs. *American Economic Review: Insights*, 1(2), 141- 160. <https://doi.org/10.1257/aeri.20180444>
- Berthe, O. (2013). « C'est aussi l'intérêt des banques d'avoir des populations qui ne sont pas installées durablement dans la misère ». *Revue Banque*, 755- 756, 132- 134.
- Berthélemy, J.-C., Azam, J.-P., Calipel, S., & Jessua, C. (1996). Risque politique et croissance en Afrique. *Revue économique*, 47(3), 819- 829. <https://doi.org/10.3406/reco.1996.409821>
- Bertrand, M., Duflo, E., & Mullainathan, S. (2004). How Much Should We Trust Differences-in-Differences Estimates? *The Quarterly Journal of Economics*, 119(1), 249- 275.
- Bester, H. (1985). Screening vs. Rationing in Credit Markets with Imperfect Information. *The American Economic Review*, 75(4), 850- 855.
- Bezzon, B., & Levy, R. (2020). Le rôle des différentes proximités pour construire des relations d'affaires dans un cluster. Le cas du SPL Mecanic Vallée. *Management international / International Management / Gestión Internacional*, 24(1), 43- 55. <https://doi.org/10.7202/1069093ar>
- Bibby, A., & Shaw, L. (2005). Making a Difference Cooperative solutions to global poverty. *Manchester: United Kingdom Co-operative College*. https://www.academia.edu/9994178/Making_a_Difference_Cooperative_solutions_to_global_poverty
- Birchall, J. (2013). The potential of co-operatives during the current recession; theorizing comparative advantage. *Journal of Entrepreneurial and Organizational Diversity*. <https://doi.org/10.5947/jead.2013.001>
- Birchall, J., & Ketilson, L. H. (2009). Resilience of the Cooperative Business Model in Times of Crisis. *Geneva : ILO*.
- Bloch, L., & Cœuré, B. (1995). Imperfections du marché du crédit, investissement des entreprises et cycle économique. *Économie & prévision*, 120(4), 161- 185. <https://doi.org/10.3406/ecop.1995.5750>
- Blondeau, N. (2006). La microfinance : Un outil de développement durable ? *Études*, Tome 405, 188- 198. <https://doi.org/10.3917/etu.053.0188>
- Bodet, C., & Lamarche, T. (2020). Des coopératives de travail du XIXe siècle aux CAE et aux Scic : Les coopératives comme espace méso critique. *RECMA*, 358(4), 72- 86. <https://doi.org/10.3917/recma.358.0072>
- Boschma. (2005a). « Editorial: Role of Proximity in Interaction and Performance: Conceptual and Empirical Challenges. ». *Regional Studies*, 39(1), 41- 45.
- Boschma, R. (2004). Competitiveness of Regions from an Evolutionary Perspective. *Regional Studies*, 38(9), 1001- 1014. <https://doi.org/10.1080/0034340042000292601>

- Boschma, R. (2005b). Proximity and Innovation: A Critical Assessment. *Regional Studies*, 39(1), 61- 74. <https://doi.org/10.1080/0034340052000320887>
- Bourdeau-Lepage, L., Gollain, V., & Elian Carsenat, E. (2015). *Attractivité et compétitivité des territoires : Théories & Pratiques*. CNER.
- Bourdieu, P. (1980). Le capital social. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 31(1), 2- 3.
- Bourlès, R., & Cozarenco, A. (2018). Entrepreneurial motivation and business performance: Evidence from a French Microfinance Institution. *Small Business Economics*, 51(4), 943- 963. <https://doi.org/10.1007/s11187-017-9961-8>
- Bourque, D. (2017). Le développement des communautés territoriales : Sens, acteurs et devenir : *Les Politiques Sociales*, n° 3-4(2), 4- 13. <https://doi.org/10.3917/lps.173.0004>
- Boyer, R. (2000). Is a Finance-led growth regime a viable alternative to Fordism? A preliminary analysis. *Economy and Society*, 29(1), 111- 145. <https://doi.org/10.1080/030851400360587>
- Brana, S., & Jégourel, Y. (2011a). *Breadth and depth of french microfinance outreach: An evaluation*. <https://hal.science/hal-00637689>
- Brana, S., & Jégourel, Y. (2011b). La réalité de la microfinance à l'échelle régionale : L'exemple de l'Aquitaine : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, avril(2), 245- 268. <https://doi.org/10.3917/reru.112.0245>
- Brass, D. J. (2012). *A social network perspective on organizational psychology*. (In S. W. J. Kozlowski (Ed.), Vol. 1). The Oxford handbook of organizational psychology.
- Bredelet, C., & Ferguène, A. (2016). Microcrédit et développement territorial à petite échelle. *La Revue des Sciences de Gestion*, N° 280(4), 53- 64.
- Brown, K., & Falgon, C. (2015). Un exemple de réseau international intégré de microfinance : Le Groupe Advans: *Techniques Financières et Développement*, N° 119(2), 43- 47. <https://doi.org/10.3917/tfd.119.0043>
- Brunel, S., Durand, D., & Rifrac, S. (1999). Les limites du rôle des ONG. *Recherches Internationales*, 58(4), 143- 156. <https://doi.org/10.3406/rint.1999.2028>
- Bucolo, E. (2018). Semences de blé ancien : Commun sicilien multi-territorialisé. *Revue internationale des études du développement*, 233(1), 75. <https://doi.org/10.3917/ried.233.0075>
- Buera, F., Kaboski, J., & Shin, Y. (2012). *The Macroeconomics of Microfinance* (w17905; p. w17905). National Bureau of Economic Research. <https://doi.org/10.3386/w17905>
- Buntaine, M. T., Daniels, B., & Devlin, C. (2018). Can information outreach increase participation in community-driven development? A field experiment near Bwindi National Park, Uganda. *World Development*, 106, 407- 421. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.10.029>
- Calomiris, C., & Hubbard, R. G. (1987). *International Adjustment Under the Classical Gold Standard: Evidence for the U.S. and Britain, 1879-1914* (w2206; p. w2206). National Bureau of Economic Research. <https://doi.org/10.3386/w2206>
- Calvès, A.-E. (2009). «Empowerment» : Généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement. *Revue Tiers Monde*, 200(4), 735. <https://doi.org/10.3917/rtm.200.0735>
- Camagni, R., & Maillat, D. (2006). *Milieux innovateurs. Théorie et pratique*, (Economica/Anthropos).
- Cammack, P. (2004). What the World Bank means by poverty reduction, and why it matters. *New Political Economy*, 9(2), 189- 211. <https://doi.org/10.1080/1356346042000218069>

- Campagne, P., & Pecqueur, B. (2014). *Le développement territorial : Une réponse émergente à la mondialisation* (Charles Léopold Mayer).
- Campion, A., Ekka, R., & Wenner, M. D. (2010). "Interest Rates and Implications for Microfinance in Latin America and the Caribbean", *IDB Publications (Working Papers)*, Inter-American Development Bank, N° 4298.
- Capello, R. (2009). Spatial Spillovers and Regional Growth: A Cognitive Approach. *European Planning Studies*, 17(5), 639- 658. <https://doi.org/10.1080/09654310902778045>
- Carothers, T., & De Gramont, D. (2013). *Development Aid Confronts Politics*. Brookings Institution Press.
- Carrincazeaux, C., Lung, Y., & Vincent, J. (2008). The Scientific Trajectory of the French School of Proximity: Interaction- and Institution-based Approaches to Regional Innovation Systems. *European Planning Studies*, 16, 617- 628.
- Cattan, N. (2018). De la ville aux systèmes urbains, une nouvelle lecture des dynamiques territoriales : *NECTART*, N° 8(1), 88- 95. <https://doi.org/10.3917/nect.008.0088>
- Cazabat, G., Grama-Vigouroux, S., Saïdi, S., & Sellami, M. (2020). Microcrédit en France : Femmes et hommes face à la solvabilité. *Management & Avenir*.
- Chambost, I., Tadjeddine, Y., & Vincensini, C. (2018a). Empreintes et emprises de la financiarisation. *Terrains travaux*, N° 33(2), 5- 23.
- Chambost, I., Tadjeddine, Y., & Vincensini, C. (2018b). Empreintes et emprises de la financiarisation. *Terrains travaux*, N° 33(2), 5- 23.
- Chang, H.-J. (2002). Breaking the mould : An institutionalist political economy alternative to the neo-liberal theory of the market and the state. *Cambridge Journal of Economics*, 26(5), 539- 559. <https://doi.org/10.1093/cje/26.5.539>
- Chase, R., Woolcock, M., & Bank, W. (2006). *Social capital and the micro-institutional foundations of CDD approaches in East Asia : Evidence, theory, and policy implications*.
- Chavance, B. (2018). *L'économie institutionnelle*. (La découverte.).
- Chawla, S. (2013). *Micro finance: a tool for poverty alleviation*.
- Chiapello, E. (2015). Financialisation of Valuation. *Human Studies*, 38(1), 13- 35. <https://doi.org/10.1007/s10746-014-9337-x>
- Chiapello, È. (2017b). La financiarisation des politiques publiques. *Mondes en développement*, 178(2), 23- 40. <https://doi.org/10.3917/med.178.0023>
- Chiapello, E. (2023). Impact finance: How social and environmental questions are addressed in times of financialized capitalism. *Review of Evolutionary Political Economy*, 4(2), 199- 220. <https://doi.org/10.1007/s43253-023-00104-y>
- Christaller, W. (1966). *Central Places in Southern Germany*. Eglewood Cliffs, N.J.
- Christen, R., Lyman, T., & Rosenberg, R. (2003). , et (2003), Directives concertées pour la microfinance : Principes directeurs en matière de réglementation et de supervision de la microfinance. *CGAP*, Washington DC.
- Christiaensen, L., & Kanbur, R. (2016). *Secondary Towns and Poverty Reduction : Refocusing the Urbanization Agenda*
- Cliffe, S., Guggenheim, S., & Kostner, M. (2003). *Community-driven Reconstruction as an Instrument in War-to-Peace Transitions | NGOConnect*. <https://www.ngoconnect.net/resource/community-driven-reconstruction-instrument-war-peace-transitions>
- Coase, R. (1998). « The New Institutional Economics ». *American Economic Review*, 88(2), 72- 74.

- Coase, R. H. (1937). « *The Nature of the Firm* », *Economica*, 4, pp. 386-405, repris dans *The Nature of the firm. Origins, evolution and development* (Oliver E. Williamson, Sidney G. Winter (Ed.), Oxford University press, 1991).
- Cochard, B. (2017). L'espace urbain : Un dispositif de la modernité? *Sens public*. <https://doi.org/10.7202/1048856ar>
- Coissard, S. (2007). Perspectives. La nouvelle économie géographique de Paul KRUGMAN : Apports et limites. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, mai (1), 111- 125. <https://doi.org/10.3917/reru.071.0111>
- Coleman, J.-S. (1988). « Social Capital in the Creation of Human Capital ». *American Journal of Sociology*, N° 94, p. S95-S120. Reproduit dans DASGUPTA et SERAGELDIN, 1999, 13-39.
- Cominelli, F., Cornu, M., Orsi, F., & Rochfeld, J. (2021). Dictionnaire des biens communs : Entretien avec Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld. *In Situ. Au regard des sciences sociales*, 2. <https://doi.org/10.4000/insituars.1468>
- Commaille, J. (2014). Sociologie de l'action publique. In *Dictionnaire des politiques publiques* (Vol. 4, p. 599- 607). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2014.01.0599>
- Commons, J. R. (1934). *Institutional Economics: Its Place in Political Economy*, (Madison: Wisconsin University Press).
- Commons, J. R. (1950). *The Economics of Collective Action*. (Madison: Wisconsin University Press, 1970).
- Conger, J. A., & Kanungo, R. N. (1988). The Empowerment Process: Integrating Theory and Practice. *The Academy of Management Review*, 13(3), 471. <https://doi.org/10.2307/258093>
- Constantinidis, C., Cornet, A., & Asandei, S. (2006). "Financing of Women-Owned Ventures: The Impact of Gender and Other Owner- and Firm-Related Variables",. *Venture Capital*, 8(2), 133-157.
- Corei, T. (1995). *L'économie institutionnaliste : Les fondateurs*. (Economica).
- Cornée, S., & Szafarz, A. (2014). Vive la Différence : Social Banks and Reciprocity in the Credit Market. *Journal of Business Ethics*, 125(3), 361- 380. <https://doi.org/10.1007/s10551-013-1922-9>
- Creusot, A.-C., & Poursat, C. (2009). Pour une meilleure inclusion financière : renforcer les institutions intermédiaires. *Revue Tiers Monde*, 197(1), 17. <https://doi.org/10.3917/rtm.197.0017>
- Crozet, M., & Lafourcade, M. (2009). *La nouvelle économie géographique*. La Découverte, coll. Repères.
- Cull, R., Demirgüç-Kunt, A., & Morduch, J. (2009). Microfinance Meets the Market. *Journal of Economic Perspectives*, 23(1), 167- 192. <https://doi.org/10.1257/jep.23.1.167>
- Cull, R., Demirgüç-Kunt, A., & Morduch, J. (2018). The Microfinance Business Model: Enduring Subsidy and Modest Profit. *The World Bank Economic Review*, 32(2), 221- 244. <https://doi.org/10.1093/wber/lhx030>
- Cull, R., Ehrbeck, T., & Holle, N. (2014, avril 1). *Financial inclusion and development: Recent impact evidence*. <https://www.semanticscholar.org/paper/Financial-inclusion-and-development-%3A-recent-impact-Cull-Ehrbeck/ce5d355b79557e5068560e56142505a3d3d256b5>
- Cull, R., & Morduch, J. (2017a). *Microfinance and Economic Development*. World Bank, Washington, DC. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-8252>
- Cull, R., & Morduch, J. (2017b). Microfinance and Economic Development. *World Bank Policy Research Working Paper No. 8252*. <https://papers.ssrn.com/abstract=3076231>

- Cull, R., Navajas, S., Nishida, I., & Zeiler, R. (2015). A New Index of the Business Environment for Microfinance. *World Development*, 70, 357- 388. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2014.11.023>
- Dannon, H., Bangaké, C., & Eggoh, J. (2019). Structure de marché et performance économique des institutions de microfinance dans l'UEMOA : Cas du Bénin et du Togo: *Mondes en développement*, n° 185(1), 29- 44. <https://doi.org/10.3917/med.185.0029>
- Dardot, P., & Laval, C. (2023). Pour une cosmopolitique des communs. *Revue du MAUSS*, 61(1), 25- 36. <https://doi.org/10.3917/rdm1.061.0025>
- Darie-Rousseaux, E., & Brown, K. (2016). Développement d'une gamme de services financiers diversifiés pour les producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et dans d'autres contextes agricoles: *Techniques Financières et Développement*, n° 124(3), 67- 79. <https://doi.org/10.3917/tfd.124.0067>
- Davezies, L. (2009). L'économie locale « résidentielle ». *Géographie, économie, société*, 11(1), 47- 53.
- Davis, D. (2006). *Scaling-up action research project phase one : lessons from six case studies*. <https://www.semanticscholar.org/paper/scaling-up-action-research-project-phase-one-%3a-from-Davis/ccc87ec36f5751b6b895a493bbf9a651c1a83797>
- De Pril, J., & Godfroid, C. (2020). Avoiding the crowding-out of prosocial motivation in microfinance. *The Quarterly Review of Economics and Finance*, 77, 108- 117. <https://doi.org/10.1016/j.qref.2019.09.016>
- De Quidt, J., & Ghatak, M. (2018). Is the credit worth it? For- profit lenders in microfinance with rational and behavioral borrowers. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 89(1), 175- 199. <https://doi.org/10.1111/apce.12189>
- Deardorff, A. V., & Stern, R. (1997). *Measurement of Non-Tariff Barriers* (OECD Economics Department Working Papers). Organisation for Economic Co-Operation and Development (OECD). https://www.oecd-ilibrary.org/economics/measurement-of-non-tariff-barriers_568705648470
- Dees, J. Gr. (1998). *The Meaning of Social Entrepreneurship*, Palo Alto, The Center for Social Innovation, Stanford Business School, Stanford University,.
- Defarges, P. M. (2011). *La Gouvernance*. PUF/Que sais-je ?
- Defourny, J., Monzón, C., & José, Luis. (1992). *Economie sociale : Entre économie capitaliste et économie publique : The third sector : Cooperative, mutual and nonprofit organizations* (1^{re} éd.). CIRIEC.
- Delaite, M.-F., & Poirot, J. (2016). Le rôle des banques dans le développement de la microfinance en France: *Techniques Financières et Développement*, n° 122(1), 61- 75. <https://doi.org/10.3917/tfd.122.0061>
- Della Faille, D., La France-Moreau, V., & Paradis-Charette, L. (2016). Discours à propos du rôle de l'expertise dans les processus de prise de décision en développement international. *Politique et Sociétés*, 35(2- 3), 215- 237. <https://doi.org/10.7202/1037016ar>
- Demoustier, D. (2020). *L'ESS entre développement social et développement durable. L'exemple de la métropole grenobloise*. Presses universitaires de Grenoble. <https://doi.org/10.3917/pug.demou.2020.01>
- Demoustier, D., & Vallat, D. (2005). Économie sociale et solidaire et politique de la ville. *RECMA*, 296(2), 70- 82. <https://doi.org/10.7202/1021863ar>
- Denieuil, P. N., & Laroussi, H. (2005). *Le développement social local et la question des territoires*.

- Denieuil, P.-N. (2008). Développement social, local et territorial : Repères thématiques et bibliographiques sur le cas français : *Mondes en développement*, n° 142(2), 113- 130. <https://doi.org/10.3917/med.142.0113>
- Dequech, D. (2002). « The Demarcation between the “Old” and the “New” Institutional Economics: Recent Complications. ». *Journal of Economic Issues (Association for Evolutionary Economics)*, 36(2), 565.
- D’Espallier, B., Goedecke, J., Hudon, M., & Mersland, R. (2017). From NGOs to Banks: Does Institutional Transformation Alter the Business Model of Microfinance Institutions? *World Development*, 89, 19- 33. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2016.06.021>
- Desroche, H. (1976). *Le projet coopératif : Son utopie et sa pratique : Ses appareils et ses réseaux : Ses espérances et ses déconvenues* (Vol. 20). Économie et humanisme.
- Detrick, S. (1999). The postindustrial revitalization of Pittsburgh: Myths and evidence. *Community Development Journal*, 34(1), 4-12.
- DGDDL. (2008). *Guide pratique de l'élu. Institutions locales*, (Ministère de l’Intérieur, République de Côte d’Ivoire,).
- Diarra, I. (2018). *Dynamique de la pauvreté en milieu rural agricole ivoirien* [Phdthesis, Université Clermont Auvergne [2017-2020]]. <https://theses.hal.science/tel-02175103>
- DiMaggio, P. J., & Powell, W. W. (1983). The iron cage revisited: Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. *American sociological review*, 48(2), 147-160.
- Djoutsa Wamba, L., Mbaduet, J. F., Sahut, J.-M., & Firas Thraya, M. (2016). La caution solidaire garantit-elle encore le remboursement des crédits dans les institutions de microfinance ? *Gestion 2000, Volume 32(6)*, 73- 94. <https://doi.org/10.3917/g2000.326.0073>
- Djoutsa Wamba, L., & Takoudjou Nimpa, A. (2014). Les MPE et les Institutions de Microfinance en zone urbaine au Cameroun : Un mariage de confiance ou de méfiance ? *Gestion 2000, Volume 31(1)*, 33- 51. <https://doi.org/10.3917/g2000.311.0033>
- Doligez, F. (2017a). La microfinance, précurseur de la financiarisation de l’aide au développement ? *Mondes en développement*, n° 178(2), 41- 58.
- Doligez, F., Bastiaensen, J., Bédécarrats, F., & Labie, M. (2016). L’inclusion financière, nouvel avatar de la libéralisation financière ? : Introduction. *Revue Tiers Monde*, 225(1), 9. <https://doi.org/10.3917/rtm.225.0009>
- Doligez, F., Seck Fall, F., & Oualy, M. (2012). *Expériences de microfinance au Sénégal* (KARTHALA Editions).
- Dongier, P., Domelen, J. V., Ostrom, E., Ryan, A., Wakeman, W., Bebbington, A., Alkire, S., Esmail, T., & Polski, M. (2003). *Chapter 9 Community-Driven Development. 1.*
- Donthu, N., Kumar, S., Mukherjee, D., Pandey, N., & Lim, W. M. (2021). How to conduct a bibliometric analysis: An overview and guidelines. *Journal of Business Research*, 133, 285- 296. <https://doi.org/10.1016/j.jbusres.2021.04.070>
- Dore, R. (2008). Financialization of the global economy. *Industrial and Corporate Change*, 17(6), 1097- 1112. <https://doi.org/10.1093/icc/dtn041>
- Dubb, S. (2016). Community Wealth Building Forms: What They Are and How to Use Them at the Local Level. *Academy of Management Perspectives*, 30(2), 141- 152.
- Dubois, I.-L., & Rousseau, S. (2001, juin 5). *Reinforcing household’s capabilities as a way to reduce vulnerability and prevent poverty in equitable terms*. «Justice and Poverty: Examining Sen’s Capability Approach», Cambridge University.
- Dugger, W. M. (1995). « Douglass C. North’s New Institutionalism. ». *Journal of Economic Issues (Association for Evolutionary Economics)*, 29((2)), 453.

- Durlauf, S. N. (1999). The case "against" social capital. *Social Systems Research Institute, University of Wisconsin*.
- Dutta, A., & Banerjee, S. (2018). Does microfinance impede sustainable entrepreneurial initiatives among women borrowers? Evidence from rural Bangladesh. *Journal of Rural Studies*, 60, 70- 81. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2018.03.007>
- Eber, N. (2001). Sélection de clientèle et exclusion bancaire. *Revue d'économie financière*, 58(3), 79- 96. <https://doi.org/10.3406/ecofi.2000.3482>
- Edwards, M., & Hulme, D. (1995). *Beyond the magic bullet: NGO performance and accountability in the post-cold war world*. <https://www.semanticscholar.org/paper/Beyond-the-magic-bullet-%3A-NGO-performance-and-in-Edwards-Hulme/4279081510361a0b1f0914c8b00635a95376a7a0>
- Eggertsson. (2013). « Quick guide to New Institutional Economics ». *Journal of Comparative Economics*, 41(1).
- Ehrbeck, T., Pickens, M., & Tarazi, M. (2012). Écosystèmes financiers inclusifs : Le rôle des États aujourd'hui. *Note Focus N°76, Washington, D.C. : CGAP*.
- Ehrhart, H. (2018). Une croissance ivoirienne dynamique : Chiffres et défis : *Afrique contemporaine*, N° 263-264(3), 218- 220. <https://doi.org/10.3917/afco.263.0218>
- Ekpe, I., Razak, R., & Mat, N. (2013). The performance of women entrepreneurs: Credit, training and the moderating effect of attitude towards risk-taking. *International Journal of Management*, 30(3), 10- 22.
- Emran, M. S., Morshed, A. K. M., & Stiglitz, J. (2021). Microfinance and missing markets. *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économique*, 54. <https://doi.org/10.1111/caje.12502>
- Epstein, G. (2006, novembre 27). *Financialization and the World Economy*. <https://www.semanticscholar.org/paper/Financialization-and-the-World-Economy-Epstein/a8d941a2104eeefcac47d0bd49f5270823607826>
- Erturk, I., Froud, J., Johal, S., Leaver, A., & Williams, K. (2007). The democratization of finance? Promises, outcomes and conditions. *Review of International Political Economy*, 14(4), 553- 575. <https://doi.org/10.1080/09692290701475312>
- Evans, P. B. (1995). *Embedded Autonomy : States and Industrial Transformation*. Princeton University Press. <https://doi.org/10.1515/9781400821723>
- Evans, T. G., Adams, A. M., & Mohammed., R. (1999). « Demystifying Nonparticipation in Microcredit: A population-based Analysis ». *World Development*, 67(2), 419-430.
- Fall, F.-S. (2011). La complémentarité banque/microfinance dans les économies en développement : Une perspective théorique. *Revue d'économie industrielle*, 31- 56. <https://doi.org/10.4000/rei.4940>
- Fall, F.-S., & Servet, J.-M. (Éds.). (2010). Microfinance : Peut-elle être sociale et rentable ? *Banque*, 720, 56- 58.
- Faye, D., & Ratsimalahelo, Z. (2020). Les déterminants des taux d'intérêt des institutions de microfinance selon l'ancienneté et la taille : *Revue d'économie du développement*, Vol. 27(3), 67- 99. <https://doi.org/10.3917/edd.333.0067>
- Fazzari, S. M., Hubbard, R. G., Petersen, B. C., Blinder, A. S., & Poterba, J. M. (1988). Financing Constraints and Corporate Investment. *Brookings Papers on Economic Activity*, 1988(1), 141. <https://doi.org/10.2307/2534426>
- Filho, G. C. de F., Guérin, I., Hillenkamp, I., & Vasconcelos, Ó. (2018). Une gestion démocratique et solidaire des communs ? *Revue internationale des études du développement*, 233(1), 163- 181. <https://doi.org/10.3917/ried.233.0163>
- Filippi, M., & Torre, A. (2003). *L'organisation en réseau : De l'instauration de règles locales aux actions collectives*. (In : Entreprises et territoires ; les nouveaux enjeux de la proximité. La Documentation française. Dupuy Claude, Burmeister Antje.).

- Fine, B. (2012). La financiarisation en perspective : *Actuel Marx*, n° 51(1), 73- 85. <https://doi.org/10.3917/amx.051.0073>
- Fiori, S. (2002). « Alternative Visions of Change in Douglass North's New Institutionalism. ». *Journal of Economic Issues (Association for Evolutionary Economics)*, 36(4), 1025- 43.
- Fligstein, N., & Goldstein, A. (2015). The emergence of a finance culture in American households, 1989–2007. *Socio-Economic Review*, 13(3), 575- 601. <https://doi.org/10.1093/ser/mwu035>
- Fontan, J.-M. (2003). Le développement du local, de la contrainte économique au projet politique. *Interventions économiques*, 30. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.993>
- Fontan, J.-M., Klein, J. L., Caillouette, J., Doyon, M., Lévesque, B., Tremblay, D.-G., Tremblay, P.-A., & Trudelle, C. (2017). Vers de nouveaux modèles d'action en développement territorial : L'expérimentation à l'échelle locale de la transition vers le « buen vivir ». *Économie et Solidarités*, 44(1- 2), 84- 102. <https://doi.org/10.7202/1041606ar>
- Fouillet, C., Guérin, I., Morvant-Roux, S., Roesch, M., & Servet, J.-M. (2007). Le microcrédit au péril du néolibéralisme et de marchands d'illusions. Manifeste pour une inclusion financière socialement responsable. *Revue du MAUSS*, 29(1), 329- 350. <https://doi.org/10.3917/rdm.029.0329>
- Fouillet, C., Guérin, I., Morvant-Roux, S., & Servet, J.-M. (2016). De gré ou de force : Le microcrédit comme dispositif néolibéral. *Revue Tiers Monde*, 225(1), 21. <https://doi.org/10.3917/rtm.225.0021>
- Fouillet, C., & Morvant-Roux, S. (2018). L'inclusion financière au service de l'État en Inde et au Mexique ? *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement*, 10.1. <https://doi.org/10.4000/poldev.2504>
- French, S., Leyshon, A., & Wainwright, T. (2011). Financializing space, spacing financialization. *Progress in Human Geography*, 35(6), 798- 819. <https://doi.org/10.1177/0309132510396749>
- Furubotn, Eirik G. ., & Rudolf, R. (2008). «The New Institutional Economics – A Different Approach To Economic Analysis. ». *Economic Affairs*, 28(3), 15- 23.
- Gabas, J.-J., Ribier, V., & Vernières, M. (2017). Présentation. Financement ou financiarisation du développement ? Une question en débat. *Mondes en developpement*, n° 178(2), 7- 22.
- Gagliardi, F. (2008). Institutions and economic change: A critical survey of the new institutional approaches and empirical evidence. *The Journal of Socio-Economics*, 37(1), 416- 443. <https://doi.org/10.1016/j.socec.2007.03.001>
- Gambotti, C. (2015). L'évaluation des politiques publiques en Côte d'Ivoire : *Géoéconomie*, N° 77(5), 125- 138. <https://doi.org/10.3917/geoec.077.0125>
- Garrabé, M. (2007). « *Economie Sociale* », Document préparé dans le cadre du projet Formder (programme Tempus), Formation multipole et pluridisciplinaire en développement rural avec le soutien financier de la Communauté Européenne.
- Gavard-Perret, M.-L., Gotteland, D., Haon, C., & Jolibert, A. (2018). *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion : Réussir son mémoire ou sa thèse 3e édition (3^e éd.)*. Pearson.
- GBAD. (2009). Côte d'Ivoire—Document relatif au point de décision au titre de l'initiative PPTE renforcée.
- Gentil, D. (1986). *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest : Interventions de l'Etat ou organisations paysannes ?* L'Harmattan.

- Gentil, D., & Servet, J.-M. (2002). Entre « localisme » et mondialisation : La microfinance comme révélateur et comme levier de changements socio-économiques. *Revue Tiers Monde*, 43(172), 737- 760. <https://doi.org/10.3406/tiers.2002.1650>
- Gertler, M., & Hubbard, R. G. (1988). *Financial Factors in Business Fluctuations* (w2758; p. w2758). National Bureau of Economic Research. <https://doi.org/10.3386/w2758>
- Ghosh, J. (2013). Microfinance and the challenge of financial inclusion for development. *Cambridge Journal of Economics*, 37(6), 1203- 1219.
- Godechot, O. (2015). Variétés de financiarisation et accroissement des inégalités : *Revue Française de Socio-Économie, Hors-série(2)*, 51- 72. <https://doi.org/10.3917/rfse.hs1.0051>
- Gonin, A. (2018). Des pâturages en partage : Territoires du pastoralisme en Afrique de l'Ouest. *Revue internationale des études du développement*, 233(1), 33. <https://doi.org/10.3917/ried.233.0033>
- Gonzalez, A. (2007). Resilience of Microfinance Institutions to National Macroeconomic Events : An Econometric Analysis of MFI Asset Quality. *SSRN Electronic Journal*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.1004568>
- Gonzalez, A., & Rosenberg, R. (2006). The State of Microfinance. Outreach, Profitability and Poverty., *MIX/CGAP, Washington DC*.
- Goodman, P. (2003). « Fonds d'Investissement Internationaux – Mobilisation des investisseurs vers la microfinance », *ADA – Appui au Développement Autonome. Luxembourg*.
- Groenewegen, J., Fran Kerstholt, & Ad Nagelkerke. (1995). « On Integrating New and Old Institutionalism : Douglass North building bridges. » *Journal of Economic Issues (Association for Evolutionary Economics)* 29 (2) : 467.
- Grootaert, C. (1998). *Social Capital : The Missing Link ?*, *Social Capital Initiative*, .
- Grootaert, C. (2001). Does Social Capital Help the Poor ? A synthesis of finding from the Local Level Institutions Studies in Bolivia, Burkina and Indonesia. *Social Development Department, Washington, D.C (Local Level Institutions Paper n°10)*.
- Grossetti, M., & Bes, M.-P. (2003). Dynamiques des réseaux et des cercles. Encastremets et découplages. *Revue d'économie industrielle*, 103(1), 43- 58. <https://doi.org/10.3406/rei.2003.3107>
- Guérin, I. (2000). Microfinance dans les pays du Sud : Quelle compatibilité entre solidarité et pérennité. *Revue d'économie financière*, 56(1), 145- 164. <https://doi.org/10.3406/ecofi.2000.3818>
- Guérin, I. (2011). The unexpected consequences of microfinance. *Travail, genre et sociétés*, 25.
- Guérin, I. (2015). *La microfinance et ses dérives : Émanciper, discipliner ou exploiter ?* (Guérin Isabelle). Demopolis.
- Guérin, I. (2019). Résister à la financiarisation ? Formes de mobilisation et de circulation de la richesse dans les campagnes indiennes. *Mouvements*, 97(1), 113- 120. <https://doi.org/10.3917/mouv.097.0113>
- Guérin, I., Labie, M., & Morvant-Roux, S. (2018). Inadequate growth, over-indebtedness, and crises in microcredit: What have we learned? *Enterprise Development & Microfinance*, <https://doi.org/10.3362/1755-1986.17-00013>
- Guérin, I., Labie, M., & Servet, J.-M. (2015). *The Crises of Microcredit* (Londres, Zed Books).
- Guérin, I., Palier, J., & Prévost, B. (2009). *Femmes et microfinance : Espoirs et désillusions de l'expérience indienne*. Archives contemporaines éditions, coll. « Savoirs francophones ».

- Gutiérrez-Nieto, B., & Serrano-Cinca, C. (2019). 20 years of research in microfinance: An information management approach. *International Journal of Information Management*, 47, 183- 197. <https://doi.org/10.1016/j.ijinfomgt.2019.01.001>
- Harriss, J., & De Renzio, P. (1997). POLICY ARENA : 'Missing link' or analytically missing? : The concept of social capital. Edited by John Harriss. An introductory bibliographic essay. *Journal of International Development: The Journal of the Development Studies Association*, 9(7), 919-937.
- Hartarska, V. (2009). The impact of outside control in microfinance. *Managerial Finance*, 35(12), 975- 989. <https://doi.org/10.1108/03074350911000034>
- Heitz, M. (1999). L'évaluation du bien-être : La perspective d'Amartya Sen. *Esprit (1940-)*, 250 (2), 28- 45.
- Hermes, N., & Hudon, M. (2018). Determinants of the performance of microfinance institutions : a systematic review. *Journal of Economic Surveys*, 32(5), 1483- 1513. <https://doi.org/10.1111/joes.12290>
- Hermes, N., & Lensink, R. (2011). Microfinance : Its Impact, Outreach, and Sustainability. *World Development*, 39(6), 875- 881. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2009.10.021>
- Hibou, B. (1998). Banque mondiale : Les méfaits du catéchisme économique. L'exemple de l'Afrique subsaharienne. *Politique africaine*, 71(1), 58- 74. <https://doi.org/10.3406/polaf.1998.6151>
- Hirschman, A. (1970). *Exit, voice and loyalty. Responses to decline in firms, organizations, and states*. Cambridge : Harvard University Press.
- Hood, C. (1995). The "new public management" in the 1980s: Variations on a theme. *Accounting, organizations and society*, 20((2-3)), 93-109.
- Hossain, M. (1988). *Credit for alleviation of rural poverty: The Grameen Bank in Bangladesh*. IFPRI, Washington DC.
- Houedin, B. C., & Otcho, L. R. (2020). Bouaflé : Figure de ville résiliente dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire. *Acte du colloque international*, 21- 54. <https://ird.hal.science/ird-03747652v1/document>
- Hudon, M., Labie, M., & Reichert, P. (2017). What is a fair profit for social enterprise? Insights from microfinance. *Undefined*. <https://www.semanticscholar.org/paper/What-is-a-fair-profit-for-social-enterprise-from-Hudon-Labie/2cc98ba0dfc8f3e83a9dd21ef7256155790d0bf7>
- Hudon, M., & Sandberg, J. (2013). The Ethical Crisis in Microfinance: Issues, Findings, and Implications. *Business Ethics Quarterly*, 23(4), 561- 589. <https://doi.org/10.5840/beq201323440>
- Hulme, D. (2000). Impact Assessment Methodologies for Microfinance: Theory, Experience and Better Practice. *World Development*, 28(1), 79- 98. [https://doi.org/10.1016/S0305-750X\(99\)00119-9](https://doi.org/10.1016/S0305-750X(99)00119-9)
- Hulme, D., & Mosley, Paul. (1996). *Finance against poverty*. Routledge.
- Humphreys, M., de la Sierra, R. S., & der Windt, P. V. (2019). Exporting democratic practices : Evidence from a village governance intervention in Eastern Congo. *Journal of Development Economics*, 140, 279- 301. <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2019.03.011>
- Imai, K. S., & Gaiha, G. (2012). Microfinance and poverty : A macro perspective. *World Development*, 40, 1675-1689.
- Imberti, A. (2016). De quoi dépendent les choix d'institutions? : *Regards croisés sur l'économie*, n° 18(1), 149- 152. <https://doi.org/10.3917/rce.018.0149>
- INS. ENV. (2015). *Côte d'Ivoire—Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages 2015*. <https://catalog.ihnsn.org/catalog/7330/related-materials>

- Isham, J., & Kähkönen, S. (1999). *What Determines the effectiveness of community-based water projects. Social capital initiative working paper*, 14(1).
- Islam, A., Nguyen, C., & Smyth, R. (2015). Does microfinance change informal lending in village economies? Evidence from Bangladesh. *Journal of Banking & Finance*, 50, 141- 156. <https://doi.org/10.1016/j.jbankfin.2014.10.001>
- Jameson, K. P. (2006). « Has institutionalism won the development debate ? ». *Journal of Economic Issues*, 40(2), 369- 75.
- Jaumaux, L. (2007). Crédit individuel et informalité sont-ils compatibles ? Une expérience brésilienne. *Économie internationale*, 4(N° 112), 99-131.
- Jégourel, Y. (2008). La microfinance : Entre performance sociale et performance financière: *Regards croisés sur l'économie*, n° 3(1), 197- 205. <https://doi.org/10.3917/rce.003.0197>
- Johnson, S. (2013). From Microfinance to Inclusive Financial Markets : The Challenge of Social Regulation. *Oxford Development Studies*, 41(sup1), S35- S52. <https://doi.org/10.1080/13600818.2012.734799>
- Jourdain, É. (2021). *Introduction. Biens communs, communs, commun* (p. 5- 14). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/les-communs--9782715405288-p-5.htm>
- Jütting, J. P. (2003). *Institutions and Development: A Critical Review* (OECD Development Centre Working Papers 210). <https://doi.org/10.1787/341346131416>
- Kablan, S. (2012, avril 30). *Efficacite des institutions de microfinance en uemoa : une approche outreach-intermediation financiere*. <https://shs.hal.science/halshs-00710206>
- Kahn, R. F. (1931). The relation of home investment to unemployment. *The Economic Journal*, 41(62), 173- 198.
- Kantor, P., H.V. SAVITCH, & S. VICARI HADDOCK. (1997). The Political Economy of Urban Regimes : A Comparative Perspective. *Urban Affairs Review*, 32(3), 348- 377.
- Karlan, D. S. (2007). Social Connections and Group Banking. *The Economic Journal*, 117(517), F52- F84.
- Karlan, D., & Zinman, J. (2011). Microcredit in Theory and Practice: Using Randomized Credit Scoring for Impact Evaluation. *Science*, 332(6035), 1278- 1284. <https://doi.org/10.1126/science.1200138>
- Kay, A. (2005). A Critique of the Use of Path Dependency in Policy Studies. *Public Administration*, 83(3), 553- 571. <https://doi.org/10.1111/j.0033-3298.2005.00462.x>
- Keck, M. E., & Sikkink, K. (1998). *Activists beyond Borders : Advocacy Networks in International Politics*. Cornell University Press. <https://www.jstor.org/stable/10.7591/j.ctt5hh13f>
- Khandker, S. R. (2005). Microfinance and Poverty: Evidence Using Panel Data from Bangladesh. *The World Bank Economic Review*, 19(2), 263- 286. <https://doi.org/10.1093/wber/lhi008>
- King, E. (2013). A Critical Review of Community- Driven Development Programmes in Conflict- Affected Contexts. *International Rescue Committee (IRC)*, 55.
- Kirat, T., & Lung, Y. (1995). *Innovations et proximités : Le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage*. (In : Lazaric N et Monnier J-M (dir.) *Coordination économique et apprentissage des firmes.*). Economica, Paris.
- Klein, J.-L., & Champagne, C. (2011). *Initiatives locales et lutte contre la pauvreté et l'exclusion*, (Québec, Presses de l'Université du Québec, (Coll. Innovation sociale)).
- Klein, J.-L., & Raufflet, E. (2014). La lutte contre la pauvreté : Modèles d'action locale. *Interventions économiques*, 50. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.2407>

- Knack, S. (2002). Social capital, growth, and poverty: A survey of cross-country evidence. In C. Grootaert & T. Van Bastelaer (Éds.), *The Role of Social Capital in Development* (1^{re} éd., p. 42- 82). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511492600.004>
- Köhn, D., & Jainzik, M. (2006). Microfinance Investment Funds. In *Microfinance Investment Funds*. Springer Berlin Heidelberg. https://doi.org/10.1007/3-540-28071-5_10
- Koné, M., & Diarra, F. (2017). La gouvernance du développement rural en Côte d'Ivoire : Enjeux et défis. *Politique africaine*, 146, 101-118.
- Koné, R. M. (2019). *Accélérer l'inclusion financière dans les pays africains : Nouvelles approches des stratégies d'inclusion financière*. (Business Science Institute).
- Kooiman, J. (2003). *Governing as Governance*. SAGE Publications Ltd. <https://doi.org/10.4135/9781446215012>
- Kouamé, A., & Schellekens, J. (2002). Développement rural et attitude à l'égard de la taille de la famille en Côte d'Ivoire: *Population*, Vol. 57(2), 293- 326. <https://doi.org/10.3917/popu.202.0293>
- Krippner, G. R. (2005). The financialization of the American economy. *Socio-Economic Review*, 3(2), 173- 208. <https://doi.org/10.1093/SER/mwi008>
- Krugman, P. (1991). Increasing Returns and Economic Geography. *Journal of Political Economy*, 99(3), 483- 499. <https://doi.org/10.1086/261763>
- Kumar, N. (2005). *The Effectiveness of World Bank Support for Community-based and -driven Development : An OED Evaluation* (World Bank Publications). World Bank Publications.
- Labie, M. (2004). Microfinance : Un état des lieux : *Mondes en développement*, n o 126(2), 9- 23. <https://doi.org/10.3917/med.126.0009>
- Labie, M., & Mersland, R. (2011). Corporate governance challenges in microfinance. *The handbook of microfinance*, 283- 300.
- Labie, M., & Montalieu, T. (2019). Introduction. De la microfinance à l'inclusion financière : *Mondes en développement*, n° 185(1), 7- 12. <https://doi.org/10.3917/med.185.0007>
- Labie, M., & Vanroose, A. (2013). La légitimité en microfinance : Tentative d'application de la théorie du champ au cas latino-américain. *Mondes en développement*, n° 163(3), 21- 36.
- Lamarche, T., & Richez-Battesti, N. (2021, juin 29). *Coopératives et Régulation : Un cadre d'analyse prometteur*. 10eme congrès AFEP Ressources. <https://shs.hal.science/halshs-03506752>
- Lamarche, T., & Richez-Battesti, N. (2023). Produire est politique : Les coopératives, levier de transformation : Introduction. *Revue de la régulation*, 34 | 1er semestre. <https://doi.org/10.4000/regulation.22341>
- Lanha, M. (2002). Résolution des problèmes d'information en micro-finance Analyse à partir de la stratégie de Vital-Finance Bénin. *Mondes en développement*, 119(3), 47. <https://doi.org/10.3917/med.119.0047>
- Lapavitsas, C. (2013). The financialization of capitalism: 'Profiting without producing'. *City*, 17(6), 792- 805. <https://doi.org/10.1080/13604813.2013.853865>
- Lapoutte, & Malo, M.-C. (2002). *Caisse populaire Desjardins de Lévis et ACEF Rive-Sud : Quelle configuration partenariale en micro-crédit solidaire ?* Intervention dans le colloque du Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC-Canada). 70ème Congrès de l'Association Francophone pour le Savoir (ACFAS), Québec.
- Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2005). *Gouverner par les instruments*. Presses de Sciences Po. <https://shs.cairn.info/gouverner-par-les-instruments--9782724609492?lang=fr>

- Lasida, E., Minkieba Lompo, K., & Dubois, J.-L. (2009). La pauvreté : Une approche socio-économique : Entretien avec Jean-Luc Dubois. *Transversalités*, N° 111(3), 35- 47. <https://doi.org/10.3917/trans.111.0035>
- Laval, C., & Dardot, P. (2015). *Commun : Essai sur la révolution au XXI^e siècle*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.dardo.2015.01>
- Laville, J. L., & Nyssens, M. (2005). *Service de proximité*. <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:73645>
- Laville, J.-L. (2007). *L'économie solidaire. Une perspective internationale* (Hachette Littératures,).
- Lawson, T. (2005). The Nature of Institutional Economics. *Evolutionary and Institutional Economics Review*, 2(1), 7- 20. <https://doi.org/10.14441/eier.2.7>
- Lawson, T. (2013). What is this « school » called neoclassical economics? *Cambridge Journal of Economics*, 37(5), 947- 983. <https://doi.org/10.1093/cje/bet027>
- Lazarus, J. (2012). *L'Épreuve de l'argent : Banques, banquiers, clients*. (Calmann-Lévy).
- Lazarus, J., & Luzzi, M. (2015). Les pratiques monétaires des ménages au prisme de la financiarisation. *Critique internationale*, 69, 9-19.
- Lazonick, W. (2013). *From Innovation to Financialization: How Shareholder Value Ideology is Destroying the US Economy*, (Oxford University Press).
- Lazonick, W., & O'Sullivan, M. (2000). Maximizing shareholder value: A new ideology for corporate governance. *Economy and Society*, 29(1), 13- 35. <https://doi.org/10.1080/030851400360541>
- Leal, L. P. (2013). « *Gestão coletiva dos bens comuns na experiência dos Bancos Comunitários de Desenvolvimento: O caso de Matarandiba* ». Dissertação de mestrado, Salvador, UFBA,.
- Ledgerwood, J. (1999). *Microfinance handbook*. World Bank.
- Ledgerwood, J., Earne, J., & Nelson, C. (Éds.). (2013). *The New Microfinance Handbook: A Financial Market System Perspective*. The World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-0-8213-8927-0>
- Leite, R. de O., Mendes, L., & Sacramento, L. C. (2018). To Profit or not to Profit ? Assessing financial sustainability outcomes of Microfinance Institutions. *International Journal of Finance & Economics*, 1- 13.
- Lelart, M., Komat, A., & Mourji, F. (2019). *La Microfinance contemporaine. Le financement de la microfinance*. Presses universitaires de Rouen et du Havre.
- Leloup, F., Moyart, L., & Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie, Économie, Société*, 7, 321- 331.
- Lemoine, B. (2016). *L'Ordre de la dette. Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité du marché*. La Découverte.
- Lemoine, B., & Ravelli, Q. (2017). Financiarisation et classes sociales : Introduction au dossier : Financialization and Social Class: an Introduction to this Issue. *Revue de la régulation*, 22. <https://doi.org/10.4000/regulation.12593>
- Lévesque, B. (2008). *Contribution de la nouvelle sociologie économique à l'analyse des territoires sous l'angle de l'économie plurielle*. In : *MASSICOTE G Sciences des territoires : Perspectives québécoises*. (Presses de l'Université du Québec,).
- Lévesque, B. (2016). Économie sociale et solidaire et entrepreneur social : Vers quels nouveaux écosystèmes ? *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 54.
- Lévesque, B., Fontan, J.-M., & Klein (dir.), J.-L. (2014). *L'innovation sociale. Les marches d'une construction théorique et pratique*, (Presses de l'Université du Québec, (Coll. « Innovation sociale ».)).

- Li, Z., & Agarwal, A. (2017). Platform Integration and Demand Spillovers in Complementary Markets: Evidence from Facebook's Integration of Instagram. *Management Science*, 63(10), 3438- 3458. <https://doi.org/10.1287/mnsc.2016.2502>
- Madajewicz, M. (1999). "Capital for the Poor: The Effect of Wealth on the Optimal Credit Contract." *Stockholm School of Economics, draft, June*.
- Maddocks, J. (2019). Accounting for co-operative community benefit: Where membership meets community. *Journal of Co-operative Studies*, 52(2), 11-18.
- Maitra, P., Mitra, S., Mookherjee, D., Motta, A., & Visaria, S. (2017). Financing smallholder agriculture: An experiment with agent-intermediated microloans in India. *Journal of Development Economics*, 127, 306- 337. <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2017.03.001>
- Maïtrot, M. (2019). Understanding Social Performance: A 'Practice Drift' at the Frontline of Microfinance Institutions in Bangladesh. *Development and Change*, 50(3), 623- 654. <https://doi.org/10.1111/dech.12398>
- Maïtrot, M. (2022). The Moral Economy of Microfinance in Rural Bangladesh : Dharma, Gender and Social Change. *Development and Change*, 53(2), 335- 355. <https://doi.org/10.1111/dech.12700>
- Majee, W., & Hoyt, A. (2011). Cooperatives and Community Development : A Perspective on the Use of Cooperatives in Development. *Journal of Community Practice*, 19(1), 48- 61. <https://doi.org/10.1080/10705422.2011.550260>
- Malo, M.-C., & Lapoutte, A. (2002). Caisse d'épargne et ADIE : Une confirmation partenariale innovatrice. *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, 286, 23. <https://doi.org/10.7202/1022237ar>
- Mansuri, G., & Rao, V. (2013). *Localizing Development : Does Participation Work?* World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-0-8213-8256-1>
- March, J. G., & Olsen, J. P. (1984). The New Institutionalism: Organizational Factors in Political Life. *The American Political Science Review*, 78(3), 734- 749. <https://doi.org/10.2307/1961840>
- Marconatto, D., Barin Cruz, L., & Avila Pedrozo, E. (2016). Going beyond microfinance fuzziness. *Journal of Cleaner Production*, 115, 5- 22. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2015.12.070>
- Marinos, C. (2016). S'appuyer sur les théories et concepts du capital social pour interpréter une politique locale de développement économique : Le cas du Grand Halifax, Canada. *Interventions économiques*, 54. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.2719>
- Martinais, E. (2015). Le conflit comme mode de participation. Les habitants contestataires de la politique de prévention des risques industriels. *Participations*, 13(3), 89- 117. <https://doi.org/10.3917/parti.013.0089>
- Matin, I., Hulme, D., & Rutherford, S. (2002). Finance for the poor : From microcredit to microfinancial services. *Journal of International Development*, 14(2), 273- 294. <https://doi.org/10.1002/jid.874>
- Mayoukou, C., & Kertous, M. (2015). L'accès au crédit individuel par les clients des institutions de microfinance du Congo : Une analyse des déterminants de l'auto-exclusion et de l'obtention du prêt : *Mondes en développement*, n°169(1), 121- 138. <https://doi.org/10.3917/med.169.0121>
- McCARTHY, J. f., Steenbergen, D. j., Warren, C., Acciaioli, G., Baker, G., Lucas, A., & Rambe, V. (2017). Community Driven Development and Structural Disadvantage: Interrogating the Social Turn in Development Programming in Indonesia. *The Journal of Development Studies*, 53(12), 1988- 2004. <https://doi.org/10.1080/00220388.2016.1262024>

- Menard, C. (2001). « Methodological issues in new institutional economics. ». *Journal of Economic Methodology*, 8(1), 85- 92.
- Ménard, C., & Marais, B. du. (2008). Can We Rank Legal Systems According to Their Economic Efficiency? *Washington University Journal of Law & Policy*, 26(1), 55- 80.
- Metereau, R., & Figuière, C. (2018). Agroécologie politique et nouvelle ruralité communautaire : Quelles complémentarités ? L'expérience du Nicaragua: *Mondes en développement*, n° 182(2), 49- 68. <https://doi.org/10.3917/med.182.0049>
- Meyer, J., & Krauss, A. (2021). The social performance of microfinance investment vehicles. *Journal of Sustainable Finance & Investment*, 11(2), 163- 186. <https://doi.org/10.1080/20430795.2020.1715094>
- Milana, C., & Ashta, A. (2020). Microfinance and financial inclusion : Challenges and opportunities. *Strategic Change*, 29(3), 257- 266. <https://doi.org/10.1002/jsc.2339>
- Mongeon, P., & Paul-Hus, A. (2016). The journal coverage of Web of Science and Scopus : A comparative analysis. *Scientometrics*, 106(1), 213- 228. <https://doi.org/10.1007/s11192-015-1765-5>
- Montalban, M., & Sakinç, M. E. (2013). Financialization and Productive Models in the Pharmaceutical Industry. *Industrial and Corporate Change*, 22(4), 981-1030.
- Morales, J., & Pezet, A. (2010). Les contrôleurs de gestion, « médiateurs » de la financiarisation. Étude ethnographique d'une entreprise de l'industrie aéronautique : *Comptabilité Contrôle Audit*, Tome 16(1), 101- 132. <https://doi.org/10.3917/cca.161.0101>
- Morduch, J. (1999a). The Microfinance Promise. *Journal of Economic Literature*, 37(4), 1569- 1614.
- Morduch, J. (1999b). The role of subsidies in microfinance: Evidence from the Grameen Bank. *Journal of Development Economics*, 60(1), 229- 248. [https://doi.org/10.1016/S0304-3878\(99\)00042-5](https://doi.org/10.1016/S0304-3878(99)00042-5)
- Morduch, J. (2000). The Microfinance Schism. *World Development*, 28(4), 617- 629. [https://doi.org/10.1016/S0305-750X\(99\)00151-5](https://doi.org/10.1016/S0305-750X(99)00151-5)
- Moriarty, P., Smits, S., Butterworth, J., & Franceys, R. (2013). Trends in rural water supply : Towards a service delivery approach. *Water Alternatives*, 6(3), 329- 349.
- Morin, Fr. (2000). La rupture du modèle français de détention et de gestion des capitaux. *Revue d'économie financière*, 50,.
- Morvant-Roux, S., & Carmona, M. (2019). La financiarisation des politiques sociales au Mexique : La laborieuse conversion des transferts monétaires en produits financiers : *Mondes en développement*, n° 188(4), 69- 84. <https://doi.org/10.3917/med.188.0069>
- Morvant-Roux, S., Guérin, I., Roesch, M., & Servet, J.-M. (2010). Politiques d'inclusion financière, microfinance et financement de l'agriculture. Les cas de l'Inde et du Mexique. *Mondes en développement*, 151(3), 9- 24. <https://doi.org/10.3917/med.151.0009>
- Moser, C. (1996). Confronting Crisis : A Comparative Study of Household Responses to Poverty and Vulnerability in Four Poor Urban Communities. *Environmentally Sustainable Development Studies and Monographs Series 8*. Washington, D.C.: World Bank.
- Moulin, J. F., & Villa, C. (2010). « Pourquoi les banques françaises devraient se mettre à la microfinance », *Les Échos*, N°20622, 13.
- Nabli, M. K., & Nugent, J. B. (1989). The New Institutional Economics and its applicability to development. *World Development*, 17(9), 1333- 1347. [https://doi.org/10.1016/0305-750X\(89\)90076-4](https://doi.org/10.1016/0305-750X(89)90076-4)

- Nadeau, E., & Pecqueur, B. (2020). La politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine : Entre coopération et intermédiation. *Géographie, économie, société*, 22(3- 4), 265- 284. <https://doi.org/10.3166/ges.2020.0016>
- Narayan, D. (1995). *Designing community based development*. <https://policycommons.net/artifacts/1522427/designing-community-based-development/2206085/>
- Narayan, D., & Pritchett, L. (1999). Cents and Sociability: Household Income and Social Capital in Rural Tanzania. *Economic Development and Cultural Change*, 47(4), 871- 897. <https://doi.org/10.1086/452436>
- N'doly, A. C. (2014). « La solidarité dans les coopératives de producteurs de café et de cacao dans un contexte de libéralisation des filières en Côte d'Ivoire ». *Le Journal des sciences sociales*, 11, 19-30.
- N'doly, A. C. (2019). La participation des coopératives agricoles au développement communautaire en milieu rural ivoirien. *Annales de l'Université de Moundou, Série A - Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines*. <https://aflash-revue-mdou.org/wp-content/uploads/2019/12/7-NDoly.pdf>
- N'goran, K. P. (2012). Le repositionnement des coopératives féminines dans le champ économique ivoirien : Un secours pour l'État ? *L'Étonnant Pouvoir de coopératives*, 29-42.
- North, D. C. (1981). *Structure and change in economic history*. New York : Norton. <https://archive.org/details/structurechangei00doug>
- North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge University Press.
- North, D. C. (2005). *Understanding the process of economic change*. (Princeton and Oxford: Princeton University Press.).
- Olivier de Sardan, J.-P. (1995). La politique du terrain : Sur la production des données en anthropologie. *Enquête*, 1, 71- 109. <https://doi.org/10.4000/enquete.263>
- Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*.
- Ostrom, E. (2008). Institutions and the Environment. *Economic Affairs*, 28(3), 24- 31. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0270.2008.00840.x>
- Ostry, J., Loungani, P., & Furceri, D. (2016). Neoliberalism : Oversold ? *Finance and Development*, 53(N°2). <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2016/06/ostry.htm>
- Ouattara, C. (2003). *Developpement communautaire et reduction de la pauvrete dans un contexte de decentralisation*. <https://knowledge.uclga.org/IMG/pdf/developpementcommunautaireetredondelapauvretedansuncontextededecentralisation.pdf>
- Ouattara, N., Xueping, X., Bi, T. B. A. Y., Traoré, L., Ahiakpa, J. K., & Olounlade, O. A. (2020). Determinants of smallholder farmers' access to microfinance credits : A case study in Sassandra-Marahoué District, Côte d'Ivoire. *Agricultural Finance Review*, 80(3), 401- 419. <https://doi.org/10.1108/AFR-07-2019-0075>
- Pacquement, F. (2011). Belles histoires de l'aide : Introduction thématique. *Afrique contemporaine*, n°236(4), 41- 51. <https://doi.org/10.3917/afco.236.0041>
- Padioleau, J.-G. (1977). La lutte contre le tabagisme : Action politique et régulation étatique de la vie quotidienne. *Revue française de science politique*, 27(6), 932- 959. <https://doi.org/10.3406/rfsp.1977.393754>
- Padioleau, J.-G. (1991). L'action publique urbaine moderniste. *Politiques et management public*, 9(3), 133- 143. <https://doi.org/10.3406/pomap.1991.3014>

- Palier, J., & Prévost, B. (2007). Vulnérabilité et gestion des risques : Potentialités et limites de la microfinance.: L'exemple de l'Inde du Sud. *Mondes en développement*, n° 138(2), 103. <https://doi.org/10.3917/med.138.0103>
- Palpacuer, Fl., Pérez, R., Tozanli, S., & Brabet, J. (2006). Financiarisation et globalisation des stratégies d'entreprise: Le cas des multinationales agroalimentaires en Europe, Finance. *Contrôle Stratégie*, 9(3), 165- 189.
- Pattnaik, D., Ray, S., & Hassan, M. K. (2024). Microfinance: A bibliometric exploration of the knowledge landscape. *Heliyon*, 10(10), e31216. <https://doi.org/10.1016/j.heliyon.2024.e31216>
- Pecqueur, B. (2005). *Le développement territorial : Une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud* (Antheaume Benoît (ed.), Giraut F. (ed.). Le territoire est mort: vive les territoires!: une refabrication au nom du développement.). <https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010035257>
- Pecqueur, B. (2007). L'économie territoriale: Une autre analyse de la globalisation. *L Economie politique*, 33(1), 41. <https://doi.org/10.3917/leco.033.0041>
- Pecqueur, B. (2014). Esquisse d'une géographie économique territoriale. *L'Espace géographique*, 43(3), 198- 214. <https://doi.org/10.3917/eg.433.0198>
- Peet, R. (2003). *Unholy Trinity : The IMF, World Bank and WTO*. Zed Books, London.
- Pelletier, P., & Mesny, A. (2021). Pandémie de Covid-19 et institutionnalisation de l'enseignement à distance dans les universités québécoises. *Distances et médiations des savoirs*, 36. <https://doi.org/10.4000/dms.6815>
- Pérès, R. (2013). *Thèmes de culture générale. Économie, Politique et Social*, (Vuibert).
- Perroulaz, G. (2004). Le rôle des ONG dans la politique de développement : Forces et limites, légitimité et contrôle. *Annuaire suisse de politique de développement*, 23- 2, 9- 24. <https://doi.org/10.4000/aspd.446>
- Perroux, F. (1950). Les espaces économiques., *Économie appliquée. Archives de l'ISEA*, 1, 225-244.
- Pesqueux, Y. (2006). *Le " nouveau management public " (ou New Public Management)*. <https://hal.science/hal-00510878>
- Pesqueux., Y. (2024). *New Public Management (NPM) et Nouvelle Gestion Publique (NGP)*. [Doctorat.]. <https://shs.hal.science/halshs-02506340/document>
- Peters, B. G. (2019). *Institutional theory in political science: The new institutionalism*. (Edward Elgar Publishing.).
- Petiteville, F. (2021). *Les organisations internationales*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.petit.2021.01>
- Piketty, T. (2001). *Les Hauts Revenus en France au xxe siècle : Inégalités et redistribution, 1901-1998*,. Grasset.
- Piveteau, A. (1998). *Pour une analyse économique des ONG*. <https://hal.science/hal-03008353>
- Polanyi, K. (1944). *The Great Transformation, Boston, Beacon Press, 1957, (nouvelle édition 2001) La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps, 1983*. (Gallimard. Traduction italienne par SALSANO A., 1974, Torino, Einaudi.).
- Polge, É., Torre, A., & Piraux, M. (2016). Dynamiques de proximités dans la construction de réseaux socio-économiques territoriaux en Amazonie brésilienne. *Géographie, économie, société*, 18(4), 493- 524. <https://doi.org/10.3166/ges.18.493-524>
- Poon, M. (2009). From new deal institutions to capital markets : Commercial consumer risk scores and the making of subprime mortgage finance. *Accounting, Organizations and Society*, 34(5), 654- 674. <https://doi.org/10.1016/j.aos.2009.02.003>

- Portes, A. (1998). *Social Capital : Its Origins and Application in modern sociology*. *Annual Review of Sociology*, 24, 1-24.
- Postel, N., & Richard Sobel. (2009). « Institutionalism as the way of unification of the heterodox theories ». *The Journal of Philosophical Economics*, 3(1), 47- 77.
- Prévost, B. (2005). *Les fondements philosophiques et idéologiques du nouveau discours sur le développement*.
- Prévost, B. (2008). Aux sources des réformes de seconde génération. *Économies et sociétés*, 44(Avril), 713- 736.
- Prévost, B. (2010). « Douglass North : Hétérodoxie néo-institutionnelle et néo-libéralisme ». *Revue de la régulation*, N°7, online.
- Prévost, B. (2011). Le genre dans les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté : De Sen à la Banque mondiale. In *Femmes, économie et développement* (p. 29- 61). Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.gueri.2011.01.0029>
- Prévost, B. (2016). Institutional individualism and the pricing metric: Epistemological arguments against neoliberal policies. *Geoforum*, 69, 19- 23. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2015.12.009>
- Prévost, B., & Mercier, D. (2020). L'intermédiation territoriale et innovation sociale : Des leviers face aux trajectoires de déclin ? L'exemple du Pôle Territorial de Coopération Économique de la Haute Vallée de l'Aude. *Géographie, économie, société*, 22(3- 4), 399- 429. <https://doi.org/10.3166/ges.2020.0008>
- Prévost, B., & Rivaud, A. (2018). The World Bank's environmental strategies : Assessing the influence of a biased use of New Institutional Economics on legal issues. *Ecosystem Services*, 29, 370- 380. <https://doi.org/10.1016/j.ecoser.2017.03.014>
- Putnam, R. (2000). *Bowling alone. The Collapse and Revival of American Community*. (Simon and Schuster, New York.).
- Putnam, R. D. (1995). Bowling Alone : America's Declining Social Capital. *Journal of Democracy*, 6(1), 65- 78. <https://doi.org/10.1353/jod.1995.0002>
- Putnam, R. D., Leonardi, R., & Nanetti, R. Y. (1994). *Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy*. Princeton University Press. <https://doi.org/10.1515/9781400820740>
- Quayes, S. (2012). Depth of outreach and financial sustainability of microfinance institutions. *Applied Economics*, 44(26), 3421- 3433. <https://doi.org/10.1080/00036846.2011.577016>
- Radhakrishnan, S. (2015). "Low Profile" or Entrepreneurial? Gender, Class, and Cultural Adaptation in the Global Microfinance Industry. *World Development*, 74, 264- 274. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2015.05.017>
- Radhakrishnan, S. (2022). *Making Women Pay : Microfinance in Urban India*. Duke University Press. <https://doi.org/10.1215/9781478022169>
- Raj, A., Silverman, J. G., Klugman, J., Saggurti, N., Donta, B., & Shakya, H. B. (2018). Longitudinal analysis of the impact of economic empowerment on risk for intimate partner violence among married women in rural Maharashtra, India. *Social Science & Medicine*, 196, 197- 203. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2017.11.042>
- Rankin, K. N. (2001). Governing development: Neoliberalism, microcredit, and rational economic woman. *Economy and Society*, 30(1), 18- 37. <https://doi.org/10.1080/03085140020019070>
- Ravallion, M. (1996). *Issues in measuring and modeling poverty* (Policy Research Working Paper Series 1615). The World Bank. <https://econpapers.repec.org/paper/wbkwbrwps/1615.htm>
- Rawls, J. (1971). *A Theory of Justice*. Belknap Press.
- Rawls, J. (1987). *Théorie de la justice*. Ed. du Seuil.

- Reille, X., & Forster, S. (2008). "Foreign Capital Investment in Microfinance. Balancing Social and Financial Returns", *Focus Note No. 44, Washington D.C., CGAP*.
- Requier-Desjardins, D. (2003). *Le capital social dans la théorie économique : Actif privé ou bien public ? Le point sur quelques contributions récentes. Regards croisés sur le capital social.* (L'Harmattan).
- Robb, A., & Wolken, J. (2002). Firm, Owner, and Financing Characteristics: Differences between Female- and Male-owned Small Businesses. *Finance and Economics Discussion Series, 2002*, 1- 28. <https://doi.org/10.17016/FEDS.2002.18>
- Robinson, M. S. (2001, mai 31). *The Microfinance Revolution : Sustainable Finance for the Poor.* <https://doi.org/10.1596/0-8213-4524-9>
- Rodrik, D., & Subramanian, A. (2003). *The Primacy of Institutions (and what this does and does not mean).* <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2003/06/pdf/rodrik.pdf>
- Roodman, D. (2012). *Due Diligence : An Impertinent Inquiry Into Microfinance* (CGD Books).
- Rousseau, S. (2007). Vulnérabilité et résilience, analyse des entrées et sorties de la pauvreté : Le cas de Manjakandriana à Madagascar : *Mondes en développement*, n° 140(4), 25- 44. <https://doi.org/10.3917/med.140.0025>
- Roy, A. (2010). *Poverty capital : Microfinance and the making of development.* Routledge.
- Rutherford, Malcolm. (1995). «The Old and the New Institutionalism: Can Bridges be Built ? ». *Journal of Economic Issues (Association for Evolutionary Economics)*, 29(2), 443.
- Rychen, F., & Zimmermann, J.-B. (2008). Clusters in the Global Knowledge-based Economy: Knowledge Gatekeepers and Temporary Proximity. *Regional Studies*, 42(6), 767- 776. <https://doi.org/10.1080/00343400802088300>
- Saiag, H. (2015). *Monnaies locales et économie populaire en Argentine.* Karthala.
- Sardan, J.-P. O. de. (2021). *La revanche des contextes. Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà.* Karthala. <https://doi.org/10.3917/kart.olivi.2021.01>
- Schumpeter, J. A. (1981). *History of economic analysis.* (Routledge).
- Sen, A. (1987). *The Standard of Living* (G. Hawthorne, Éd.). Cambridge University Press. http://www.amazon.com/Standard-Living-Tanner-Lectures-Values/dp/0521368405/ref=sr_1_1?s=books&ie=UTF8&qid=1310680161&sr=1-1
- Sen, A. (1990). Development as Capability Expansion. In K. Griffin & J. Knight (Éds.), *Human Development and the International Development Strategy for the 1990s* (p. 41- 58). Palgrave Macmillan UK. https://doi.org/10.1007/978-1-349-21136-4_3
- Sen, A. (1999). *Development as Freedom.* (Alfred Knopf.).
- Sen, A. (2003). *Un nouveau modèle économique,* (Odile Jacob).
- Servet, J. M. (2015). La finance et à la monnaie comme un « commun ». *Institut Veblen.*
- Servet, J.-M. (2007). Au-delà du trou noir de la financiarisation. *Annuaire suisse de politique de développement*, 26- 2, Article 26- 2. <https://doi.org/10.4000/aspd.117>
- Servet, J.-M. (2015). *La Vraie Révolution du microcrédit.* Odile Jacob.
- Servet, J.-M. (2018). La monnaie en tant que commun. Une innovation pour un développement alternatif durable au Sud aussi. *Revue d'économie financière*, 132(4), 273- 302. <https://doi.org/10.3917/ecofi.132.0273>
- Servet, J. M. (2006). *Banquiers aux pieds nus. La microfinance : Une mise au point éclairante sur le microcrédit.* Paris : Odile Jacob.
- Shipton, P. M. (2007). *The Nature of Entrustment: Intimacy, exchange, and the sacred in Africa.* (Yale University Press.).
- Simmons, R., & Birchall, J. (2008). The role of co-operatives in poverty reduction: Network perspectives. *The Journal of Socio-Economics*, 37(6), 2131- 2140. <https://doi.org/10.1016/j.socec.2008.04.016>

- Simon, H. A. (1955). A Behavioral Model of Rational Choice. *The Quarterly Journal of Economics*, 69(1), 99- 118. <https://doi.org/10.2307/1884852>
- Soumahoro, M. (2015). Construction, reconstruction territoriale et décentralisation en Côte d'Ivoire (2002-2009). *Espaces et sociétés*, n° 160-161(1), 51- 66. <https://doi.org/10.3917/esp.160.0051>
- Stegmaier, M., & Adou, K. D. (2022). Predicting French Presidential Elections : A Challenge for Forecasters. *PS: Political Science & Politics*, 55(4), 703- 707. <https://doi.org/10.1017/S104909652200049X>
- Stern, N., & Ferreira, F. (1997). *The World Bank as « Intellectual Actor »*, in D. Kapur, J.P. Lewis, R. Webb (eds) *The World Bank : Its First Half Century.: Vol. 2 Chapter 12*. DC : Brookings Institution Press.
- Stiglitz, J. (2006). "The World Bank Report : Development Theory and Policy." (139–52.; Development Economics through the Decades : A Critical Look at 30 Years of the World Development). The World Bank.
- Stiglitz, J. E. (2001). *Joseph Stiglitz and the World Bank : The rebel within*. London, England : Anthem Press. <https://archive.org/details/josephstiglitzwo0000unse>
- Stiglitz, J. E., & Weiss, A. (1981). Credit rationing in markets with imperfect information. *The American economic review*, 71(3), 393-410.
- Stimson, R. J., Stough, Roger R., & Roberts, B. H. (2006). *Regional Economic Development Analysis and Planning Strategy* (2^e éd.). Springer Berlin, Heidelberg. <https://doi.org/10.1007/3-540-34829-8>
- Stockhammer, E., & Wildauer, R. (2016). Debt-driven growth? Wealth, distribution and demand in OECD countries. *Cambridge Journal of Economics*, 40(6), 1609- 1634. <https://doi.org/10.1093/cje/bev070>
- Stohr, W. B., & Taylor, F. (1981). *Development from Above or Below? The dialectics of Regional Planning in Developing Countries*. (John Wiley, New York.).
- Stone, C. N. (1989). *Regime Politics : Governing Atlanta 1946-1988*. (University Press of Kansas.).
- Stone, C. N. (1993). Urban Regimes and the Capacity to Govern : A Political Economy Approach. *Journal of Urban Affairs*, 15(1), 1- 28. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9906.1993.tb00300.x>
- Storm, S. (2018). Financialization and Economic Development : A Debate on the Social Efficiency of Modern Finance. *Development and Change*, 49(2), 302- 329. <https://doi.org/10.1111/dech.12385>
- Strand, A., & Samset, I. (2003). *Community driven development in contexts of conflict*.
- Subra, P. (2018). *Géopolitique de l'aménagement du territoire*. <https://doi.org/10.3917/arco.subra.2018.01>
- Surel, Y. (2010). Le poids des organisations internationales dans les réformes des politiques sociales: *Informations sociales*, n° 157(1), 36- 43. <https://doi.org/10.3917/inso.157.0036>
- Tadjudje, W. (2021). *Le droit des coopératives en Afrique : Réflexions sur l'Acte uniforme de l'OHADA*. <https://doi.org/10.34929/21MG-H828>
- Talandier, M., & Davezies, L. (2009). *Repenser le développement territorial ? Confrontation des modèles d'analyse et des tendances observées dans les pays développés* (PUCA). https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/dev_territorial_16x24_int05.pdf
- Talbot, D. (2008). Les institutions créatrices de proximités. Institutions as creators of proximities. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, octobre (3), 289- 310. <https://doi.org/10.3917/reru.083.0289>
- Thornton, p. H., Ocasio, w., & lounsbury, m. (2012). *The Institutional Logics Perspective : A new approach to Culture, Structure, and Process*. Oxford: Oxford University Press.

- Togba, E. L., & Ntamack, S. A. S. (2019). Microfinance Failures : The Case of Microfinance in West African Economic and Monetary Union. *European Scientific Journal, ESJ*, 15(4), Article 4. <https://doi.org/10.19044/esj.2019.v15n4p200>
- Torre, A. (2010). Jalons pour une analyse dynamique des Proximités: *Revue d'Économie Régionale & Urbaine, juin*(3), 409- 437. <https://doi.org/10.3917/reru.103.0409>
- Torre, A. (2015). Théorie du développement territorial. *Géographie, économie, société*, 17(3), 273- 288. <https://doi.org/10.3166/ges.17.273-288>
- Torre, A. (2016). La figure du réseau: Dimensions spatiales et organisationnelles. *Géographie, économie, société*, 18(4), 455- 469. <https://doi.org/10.3166/ges.18.455-469>
- Torre, A. (2018). Développement territorial et relations de proximité. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Décembre*(5- 6), 1043- 1075. <https://doi.org/10.3917/reru.185.1043>
- Torre, A. (2022). Les dimensions coopératives du développement territorial. *RECMA*, 364(2), 238- 249. <https://doi.org/10.3917/recma.364.0238>
- Torre, A., & Rallet, A. (2005). Proximity and Localization. *Regional Studies*, 39(1), 47- 59. <https://doi.org/10.1080/0034340052000320842>
- Torre, A., & Talbot, D. (2018). Proximités: Retour sur 25 années d'analyse. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Décembre*(5- 6), 917- 936. <https://doi.org/10.3917/reru.185.0917>
- Toucas-Truyen, P., & Doligez, F. (2021). L'économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest subsaharienne: Expériences, dynamiques, questionnements: *RECMA*, N° 362(4), 34- 35. <https://doi.org/10.3917/recma.362.0034>
- Tremblay, D.-G. (2002). L'apport des théories institutionnalistes au renouvellement de l'approche d'économie politique. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 28. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.1115>
- Tremblay-Racicot, F. R., & Mercier, J. (2017). Chapitre 5. Les instruments de politique publique. In A. Chaloux (Éd.), *L'action publique environnementale au Québec* (p. 91- 110). Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.4000/books.pum.11165>
- Van Der Zwan, N. (2014). Making sense of financialization. *Socio-Economic Review*, 12(1), 99- 129. <https://doi.org/10.1093/ser/mwt020>
- Van Rooyen, C., Stewart, R., & De Wet, T. (2012). The Impact of Microfinance in Sub-Saharan Africa : A Systematic Review of the Evidence. *World Development*, 40(11), 2249- 2262. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2012.03.012>
- van Wijk, J., Zietsma, C., Dorado, S., de Bakker, F. G. A., & Martí, I. (2018). Social Innovation : Integrating Micro, Meso, and Macro Level Insights From Institutional Theory. *Business & Society*, 58(5), 887- 918. <https://doi.org/10.1177/0007650318789104>
- Varshney, A. (2001). Ethnic conflict and civil society : India and beyond. *World politics*, 53(3), 362-398.
- Veblen, T. (1898). Why is Economics not an Evolutionary Science? *The Quarterly Journal of Economics*, 12(4), 373- 397. <https://doi.org/10.2307/1882952>
- Wamba, L., Mbaduet, J., Sahut, J.-M., & Thraya, M. (2015). La caution solidaire garantit-elle encore le remboursement des crédits dans les institutions de microfinance ? *Gestion 2000*, 32, 73. <https://doi.org/10.3917/g2000.326.0073>
- Weinstein, O. (2013). Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle. *Revue de la régulation*, 14. <https://doi.org/10.4000/regulation.10452>

- Wélé, P., & Labie, M. (2016a). Efficacité des programmes publics en microfinance et inclusion financière. *Revue Tiers Monde*, N° 225(1), 77- 99.
- Wélé, P., & Labie, M. (2016b). *Efficacité des programmes publics en microfinance et inclusion financière. L'exemple du Bénin*. <https://doi.org/10.3917/RTM.225.0077>
- Whitehead, A., & Kabeer, N. (2003). *Living with uncertainty : Gender, livelihoods and pro-poor growth in sub-Saharan Africa* [Monograph]. <http://www.ids.ac.uk/>
- Whyte, D., & Wiegatz, J. (Éds.). (2016). *Neoliberalism and the Moral Economy of Fraud* (0 éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315680545>
- Wijesiri, M., Viganò, L., & Meoli, M. (2015). Efficiency of microfinance institutions in Sri Lanka : A two-stage double bootstrap DEA approach. *Economic Modelling*, 47, 74- 83. <https://doi.org/10.1016/j.econmod.2015.02.016>
- Williamson, O. E. (1979). Transaction-cost economics : The governance of contractual relations. *The journal of Law and Economics*, 22((2)), 233-261.
- Williamson, O. E. (1985). *The economic institutions of capitalism : Firms, markets, relational contracting*. New York : Free Press ; London : Collier Macmillan.
- Wong, S. (2012). *What have been the impacts of World Bank Community-Driven Development Programs ? CDD impact evaluation review and operational and research implications*. <https://documents1.worldbank.org/curated/ar/967431468161087566/pdf/695410WPOSW0CD00Box370017B00PUBLIC0.pdf>
- Woolcock, M. (1998). Social Capital and Economic Development : Toward a Theoretical Synthesis and Policy Framework. *Theory and Society* 27(2): 151-20.
- Woolcock, M. (2000). Managing Risk, Shocks, and Opportunities in Developing Economies : The Role of Social Capital. In *Gustav Ranis, ed., Dimensions of Development*. New Haven, Conn.: Yale Center for International and Area Studies.
- Woolcock, M., & Narayan, D. (2000). Social Capital : Implications for Development Theory, Research, and Policy. *The World Bank Research Observer*, 15(2), 225- 249. <https://doi.org/10.1093/wbro/15.2.225>
- Yao, A. (2008). *Développement communautaire en Afrique. Comprendre la dynamique des populations*. Les Presses de l'Université Laval.
- Youan, B., & Trazié, B. A. (2016). *Institutions de microfinance et prêteurs informels de l'agriculture familiale en Côte d'ivoire : De la cohabitation à la fusion*.
- Yunus, M. (2007). *Creating a World Without Poverty : Social Business and the Future of Capitalism*.
- Zelizer, V. (1994). *The Social Meaning of Money* (Basic Books.).
- Zimmermann, J.-B. (2008). Le territoire dans l'analyse économique. Proximité géographique et proximité organisée. *Revue française de gestion*, 184(4), 105- 118. <https://doi.org/10.3166/rfg.184.105-118>

Liste des figures

Figure 1: Schéma général de la démarche de la recherche : problématique, hypothèses et méthodologie.....	8
Figure 2: Progression des publications en microfinance (1975-2020).....	38
Figure 3: Portefeuille de crédit et pourcentage des femmes bénéficiaires de microcrédit dans le monde	69
Figure 4: Carte administrative de la Côte d'Ivoire (INS, 2015).....	86
Figure 5: Répartition sectorielle des crédits distribués	106
Figure 6: Objectifs de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF)	109
Figure 7 : Cartographie des acteurs de la microfinance ivoirienne.....	113
Figure 8: Répartition des points de services des SFD par région en 2020.....	114
Figure 9: Systèmes d'économie politique à partir de Schumpeter (1981, P.36) et Prévost (2016)	118
Figure 10: Systèmes d'économie politique et dépendances organisationnelle et institutionnelle d'après Prévost et Rivaud (2018)	119
Figure 11: Dynamiques institutionnelles de la microfinance	137
Figure 12: Représentation géographique des choix de terrain	140
Figure 13: La visualisation de l'évolution sémantique de la recherche en microfinance (A partir des années 2010).....	148
Figure 14: Architecture et déroulé des principales phases opérationnelles de collectes de données terrain	155
Figure 15: Situation géographique du terrain d'étude	162
Figure 16: Indice du taux de pauvreté par région en Côte d'Ivoire	163
Figure 17: Nombre d'initiatives par secteur d'activités présent à Bouaflé en 2017	164
Figure 18: Carte de la commune de Bouaflé avec ses différents quartiers	166
Figure 19: Distribution de services financiers, associés à différentes activités	178
Figure 20: Stade de maturité des projets financés.....	178
Figure 21: Classification des besoins de financement	180
Figure 22: La structure de financement des OMF ivoiriennes pour les initiatives locales	193
Figure 23 : Type d'activités financés par les OMF (individuel / collectif)	195
Figure 24: : Répartition par type d'activité enquêté à Bouaflé	196
Figure 25: Répartition des initiatives financées par quartiers	204
Figure 26: Croisement Statut clients bénéficiaires de microcrédits et temps de traitement des dossiers de financement.....	207
Figure 27: Présentation visuelle de la densité des initiatives financées par quartiers	209
Figure 28: Schéma de fonctionnement d'une AVEC.....	237
Figure 29: Carte géographique des AVEC enquêtées.....	238
Figure 30: Dynamique des relations entre AVEC, Coopératives et AVEC	244
Figure 31: Construction des communs en microcrédit et implications théoriques	278

Liste des tableaux

Tableau 1: Progression de la pauvreté en Côte d'Ivoire	90
Tableau 2: Synthèse de l'évolution des stratégies de lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire	100
Tableau 3: Evolution de la structuration des SFD agréés au 31 octobre 2021 par typologies	105
Tableau 4: Évolution des fonds propres hors subventions d'investissement des principaux SFD en F CFA	128
Tableau 5: Évolution des subventions des principaux SFD	129
Tableau 6: Profil des coopératives enquêtées	145
Tableau 7 : La répartition des activités économiques de la ville de Bouaflé	214
Tableau 8: Récapitulatif du budget prévu et recouvré en recettes à Bouaflé (en Franc CFA).	215
Tableau 9: Récapitulatif du budget (en Franc CFA) du budget lié aux dépenses de fonctionnement et d'investissement (fonctionnement supérieur aux investissements).....	216
Tableau 10: Composition des AVEC enquêtées	238
Tableau 11: Caractéristiques et le profil des coopératives et leurs initiatives sociales	239
Tableau 12: Composantes du microfinancement en tant que commun	276

Liste des Encadrés

Encadré 1: UNACOOPEC - Coopérative financière avec un grand nombre de service mais financièrement instable.....	110
Encadré 2: <i>La BCEAO et l'inclusion financière</i>	126
Encadré 3: L'exemple de l'AVEC de Koffikro 2.....	245

RESUME

À partir de l'exemple ivoirien, la thèse analyse l'évolution du secteur de la microfinance et ses impacts sur le développement local. Autrefois centrée sur des valeurs sociales et solidaires, la microfinance est désormais considérée, avec le soutien des instances internationales de développement, comme un instrument d'inclusion financière, favorisant par conséquent, des logiques de marché portées par l'hégémonie d'Organisations de microfinance issues du secteur privé. Toutefois, l'inscription de la microfinance dans un processus de financiarisation n'est pas sans conséquence sur les dynamiques de développement à l'échelle locale. Ce processus de financiarisation semble avoir des répercussions (négatives) sur le développement local, en termes de concurrence interne au secteur privé, de limitation de projets individuels et collectifs de création d'activités, de concurrence, entre secteurs privé et public ainsi que sur les objectifs de développement local portés initialement par la microfinance. La recherche vise à comprendre dans quelle mesure ces processus de financiarisation sont conformes aux objectifs de développement local, en adoptant une approche institutionnaliste axée sur la gouvernance communautaire. En se basant principalement sur les initiatives des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédits (AVEC), développées en zones rurales ivoiriennes, l'étude met en lumière des pratiques autogérées, démocratiques et solidaires qui répondent aux besoins à la fois individuels et collectifs des membres impliqués dans ces communautés. Grâce à des liens de proximité et de solidarité, les membres agissent de manière collective dans l'intérêt commun. En utilisant une approche de collecte de données mixte et en analysant les implications des services financiers dédiés aux populations défavorisées en Côte d'Ivoire, cette recherche contribue à une meilleure compréhension de la dynamique de développement local, en favorisant une approche plus inclusive et communautaire de la microfinance. Les implications de cette recherche sont significatives. Elles apporteront des éléments de réponse importants pour des enjeux majeurs des stratégies de développement tels qu'ils ont été identifiés par les institutions internationales en charge de la lutte contre la pauvreté et de la promotion d'une croissance durable inclusive. Théoriquement, les apports s'inscrivent dans un cadre global croisant les concepts de la géographie et de l'économie qui rendent compte du caractère multidimensionnel du développement local associé à la microfinance. Malgré la pertinence des résultats obtenus, il est important de reconnaître les limites méthodologiques inhérentes à cette thèse, lesquelles empêchent l'auteur de prétendre à une forte transférabilité. Afin d'approfondir la recherche et d'améliorer la généralisation des conclusions, il est suggéré de poursuivre les investigations en utilisant des études économétriques, longitudinales et d'autres méthodologies adaptées.

Mots-clés : *Microfinance, Financiarisation, Institutions, Empowerment, Développement local, Communs, Coopératives*

ABSTRACT

Using Côte d'Ivoire as an example, this paper analyses the evolution of the microfinance sector and its impact on local development. Once centered on social and solidarity-based values, microfinance is now seen, with the support of international development agencies, as an instrument of financial inclusion, promoting market logics driven by the hegemony of private microfinance organizations. However, the financialization of microfinance is not without consequences for local development dynamics. This process of financialization seems to have (negative) effects on local development in terms of internal competition within the private sector, limiting individual and collective projects for the creation of activities, competition between the private and public sectors, as well as on the local development objectives originally pursued by microfinance. The research aims to understand the extent to which these financialization processes are in line with local development objectives by adopting an institutionalist approach focusing on community governance. Based mainly on the initiatives of Village Savings and Credit Associations (VSCAs) developed in rural areas of Ivory Coast, the study highlights self-governing, democratic and solidarity-based practices that meet both the individual and collective needs of the members of these communities. Through bonds of proximity and solidarity, members act collectively in the common interest. By using a mixed methods approach to data collection and analyzing the impact of financial services for disadvantaged populations in Côte d'Ivoire, this research contributes to a better understanding of local development dynamics and promotes a more inclusive and community-based approach to microfinance. The impact of this research is significant. They will provide important answers to the major challenges of development strategies identified by the international institutions responsible for combating poverty and promoting inclusive sustainable growth. Theoretically, the contributions are part of a global framework that combines concepts from geography and economics to take into account the multidimensional nature of local development in the context of microfinance. Despite the relevance of the results obtained, it is important to recognize the methodological limitations inherent in this work. These limitations prevent the author from claiming strong transferability. In order to deepen the research and improve the generalizability of the findings, it is suggested that further research be carried out using econometric, longitudinal and other appropriate methodologies.

Keywords: *Microfinance, Financialization, Institutions, Empowerment, local development, Commons, Cooperatives.*